This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

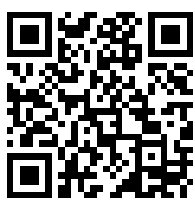

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ALVMNVS BOOK FVND

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Fondée par FERNAND BOURNON et F. MAZEROLLE

Dirigée par Ed. MAREUSE et Louis JACOB

16e et 17e Années

1909-1910

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

Fondée en 1895 par Bournon et F. Mazerolle

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

E. MAREUSE et Louis JACOB

DIRECTEURS

16e et 17e ANNÉES. — 1909-1910

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LÉOPOLD DELISLE
ET LA NORMANDIE

Vous me demandez, mon cher Monsieur Mareuse, si je ne pourrais pas vous dire quelques mots touchant l'ami de ma jeunesse, le collaborateur de mes premiers travaux, mon compatriote de Normandie, Léopold Delisle. Hélas ! ce ne sont pas quelques mots qui me permettraient d'honorer dignement cette chère mémoire ; et pour répondre à vos désirs, je ne vois pas de meilleur moyen que de vous demander à mon tour l'hospitalité pour un discours que j'ai prononcé le jour où a été célébré le cinquantième anniversaire de l'inscription de Léopold Delisle parmi les membres de la Société de l'Ecole des Chartes. Les circonstances dans lesquelles Delisle a épuisé la dernière année de sa vie justifient les témoignages émus de la reconnaissance de la Normandie et donnent, à sa mort, un caractère bien touchant.

Le 6 mai 1902, au nom des Sociétés Normandes, je prenais la parole et je disais :

« Mon bien cher Confrère et Ami,

« Il y a donc cinquante ans que vous êtes entré dans le Comité de publication de la Société de l'Ecole des Chartes et cinquante ans que vous appartenez à la Société de l'histoire de France? Vos collaborateurs, vos élèves, vos amis, sur l'invitation de ces deux sociétés, accourent pour vous offrir, dans une réunion amicale et solennelle, leurs félicitations et leurs vœux. Comment à mon tour, ne viendrai-je pas, au nom de nos associations normandes, vous rappeler que depuis cinquante ans aussi, vous faites partie de la Société

Digitized by Google

des Antiquaires de Normandie et de la Société libre du département de l'Eure? Notre confrère Himly, votre contemporain et le président du Comité qui nous réunit aujourd'hui, avait tous les droits de louer, dans leur parfaite unité, les persévérants efforts d'une vie passionnément laborieuse, et pour montrer le point éminent que vous occupez dans la science. Plus modestement je veux avoir l'heureux avantage de marquer le point d'où vous êtes parti et les raisons pour lesquelles, même dans des milieux différents, vous n'avez pas cessé d'être tout entier à la Normandie, notre patrie commune.

« Il y a quelques années, vous étiez directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, et vous disiez à vos confrères : « J'ai eu pour parrains deux maîtres, qui voulurent bien guider mes premiers pas dans la carrière scientifique, Gerville et Auguste Le Prevost. » Souvenez-vous de ces maîtres et de leur paternelle influence? Evoquez en votre mémoire le cabinet où Gerville, ce vrai Normand de la Manche, entassait les pierres et les coquilles, les livres et les chartes, et tous les documents et toutes les preuves de l'histoire de son département, unique objet de son amour. Rappelez-vous les résolutions que vous prîtes, lorsque vous entendiez parler de cette Société des Antiquaires qui naquit à Caen au moment de votre naissance; les luttes que nos anciens confrères se livraient sous les yeux de Gerville pour savoir qui publierait le *Roman de Rou*, et les critiques que Le Prevost adressait, dans ses correspondances, au recueil des *Historiens de la France* et à *l'Art de vérifier les dates*. Rendons cet hommage à nos anciens que la nécessité de refaire l'histoire après avoir refait les textes était une doctrine courante parmi les savants normands qui menaient la croisade historique au moment de votre naissance.

« Ecoutez ceci :

« Vous êtes né le 24 octobre 1826, et Gerville à cette date écrivait à Le Prevost : « Quand me donnerez-vous les notes et le texte du *Roman de Rou*? Mais n'oubliez pas qu'il me faut aussi un nouveau texte d'Orderic Vital et de Robert du Mont. » Et le 26 décembre, Le Prévost répondait : « Je vous envoie le troisième volume de la traduction d'Orderic Vital par Louis Dubois (il s'agit de la collection Guizot) ; mais vous savez bien que M. Dubois et moi n'aspirons pas à autre chose que

Digitized by Google

la publication d'un texte épuré d'Orderic Vital, ou au moins des variantes. Un peu de patience, je vous en supplie, et vous verrez que vous en aurez de l'agrément. » De l'agrément, Gerville en eut quinze ans après, puisqu'il put lire les premiers volumes d'Orderic Vital dans l'édition de la Société de l'Histoire de France. Mais un de ces bons saints de la Manche auquel vous avez rendu vos premières dévotions scientifiques, le bienheureux Thomas, vous protégeait. Il vous était réservé de combler les vœux de vos maîtres et d'achever cette publication célèbre d'Orderic Vital, à laquelle vous étiez prédestiné, et de recevoir aujourd'hui, comme un hommage de reconnaissance et d'admiration, la reproduction du texte de votre historien bien-aimé, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane. Combien il est honorable, pour vous, d'avoir été le disciple fidèle de vos premiers maîtres? Comme il m'est doux de constater que vous avez reçu et gardé, pour règle de votre vie scientifique, le culte du texte, du document manuscrit bien lu, ou du document bien imprimé? Gerville comme Le Prevost, quoique littérateurs de bon aloi et juges très fins des choses littéraires, ne se laissaient pas conter des histoires; ils entendaient faire l'histoire, en recueillant des faits et en contrôlant les uns par les autres. Ils étaient bien, dans leur temps, les précurseurs de cette critique qui est devenue un art autant qu'une science, et qu'exercent aujourd'hui, à votre exemple, vos collaborateurs, nos confrères, devenus à leur tour des maîtres éminents. Ainsi brillent, d'un éclat de plus en plus vif, la doctrine et la méthode qui ont présidé à vos travaux. Ainsi s'expliquent les résolutions que, pendant votre séjour à l'Ecole des Chartes même, vous avez prises de tout voir, de tout copier, en un mot de vous emparer, tant par les textes imprimés que par les chartes inédites, des sources de l'histoire de Normandie ; car en ce moment de votre vie, vous viviez dans son histoire.

« Vous avez connu Le Prevost avant la Révolution de 1848; mon père et moi n'avons pas dû vous connaître avant 1851. Il y a toujours plus de cinquante ans ; vous veniez de publier votre beau mémoire sur les revenus des ducs de Normandie, lorsque mon père reçut une lettre de Le Prevost.

« Venez donc me voir, disait-il, à Saint-Martin-du-Tilleul, il faut que vous connaissiez mon jeune ami Léopold Delisle ;

Digitized by Google

c'est un travailleur acharné; il ira si loin, et si loin, qu'il nous dépassera tous. » Les vœux de Le Prevost furent exaucés, et Le Prevost nous présenta ce jeune homme qui connaissait le moyen âge comme s'il y avait vécu.

« Il fallait trouver un cadre aux documents que vous aviez tous copiés et que vous possédiez si bien, et il vint à la pensée d'un de nos amis de l'Eure, à Bonnin d'Evreux, de mettre au concours une étude sur la classe agricole et l'agriculture au moyen âge en Normandie. La Société publia votre ouvrage et recueillit avec vous et par vous l'honneur d'un succès inespéré.

« Quelle émotion pour nous tous, lorsque Biot révéla votre mérite dans de beaux articles insérés au *Journal des Savants*, et quelle joie sincère et profonde pour vos nouveaux patrons et amis de Paris, Guérard et Natalis de Vailly?

« Encore deux années et de Vailly vous faisait asseoir à côté de lui dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous aviez trente et un ans. Il nous parut, à nous autres Normands, que la Société libre de l'Eure entrait en votre personne à l'Institut.

« A ce moment, vous passiez, pour être le futur historien de Philippe-Auguste; le catalogue des actes de ce grand roi semblait justifier cette espérance. Ne croyez pas que je vienne, par malice, vous reprocher de vous être dérobé volontairement à ce bel ouvrage. Chacun de nous a la mélancolie des projets disparus, des œuvres abandonnées, des rêves évanouis. Auriez-vous souhaité d'être l'homme d'un livre, que les circonstances ne l'eussent pas permis. Vous étiez destiné à être l'homme des livres et des manuscrits. Dès votre entrée à la Bibliothèque nationale, vos devoirs se sont trouvés conformes à vos goûts. Vous avez étudié d'abord les manuscrits pour les connaître, et souvent vous les avez révélés. De la conservation des manuscrits, vous vous êtes élevé à l'administration des livres. Votre seul mérite vous conduisit au gouvernement de la Bibliothèque nationale, et ce gouvernement, en même temps qu'il vous a fait devant l'Europe une nouvelle renommée, a fait votre bonheur.

« Vous avez donc été forcé, pour ainsi dire, par vos devoirs de bibliothécaire, à faire de la science comme il vous convenait d'en faire et, par votre infatigable dévouement aux progrès de l'érudition nationale, à devenir le souverain

Digitized by Google

conseiller des institutions qui ont pour objet les sciences historiques.

« En prenant, il y a dix ans, pour la seconde fois la direction de la Société des Antiquaires de Normandie, vous avez avoué qu'au début de votre carrière vous vous proposiez de concentrer tous vos efforts sur les annales et les institutions de la Normandie. Avec un peu de tristesse, vous ajoutiez : « Les évènements en ont autrement décidé ; ils m'ont jeté bien loin des régions qu'à l'origine je voulais explorer ; mais dans mes pérégrinations, je n'ai jamais perdu de vue les côtes de notre province. » Ce n'est pas seulement aux côtes de la Normandie, à votre pays de la Manche baigné par l'Océan, c'est à tout le pays de Normandie que vous êtes resté inviolablement fidèle.

« Je pourrais aisément énumérer les nombreuses et importantes publications qui ont successivement forcé notre reconnaissance ; mais entre toutes, il m'appartient de vous en rappeler une, parce qu'elle a un caractère plus touchant et qu'elle nous ramène tous les deux à un passé qui nous est cher.

« En 1860, Auguste Le Prevost était mort ; il laissait ébauchée une de ses grandes œuvres : l'*Histoire des communes du Département de l'Eure*. Toute sa vie, il avait recueilli des notes à ce sujet. Il fallait les réunir, les compléter, mettre au moins en lumière la pensée du maître. Sous l'inspiration d'une généreuse amie, avec le concours du Conseil général du département, la Société libre de l'Eure fit appel à notre dévouement. Du même cœur, nous avons accepté, nous avons rempli cette tâche si difficile, et trois gros volumes sont venus rendre hommage à la mémoire de notre grand Normand.

« Voilà comment, mon bien cher ami, la Société libre de l'Eure se trouve mêlée non seulement à la gloire de vos travaux, mais aussi aux souvenirs de votre jeunesse et aux mouvements de votre cœur. Voilà pourquoi elle n'a pas voulu laisser à personne le droit de vous prendre tout entier.

« Himly a parlé au nom de la foule de tous vos confrères. Nous nous inclinons avec reconnaissance devant lui et devant le Comité du Cinquantenaire ; mais, en souvenir de Gerville et d'Auguste Le Prevost, vos maîtres, au nom de nos asso-

Digitized by Google

ciations normandes, où tous vos confrères sont des amis, permettez à la Normandie de prendre à son tour la parole, de vous saluer, et de vous dire : « Je vous félicite et je vous remercie. »

Au maître vivant je disais : « Je vous félicite et vous remercie. » Au maître et à l'ami qui est mort, je dis avec plus d'autorité et d'émotion : « Je vous félicite et je vous remercie »; car la dernière année de votre vie est unie à la première année de vos travaux par des liens indissolubles en l'honneur de la Normandie. André Duchesne avait publié un célèbre recueil des premiers historiens de Normandie : Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Robert de Torigny. Qui pouvait penser que votre destinée vous conduirait à rétablir les fondements de notre histoire sur des textes soumis par vous et nos amis à la critique la plus sûre. Jules Lair sous les auspices de votre amitié commença l'œuvre par Dudon de Saint-Quentin. Auguste Le Prevost s'adjugea Orderic Vital et finit à case de sa santé par vous confier la fin de cette admirable édition. Vous vous êtes chargé de Robert de Torigny et vous attendiez de Jules Lair, avec impatience, l'édition de Guillaume de Jumièges. Notre ami mourut, mais il avait pour sauver ses efforts le généreux dévouement de Madame Lair et votre précieux concours. En 1910, paraissait la brochure intitulée : *Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges*, préparée par Jules Lair avec une préface de Léopold Delisle. Cette étude sur les manuscrits d'Orderic Vital et de Robert de Torigny était encore, l'avant-veille de votre mort, sous vos yeux, pour la réimpression.

Voilà précisément la fortune de Léopold Delisle et la nôtre, c'est que la mort s'est pour ainsi dire arrêtée afin de laisser à l'historien de la Normandie, le soin d'accomplir sa mission. Le recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie nous fournit une nouvelle preuve de cette extraordinaire fortune qui rapproche les premiers et les derniers jours de notre infatigable compatriote. Ecoutons ses propres paroles à soixante-cinq ans de distance :

« C'est en me faisant lire les chartes de Henri II copiées en tête du cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte que mon

Digitized by Google

premier maître M. de Gerville m'initia, en 1845, à la paléographie, m'inculqua le goût de l'histoire de Normandie et me révéla l'existence de l'école des Chartes.

« Après avoir quitté la bibliothèque en 1905, passant la revue de mes papiers, je fus tout surpris de trouver les vieux dossiers relatifs aux chartes de Henri II et singulièrement grossis de pièces copiées pendant les cinquante années précédentes, je conçus aussitôt le projet de les utiliser et de les mettre en état de figurer dans la collection de l'Académie

« En tout état de cause, l'Académie est assurée d'avoir à sa disposition tous les matériaux que j'ai réunis en vue de l'édition des actes de Henri II, photographies, copies, notes et tables provisoires. »

L'introduction à la future publication des actes de Henri II concernant les provinces françaises et les affaires de France parut en 1909 et fournit au maître l'occasion de déployer sa merveilleuse érudition et de préparer l'édition critique des actes de ce monarque, sur laquelle son ami et son disciple M. Elie Berger a reçu ses dernières instructions.

Croirait-on que Henri II ne cessa d'occuper sa mémoire et sa curiosité inquiète, et que ses dernières paroles furent données à ce roi d'Angleterre, à ce duc de Normandie, dont il avait copié la charte providentielle de Saint-Sauveur-le-Vicomte soixante-cinq ans auparavant. Quelques minutes avant sa mort, notre confrère M. le chanoine Muller était auprès de lui et sachant qu'il allait passionner le maître un peu souffrant il dit doucement : « Et Henri II? » — « Vous savez, répondit Delisle, que la préface est terminée et les chartes disposées pour l'impression dans l'ordre que j'ai estimé le meilleur. Ces documents sont d'un intérêt considérable. Ce monarque, dont je n'ai pas l'intention de discuter les fautes, était en politique d'une habileté consommée ; et ses chartes sont des merveilles de rédaction. Je pense qu'en puisant dans le latin de cette époque, dont on a dit tant de mal, on pourrait composer un Selecta qui ne serait pas à dédaigner. »

« Nous causions ainsi tête à tête, j'allais dire cœur à cœur, a écrit M. l'abbé Muller, quand tout à coup, sans qu'une plainte, un embarras de la parole ait pu faire prévoir un évènement aussi affreux, la bouche de M. Delisle s'ouvrit démesurément comme en quête d'air, les yeux devinrent

Digitized by Google

vitreux, les bras tombèrent le long des appuis du fauteuil. J'accomplis alors, avec une émotion qui me brisait, le suprême devoir que me commandait le dévouement et mon ministère sacerdotal. Dieu avait pris à ses membres vieillis et usés cette grande âme qui avait toujours cheminé dans la lumière de la foi. »

Ne vous semble-t-il pas, mon cher Monsieur Mareuse, que la Normandie reçut son dernier soupir?

Louis PASSY.

Digitized by Google

La Famille de Voltaire

LES AROUET

CHAPITRE PREMIER

Voltaire et sa Famille.

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux...
Mérope, acte I, scène III.

En ce vers, Voltaire ne paraît-il pas avoir résumé son mépris des généalogies et sa prétention d'être à lui-même son propre ancêtre ?

Le fait est qu'à juger sur les seules apparence, il semble que le grand philosophe ne se réclama jamais de son ascendance. Mieux que cela, il a poussé le mépris du nom de ses ancêtres jusqu'à un point réellement odieux. N'écrit-il pas le 17 mai 1741 à son agent d'affaires l'abbé Moussinot :

« Je vous envoyai ma signature en parchemin dans laquelle j'oubliai le nom d'Arouet, que j'oublie assez volontiers. Je vous renvoie d'autres parchemins où se trouve ce nom malgré le peu de cas que j'en fais ».

Quant à l'origine du nom de Voltaire, elle demeure encore une énigme. S'il s'agit d'une terre possédée par François-Marie Arouet, il la faut supposer de bien minime importance puisque la trace ne s'en retrouve nulle part. Du reste faute de seigneurie, s'il n'avait été poussé que par le désir si fréquent — j'allais dire si légitime — chez les bourgeois de son époque,

Digitized by Google

de se donner une tournure aristocratique, le jeune Arouet eût pu, comme tant de ses contemporains, faire précéder son nom patronymique de la particule. Nous aurions aujourd'hui les œuvres de Monsieur *d'*Arouet, et le génie qui les produisit n'en tiendrait pas moins au regard de la postérité sa place immortelle.

Dédaigneux du nom de son père, Voltaire voulut rendre célèbre un pseudonyme. On en a donné pour raison qu'il n'était point bien sûr lui-même d'être un Arouet. Que son parrain l'abbé de Chateauneuf lui tenait par les liens d'une parenté plus charnelle encore que spirituelle, et que sa mère, Marie-Marguerite Daumart, avait quelques motifs de savoir à quoi s'en tenir sur ce point.

A bien examiner la manière de vivre de la bourgeoisie française, et même de la bourgeoisie parisienne à cette époque, on doit conclure que sur cette question si délicate — en admettant, ce qui n'est nullement prouvé, la liaison de l'abbé de Chateauneuf et de Madame Arouet —, les deux principaux intéressés en étaient eux-mêmes réduits aux conjectures.

Et cette filiation adultérine eût-elle existé, qu'elle n'expliquerait pas le désintéressement complet de Voltaire à l'égard de sa famille paternelle. Il a traité les Daumart — dont il descendait indubitablement — avec une désinvolture singulière :

« C'est une bien malheureuse créature que ce Daumart, écrivait-il de Ferney le 27 février 1761 à Madame de Fontaine, mais son père était encore plus sot que lui, et son grand'père encore plus. Je n'ai pas connu le bisaïeul, mais ce devait être un rare homme ».

Or le bisaïeul en question était également l'aïeul maternel de Voltaire.

Il demeure juste pourtant de constater à la décharge du châtelain de Ferney, qu'il avait sur les bras depuis dix neuf mois ce « mousquetaire Daumart » devenu rapidement impotent sous son toit des suites d'une ancienne chute de cheval compliquée sans doute de l'« *avarie* » récemment contractée à Genève (1). Le dépit d'un amphytrion embarrassé d'un invité si sottement malade l'excuse de traiter aussi légèrement un cousin et un oncle. Mais un aïeul !

(1) Lettre à M. Bagieu. De Ferney, 11 janvier 1761.

Digitized by Google

Voltaire avait autant de raisons que quiconque de se croire le fils de son père, et s'il a marqué une suprême indifférence à ses ancêtres Arouet, comme à ses ancêtres Daumart, c'est que ses opinions philosophiques l'avaient rendu avant tout un individualiste, répugnant à la tradition familiale comme à toutes les autres.

Il l'avait nettement marqué du vivant de François Arouet, par son indépendance extrême vis-à-vis des volontés paternelles. Ces volontés paternelles, il ne les respecta pas mieux du reste après la mort de son père, en procédurant contre son frère aîné avantagé, — comme il était d'usage dans la plupart des familles de bonne bourgeoisie, — par le testament du chef de la maison.

La réponse de Voltaire au chevalier de Rohan au cours de la fameuse altercation qui se termina de si fâcheuse façon pour le jeune littérateur, est bien typique aussi des sentiments de Voltaire à l'égard de sa famille et de son nom : « Mon nom ? jetait-il au Chevalier qui l'interrogeait insolemment, mon nom ? je le commence et vous finissez le vôtre ! »

Au point de vue littéraire cette réponse était pleinement justifiée, mais en demeurait-il de même au point de vue social ? En 1725, Voltaire n'avait-il pas déjà profité à plus d'une reprise, au début de sa carrière, de l'honorabilité, de la position bien assise, des relations mêmes de ses ascendants ?

Le mépris qu'il affectait à leur égard n'était-il pas aussi injuste qu'odieux ?

Il n'est point téméraire d'affirmer que ce fut à sa situation familiale qu'il dut ses premiers et ses plus utiles protecteurs, les introducteurs sans lesquels il était presqu'impossible à un débutant — fut-il un futur génie — de prendre pied dans le monde des lettres et même dans le monde tout court.

Il serait facile de démontrer que parmi ceux qui aidèrent le jeune Voltaire à percer, les relations de la famille Arouet et les camarades de collège connus chez les Jésuites, forment la grande majorité. Qu'il suffise de rappeler que l'abbé de Chateauneuf était son parrain, et que le père du duc de Richelieu avait en 1685 en compagnie de la duchesse de Saint Simon tenu un enfant de François Arouet et de Marie Daumart sur les fonds baptismaux.

La position sociale de la famille Arouet a donc eu sur le génie de Voltaire une influence considérable. Et il n'est point

Digitized by Google

dénué d'intérêt d'établir une fois pour toutes, d'une manière précise et rigoureusement exacte, ce qu'étaient les Arouet. Cela malgré l'affectation de Voltaire à se proclamer lui-même son propre ancêtre. Cette prétention dénote chez le philosophe autant d'infatuation que d'égoïsme. Infatuation singulière qui attribue à son propre mérite d'être accueilli en des milieux où l'on n'eût point reçu un homme dont l'origine honorable et la bonne éducation auraient fait quelque doute. Egoïsme féroce du littérateur riche et arrivé qui méprise les liens du sang pour n'être pas obligé de secourir des parents moins fortunés.

Une fois pourtant, cette infatuation et cet égoïsme semblèrent mollir. Quand il s'agit de marier ses nièces orphelines, Voltaire se sentit pendant quelques heures un cœur de chef de famille (1). Il importe de tenir compte de ce sentiment passager, car ce jour là, par exception, Voltaire fut de sa race, d'une vieille race bourgeoise solide et bien constituée, comme celles qui formaient alors avec la petite noblesse, le meilleur de l'ossature de la France.

(1) Lettres à M. Thiériot, 3 novembre, 6, 21, 23 décembre 1737, 7 février, 8 mars, 5 juin 1738. Ecrites de Cirey.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les généalogies des Arouet.

Voltaire, nous l'avons dit, affectait d'ordinaire d'ignorer ses ancêtres ; le ton persifleur qu'il affecte en répondant à une question indiscrètement posée par Dumoustier de la Fond (1) nous montre admirablement sa manière de dépister les importuns :

« Monsieur (2),

L'île de Delos eût son Apollon, la Sicile ses muses et Athènes sa Minerve. Les villes de Loudun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes qui combattirent autrefois pour la naissance d'Homère, voudraient-elles aujourd'hui combattre pour être le lieu de la naissance de mes ancêtres ! Je n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer. Si cette découverte les intéresse, elles ne manquent pas de moyens pour la faire. Les vers, que fit Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la mort de René Arouet qui peut être fut aussi un des miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait honneur au cœur de celui qui les a écrits. . . . . »

Le vieux philosophe répondait en se jouant à un jeune homme trop curieux. Une trentaine d'années plus tôt, s'adressant au secrétaire d'une Académie qui venait de lui faire place dans ses rangs, il ne croyait pas possible de

(1) François-Jacques Dumoustier, Ec. Sgr de la Fond, Chev. de Saint-Louis, capitaine au corps royal de l'artillerie, né le 30 juillet 1745, mort à Chinon le 4 août 1815, membre de plusieurs académies, auteur d'un essai historique sur Loudun. (*Dict. hist. et généalogique des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, tome III, p. 217).

(2) Cette lettre est datée de Paris, le 27 avril 1778. (*Affiches du Poitou*, n° 33 du 19 août 1779).

Digitized by Google

feindre une ignorance aussi complète en ce qui touchait ses origines.

La première de ces lettres adressées à Nicolas Louis Bourgeois (1) est datée de Paris le 28 janvier 1746. Les autres sans date doivent être postérieures de quelques semaines. Elles sont conservées à la Bibliothèque de la Rochelle (2) :

« Il n'est point vray, Monsieur, que je sois né à Saint Loup ; mais j'ay ouy dire que mon grand'père y étoit né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les ferai rédiger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. »

. . . . . .

« Je serais très flatté que votre Académie me mit au nombre de ses associés. Ce n'est point l'usage dit l'Académie Française ; mais étant originaire du Poitou je puis accepter cet honneur, sans blesser les réglements de notre compagnie. »

. . . . . .

« Puisque vous travaillez, Monsieur, à une bibliothèque poitevine et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou ; puisque me voilà tout poitevin, par le titre d'Académicien de la Rochelle, dont je suis honoré : puisqu'enfin vous voulez bien parlez de moi, il faut que vous soyez instruit de toutes mes faiblesses... L'attachement véritable que j'auray toutte ma vie pour une Académie qui fait l'honneur de mon ancienne patrie (3), répare la faute que je crains d'avoir faitte. »

. . . . . .

Ce n'est point aujourd'hui qu'on recherche pour la première fois ce qu'était cette « *petite famille du Poitou* » dont sortait Voltaire. Mais faute d'avoir recouru aux sources authentiques, les généalogies des Arouet publiées jusqu'ici sont incomplètes ou erronées. Personne n'a établi encore d'une façon rigoureuse la filiation suivie du Philosophe.

La seconde édition du « *Dictionnaire historique et généalogique des Familles du Poitou* » (4), publiée par MM. Beauchet

(1) Nicolas Louis Bourgeois, avocat à Poitiers, puis à la Rochelle, habita longtemps Saint-Domingue. Il était doyen de l'Académie des Belles-Lettres de La Rochelle quand il mourut à l'Houmeau le 2 juillet 1776.

(2) Dans un meuble particulier qui renferme les archives de l'Académie de la Rochelle (communication de M. Musset, bibliothécaire).

(3) La ville de Saint-Loup faisait partie de l'ancien diocèse de la Rochelle.

(4) Tome I, p. 116 et suivantes. Imp. Oudin et C^ie^, Poitiers.

Digitized by Google

Filleau, a résumé la question telle qu'elle était en 1891 et telle qu'elle demeure encore aujourd'hui. Ce savant dictionnaire — l'ouvrage le plus complet et le plus consciencieux de ce genre qui soit édité en France — a reproduit dans leurs parties essentielles en y ajoutant quelques noms isolés, et en les modifiant sur certains points, les généalogies dressées par M. Pol de Courcy et Benjamin Fillon.

Dans son Nobiliaire de Bretagne (1878), M. de Courcy donne une filiation des ancêtres de Voltaire que Beauchet-Filleau considère, à juste titre, comme entièrement fantaisiste en ce qui concerne les six premiers degrés relatifs aux Arouet en Poitou.

Cette filiation commence à Jean Arouet receveur à Loudun vers 1400, se continue par Thomas élu pour le Roi en la même ville en 1437, puis par René enquesteur à Loudun lui aussi, enterré en l'église Saint-Pierre de cette ville le 21 octobre 1499. Robert Arouet, fils de René, aurait été procureur en l'élection, et son fils Jean, trisaïeul de Voltaire, se serait établi à Saint-Loup en qualité de notaire avant 1580.

M. de Courcy n'apporte aucune justification de son travail. Les quatre premiers degrés qui concernent les Arouet à Loudun sont donc singulièrement suspects. M. Roger Drouault, l'érudit le plus compétent sur l'histoire des familles loudunaises n'a jamais rencontré dans ses recherches aucun Arouet, et considère comme une légende de tenir Loudun pour le berceau des ancêtres de Voltaire (1).

Enfin ce qui ne permet d'accorder aucune créance aux quatre premiers degrés de la filiation établie par M. de

(1) « Je n'ai jamais rien trouvé sur les Arouet loudunais, écrit M. Roger Drouault. Cependant j'ai dépouillé à peu près toutes les pièces loudunaises des archives départementales — et il y en a ! — et les registres de l'état civil qui remontent à 1539, sans avoir jamais rencontré le moindre Arouet ; je me demande si cette tradition n'est pas fausse comme tant d'autres en matière de généalogie.

« Dans mes listes des officiers de l'élection je ne trouve aucun des personnages cités par de Courcy et reproduits par MM. Beauchet-Filleau.

« Je me demande si l'on n'a pas commis une erreur de lecture dans les noms d'une généalogie manuscrite ; si j'avais le temps quelque jour, je pourrais critiquer la liste donnée par M. de Courcy, et peut-être trouverais-je une solution.

« Sur mes fiches Montault je ne trouve rien concernant la femme d'Helenus Arouet...

« ... Toutes mes recherches pour retrouver les manuscrits d'Estienne Rousseau, cités par Trincan et Dumoustier, n'ont pas eu de succès ».

Digitized by Google

Courcy, c'est que les deux suivants sont forgés de toutes pièces. Et ici, comme nous le démontrerons plus loin, la vérification est irréfutable.

Il n'y a jamais eu à Saint-Loup, vers 1570, de Jean Arouet, époux de Marie Bayou, ni à la génération qui suit de François Arouet (1), époux de Catherine Barlault. Les trisaïeux et les bisaïeux de Voltaire dans la ligne paternelle furent Pierre Arouet et Marie Parent, Helenus Arouet et Jacquette Marceton.

La généalogie dressée par Benjamin Fillon est autrement sérieuse. Pourtant elle n'a pas paru suffisamment documentée à Beauchet Filleau pour être acceptée telle quelle. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* l'a sectionnée en deux fragments qui ne rattachent plus strictement les Arouet de Paris à ceux de Saint-Loup.

Le premier fragment comprend quatre degrés :

1° Helenus Arouet, tanneur à Saint-Jouin-de-Marnes (2), en 1523, époux de Marie Forget.

2° Pierre Arouet, décédé avant 1584, époux de Marie Parent.

3° Helenus I Arouet, époux de Marie Montault, habitant Saint-Loup en 1598.

4° Helenus II Arouet, époux de Jacquette Marceton (3), décédé à Saint-Loup le 15 juin 1631.

Le deuxième fragment commence à François Arouet, marchand à Paris, aïeul de Voltaire. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* incline à penser qu'il était sans doute le neveu ou peut-être le fils d'Helenus II (4). A part cette erreur, les renseignements fournis sur François et les Arouet parisiens, ses descendants, sont exacts.

Benjamin Fillon, dans ses lettres à M. de Montaiglon (5), semble avoir eu la prétention de dire le dernier mot sur les ascendances poitevines de Voltaire.

(1) M. de Courcy donne à François Arouet les qualifications de syndic et bailli de Saint-Loup, charges qui n'existaient pas en cette ville à l'époque où aurait vécu ce personnage.... mythique.

(2) Canton d'Airvault (Deux-Sèvres).

(3) Erreur magistrale. Jacquette Marceton, comme on le verra plus loin, était la mère et non la femme d'Helenus Arouet le jeune.

(4) Il était en réalité son frère.

(5) *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*, par Benjamin Fillon. Paris, libr. Tross, 8, passage des Deux-Pavillons, 1861.

Digitized by Google

« Je puise mes renseignements, écrit-il, dans les pièces originales que j'ai en ce moment sous les yeux ».

Ces pièces originales avaient très probablement été communiquées à Benjamin Fillon par la famille Bailly du Pont, de la Chateigneraye (1), qu'une parenté assez étroite semble avoir liée à l'auteur vendéen (2). Ce qui confirme cette opinion, c'est la citation par Benjamin Fillon de plusieurs lettres adressées par des Arouet de Paris à des membres de la famille Bailly du Pont, lettres intimes qui ne pouvaient vraisemblablement demeurer qu'entre les mains de leurs descendants

Suivant le détestable usage de son époque, Benjamin Fillon se garde bien d'indiquer clairement ses sources, de signaler ses références, de citer un seul nom de notaire qui permettrait de contrôler à l'occasion ses affirmations. Avoir eu des pièces originales sous les yeux, suffisait sans doute, en 1861, à un érudit pour trancher définitivement une question historique, sans plus s'expliquer au profit de la postérité. Les notes de Benjamin Fillon, qui ont été conservées dans la collection Dugast-Matifeux, et qui figurent à la bibliothèque de la ville de Nantes à l'article 237 du catalogue de cette collection, numéro 2 : « la famille Arouet », sont sans suite et dénuées d'intérêt (3). Et c'est vraiment dommage, car à examiner de près le travail de Benjamin Fillon, on en vient à se demander s'il a bien lu le dossier qu'il consultait, et s'il n'en a pas tiré des conclusions fort hasardeuses, en ce qui concerne tout au moins les trois premiers degrés de la filiation.

I. En 1523, Helenus Arouet, marchand tanneur à Saint-Jouin-de-Marnes, possédait dans les environs de cette localité deux petits domaines : « Le Pas du Cygne » et « la Motte aux Fées ». Il épousa Nicole Forget, de Saint-Loup, dont il eut trois enfants :

Helenus, Marguerite, devenue femme de Jacob Fouqueteau, marchand à Airvault, et Pierre qui suit :

II. Pierre Arouet, tanneur à Saint-Jouin de 1559 à 1577, épousa Jeanne Duval, dont quatre enfants :

(1) Chef-lieu de canton du département de la Vendée.

(2) Anaïs-Estelle Bailly du Pont qui épousa le 28 septembre 1841 Alcide-Quentin Pichard du Page, était fille d'une demoiselle Fillon (*Dict. des familles du Poitou*, tome I, p. 250).

(3) Communication de M. Giraud Mangin, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nantes.

Digitized by Google

Pierre qui suit, David, sergent à Airvault, Jeanne et Marguerite.

III. Pierre, marchand à Airvault en 1586.

Observons simplement que les noms que nous venons de citer ne se rencontrent dans aucune des pièces qui ont servi à établir la généalogie que nous donnerons plus loin. Que nous n'avons retrouvé nulle part, notamment, les domaines du Pas du Cygne et de la Motte aux Fées. Les dictionnaires topographiques de la Vienne et des Deux-Sèvres, dus aux travaux de deux savants éminents, M. Rédet pour l'un, et M. Bélisaire Ledain pour l'autre, ne les mentionnent pas. De ce fait, la preuve de la non existence de ces lieux n'est sans doute pas péremptoire car, quelque complets qu'ils puissent être, de pareils travaux donnent lieu à bien des omissions. De plus, il existe sur la Dive, à quelque distance de Saint-Jouin, un gué appelé « le Gué du Cygne ». Ce nom présente une grande analogie avec « le Pas du Cygne ».

Observons encore, néanmoins, que Benjamin Fillon qualifie Helenus Arouet, bisaïeul de Voltaire, s[r] du Pas du Cygne, et François Arouet, aïeul du philosophe, s[r] de la Motte aux Fées, et que dans les nombreuses pièces que nous avons eues sous les yeux ces personnages n'ont jamais usé de ces qualifications terriennes.

L'auteur des « Lettres à M. de Montaiglon », après avoir ébauché les trois premiers degrés d'une filiation des Arouet — plus que sujette à caution, nous le répétons — présente enfin un personnage dont l'existence est bien authentiquement démontrée : Helenus Arouet, marchand tanneur à Saint-Loup, bisaïeul de Voltaire.

Benjamin Fillon, pour rattacher Helenus aux Arouet précédents, nous affirme qu'il est cousin-germain de Pierre (III[e] degré de la première filiation), marchand à Airvault en 1586, et qu'il se trouve par conséquent petit-fils d'Helenus I, marchand tanneur à Saint-Jouin en 1523. Suivant sa méthode habituelle, Fillon n'apporte aucune référence à l'appui de son affirmation plus que douteuse.

L'auteur vendéen n'a connu que l'un des deux mariages d'Helenus Arouet, cinq seulement des sept enfants qui se partagèrent la succession dudit Helenus. Notons qu'il qualifie l'un de ces enfants, Jean, s[r] de Villeneuve, alors qu'il a

Digitized by Google

toujours porté le surnom de sr de la Massonnerie (1) : motif de plus pour nous méfier des seigneuries du Pas du Cygne et de la Motte aux Fées.

Enfin Benjamin Fillon a lu la plate tombe de la famille Arouet, dont nous parlerons plus loin, avec l'imagination dont il semble avoir fait preuve dans la mise en œuvre des pièces originales qu'il eut sous les yeux. Il a cru déchiffrer sur cette pierre, d'ailleurs en fort mauvais état, la date de 1621 comme étant celle de la mort de Jacquette Marcheton, seconde femme d'Helenus Arouet. Jacquette Marcheton paraît en plusieurs pièces après cette année 1621, notamment le 4 octobre 1625 et en trois actes passés en mai 1632 (2).

De ce qui précède on voudra bien conclure que les origines de la famille Arouet n'ont pas été établies jusqu'à présent d'une manière indiscutable. A notre époque, où l'on cherche à juste titre à connaître très exactement tout ce qui tient de près ou de loin à la personnalité des grands hommes, Voltaire, dont l'influence fut si considérable sur le bouleversement qui détruisit la vieille société française, mérite à ce titre qu'on s'intéresse tout spécialement à ses origines familiales et sociales.

(1) La Massonnerie semble, d'après le *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres* de B. Ledain, devoir être identifiée avec la ferme actuelle de la Masurie, commune de Breuil-Chaussée. Elle relevait de Bressuire.

(2) Minutes d'Arouet, notaire à Saint-Loup.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le pays des Arouet : La Gâtine, Saint-Loup.

« La Gâtine, écrit M. Bélisaire Ledain, au début de son ouvrage sur cette contrée (1), occupe le centre du Poitou et forme la partie intermédiaire qui reliait deux circonscriptions appelées jadis Haut et Bas Poitou, auxquelles on la rattachait indifféremment avant l'arrêt du Conseil du 26 avril 1670, qui déclara que la ville de Parthenay ferait partie du Haut Poitou et que le Thouet serait la ligne de démarcation entre ces deux portions de la province. Couverte de bois, de landes et de haies épaisses, coupée par de nombreux ravins ou accidents de terrain, cette contrée, malgré le déboisement qui s'y est opéré depuis un demi-siècle et qui se continue toujours, offre encore à l'œil du voyageur et de l'artiste l'aspect le plus pittoresque, et la nature, en certains lieux, s'y revêt de beautés inattendues. Une chaîne de collines formant le plateau de Gâtine, la traverse du sud-est au nord-ouest. De ces hauteurs descendent trois rivières : Le Thouet, la Sèvre-Nantaise, la Vendée et une multitude de petits cours d'eau qui sillonnent le pays dans tous les sens et contribuent beaucoup à la fertilité de ses pâturages.

« La Gâtine contenait environ soixante paroisses ; son étendue était à peu près de quinze lieues en longueur et de dix lieues en largeur. Afin de préciser le mieux possible ses limites assez mobiles et arbitraires sur certains points, traçons une ligne fictive commençant à Cramard près Ayron, point extrême de la Gâtine du côté de l'Orient. De Cramard, la ligne prend la direction de Cherves, Thénezay, Aubigny, la Mairé, Gourgé, traverse le Thouet, gagne Amailloux, Clessé, la Chapelle-Saint-Laurent, Largeasse, la Chapelle-

(1) *La Gâtine historique et monumentale*, Parthenay, 1897.

Digitized by Google

Seguin, où elle rencontre la Sèvre-Nantaise. De ce point, la ligne enveloppe l'Absie, Saint-Paul-en-Gâtine, descend par le Busseau et la Chapelle-Thireuil vers l'Autise qu'elle atteint à Ardin. Elle enveloppe ensuite Béceleuf, va toucher la Sèvre-Niortaise pour prendre le vieux château de Coudray-Salbart, puis, remontant par une courbe rapide vers Germon, elle se dirige vers Saint-Georges-de-Noiné, la forêt de la Saisine, Vautebis et Vasles, d'où elle rejoint promptement Cramard, son point de départ. Les cantons modernes de Thenezay, Parthenay, Secondigny, Champdeniers, Mazières, une partie de ceux de Saint-Loup, Moncoutant, Coulonges, Menigoute, représentent aujourd'hui le pays que nous venons de délimiter, et dont nous voulons dérouler les annales ».

Si la délimitation de M. Bélisaire Ledain est rigoureusement exacte au point de vue de l'histoire féodale, il semble qu'elle soit trop étroite au point de vue géographique. Il existe en réalité un pays présentant partout les mêmes caractères que la Gâtine dont M. Ledain a tracé les contours, qui s'étend au nord jusqu'à Thouars, au sud jusqu'à Melle. On pourrait à quelques écarts près l'inscrire dans un triangle dont les trois sommets seraient Thouars, la Chateigneraye et Melle. Le plus grand côté de ce triangle donnerait une ligne Nord-Sud joignant Thouars à Melle, mesurant 85 kilomètres environ, bordée sur la moitié de sa longueur par le fossé du Thouet. Le côté du triangle orienté dans la direction sud-ouest, de Melle à la Chateigneraye compterait 70 kilomètres et laisserait Niort en dehors de la Gâtine à hauteur de sa partie médiane. De la Chateigneraye à Thouars le plus petit côté du triangle (55 kilomètres) prend l'orientation ouest-nord. La Gâtine ainsi comprise se compose de l'élection de Parthenay, de celle de Saint-Maixent et de partie des élections de Thouars, de Poitiers et de Niort. Elle renferme les deux villes importantes de Parthenay et de Saint-Maixent. Mais elle effleure également trois centres remarquables : Thouars, Bressuire et Melle.

Parmi les localités de second ordre se placent à l'ouest en allant du nord au sud : Airvault, Saint-Loup, Menigoute, La Mothe-Saint-Heraye. A l'ouest en remontant vers le nord : Coulonges sur l'Autize, Secondigny, Moncoutant et Argenton-Chateau.

Ce pays de Gâtine comprend ainsi la plus grande partie du

Digitized by Google

département des Deux-Sèvres. Massif granitique, à la végétation vigoureuse il tranche nettement sur les plaines calcaires qui l'entourent au nord, à l'est et au sud. A l'ouest au contraire sa délimitation avec le Bocage est plus délicate et vaudrait qu'on l'établisse avec le plus grand soin.

Cette digression géographique n'est point inutile pour qui veut connaître le berceau des Arouet. Nous retrouverons au XVII^e siècle les enfants d'Helenus répandus dans toute la Gâtine : de Thouars, à la Chateigneraye, de Bressuire à la Mothe-Saint-Heraye. Toute cette région avait en effet la même culture, les mêmes productions, le même aspect, le même climat et les mêmes mœurs. Elle formait bien un pays à part, une petite patrie comme l'on dit aujourd'hui, dont les habitants se sentaient chez eux, à quelque coin de la région qu'ils s'installassent. L'exemple de la famille Arouet s'il est typique ne demeure point isolé. Les alliances étaient fréquentes entre Thouars, Airvault, Saint-Loup, Bressuire et la Chateigneraye : des déplacements temporaires ou définitifs résultaient de ces alliances et multipliaient encore les relations commerciales qui reliaient entre elles ces petites villes.

Or bien qu'au XVII^e siècle la Baronnie de Saint-Loup ou Fief-franc qui renfermait les paroisses de Saint-Loup, du Chillou et de Louin ait dépendu de la sénéchaussée et élection de Poitiers, elle était au siècle précédent rattachée à Parthenay (1). De plus les liens religieux qui l'englobaient dans le doyenné de Bressuire, partie lui-même du diocèse de la Rochelle l'attiraient encore du côté de la Gâtine.

De ce pays jadis impénétrable qui s'étendait du Thouet à la mer, la Gâtine formait l'avancée, le Thouet figurait le fossé, Saint-Loup s'étendait au bord du glacis. Quand les invasions s'étaient précipitées à travers ce vaste plateau qu'est le seuil du Poitou, seul passage ouvert du nord au sud entre le Massif Central et l'Océan, leurs derniers remous étaient venus effleurer les bords du Thouet. Les populations de Saint-Loup aux époques des grandes guerres n'avaient pas été foulées comme les habitants de la plaine, mais n'avaient partagé qu'en partie l'immunité que valait aux habitants du Bocage leur pays impraticable.

Les indigènes de Saint-Loup par leur situation frontière

(1) *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres*, par B. Ledain.

Digitized by Google

entre la plaine calcaire et le Bocage granitique participaient du caractère des deux races très différentes que sont les Bas-Poitevins et les Hauts Poitevins. On n'ignore pas l'influence du sol sur la mentalité de ceux qui l'occupent. Plus un pays est difficile d'accès, plus les champs sont entourés de haies et de fossés interdisant toute communication avec les héritages voisins, plus les habitants sont attachés à leurs traditions et respectueux de la propriété. Les populations de la plaine montrent un caractère volontiers frondeur : elles convoitent trop souvent d'augmenter par la fraude un héritage qu'une simple borne délimite. Les premiers voient leurs cultures éternellement enserrées dans le même cercle de verdure ; les seconds dans l'immense tapis qui s'étend sous leurs yeux distinguent les changements qu'apporte à la fortune de chacun le travail ou l'habileté. Les uns tiennent pour la tradition, les autres pour le progrès et l'empreinte est tellement forte qu'aujourd'hui encore la topographie du département des Deux-Sèvres délimite les opinions politiques de ses électeurs.

Saint-Loup par la nature de son sol appartient à la Gâtine, mais il est trop près de la plaine pour n'en pas subir l'influence. Et il serait curieux de la rechercher cette influence — encore accentuée par les deux alliances parisiennes du père et de l'aïeul — dans le caractère de Voltaire. Surtout si l'on compare le caractère du grand philosophe à celui de son frère Armand. Il arrive parfois dans les races qu'une ascendance souvent fort lointaine prédomine au physique ou au moral chez un individu au point de le rendre absolument différent de ses plus proches parents. Armand Arouet « fou de dévotion » au dire de son père (1) se rattache bien au type bas-poitevin. Si les deux frères Arouet étaient nés cinquante ans plus tard et avaient vécu en 1793 dans quelque gentilhommière des environs de Saint-Loup, on peut conjecturer qu'Armand serait parti le Sacré-Cœur sur la poitrine à la suite de la Rochejacquelein, tandis que Voltaire fut devenu conventionnel ou tout au moins administrateur de district et notable sans-culotte.

Mais le but de ce travail n'est point d'étudier le caractère du roi des philosophes. Laissant ce soin à de plus compétents, nous nous bornons à réunir des matériaux qui permettront

(1) Voir l'article de M. Gazier sur « Le frère de Voltaire », dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1906.

Digitized by Google

peut-être à quelqu'autre de déterminer ce que l'âme de Voltaire dut à son ascendance poitevine.

N'est-il pas étrange, en effet, qu'aucun des très nombreux écrivains qui ont publié sur Voltaire et ses œuvres des centaines de volumes, n'ait songé à s'occuper quelques instants de cette gracieuse petite ville de Saint-Loup (1) berceau de l'aïeul du philosophe ?

Elle est bien déchue, certes, de son antique importance. Centre manufacturier jadis très actif, elle tirait sa richesse au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles de ses fabriques de gros draps de laine et surtout de ses nombreuses tanneries. En l'absence de tout document probant — les registres paroissiaux n'existant plus pour cette époque — il est permis d'évaluer sa population dans les toutes premières années du XVII^e^ siècle, à 2.000 à 2.500 habitants dont quelques-uns professaient la religion réformée. En 1720, époque où sa population avait considérablement diminué pour diverses causes : misère générale, émigration, inondations fréquentes, etc., elle contenait encore 364 feux et 1.500 habitants. Saint-Loup chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres en compte actuellement environ 1.200 dont la moitié seulement agglomérés.

C'est un frais paysage que celui qu'arrose le confluent du Thouet, avec le Cébron, torrent au nom biblique. La rive gauche des deux rivières est bordée de collines élevées dont les pentes à pic bornent brusquement l'horizon d'un rideau de verdure. Après avoir franchi les eaux tumultueuses du Thouet, on découvre à droite dans la plaine le vieux Saint-Loup. Si en débouchant sur la grande place on n'apercevait deux bâtiments tout neufs, — la très belle demeure construite par M. Bourdin, ancien notaire (2), l'un des derniers successeurs de Samuel Arouet sieur de la Coudre, et l'hôtel de ville

(1) Pendant la Révolution, Saint-Loup troqua son nom trop clérical contre celui de Voltaire.

(2) M. Bourdin conserve chez lui les minutes d'Arouet (1608-1643), de Perrin (1626-1668), de Suyre (1636-1677), de Lorrayne (1635-1653), de Suyre (Jacques) (1662-1698), etc., etc., que nous citerons au cours de ces pages. C'est grâce à son extrême obligeance qu'il a été possible d'en prendre connaissance, grâce aussi à l'aimable accueil de MM. Thabeault et Fiévé, notaires à Saint-Loup, que M. Baufine, auteur d'un remarquable ouvrage sur le notariat dans l'arrondissement de Parthenay, avait bien voulu prévenir des recherches que nécessitait ce travail. Les minutes des notaires de Saint-Loup prendront prochainement place aux Archives des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

édifié récemment sur l'emplacement des vieilles halles en bois où les Arouet sans doute vendaient leurs cuirs —, on pourrait croire que le décor n'a point changé depuis l'an 1600.

« Sur la place de l'église, écrit M. Bélisaire Ledain au tome VII des Paysages et Monuments du Poitou, près de cet édifice et des halles qui lui font face, vient aboutir la rue principale venant de l'ancien pont détruit. Elle se développe ensuite depuis l'église jusqu'au pont de la route d'Airvault sur le canal, et présente dans cette partie un aspect tout à fait pittoresque et archaïque. Presque toutes les maisons qui la bordent remontent au XVe et XVIe siècles et sont demeurées intactes avec leurs étages surplombant les uns sur les autres, leurs pignons élevés et pointus surmontés de girouettes. Une maison, où est aujourd'hui l'hôtel du Parquet, en face des halles, servait autrefois d'auditoire à la sénéchaussée et avait été construite dans ce but au XVe siècle par les seigneurs de Saint-Loup. La rue dont elle forme le coin descend à la rivièr et à une promenade qui portait au XVIe siècle le nom de Poulies, parce que les fabricants, alors très nombreux à Saint-Loup, y tendaient leurs draps. Le château est situé à l'extrémité nord de la ville, dans la partie la plus resserrée de la vallée qui s'élargit ensuite au milieu de belles prairies en descendant vers Airvault. La ville était fortifiée au moyen âge. On reconnaît le long du canal, non loin du pont, les restes de murailles et de quelques tours qui pourraient bien dater du XVe siècle. »

M. le marquis de Maussabré, en restaurant récemment le vieux château de Saint-Loup, a contribué encore à restituer son antique cachet à cette localité. L'église où reposent les vieux Arouet, les maisons dont les façades ventrues, les virent circuler, tout rappelle à l'historien que le passé de quatre siècles nous marque encore de son empreinte et qu'il est prêt à fournir sa leçon à qui se donne la peine de l'interroger.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Le milieu social des Arouet.

Quels étaient-ils les habitants de ces demeures du xv^e^ et du xvi^e^ siècles dont les façades massives supportent sans fléchir les étages débordants ? Que savons-nous de la vie de ces bourgeois de petite ville, qui voilà trois à quatre cents ans franchissaient le seuil des portes ogivales, étroites et basses qui conduisaient aux vastes salles de ces vieux logis ? Jusqu'à présent nous en connaissons peu de chose en vérité, car l'histoire sociale est encore chez nous une nouveauté. Trop longtemps on a négligé de s'intéresser à la manière de vivre de nos ancêtres et des documents, du plus haut intérêt sur ce point, ont été détruits ou négligés. La généalogie, qui depuis quelques vingtaines d'années a cessé de compiler ou même d'inventer des légendes pour devenir une des branches, et non des moins exactes de la science historique, nous fournit à présent les renseignements les plus utiles à l'histoire sociale, notamment pour cette période de transformation que fut la deuxième moitié du xvi^e^ siècle. Quand le généalogiste est sincère l'origine véritable des familles, leurs rapports mutuels, leurs occupations, leur fortune, apparaissent, sous un jour parfois bien différent de celui sous lequel un observateur mal informé eût été porté à les juger.

« Au xiv^e^ et xv^e^ siècles écrit M. Alfred Richard (1), dans l'avant-propos de son « Inventaire des Archives du château de la Barre (2) », pendant les guerres qui ravagèrent la France, bien des familles nobles disparaissent, les unes com-

(1) Actuellement archiviste du département de la Vienne.

(2) Chez Ch. Reversé à Saint-Maixent. Le château de la Barre est situé en Gâtine, près de Menigoute. Cet ouvrage en deux volumes, publié en 1861, a devancé de beaucoup la science d'une époque qui ne se piquait guère de connaître l'histoire sociale. On le dirait écrit d'hier.

Digitized by Google

plètement ruinées, d'autres éteintes. Alors des roturiers, de gros marchands des villes qui ont épousé filles de nobles, arrivent peu à peu à la noblesse par la possession suivie de fiefs dont ils rendent hommage ; beaucoup sont hommes de loi, sénéchaux des petites justices. ...

« Le local habité dans les demeures de la noblesse, qui ne différaient souvent de la simple ferme que par l'écusson seigneurial sculpté sur la porte, se compose la plupart du temps de deux ou trois pièces, dans lesquelles, comme aujourd'hui dans nos campagnes, se trouvaient plusieurs lits. La chambre était en outre garnie d'une table, de bancs tournés, de quelques escabeaux, de marchepieds et surtout de coffres dans lesquels sont renfermés les vêtements, le linge et les titres de famille et de propriété... »

« La noblesse des champs était peu fortunée ; sa manière de vivre ne différait guère de celle des tenanciers, ses voisins : vers 1510, Pernelle Légier, à qui doit revenir un jour une fortune considérable, va tout enfant « en une petite robe » garder les oisons.

« Pour nous renseigner sur cette situation, il n'y a rien de plus précieux que les inventaires faits après décès : même au XVII^e siècle rien n'y respire le luxe, à l'encontre du mobilier du gros marchand, où les livres et objets précieux se retrouvent en grand nombre. »

Tout cela s'applique intégralement à la deuxième moitié du XVI^e siècle avec cette différence pourtant que l'anoblissement à tierce foi ayant été rayé de la coutume, la longue possession des fiefs n'ouvrait plus les rangs de la noblesse aux roturiers. Il leur fallait pour y pénétrer acquérir quelqu'une des charges qui la conféraient. Poitiers était la grande ville la plus proche où l'on trouvât ces charges recherchées. Il en résultait que les riches bourgeois qui répugnaient à quitter leur Gâtine, continuaient leur commerce ou l'exercice de leur office de robe sans apporter à la noblesse l'appoint d'une fortune parfois considérable.

Pour se faire une idée exacte de ce qu'était cette bourgeoisie des petites villes de la Gâtine, il convient de se rappeler aussi que plus d'un de ses membres n'avait pas hésité au cours des guerres de religion, à monter à cheval et à faire campagne aux côtés des gentilshommes. Tel ce notaire de Parthenay, Généroux, qui a laissé des mémoires infiniment

Digitized by Google

curieux. Il est probable que les bourgeois catholiques de Saint-Loup firent de même et que leur courage contribua à préserver leur ville quand le seigneur de la Trémoille, commandant l'armée protestante du roi de Navarre, assiégea vainement Saint-Loup du 1er au 5 septembre 1588. Leur zèle s'était-il ralenti trois ans plus tard ou répugnaient-ils à résister au roi légitime? En février 1591, le seigneur de Malicorne, gouverneur pour le roi en Poitou, prenait dans le château, Jean de Tusseau, seigneur de Malespine, qui occupait Saint-Loup depuis 1590 pour la Ligue (1).

Qu'on rapproche cette camaraderie de combat de la supériorité pécuniaire des bourgeois, il sera facile d'en conclure qu'en la vie de tous les jours ils marchaient de pair avec la petite noblesse et se confondaient souvent avec elle.

Les vieilles maisons de Saint-Loup en demeurent les témoins. Leurs rez-de-chaussée servaient sans doute de magasin et de boutique. Leurs larges et confortables escaliers de pierre tournants, les vastes salles ornées de monumentales cheminées qui forment les deux ou trois étages du logis, étaient disposées pour recevoir les mobiliers — luxueux pour l'époque — dont il a été question plus haut, et qui manquaient dans plus d'un manoir.

A étudier les principales familles de Saint-Loup dans les soixante-quinze années qui suivent 1550, on a bien l'impression qu'elles demeurent les maîtresses à peu près incontestées de leur petite ville.

La noblesse campagnarde ne pouvait, nous venons de le voir, leur porter ombrage. Et les hauts et puissants seigneurs étaient loin.

La baronnie de Saint-Loup appartient au milieu du XVIe siècle aux Gouffier. Les Gouffier comptent alors parmi les plus illustres familles de France. Leur chef Claude, duc de Roannez, séjourne à quelques lieues de Saint-Loup dans son magnifique château d'Oyron; il néglige d'habiter celui de Saint-Loup. La Baronnie échoit à un de ses fils cadets, Claude Gouffier, comte de Caravas qui ne semble pas non plus avoir résidé souvent à Saint-Loup, bien que M. Bélisaire Ledain (1) lui attribue la construction du nouveau château en 1609. En 1631, les minutes du notaire

(1) *Paysages et Monuments du Poitou*, tome VII.

Digitized by Google

Perrin conservent la trace du passage de Très Haut et Puissant Seigneur Messire Louis Gouffier de Boisy, Comte de Caravas et de Passavant, Baron de Pouzauges, Saint-Loup et Cremilles, le dernier seigneur de la famille Gouffier. Il ne dut séjourner que quelques semaines au château à en juger par l'activité qu'il déploya à régler ses affaires.

A une lieue de Saint-Loup, la baronnie d'Airvault est aux mains des Yzoré, marquis de Pleumartin. Ces puissants seigneurs jugent trop étroit le château-fort qui abritait les Liniers et ne résident pas à Airvault.

Les deux baronnies voisines sont donc gouvernées par les agents des seigneurs : sénéchal et procureur fiscal pour l'administration et la justice, receveurs ou fermiers généraux pour la gestion. Et ces agents appartiennent tous à la bourgeoisie, et presque sans exception à la bourgeoisie locale.

A Saint-Loup ces personnages sont de la parenté ou de l'entourage des Arouet. En 1549, le juge châtelain est Antoine Clabat, fils de Jacques, bourgeois de Saint-Loup (1), d'une famille depuis longtemps établie dans le pays. Nous retrouverons les Clabat en relations d'affaires avec Helenus Arouet au sujet de la seigneurie de la Routte.

Jean Montault est receveur de la baronnie en 1547 (2), père sinon aïeul de Marie Montault, première femme d'Helenus Arouet, il était encore receveur quand il passa bail le 13 juin 1559 (3) avec Pierre Marteau, laboureur à bœufs pour la métairie du Puy-Terroys (4). Helenus Arouet deviendra lui aussi seigneur du Puy-Terroys (5) qu'il tenait évidemment du chef de sa première femme descendante de Jean Montault.

Mathieu Camus est procureur fiscal de Saint-Loup en 1594 (6). Son fils Hillaire, s[r] du Coulombier, avocat en parlement et au siège présidial de Poitiers, occupera dans la première moitié du XVII[e] siècle le poste de sénéchal, juge ordinaire de la ville et baronnie de Saint-Loup (7). Les Camus devaient resserrer par une alliance les liens d'amitié qui les

(1) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 504.
(2) *Paysages et Monuments du Poitou*, tome VII.
(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.
(4) Aujourd'hui Puyterré, village près de Saint-Loup.
(5) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.
(6) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 113.
(7) Minutes de Suyre, 24 novembre 1655.

Digitized by Google

unissaient aux Arouet, Gabriel Camus, s[r] du Coulombier, fils du sénéchal et Jacques Suyre, greffier de la ville et baronnie de Saint-Loup, fils de René et d'Hélène Arouet, épousèrent les deux sœurs, Renée et Mathurine Pallu, filles de Mathurin Pallu, s[r] de la Martinière et de Catherine Charrier (1). Un Camus, peut-être frère de Mathieu, remplissait les fonctions de notaire de la baronnie de Saint-Loup, en 1553 et en 1572 (2).

Parmi les autres notaires de la ville nous trouvons Baranger en 1551 (2), Ogeron en 1571 (2), Lorrayne à la fin du du xv[e] siècle, Bessonneau en 1612 (3), Berthonneau en 1617 (4), et Samuel Arouet de 1608 à 1643 (4). Tous ces personnages sont liés à Helenus Arouet par des relations de famille, sinon par des liens de parenté.

Georges Ogeron, licencié ès lois, s[r] du Petit-Moiré est sénéchal de Saint-Loup en 1584. Sa femme Renée Pouzineau est proche parente des Arouet. Georges Ogeron, du chef de sa femme transige avec les Arouet le 8 avril 1584 pour le partage d'une métairie sise au village de Jumeaux qui appartenait depuis plusieurs générations à la famille Pouzineau (5). Philippe Ogeron, seigneur de Moiré, fils de Georges, s'apparentera de nouveau aux Arouet en épousant Catherine Pavin, fille de Paul Pavin, s[r] de la Maison Neuve Molay et de Catherine Parent, cousine des Arouet par sa mère.

Hilaire Baillif, fermier général de l'abbaye d'Airvault, paraît également dans cette pièce de 1584, comme curateur de Renée et de Marie Pouzineau avant leur mariage avec Georges Ogeron et Bernard Blouyn. Il semble bien qu'il était de la même famille que Vincent Bailly ou Baillif, s[r] de la Cantière, qui épousa Françoise Arouet, fille d'Helenus (6).

Nous venons de rencontrer un fermier général. Il importe

(1) Notes généalogiques sur une branche de la famille Pallu. Société française d'imprimerie et librairie. Poitiers, 1899.

(2) Papiers de la Maisonneuve-Molay communiqués par M[e] Baufine, notaire à Parthenay.

(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.

(4) Minutes d'Arouet, notaire à Saint-Loup.

(5) Archives de la Vienne, E[s] 233.

(6) Cet Hilaire Baillif n'était probablement pas le père du S[r] de la Cantière, car le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, tome II, p. 248, cite ses trois enfants, François, Philippe et Marguerite, qui furent condamnés par arrêt du Parlement de Paris en date du 4 décembre 1599 à payer 1.012 écus 5 s. 6 d. à Georges Ogeron pour solde du compte de curatelle de sa femme Renée Pouzineau.

Digitized by Google

de dire un mot de cette profession qui avec celle de marchand tanneur paraissent les plus considérées et les plus lucratives pour les bourgeois de Saint-Loup qui ne sont pas de robe.

Les revenus d'une seigneurie — nous ne parlons pas de ceux des domaines — étaient infiniment complexes à recouvrer. Sans compter les dîmes inféodées grandes et petites, la première levée sur les poulains, veaux, agneaux, toisons et gorreaux, la seconde frappant les blés liés et déliés, les laines, les lauffects (fils préparés pour faire la toile), lins, chanvres, potages (pois, fèves, navets et autres légumes) (1) qui étaient perçues en nature à moins qu'il ne fut convenu d'un abonnement annuel ; sans parler des droits de terrage et de complant, le principal revenu des terres nobles se composait des cens et rentes.

Or si le cens se payait en principe en deniers, ces deniers étaient parfois transformés en nature. La rente, elle, se réglait presque toujours en blé, en seigle, en chapons ou gélines. Vu le nombre des censitaires il était difficile de recueillir leurs devoirs : si un petit seigneur dévorait au long de l'année les volailles et les céréales de ses rentes, et les touchait lui-même, il n'en pouvait être de même dans un grand fief où le seigneur ne résidait pas. Deux systèmes se présentaient : la régie directe au moyen d'un fonctionnaire nommé receveur. C'est ce système que nous avons vu appliquer à la baronnie de Saint-Loup au milieu du XVI^e^ siècle avec Jean Montault, ou bien la mise en ferme à prix certain.

Le fermier général d'une baronnie comme celle de Saint-Loup et de Crémilles devait être un homme riche, pour avancer en argent au baron les rentes qu'il recueillait en nature, et un homme actif pour se débarrasser avec bénéfice des grains et animaux qu'il avait reçus. L'affaire était tellement importante qu'en général une société de fermiers généraux en prenait l'entreprise. En 1527, Gabriel Pidoux, Jean Frère et Nicole Clabat afferment à Hélène de Genly dame de Saint-Loup (2). Ce bail nous apprend que la dame s'est réservé seulement les nominations, dispositions et patronages de tous bénéfices et offices, comme aussi le château et les douves qui l'entourent « que les fermiers pour-

(1) *Inventaire des Archives du Château de la Barre.* Avant-propos.
(2) Archives des Deux-Sèvres, E 1877.

Digitized by Google

ront demeurer audit château, mais ils devront s'en déloger chaque fois que ladite dame voudra y venir. » C'était en somme pour eux tenir la place du seigneur et on saisit sans peine la situation d'hommes dont tous les habitants d'un pays, — temporairement il est vrai — dépendaient. Du reste à examiner les personnages que nous venons de citer, nous verrons qu'ils sont les auteurs de la fortune de leurs familles.

Jean Frère — dont la descendance mâle existe encore — donna naissance à une puissante famille bourgeoise qui tint un rang distingué en Thouarsais. Sa fille Jacquette, épousa Pierre Montault, receveur du château de Saint-Loup en 1538, père sans doute de Jean Montault. Gabriel Pidoux semble également avoir été le gendre de Jean Frère. Les Pidoux n'ont pas tardé à acquérir la noblesse et à prendre place parmi les meilleures maisons du Poitou (1). Quant à Nicole Clabat il ne paraît autre que Nicolas Clabat. Ec. seigneur de la Routte, maire de Poitiers en 1532, qui de ce fait devint noble ainsi que sa lignée (2).

Les fermiers généraux alternent à Saint-Loup avec les receveurs au cours du XVI[e] siècle ; Jean Baguenard, déjà receveur, prend la ferme pour neuf ans, l'année 1561 (3) : En 1631, Pierre Garault et Mathurin Pallu (4) sont fermiers généraux de la baronnie. Paul Pavin, s[r] de la Fuye, se trouve en 1625 fermier général de la seigneurie du Coudray et demeure au château de Louin (4). Il est proche cousin d'Helenus Arouet cas son père Paul Pavin, S[r] de la Maison Neuve Molay a épousé Catherine Parent. L'aïeul Pierre Pavin, marchand à Saint-Loup possédait déjà de nombreuses terres à la Maison Neuve Molay dès 1551 (5). Ces trois générations de Pavin semblent s'être enrichies dans les fermes générales. Jean Pavin, s[r] de Beaumont, descendant des s[rs] de la Maison Neuve Molay, anoblira sa branche en devenant maire de Poitiers en 1647 (6).

Les marchands tanneurs font eux aussi partie de la bourgeoisie. Il semble qu'au XVI[e] siècle, à cette époque de guerre,

(1) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome III, p. 197.
(2) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 5.
(3) Archives des Deux Sèvres, E 1877.
(4) Minutes d'Arouet.
(5) Papiers de la Maisonneuve-Molay.
(6) Généalogie autographiée des Pavin avec blasons. Bibliothèque de Niort.

Digitized by Google

où l'on porta moins de pourpoints de soie que de corselets de buffle, les tanneurs aient tenu dans la société la place qu'occupèrent aux deux siècles suivants les marchands de « draps et soyes ». Le commerce des « marchands cuirassiers », comme on les appelait souvent au XVI^e siècle, nécessitait une mise de fonds considérable pour un temps où l'argent se faisait rare. Les procédés de tannerie étaient très lents et il s'écoulait de un à deux ans avant que le produit brut, devenant un produit manufacturé et négociable fit rentrer avec bénéfice l'argent avancé. A Saint-Loup les tanneurs, à leurs tanneries proprement dites, joignent des moulins à tan. Les bords du Thouet sont leur chose et on peut présumer qu'ils habitaient les maisons du côté droit de la grande rue en allant du château vers l'église dont les jardins s'étendent jusqu'à la rivière. Ces demeures sont du reste les plus vastes et les plus belles.

Daniel Perreau, marchand tanneur, a épousé Esther Ferré, sœur ou cousine germaine de Samuel Ferré Ec. S^r de la Fayolle (1). Mort avant 1618 (1) il pourrait être le fils de Mathurin Perreau, époux de Jeanne Arouet, mort avant le 8 avril 1584 (2).

Pierre Pavin, neveu de Paul Pavin, s^r de la Maison-Neuve Molay, appartient à la même profession qu'Helenus Arouet. De même peut-être Mathurin Pallu avant son mariage avec Marie Pavin, sœur de Pierre (4).

Les Suyre, famille à deux reprises alliée aux Arouet, fournissent des membres à la corporation, tel Jacques Suyre, fils de René et d'Hélène Arouet (1), marchand tanneur en 1613. Il épousa Antoinette Lorrayne et maria le 20 mars 1634 (3) son fils René, greffier de la Ville et baronnie de Saint-Loup, avec Helène Arouet, fille d'Helenus.

Deux générations d'Arouet s'adonnèrent à l'industrie de la tannerie : Helenus Arouet, mort en 1625 et son fils Helenus, mort en 1631.

Dans tous les actes, les familles que nous venons de citer reçoivent des qualifications qui prouvent l'estime dans laquelle

(1) Minutes d'Arouet.
(2) Archives de la Vienne, E^s 233.
(3) Minutes de Perrin.
(4) Contrat de mariage du 23 juin 1602, passé à Saint-Loup devant Lorrayne, notaire. (Archives de la famille Pallu.)

Digitized by Google

elles étaient tenues. Le titre de maître n'est pas réservé seulement aux gens de robe : il s'applique à tout notable bourgeois : Honorable homme ou honneste personne détermine indistinctement robins et marchands, la première qualification paraissant plus flatteuse que la seconde. « Sire » s'emploie pour les marchands, précédé ou non d'honorable homme ou d'honneste personne. Quand un bourgeois se sent sur le chemin de la noblesse : un Clabat, un Pidoux, un Ogeron, un Pavin, un Camus, il se fait donner sans hésiter du « noble homme ». Pierre Arouet, devenu avocat du Roi en l'élection de Thouars, agira de même (1).

Les femmes de la bourgeoisie, des environs de 1600 jusqu'au milieu du siècle, reçoivent toutes la qualification de « dame» : « damoiselle » désigne plutôt les femmes nobles.

De ce qui précède qu'on veuille bien retenir au moins ceci : les Arouet, marchands tanneurs, n'étaient point, comme on serait porter à le penser, de petits boutiquiers d'une infime bourgade. Ils comptaient à la tête d'une classe moyenne riche et solidement établie. De cette classe moyenne — des parents et amis des Arouet — quatre familles sortirent dès le début du XVII[e] siècle pour entrer dans la noblesse par les charges les plus honorables. Les Clabat, les Pidoux, les Ogeron et les Pavin ont compté parmi les bonnes maisons de leur province. Quant aux Arouet on ne saurait oublier qu'ils se sont éteints en la personne d'un gentilhomme de la chambre du Roy. Qui sait si ce titre qui faisait de lui un noble authentique n'a pas été, — au fond, — plus sensible à Voltaire que bien des adulations ?

1) Minutes d'Arouet, 1[er] septembre 1631.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Les premiers Arouet.

Sous la cote E[N] 233, les archives du département de la Vienne renferment une pièce de la plus haute importance pour la généalogie des Arouet.

Il s'agit d'une transaction passée à Airvault, par devant Vaillant, notaire en la cour du scel de ladite baronnie, en la maison d'Hilaire Baillif, fermier général de l'abbaye d'Airvault, le 8 avril 1584.

Cette transaction termine de longs procès qui s'étaient plaidés en la cour ordinaire et présidiale de Poitiers. Au début de ces procès les parties principales étaient :

Marie Parent, veuve de feu Pierre Arouet, Jehanne Amaugier, veuve de feu Nicolas Arouet, demeurant à Airvault, chacune : « tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfants et dudit feu », Jehan Arouet et René Suyre, demeurant à Saint-Loup, à cause d'Hélène Arouet, sa femme, d'une part.

Hilaire Baillif, au nom et comme curateur de Renée et de Marie Pouzineau, filles et héritières de feu Claude Pouzineau, d'autre part.

Les Arouet réclamaient le partage d'une métairie sise au lieu de Jumeaux (1) qui était : « tant du patrimoine ancien de Thomas Pouzineau, de Phelippes Pouzineau et Andrée Beaufils, père et mère dudit Thomas qui partagea avec ses cohéritiers le 14 juin 1520, que des acquêts de Mathurin et Claude Pouzineau ».

Quand intervint la transaction du 8 avril 1584, Helenus Arouet se porta fort pour sa mère Marie Parent, Jehan Arouet agit tant en son nom que comme curateur des enfants

(1) Commune des Deux-Sèvres, près d'Airvault.

Digitized by Google

de feus Me Mathurin Perreau et de Jehanne Arouet, sa femme. Marie Parent et Jehanne Amaugier se portèrent fortes pour les enfants des défunts Pierre et Nicolas Arouet.

Georges Ogeron, licencié ès-lois, sénéchal de Saint-Loup, époux de Renée Pouzineau, se fit fort pour Bernard Blouyn, époux de Marie Pouzineau.

De cette pièce des archives de la Vienne il semble résulter :

1° Qu'un Arouet, tige de ceux que nous allons étudier, avait épousé vers 1520 une Pouzineau, probablement fille de Philippe Pouzineau et d'Andrée Beaufils, sœur de Thomas Pouzineau.

2° Que deux branches sortirent de cette union Arouet-Pouzineau : l'une ayant pour auteur Pierre Arouet, époux de Marie Parent, dont nous parlerons très amplement plus loin. L'autre descendant de Nicolas Arouet, époux de Jehanne Amaugier.

La descendance de Nicolas Arouet et de Jehanne Amaugier n'a pour nous qu'un très médiocre intérêt (1). De plus nous ne savons rien d'absolument précis sur son compte. A titre d'indication seulement, nous citerons, — sans affirmer en quoi que ce soit leur filiation, — comme enfants présumés de Nicolas Arouet :

a) *Jehan Arouet* qui paraît dans les procès qui précèdent la transaction du 8 avril 1584. Il était majeur avant cette époque. La collection de M. Gabriel Martin possède une pièce du 8 avril 1595 dans laquelle il figure comme partie dans un procès relatif au ténement de la Vivardière (2).

Jehan Arouet semble le père de Samuel Arouet, Sr de la Coudre, procureur et notaire à Saint-Loup de 1608 à 1643, dont les précieuses minutes sont bien souvent citées au cours de ce travail. Samuel Arouet (3), épousa Mathurine Texier, fille de Paul Texier et de Radegonde Amblard.

b) *Hélène Arouet* était, avant le 8 avril 1584, femme de René Suyre, marchand à Saint-Loup. Après avoir figuré aux procès avec les Pouzineau, elle paraît encore le 8 avril 1595 comme partie dans le procès du ténement de la Vivardière. Elle était

(1) Aussi négligerons-nous volontairement les registres paroissiaux de Saint-Loup qui ne commencent qu'en 1664. Avant le 24 mai 1664 Catherine Arouet était la femme de Joachim Favreau, greffier royal. (Reg.)

(2) Près Airvault.

(3) *Dict. des familles du Poitou*, tome I, p. 116.

Digitized by Google

veuve à cette époque. Avant 1620 elle décéda, et ses enfants étaient alors : Jacques Suyre, marchand tanneur à Saint-Loup, époux d'Antoinette Lorrayne ; Françoise Suyre, veuve de Me Jozias Olivier, notaire à Parthenay ; Marie Suyre, femme de Pierre Rougier, marchand à la Mothe Saint-Heraye ; Jehanne Suyre, veuve de Me Charles Berthonneau, notaire à Saint-Loup ; René Suyre marchand de draps à Saint-Loup, qui avait épousé Catherine Parent le 8 décembre 1613 (1).

c) *Jehanne Arouet*, femme de Me Mathurin Perreau. Nous avons vu que le 8 avril 1584 leurs enfants orphelins avaient pour curateur Jehan Arouet.

d) *Bonaventure Arouet* qui rendait le 21 mai 1599 une déclaration d'héritage au château d'Airvault comme époux de Marguerite Pellisson (2).

Jehanne Amaugier après son veuvage habitait Airvault. Elle appartenait personnellement à une famille de cette localité. Il est probable que son mari Nicolas Arouet habitait lui aussi Saint-Loup. Du reste la fusion la plus intime existait entre les populations des deux petites villes voisines.

Cette branche des Arouet semble avoir disparu d'Airvault au début du XVIIe siècle.

(1) Minutes d'Arouet.
(2) *Dict. des familles du Poitou*, tome I, p. 116.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Pierre Arouet. — Helenus Arouet et ses enfants.

Ici commence la filiation suivie, indiscutable, de Voltaire.

Premier degré.

Pierre AROUET, sans doute habitant de Saint-Loup, dont la profession nous est inconnue, épousa Marie Parent.

Les Parent appartenaient à la meilleure bourgeoisie de Saint-Loup et des environs. Nous les retrouvons alliés aux familles que nous connaissons déjà.

Me Berthomme Parent, procureur du Roi aux eaux et forêts en Poitou, et Paul Pavin, sr de la Maisonneuve-Molay à cause de Catherine Parent sa femme, paraissent dans un procès du 8 avril 1595 (1) comme héritiers de Me Pierre Parent.

Le 8 décembre 1613, pardevant Arouet, notaire à Saint-Loup, se passait le contrat de mariage de René Suyre, fils de René Suyre et d'Hélène Arouet avec Catherine Parent, fille de défunt honorable homme Me René Parent, sr de la Bouttetière et de De Jacquette Frère.

Le 1er octobre 1644 Jean Pavin sr de Beaumont pair et échevin de la Maison commune de Poitiers (dont il sera maire trois ans plus tard) passe un acte à Saint-Loup (2) relatif aux droits que lui avait cédés sa tante De Catherine Pouget veuve de François Parent sr de Nesde. Il est question dans

(1) Pièce de la collection de M. Gabriel Martin.
(2) Minutes de Suyre.

Digitized by Google

cette pièce d'un membre de la famille Parent qui était alors avocat au présidial de Poitiers.

L'alliance de Pierre Arouet avec Marie Parent nous est une preuve de la considération dont jouissaient déjà les Arouet au milieu du XVI^e^ siècle.

Pierre Arouet était mort avant le 8 avril 1584 (1) date à laquelle son fils Helenus se portait fort pour sa mère veuve. Il laissait des enfants mineurs parmi lesquels Helenus seul nous est connu.

Deuxième degré.

Helenus AROUET, marchand tanneur à Saint-Loup paraît dans un grand nombre d'actes.

Il s'est marié deux fois dont la première à Marie Montault. Plus haut nous avons parlé de Pierre et de Jean Montault successivement receveurs du Château de Saint-Loup au XVI^e^ siècle. Marie Montault semble être morte très peu de temps après avoir donné le jour à une fille qui sera mentionnée plus loin.

Helenus Arouet ne tarda pas sans doute à se remarier à Jacquette Marceton.

Cette famille Marceton dont le nom s'écrit également Marcheton était fixée en la ville de Thouars. Dès la fin du XVI^e^ siècle elle se montre fort nombreuse. Nos recherches dans les registres des trois paroisses de Thouars ne nous ont pas permis de retrouver le mariage d'Helenus Arouet, ni même de déterminer le nom des parents de Jacquette Marceton.

Du reste les Marceton étaient si prolifiques qu'ils avaient envahi également Bressuire et ses environs. Pierre Marcheton demeurant en cette ville fait déclaration pour une maison le 29 janvier 1585 (2). Jacquette Amelin était sa veuve quelques années plus tard (3). Dès 1559 Jacquette Marcheton, veuve de Jacques Sotreau, faisait déclaration pour deux maisons (4), et Gratienne Marcheton paraît comme veuve

(1) Archives de la Vienne, E^s^ 233.
(2) Archives des Deux-Sèvres, E 1316.
(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1311.
(4) Archives des Deux-Sèvres, E 1315.

Digitized by Google

d'Etienne Thibault le 25 mai 1579 (1). René Marcheton, marchand hôtelier au bourg de Saint-Varent, passe un acte le 29 février 1609 devant Chaigneau, notaire à Thouars (2).

Il ne semble pas douteux que la ville de Thouars ait été le berceau de Jacquette Marceton, bisaïeule de Voltaire. Helenus Arouet y fit de nombreux séjours, et nous verrons qu'il y testa.

Saint-Laon est la paroisse des Marceton. Là se trouve leur enfeu familial (3), au-dessous du crucifix. Ils seront enterrés plus tard devant l'autel de Notre-Dame (4). Parfois on les transporte à Saint-Médard, mais il semble alors que ce soit dans les tombeaux d'autres familles (5).

Honneste homme Sire René Marceton était avant 1591 paroissien de Saint-Laon et époux de René Maubouchet (6). Leur fille Jeanne, le 15 novembre 1617, épouse de M^e^ Jehan Escot, s^r^ de la Guignonnière, procureur à Thouars, lui donnait un enfant dont le grand'père René Marceton fut parrain (7).

Sire Pierre Marcheton se marie à Notre-Dame du Château le 22 avril 1597. Marie Marcheton est femme de M^r^ Olivier Vincent le 24 juillet 1591 (8) et Marguerite Marceton, femme de M^r^ Antoine Potin, M^e^ apothicaire, le 15 juillet 1608 (8). M^e^ Laurent Girard, procureur en la ville de Thouars, a un enfant le 30 octobre 1617 de Charlotte Marceton (9). D^e^ Renée Marceton mourra le 13 mai 1621 en donnant le jour à une fille de M^e^ Louis Bertrand s^r^ de la Freminière.

Comme les Arouet, comme les Parent, les Marceton

(1) Archives des Deux-Sèvres, E 1755.

(2) Papiers de la Maisonneuve-Molay.

(3) 8 décembre 1616. Inhumation d'honneste fille Perrine Marceton « ensepulturée au-dessous du crucifix avec ses prédécesseurs » (Reg. de Saint-Laon de Thouars).

(4) 2 mai 1630. Inhumation de sire Claude Marceton, maitre apothicaire (Reg. de Saint-Laon de Thouars).

(5) 25 octobre 1613. Inhumation de Charlotte Marceton devant l'autel Saint-Jacques à Saint-Médard (Reg. de Saint-Médard de Thouars). 14 novembre 1617. Inhumation de Charlotte Marceton en la chapelle Saint-Jacques à Saint-Médard (Reg. de Saint-Laon). 19 décembre 1623. Inhumation de Marie Marceton « ensepulturée à Saint-Médard près de sa défunte mère » (Reg. de Saint-Laon).

(6) Reg. de Saint-Laon, 8 août 1591, 6 octobre 1595.

(7) Reg. de Notre-Dame-du-Château.

(8) Reg. de Saint-Médard.

(9) Reg. de Saint-Laon.

Digitized by Google

tiennent un rang honorable dans la bourgeoisie locale. Et Thouars, capitale d'une duché-pairie considérable siège d'une élection et de la prévôté du Bas-Poitou, fourmille de magistrats, d'avocats, de notaires et de procureurs.

Helenus Arouet de par lui-même, et ses deux mariages, jouissait d'une belle fortune. Il possédait, nous l'avons vu, la seigneurie de Puyterré ou Puyterroys. En 1630 (1), Jacquette Marceton, devenue veuve, cédait à François Pinault, juge sénéchal de l'abbaye d'Airvault, une pièce de terre dépendant de la métairie de Puyterré située au lieu appelé les Terres Rouges pour amortir une rente due à la seigneurie de la Routte (2).

Cette seigneurie de la Routte appartint, elle aussi, à Helenus Arouet. Mais pendant si peu de temps qu'on est en droit de se demander si, à son industrie de tanneur, Helenus ne joignait pas la spéculation sur les biens.

Le 30 août 1612 (1) par devant M^es^ Arouet et Bessonneau, notaires à Saint-Loup, Claude Clabat Ec. s^r^ de la Routte, demeurant à Poitiers, vendit à Helenus Arouet, moyennant « 4.000 livres tournois payées presentement »... « la maison noble terre et seigneurerie et mestairie de la Routte audit escuier apartenant sise et située en la paroisse de ce lieu de Saint-Loup ».

Mais le 21 juin 1615 (1) par acte passé à Poitiers, devant M^es^ Aubineau et Goubault, Nicolas Clabat, s^r^ de la Geffardière, frère cadet de Claude, racheta à Helenus la seigneurie de la Routte.

Helenus Arouet, avons nous dit, faisait de longs séjours à Thouars, pour veiller sans doute aux intérêts de Jacquette Marceton. Pendant l'un de ces séjours il fit son testament par devant Pairaudeau et Civray le 28 juillet 1618 (3). Il avantageait chacun de ses enfants du second lit d'une somme de 600 livres tournois, avantage dont ceux-ci ne semblent pas avoir joui sans difficulté. Les contestations qui en résultèrent nécessitèrent un acte du 4 octobre 1625 (4) où se trouve consi-

(1) Archives des Deux-Sèvres, E 1842.

(2) La maison noble de la Routte est située sur la route d'Airvault, à la sortie de Saint-Loup.

(3) Minutes de Civray conservées en l'étude de M^e^ Girardeau, notaire à Thouars.

(4) Minutes d'Arouet.

Digitized by Google

gnée la date du décès d'Helenus Arouet. Il mourut le 2 juillet 1625. Nous n'avons pas retrouvé son inhumation dans les registres de Thouars et cependant son nom ne figure pas sur la plate tombe des Arouet, enterrés à Saint-Loup, qui recouvrait notamment les restes de Jacquette Marceton.

Helenus Arouet de son mariage avec Marie Montault n'eût qu'une fille :

1° *Marie Arouet* qui se maria deux fois ; la première à Jacques Gaultier, procureur fiscal de la Motte Saint-Heraye, fils de Jonas, sergent royal et de Marie Bonneau, la seconde à Isaac Fraigneau, s[r] de la Guillonnière, maître chirurgien dans la même ville, fils de Légier, notaire royal à Exoudun et de Jacquette Nicodon.

Marie Arouet figure en plusieurs actes passés par devant Arouet, notaire à Saint-Loup, de 1627 à 1632, relatifs à des questions successorales (1).

De l'union d'Helenus Arouet avec Jacquette Marceton naquirent sept enfants, Helenus, Pierre, François, Jean, Mathieu, Françoise et Hélène, ce qui porte à huit le nombre des descendants d'Helenus :

2° *Helenus Arouet*, marchand tanneur à Saint-Loup, succéla à son père dans son industrie. D'après son épitaphe il serait né en 1599. Il figure dans l'acte du 4 octobre 1625 relatif au testament de son père (1). Il avait épousé Perrine Massé qui agit comme sa veuve dans un acte passé devant Arouet notaire à Saint-Loup en juillet 1631. D'après Benjamin Fillon, leur contrat de mariage aurait été reçu le 13 août 1630, et Perrine Massé serait fille d'André Massé, s[r] de Saint-Germain, avocat, et de Jehanne du Gué. Helenus Arouet mourut sans hoirs. Sa succession fut partagée par ses frères et sœurs du second lit le 1[er] septembre 1631 (1). Il était

(1) Minutes d'Arouet

Digitized by Google

mort le 15 juin précédent âgé de 32 ans et avait été enterré en l'église de Saint-Loup.

3° *Pierre Arouet* figure dans l'acte du 4 octobre 1625 (1). Le 2 août 1628 il était procureur fiscal du Comté de Secondigny et des chatellenies des Mothés-Coupoux de Brisson, Hérisson et la Chapelle Saint-Laurent. Il se sentit attiré vers le pays de sa mère et épousa à Thouars, paroisse Saint-Médard, le 9 janvier 1628, Marie Suzanne (2), fille de Jacques Suzanne, d'une famille bourgeoise depuis longtemps fixée dans la ville. Le 4 juillet 1628 les époux se firent donation mutuelle de leurs biens par devant Arouet notaire à Saint-Loup (3). Pierre Arouet était encore procureur fiscal à cette date. Mais il ne tarda pas à occuper la charge plus honorifique d'avocat du Roi en l'élection de Thouars. Il vint s'installer dans cette ville au début de 1629 et y demeura jusqu'en 1633. Nous perdons sa trace depuis cette époque jusqu'au 21 mars 1655, date à laquelle il assiste au mariage de sa nièce Françoise Arouet (3). Il était alors procureur fiscal de la ville et baronnie de Bressuire.

Pierre Arouet et Marie Suzanne eurent quatre enfants pendant leur séjour à Thouars.

a) Jacques, baptisé le 4 mars 1629 à Saint-Médard (4).
b) Marie, baptisée le 17 avril 1630 à Saint-Médard.
c) Aymery, baptisé le 5 juillet 1631 à Saint-Médard.
d) Jehanne, baptisée le 6 juin 1633 à Saint-Laon (5).

4° *François Arouet*, aïeul de Voltaire, qui suivra au III^e^ degré.

5° *Jean Arouet*, s^r^ de la Massonnerie (6), était absent de Saint-Loup quand fut passé l'acte du 4 octobre 1625 précé-

(1) Minutes d'Arouet.
(2) Reg. de Saint-Médard de Thouars.
(3) Minutes de Suyre.
(4) Reg. de Saint-Médard de Thouars
(5) Reg. de Saint-Laon de Thouars.
(6) Voir note page 15.

Digitized by Google

demment cité. Il était déjà Me apothicaire le 1er septembre 1631 date du partage des biens de son frère Helenus, et semble avoir exercé dès cette date sa profession à Saint-Loup, bien que le Dictionnaire des familles du Poitou le signale comme demeurant en 1635 au lieu noble de la Coudraye, Pe d'Aubigny, juridiction de Saint-Loup.

Jean Arouet s'est marié deux fois : la première à Catherine Chaigneau, fille d'Etienne Chaigneau ; la seconde à Renée Berthaudeau, fille de Guy Berthaudeau et de Madeleine Gaultre. Le contrat de cette dernière union fut passé le 7 septembre 1634 (1) devant Lamberteau et Esperon, notaires à Coulonges-les-Réaux (2).

Jean Arouet vivait encore le 13 février 1666 (3) ; il était mort avant le 1er septembre 1667 (1) date où sa succession était ouverte. Le partage donna lieu à plusieurs actes passés par ses enfants le 9 octobre suivant devant Suyre, notaire à Saint-Loup.

Jean Arouet eût quatre enfants dont une fille du premier lit.

a) Françoise Arouet qui épousa à Saint-Loup, le 21 mai 1655, Pierre Jacquet, docteur en médecine à Mirebeau, fils d'Antoine Jacquet, docteur en médecine de l'Université de Poitiers, demeurant à Mirebeau. Leur contrat de mariage fut reçu par Suyre (4). Françoise Arouet partagea les biens de son père en 1667.

b) Jean Arouet était mort sans hoirs le 13 février 1666 quand son père annula à cette date la donation qu'il avait faite à Marie Arouet, sa fille, femme de Pierre Rochard (5).

c) Marie Arouet épousa par contrat du 17 janvier 1663, reçu par Suyre notaire à Saint-Loup (4), Pierre Rochard, Me apothicaire à Saint-Loup, fils de Pierre Rochard, sr de Piedmolet et de Jehanne Chaigneau.

d) Helenus Arouet naquit vers 1638. Suivant l'exemple de son oncle François Arouet, il se rendit à Paris pour y faire du commerce. Il se qualifie bourgeois de Paris et marchand

(1) Minutes de Suyre, 1er septembre 1667.
(2) Aujourd'hui Coulonges-sur-l'Autize, chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres.
(3) Minutes de Perrin.
(4) Minutes de Suyre.
(5) Minutes de Perrin.

Digitized by Google

dans les actes passés en 1667 (1) pour la succession de son père. Son domicile à Paris se trouvait P^e Saint-Eustache quand il épousa le 27 avril 1670 à Saint-Germain l'Auxerrois, Marie Demion, qui lui donna deux enfants baptisés dans cette même paroisse : Helenus-Mathieu le 27 septembre 1673 et Marie-Charlotte, le 15 mars 1678 (2). Il est bien probable qu'Helenus Arouet s'était rendu tout jeune dans la capitale pour y travailler dans la maison de son oncle.

6° *Mathieu Arouet*, marchand, paraît dans l'acte du 4 octobre 1625 relatif au testament de son père et dans celui du 1^er septembre 1631 concernant la succession de son frère Helenus. On ignore s'il eût postérité (3).

7° *Françoise Arouet* épousa Vincent Baillif ou Bailly, s^r de la Cantière, marchand (4) au Breuil-Barret, entre le 4 octobre 1625 et le 1^er septembre 1631, dates d'actes précités où

(1) Minutes de Suyre.

(2) *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, par Jal.

(3) Les registres de la paroisse Saint-Michel de Poitiers renferment à la date du 13 février 1696 le mariage de Maurice Michau, fils de Marin Michau et de Jeanne Gris avec Claude Arouet de la paroisse Saint-Michel, fille de défunt Jean Arouet et de Françoise Cornaille. François Arrouet signe l'acte. Claude Arouet ne serait-elle pas petite-fille de Mathieu ?

(4) Benjamin Fillon le dit fabricant de draps à la Châteignerave. La famille Bailly du Pont, descendant de Vincent Bailly, sieur de la Cantière, et de Françoise Arouet, est encore représentée en Poitou. Le dernier s^r de la Cantière semble avoir été Toussaint Bailly, époux de Radegonde Corbin, fille de François Corbin, procureur au présidial de Poitiers, et de Amisse Chidayne. Il était mort ainsi que sa femme le 6 avril 1697, date à laquelle Aymée Baud, veuve de Charles Bailly, s^r du Pont, fit saisir réellement les domaines de Radegonde Corbin. Cette saisie détermina un long procès qui durait encore en 1726. Il fut soutenu par François Corbin, chanoine de Ménigoute, Amisse Corbin veuve de Pierre Barotin, procureur au présidial de Poitiers, frère et sœur de la défunte ; François Corbin, conseiller du Roy, échevin de la maison commune de Poitiers, Abraham et Pierre Corbin, chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand, à cause de leur père, Abraham, frère de Radegonde Corbin ; Philippe Pallu, avocat au présidial, François Treuille, procureur au même siège, Jacques Berger, s^r des Plantes, gendres de Marie Corbin, sœur de la défunte ; Pierre Boncenne et Catherine Boncenne, femme de Pierre Pallu, s^r de la Chaperonnière, neveu et nièce de la défunte, à cause de Thérèse Corbin, leur mère. (Archives de la famille Pallu.)

Digitized by Google

elle figure comme fille, puis comme mariée. Elle était veuve et habitait le Breuil-Barret quand elle donna procuration devant les notaires de la Chatellenie de Saint-Mesmin le 10 mars 1659 (1). Benjamin Fillon (2) donne son épitaphe d'après laquelle elle aurait été enterrée en l'église des Jacobins de la Chateigneraye, âgée de 80 ans le 7 juillet 1680 (3).

8° *Hélène Arouet* figure aux mêmes actes que ses frères et sœurs. Par contrat en date du 20 mars 1634 reçu par Perrin, notaire à Saint-Loup, elle épousa René Suyre, notaire et greffier de la ville et baronnie de Saint-Loup, fils de Jacques Suyre, marchand tanneur à Saint-Loup et d'Antoinette Lorrayne. D'après la plate tombe des Arouet elle mourut le 24 avril 1677 et fut enterrée en l'église de Saint-Loup.

Pour terminer ce qui concerne Helenus Arouet et ses enfants, il reste à parler de la pierre tombale des Arouet fréquemment citée aux pages précédentes.

Cette plate tombe qui recouvrait les restes de trois membres au moins de la famille Arouet : Jacquette Marceton, Helenus Arouet le jeune, et Hélène Arouet se trouvait en l'église de Saint-Loup dans le collatéral, du côté de l'évangile, vis-à-vis le pilier qui sépare les fonts baptismaux de la chapelle de la Sainte-Famille. En 1860 la réfection du pavé de l'église provoqua l'enlèvement de cette pierre. Le nom d'Arouet la sauva de la destruction qui attendait les autres sépultures, remplissant le chœur et la nef (4). En 1868 elle fut transportée au musée lapidaire de Niort, où elle figure au

(1) Minutes de Suyre.

(2) Lettres à M. de Montaiglon.

(3) Elle devait être moins âgée si on admet que son frère aîné Helenus était mort à 32 ans en 1631.

(4) La réfection des pavages dans les églises a été opérée au cours du XIX[e] siècle avec un vandalisme inouï. Je n'invoque pas les raisons de sentiment, de dignité, de justice même qui auraient dû faire hésiter à priver des morts honorables d'une sépulture que respectaient les siècles précédents. Au seul point de vue archéologique les pierres tombales avaient un intérêt considérable. Tout au moins aurait-il fallu avant de

Digitized by Google

n° 202 du catalogue. Nous l'avons examinée et constaté que Benjamin Fillon avait maladroitement comblé ses lacunes. Les dégradations qu'elle a subies ne permettent malheureusement pas d'en donner la reproduction dans cet ouvrage.

les détruire relever toutes, les inscriptions qui les couvraient. Ce ne sont pas les curés que j'incrimine le plus : on peut être un excellent prêtre sans posséder le sens historique. Mais il serait désirable que les architectes diocésains n'en soient pas complètement dénués et fussent un peu moins ignorants que des manœuvres.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Les Arouet à Paris.

Troisième degré.

François AROUET fils cadet d'Helenus et de Jacquette Marceton quitta Saint Loup avant 1625. Le 4 octobre de cette même année (1) il comparait ainsi : « Sire François Arouet, marchand de draps et soye, demeurant en la ville de Paris, estant de present en cette ville de Saint-Loup ».

Les Poitevins qui s'établissaient à Paris, demeuraient rares en ce début du XVII^e^ siècle. L'exode des habitants de la Gâtine était assez considérable, mais il se dirigeait presqu'uniquement vers Poitiers, capitale de la province et se composait surtout d'hommes de robe qui, après avoir suivi les cours de droit à l'Université, achetaient une charge qui les fixait définitivement dans la ville de leurs études.

François Arouet, marchand à Paris, constitue donc une exception. Ce jeune homme qui n'hésita pas à quitter tout jeune son Poitou pour s'installer dans la grande ville — né vers 1600 — il devait avoir abandonné Saint-Loup à l'âge de 18 ou 19 ans — possédait sans doute un rare esprit d'initiative. Doué également d'un esprit avisé, il comprit que le luxe renaissant avec la paix, il convenait de se tourner vers une industrie qui profitât du goût de dépense peu à peu renaissant avec l'abondance chez les sujets du jeune Louis XIII. Aussi s'installa-t-il marchand de draps et soye.

Cette corporation, dont l'importance ne fit qu'augmenter pendant les cent années qui suivirent, était bien la plus considérable et la plus honorable aussi des professions mercan-

(1) Minutes d'Arouet.

Digitized by Google

tiles. Très lucrative elle assurait à ses membres une considération qui leur donnait place dans les rangs de la haute bourgeoisie. En relations d'affaires continuelles avec des clients qui appartenaient à la riche noblesse et aux classes les plus aisées de la société, le marchand de draps et soye prenait quelque peu le ton de ses clients. Il finissait même par se croire des leurs et Molière est allé chercher derrière le comptoir de ces notables commerçants le type de son « *Bourgeois gentilhomme* ». Bien souvent du reste « Monsieur Jourdain », pour peu qu'il eût fait d'excellentes affaires, acquérait pour lui ou pour ses fils des titres plus sérieux que celui de « mamamouchi ». Colbert, pour en demeurer l'exemple le plus célèbre, n'est point une exception. L'échevinage, les secrétaires du Roi, les charges de finances et même du parlement recrutaient bien souvent des sujets qui, nés dans la boutique d'un marchand de draps, mouraient dans la peau d'un anobli.

François Arouet affermissait tous les jours sa situation car en 1631 (1) à Saint Loup, où il vint régler la succession de son frère Helenus, il se qualifie bourgeois de Paris, ce qui indique une position solidement assise.

Un mariage avantageux avait du reste beaucoup contribué à l'affermir. Aussitôt en possession de l'héritage paternel, François Arouet songea à s'établir. Il habitait alors la paroisse Saint-Médéric où ses bans furent inscrits le 17 janvier 1626 (2). Le 28 janvier suivant il épousait à Saint-Germain-l'Auxerrois Marie Mallepart ou de Mallepart.

L'acte relevé par Jal ne donne pas les noms des père et mère de Marie de Mallepart. Elle appartenait vraisemblablement au commerce parisien. André Mallepart (son frère peut-être) parrain d'André Arouet, le 31 mars 1631 se qualifie marchand et bourgeois de Paris. A la Bibliothèque Nationale il existe pourtant aux pièces originales 1813 un dossier Malepart, bien peu fourni il est vrai, mais renfermant pourtant une pièce intéressante. Cette pièce du 4 septembre 1602

(1) Minutes d'Arouet.

(2) *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, par Jal. C'est à cet auteur que seront empruntés tous les actes tirés des anciens registres paroissiaux de Paris. Sans Jal qui eût l'heureuse idée d'en relever un grand nombre avant que les sauvages de la Commune n'aient détruit avec l'état civil parisien l'une des plus admirables sources historiques qui aient existé, nous ne saurions rien des Arouet à Paris.

Digitized by Google

nous apprend qu'il existait à cette date un Nicolas de Malepart, marchand à Francfort-sur-le-Mein. Ce marchand, qui devait être banquier, refuse d'accepter une lettre de change tirée sur lui par un confrère parisien.

Un lien de parenté reliait-il Nicolas et Marie de Malepart? C'est bien probable. Voltaire compta peut-être des ascendants de l'autre côté du Rhin. On pourrait trouver là une explication de sa haine des « Welches » et de sa sympathie pour les Allemands.

Quoiqu'il en soit dès juillet 1631, François Arouet abandonnant la paroisse Saint-Merry qu'il habitait avant son mariage et peut-être aussi la paroisse Saint-Jean-en-Grève dans laquelle il semble avoir séjourné au début de cette même année, était établi à l'enseigne du Paon, rue Saint-Denis, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce domicile figure sur les actes passés à Saint-Loup en 1631 (1).

François Arouet vivait encore le 9 septembre 1668. Il était mort avant le mariage de son fils qui eut lieu le 25 juin 1683. Marie de Mallepart habitait rue des Vignes quand elle mourut le 14 octobre 1688 et fut enterrée le lendemain dans la nef de Saint-Etienne-du-Mont.

Jal n'a pu relever que six baptistaires des sept enfants connus de François Arouet et de Marie Mallepart :

1° *André Arouet*, baptisé paroisse Saint-Jean-en-Grève, le 31 mars 1631.

2° *Marie Arouet*, baptisée paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 15 juillet 1634, épousa Mathieu Marchant (2), bour-

(1) Minutes d'Arouet.

(2) La famille Marchant occupa une situation élevée au XVIII[e] siècle. Le fils de Marie Arouet, François Marchant, écuyer, fermier général des poudres et salpêtres, eût, de Marie-Françoise Regnault, trois enfants : Philippe-François Marchant de Varennes, écuyer, maître d'hôtel du Roy et fermier général, épousa successivement Thérèse-Louise Mareschal de Bièvre et Marie-Agathe Lubré ; Mathieu-Henry Marchant de la Houlière devint brigadier des armées du Roy ; Marie-Françoise Marchant épousa Dominique-Louis de Farcy, conseiller du Roy au Châtelet de Paris.

Par exception, Voltaire, si peu curieux d'habitude de sa famille, semble avoir tenu à sa parenté — qu'il trouvait flatteuse sans doute — avec les

Digitized by Google

geois de Paris. Elle assiste le 7 juin 1683, au mariage de son frère François.

3° *Françoise Arouet*, baptisée paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 27 janvier 1636.

4° *Guillaume Arouet*, baptisé même paroisse, le 18 juillet 1637.

5° *Etienne Arouet*, baptisé même paroisse, le 21 juillet 1638.

6° *Philippe Arouet*, baptisé même paroisse, le 13 septembre 1642.

7° *François Arouet*, né vers 1650, qui suit (1).

Cinquième degré.

François AROUET était né vers 1650. Le 27 avril 1670, il assistait avec sa mère au mariage de son cousin germain Helenus Arouet. Le 19 février 1675, il acheta d'Etienne Thomas une charge de notaire au Chatelet de Paris. Etienne Thomas était paraît-il le notaire de François Arouet le

frères Marchant. (Voir sa lettre du 22 octobre 1772 à Marchant de la Houlière.)

Voir aussi chez Plon, 1910, p. 3, 8, 11, 44, 59, 108 : *le Marquis de Bièvre*, par le comte Gabriel Mareschal de Bièvre, qui a eu l'obligeance de compléter les renseignements de la présente note.

(1) A cette liste il conviendrait peut-être d'ajouter : Jean-Baptiste Arouet, « clerc du diocèse de la Rochelle, marguillier de la Sainte-Chapelle et maître de grammaire des enfants de chœur d'icelle » qui assista le 27 avril 1670 au mariage de Helenus Arouet à Saint-Germain-l'Auxerrois, en qualité de *cousin germain* et fut inhumé le 3 avril 1681 (Reg. de la Sainte-Chapelle-Basse). Dans tous les cas cet Arouet, né probablement à Saint-Loup, diocèse de la Rochelle, est un petit-fils d'Helenus I, et fils de Mathieu, de Pierre ou de François.

Digitized by Google

marchand de draps et soye, et il est probable que ce dernier plaça de bonne heure son fils comme clerc dans l'étude qu'il devait posséder plus tard.

L'achat d'une pareille charge démontre que le père Arouet avait dû vendre à bon prix pas mal d'aunes de draps et de pièces de soie. Pas plus qu'aujourd'hui les charges de notaire à Paris n'étaient à la portée des bourses modestes.

Les Arouet gagnaient le faite de la haute bourgeoisie. François Arouet, conseiller du Roy, notaire au Chastelet de Paris, habitant alors la paroisse de Saint-Germain-le-Vieil, épousa le 7 juin 1683 à Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie-Marguerite Daumard, fille de Nicolas Daumard cy-devant greffier criminel du Parlement et de D^e^ Catherine Carteron, demeurant rue Gentizon.

Si les Daumard (1) n'appartenaient point comme on a voulu le faire croire (2) à une famille noble du Poitou, ils se rangeaient tout au moins parmi les familles bourgeoises, plus qu'à demi entrées déjà dans la noblesse. Si Nicolas Daumard, le beau père de François Arouet, n'est pas anobli -- les conseillers au Parlement acquéraient la noblesse de fait de leur charge, mais non les greffiers, — les enfants du Nicolas ont pourtant, dès 1683, franchi la faible barrière qui séparait leur père de la noblesse. Nicéphore Symphorien Daumard, escuyer, est capitaine du chateau de Rueil. En 1694 il est contrôleur de la gendarmerie du Roy. En 1696 il fait enregistrer son blason à l'Armorial général : « d'azur à une tour d'argent » (3). Dans ce recueil officiel Symphorien Daumart est qualifié « Escuyer S^r^ du Milloret, ancien Conseiller du Roy, Contrôleur général des guerres de la maison de Sa Majesté ».

Il avait pour femme Marie Parent (4).

Catherine Daumard sœur de Symphorien, a épousé avant 1683 Pierre Ouvreleul, Ecuyer S^r^ d'Arlainville, conseiller secrétaire du Roy.

(1) Le dossier Daumard, à la Bibliothèque Nationale, ne contient que des reçus sans intérêt. Pièces originales 978.

(2) Benjamin Fillon notamment.

(3) Bibliothèque Nationale. Armorial général. Paris, II, 309.

(4) Se rattachait-elle au Parent du Poitou ? Peut-être faudrait-il chercher là l'origine de la légende qui fait sortir les Daumard de cette province.

Digitized by Google

Voilà François Arouet solidement apparenté à des gens en place et anoblis.

Il déclarera lui aussi ses armoiries à l'Armorial général : « d'or à trois flammes de gueules » (1). Ce blason, les Arouet le portaient sans doute depuis bien des générations. Les trois flammes sont des armes parlantes. En vieux langage poitevin « *arouer* » signifie brûler (2).

A l'armorial François Arouet figure comme « Conseiller du Roy, Receveur des Epices en la Chambre des Comptes ».

Le 30 décembre 1692 en effet, il avait vendu sa charge de notaire au Châtelet à Charles le Roy. Par les parrains et marraines qu'il donna à ses enfants, nous savons qu'il comptait des clients appartenant à la première noblesse du Royaume. Et que ces clients comme le duc de Richelieu, et la duchesse de Saint-Simon, concevaient assez d'estime et d'amitié vis-à-vis de leur notaire, pour daigner tenir un de ses enfants sur les fonts baptismaux. On en peut déduire que François Arouet comptait parmi les premiers de sa compagnie. Sept années de notariat lui avaient suffi du reste pour augmenter notablement sa fortune et le 10 octobre 1696, il achetait un office plus honorifique qui le mêlait aux parlementaires.

Nous savons bien peu de choses de la vie intime de François Arouet. M. A. Gazier dans l'étude qu'il a consacrée à Armand Arouet (3) constate que sur les dix ou douze mille lettres qui composent la correspondance de Voltaire, pas une n'est adressée à son père. L'historien du *Siècle de Louis XIV* fait pourtant allusion à l'auteur de ses jours, pour nous apprendre qu'il avait bu jadis avec Corneille et insinuer que ce receveur des épices était un homme dur et austère (4) Ce dernier trait explique suffisamment que François Arouet n'ait pas toujours eu lieu de se trouver satisfait du jeune M. de Voltaire son fils. Il le lui marqua en avantageant son frère aîné, se conformant ainsi d'ailleurs à la coutume qui dans la haute bourgeoisie tendait à imiter les

(1) Bibliothèque Nationale. Armorial général. Paris. I, p. 1227, n° 1387.
(2) Le français moderne a conservé un verbe qui procède de la même racine : *rouir*.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1906.
(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1906.

Digitized by Google

usages successoraux de la noblesse. Voltaire ne le pardonna jamais ni à son père, ni à son frère.

Après son mariage François Arouet continua — jusqu'en 1689 au moins — d'habiter la paroisse Saint-Germain-le-Vieil. A l'époque de la naissance de Voltaire, il résidait sur le territoire de Saint-André-des-Arcs. Quand il prit la charge de receveur de Messieurs des Comptes, il vint s'installer cour vieille du Palais, en face la Basse Sainte Chapelle, paroisse Saint-Barthélémy C'est là qu'il habitait, quand mourut Marie-Marguerite Daumard, et lors de son propre décès survenu le 1er janvier 1722.

François Arouet était âgé de 72 ans : il fut enterré le 2 janvier, en l'église Saint-Barthélémy en présence de ses deux fils Armand et François-Marie et de François Mignot, son gendre.

Du mariage de François Arouet et de Marie-Marguerite Daumard sont nés au moins six enfants :

1° *Armand-François Arouet*, baptisé le 19 mars 1684, paroisse Saint-Germain-le-Vieil.

2° *Armand Arouet*, né le 23 mars 1685, fut baptisé le 5 avril suivant, paroisse Saint-Germain-le-Vieil. Il eût pour parrain : « Très Haut et très Puissant Seigneur, Monseigneur Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France » et pour marraine : « Très Puissante Dame, Dame Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, marquise de Ruffec, épouse de Très Haut et Très Puissant Seigneur, Monseigneur Claude, duc de Saint-Simon, pair de France, Chevalier des Ordres du Roy ».

Armand Arouet présentait un contraste frappant avec son frère Voltaire. Il poussa l'exagération du mysticisme aussi loin que le philosophe, l'exagération du sceptiscisme. Nous renvoyons le lecteur désireux de se documenter sur cette curieuse figure, à la remarquable étude, déjà citée que lui a consacrée M. A. Gazier.

Bornons-nous à rappeler que le 28 janvier 1709, Armand Arouet assistait au mariage de sa sœur Marie-Marguerite en qualité de clerc tonsuré demeurant à Saint-Magloire. Il songeait sans doute alors à prendre place dans la Congrégation des Pères de l'Oratoire. Mais comme le rapportent des

Digitized by Google

« *Notes historiques* » citées par M. A. Gazier : « il avait un esprit singulier, tantôt extrême dans la dévotion, d'autres fois ne sachant plus à quoi s'en tenir. Il en était de même à l'égard des miracles des convulsions et de toutes autres choses ; en tout il était singulier ».

Armand Arouet n'avait renoncé à entrer dans les ordres que pour s'adonner au plus fervent jansénisme. Il fut mêlé à toutes les affaires de convulsions et compta parmi les plus fermes soutiens de la secte. Néanmoins il s'occupait du temporel car, dès avant la mort de son père, il était venu habiter avec ce dernier, cour vieille du Palais, un appartement qui semble le logement assigné au trésorier de la Chambre des Comptes. François Arouet résigna sa charge, peu de temps avant sa mort entre les mains d'Armand, car ce dernier figure en qualité de receveur des épices (1) à l'inhumation de son père le 2 janvier 1722.

Le testament paternel brouilla à tout jamais Armand Arouet et son frère. Ecrivant en anglais à son ami Thiériot le 14 juin 1727, Voltaire déclare qu'Armand est le dernier des hommes à qui on pourrait confier le secret de son retour en Angleterre ; il se plaint de son caractère indiscret, de sa grossièreté pédantesque, de son insolent égoïsme, et il dit en finissant : « Je vous avoue dans l'amertume de mon cœur que son insupportable conduite envers moi a été une de mes plus vives afflictions ».

Cette « insupportable conduite », Armand Arouet devait la prolonger jusqu'en ses dispositions dernières. Quand après avoir échappé, comme par miracle, à l'incendie qui dévora la Chambre des Comptes en 1737, il testa le 5 février 1745 pardevant notaire (2), en dehors de nombreux legs dont plusieurs pieux — notamment celui consenti à l'église Saint-André-des-Arts — il avantagea ses neveux et nièces de 1.500 livres de rente. Voltaire n'eut que la moitié du reste de sa fortune ; encore son frère lui faisait-il la disgrâce de désigner leur neveu Fontaine pour son exécuteur testamentaire. Armand Arouet mourut âgé d'environ 60 ans, dans son logement de trésorier, le 17 février 1745, et fut inhumé le lendemain à

(1) A la Bibliothèque Nationale, les *Dossiers bleus* 32 renferment plusieurs reçus d'Armand Arouet.

(2) Archives nationales, Y 55, p. 356.

Digitized by Google

Saint-Barthélémy, en présence de François-Marie Arouet de Voltaire, bourgeois de Paris, son frère.

3° *Marguerite Catherine Arouet*, baptisée le 29 décembre 1686, à Saint-Germain-le-Vieil.

4° *Robert Arouet*, baptisé le 18 juillet 1689, même paroisse.

5° *Marie-Marguerite Arouet*, épousa le 28 janvier 1709, à Saint-Barthélémy, Pierre-François Mignot, Conseiller du Roy, correcteur en sa Chambre des Comptes (1), fils de François Mignot et de Anne Seillière.

6° *François Marie Arouet*, né à Paris, le 21 novembre 1694, devenu célèbre sous le nom de Voltaire, qui suivra.

(1) De ce mariage sont nés quatre enfants au moins :

a) N. Mignot, reçu conseiller correcteur des comptes en 1737, habitait rue Cloche-Perse. Voltaire parle de lui dans une lettre écrite de Cirey à Thieriot le 7 février 1738. Il devait être mort avant 1745 car il n'est pas mentionné dans le testament de son oncle Armand Arouet.

b) Marie-Louise Mignot, née vers 1712, épousa à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25 février 1738, Nicolas-Charles Denis, écuyer.

c) Marie-Elisabeth Mignot, née vers 1715, épousa en juin 1738 Nicolas-Joseph de Dompierre de Fontaine ; veuve en 1756, remariée le 7 mai 1762 à Philippe-Antoine de Claris, marquis de Florian, morte en 1771.

d) Vincent Mignot, né en 1728, conseiller clerc au grand Conseil, abbé commendataire de Scellières.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

François-Marie Arouet de Voltaire.

Sixième degré.

François-Marie AROUET DE VOLTAIRE naquit à Paris le 21 novembre 1694.

Nous ne rééditerons point les piètres raisons fournies par quelques-uns de ses biographes pour faire croire qu'il avait vu le jour à Chatenay. Dans son *dictionnaire de biographie et d'histoire,* Jal a victorieusement détruit une légende à laquelle, on ne sait trop pourquoi — à cause de sa haine des Parisiens peut-être — Voltaire avait lui-même donné naissance.

Jal prit heureusement copie de l'acte de baptême de Voltaire avant que les révolutionnaires de la Commune n'éclairassent l'humanité en brûlant des archives. Du reste une copie de cet acte, délivrée quinze jours après la mort de Voltaire, le 16 juin 1778, existe à la Bibliothèque Nationale, P. Orignales 103.

« M. l'abbé Goberon, sacristain de l'église Saint-André-des-Arts, qui a copié cet extrait sur les registres de cette église », ne devait pas professer une grande estime pour le philosophe défunt. Son extrait est transcrit sur du gros papier gris d'emballage, et le texte original semble avoir été suivi avec quelque désinvolture. Aussi nous en tiendrons nous au relevé de Jal :

« Le lundi vingt deuxième jour de novembre mil sept cent « quatre vingt quatorze fut baptisé dans l'église Saint-André- « des-Arcs, par Monsr Boucher ptre vicaire de ladite église, « soussigné : François-Marie né le jour précédent, fils de « Mre François Arouet, Conseiller du Roy, ancien notaire au

Digitized by Google

« Chastelet de Paris et de Da^elle Marie Marguerite Daumart « sa femme. Le parrain Messire François de Castagnier, « abbé commendataire de Varenne, et la marraine Dame Ma- « rie Parent épouse de M. Symphorien Daumart, escuyer, « controlleur de la gendarmerie du Roy. »

« Signé : *M. Parent. François de Castagner de Chateauneuf. Arouet. L. Bouché.* »

La biographie de Voltaire est trop connue pour que nous la reproduisions ici. Nous n'en retiendrons que ce qui touche à sa famille.

Le 28 janvier 1709 le jeune élève des Pères Jésuites — chez lesquels il semble avoir demeuré comme pensionnaire — assiste au mariage de sa sœur Marie-Marguerite Arouet.

Jusqu'à la mort de son père — sauf pendant son premier séjour à la Bastille — Voltaire habita ainsi que son frère le logis paternel, « cour Vieille-du-Palais, en face la Basse-Sainte-Chapelle ». Après le 1^er janvier 1722, le littérateur abandonna ce logement à son frère, sans que les pièces authentiques nous apprennent son domicile, jusqu'à son second internement à la Bastille en 1726 : même silence pendant le séjour qu'il fit à Paris, retour d'Angleterre de 1730 à 1735.

Le 18 février 1745, Voltaire assiste à l'inhumation de son frère et prend dans cet acte la qualité de « bourgeois de Paris (1) », comme son père et son aïeul. Il habitait alors rue Saint-Honoré, paroisse Sainte-Madeleine.

Quelques semaines plus tard, le philosophe eut pu se qualifier : historiographe de France et gentilhomme de la Chambre du Roy. Madame de Pompadour lui avait obtenu ces deux distinctions à l'occasion du mariage du Dauphin. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* méritait incontestablement l'une : l'autre, en l'anoblissant, consacrait très honorablement la situation de la famille Arouet.

(1) Le prêtre qui rédigea la sépulture d'Armand Arouet a écrit le nom du philosophe : *Arouëtte* de Voltaire ». Cette orthographe se retrouve dans les titres de poèmes inédits que cite M. A. Gazier. Le nom d'Arouet se prononçait certainement « Arouëtte » tel que l'inscrivit le vicaire de Saint-Barthélémy. C'était l'usage en effet dans le vieux parler poitevin de faire sonner le t final qu'actuellement nous conservons muet. Les Arouet, en s'établissant à Paris, firent prononcer leur nom à la mode de Saint-Loup. Aujourd'hui encore certaines familles ont jalousement conservé à leur nom patronymique l'accent d'autrefois. Vallet, Guiet, par exemple, se disent : Vallet*te*, Guiet*te*.

Digitized by Google

Voltaire, devenu par surcroît académicien en 1746, ne faisait point fi des charges de cour puisqu'il acceptait cinq ans plus tard celle de chambellan de S. M. le Roi de Prusse.

Deux fois anobli et doublement chambellan, à Versailles et à Postdam, le redoutable champion des idées nouvelles s'éteignit le 30 mai 1778, chez son ami le marquis de Villette (1).

Or, s'il n'est au pouvoir de personne de s'empêcher de naître gentilhomme, en revanche personne n'est forcé de mourir chambellan. Le terrible persifleur de l'aristocratie s'était agrégé volontairement à elle : l'homme qui ébranlait l'Ancien Régime pour susciter le triomphe du Tiers-Etat faisait, en revanche, profession de mépriser la famille de bonne bourgeoisie dont il descendait. Singulière inconséquence chez un esprit aussi logique que celui de Voltaire !

Cette inconséquence, si elle était spéciale au roi des philophes, pourrait fournir matière à l'étude intéressante d'un cas psychologique unique. Mais elle est générale à une époque où l'on devait voir un duc et pair brûler solennellement, quelques années plus tard les archives de la noblesse française que lui apportait un généalogiste des Ordres du Roi ! A une époque où les aristocrates allaient commander les troupes de la République en face des armées catholiques et royales dirigées par des paysans.

Admettre qu'une aberration aussi générale fut spontanée équivaudrait à supprimer toute étude d'histoire sociale. Nous avons indiqué ailleurs d'où soufflait ce vent de folie (2) ; ce n'est pas le lieu d'y revenir ici.

Ce Tiers-Etat, dont l'élite entrait à grandes portes ouvertes dans la noblesse, dont l'élite intellectuelle surtout recevait un accueil si flatteur à la Cour et à la Ville, dans son impatience d'atteindre de suite le premier rang, allait tuer la poule aux œufs d'or.

Et c'est dans cette classe littéraire, issue de familles bourgeoises, de même type que les Arouet, que se recruteront,

(1) On sait les difficultés qu'apporta le clergé de Paris aux obsèques du philosophe et l'inhumation quasi clandestine du corps à l'abbaye de Scellières, dont le neveu de Voltaire, Mignot, était abbé commendataire.

(2) *Quelques propos d'un contre-révolutionnaire*, chez Lethielleux, Paris, 1909. Voir les deux chapitres : *Une société à « maçonniser »* et *Une société « maçonnisée »*, p. 98 à 140

Digitized by Google

avec les encyclopédistes et les philosophes, les plus habiles démolisseurs de l'Ancien Régime.

Pourtant, tandis que pour le public ces esprits forts montraient leur dédain de tout ce qu'avaient respecté les générations précédentes, n'appréciaient-ils pas, dans leur for intérieur, les avantages d'une société qui consolidait à jamais les situations justement acquises ?

M. de Voltaire, gentilhomme de la Chambre du Roy, alors qu'il n'était encore que bourgeois de Paris, a écrit quelques lettres bien curieuses à ce sujet. Il s'intéressait — ce n'était guère sa coutume — au sort des membres de sa famille. L'établissement de ses deux nièces, Mesdemoiselles Mignot, filles de sa sœur, demeurées orphelines et sans appui moral, préoccupait, à juste titre, l'égoïste philosophe. Et voilà que dans ce rôle inattendu de chef de famille, ce sceptique, qui veut sincèrement le bonheur de deux jeunes filles, raisonne comme avaient raisonné jusqu'alors tous ceux de sa classe. Voltaire, bourgeois de Paris, écrit comme auraient pu le faire le receveur de Messieurs des Comptes, son père, ou le marchand de draps et soye, son aïeul :

« Si Madame Pagnon — mande-t-il de Cirey, le 6 décembre 1737, a son ami Thieriot — voulait se charger de marier la cadette à quelque bon gros robin, je me chargerais de marier l'aînée à un jeune homme de condition dont la famille entière m'honore de la plus tendre et de la plus inviolable amitié. Assurément je ne veux pas hasarder de la rendre malheureuse ; elle aurait affaire à une famille qui serait à ses pieds ; elle serait maîtresse d'un château assez joli qu'on embellirait pour elle. Un bien médiocre la ferait vivre avec beaucoup plus d'abondance que si elle avait quinze mille livres de rente à Paris. Elle passerait une partie de l'année avec Madame du Châtelet ; elle viendrait à Paris avec nous dans l'occasion ; enfin je serais son père. »

« Je réponds en hâte, mon cher ami, à votre lettre du 18 — écrit encore Voltaire le 21 décembre suivant — touchant l'article qui concerne mes nièces. Vous mandez à Madame du Châtelet que vous pensez que je veux faire plus de bien à ce gentilhomme que je propose qu'à ma nièce même. Je crois en

Digitized by Google

faire beaucoup à tous les deux ; et je crois en faire à moi-même en vivant avec une personne à qui le sang et l'amitié m'unissent, qui a des talents et dont l'esprit me plaît beaucoup. Je trouve de plus une charge très honnête, convenable à un gentilhomme, et, qui plus est, lucrative que ma nièce pourrait acheter, et qui lui appartiendrait en propre. Je connais moins la cadette que l'aînée, mais quand il s'agira d'établir cette cadette, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir. Si ma nièce aînée était contente de sa campagne, et qu'elle voulut avoir un jour sa sœur auprès d'elle ; si cette sœur aimait mieux être dame de château que citadine de Paris malaisée, je trouverais bien à la marier dans notre petit paradis terrestre. Au bout du compte, je n'ai réellement de famille qu'elles ; je serai très aise de me les attacher. Il faut songer qu'on devient vieux, infirme, et qu'alors il est doux de retrouver des parents attachés par la reconnaissance. Si elles se marient à des bourgeois de Paris, serviteur très humble, elles sont perdues pour moi. Vieillir filles est un piètre état. Les princesses du sang ont bien de la peine à soutenir cet état contre nature. Nous sommes nés pour avoir des enfants. Il n'y a que quelques fous de philosophes, du nombre desquels nous sommes, à qui il soit décent de se sauver de la règle générale. Je peux vous assurer enfin que je compte faire le bonheur de Mademoiselle Mignot, mais il faut qu'elle le veuille ; et vous qui êtes fait pour le bonheur des autres, c'est votre métier de contribuer au sien. »

Mais Voltaire n'a pas réussi dans sa combinaison matrimoniale et s'en plaint amèrement le 23 décembre :

« Ma nièce n'a point voulu de mon campagard ; je ne lui en sais aucun mauvais gré. J'aurais voulu trouver mieux pour elle. Cependant il est certain qu'elle aurait eu huit mille livres de rente au moins, mais enfin elle ne l'a pas voulu, et vous savez si je veux la gêner. Je ne veux que son bonheur et je mettrais une partie du mien à pouvoir vivre quelquefois avec elle. Dieu veuille que quelque plat bourgeois de Paris ne l'ensevelisse pas dans un petit ménage avec des caillettes de la rue Thibautodé ! Il me semble qu'elle était faite pour Cirey. »

Digitized by Google

Marier ses filles dans la noblesse, ou dans la robe touchant à la noblesse, avait toujours été le but des notables bourgeois, jusqu'au moment où ils pourraient s'agréger eux-mêmes au second ordre du royaume ou y faire pénétrer leur fils. On ne leur avait point fait croire encore qu'en supprimant toute hiérarchie sociale ils se trouveraient naturellement à la tête de la nation.

Les vœux de Voltaire se réalisèrent en principe : il obtint pour neveux un bon gros robin : Nicolas-Charles Denis, Ecuyer, fils de feu Nicolas Denis, Ecuyer, doyen honoraire des huissiers du Conseil d'Etat et ancien échevin de la ville de Paris; et un jeune homme de condition : M. de Dompierre de Fontaine (1), à qui la mort donna pour successeur le marquis de Florian.

Le philosophe se montra, semble-t-il, satisfait de ces mariages, et ils ne contribuèrent pas à lui faire haïr une société qui lui avait fait très large la place méritée tant par ses talents personnels que par l'honorabilité de sa famille. Seul le souvenir de la bastonnade infligée par le chevalier de Rohan pouvait exciter Voltaire contre cette société. Et ce souvenir cuisant influa certainement sur les attaques dirigées par le célèbre pamphlétaire contre l'ancien ordre de chose. Etait-ce raison suffisante de pousser à un bouleversement général ?

Voltaire, s'il vivait de nos jours, ne le penserait peut-être plus. La Révolution a réduit à l'impuissance les grands seigneurs qui, comme le chevalier de Rohan, pouvaient se permettre de rosser un jeune littérateur. On en comptait de ces grands seigneurs une ou deux douzaines au plus. Si les bourgeois d'aujourd'hui n'ont plus à redouter ces quelques bâtons féodaux, ils se sentent, en revanche, exposés sans défense à plusieurs milliers de triques syndicalistes.

(1) De cette union descend la famille de Dompierre d'Hornoy actuellement existante qui fournit voilà quelques années un amiral, ministre de la marine de 1873 à 1874, Charles-Marius-Albert de Dompierre d'Hornoy, grand officier de la Légion d'honneur.

Cette famille, originaire d'Abbeville, porte « d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules ».

Elle est actuellement représentée : à Paris, par M. Charles de Dompierre d'Hornoy qui a épousé Mademoiselle d'Abancourt ; dans le Pas-de-Calais, par M. V. de Dompierre d'Hornoy, habitant le château du Haut-Buisson ; dans la Somme, par Madame de Dompierre d'Hornoy, au château d'Hornoy.

Digitized by Google

Tel demeure pour la bourgeoisie française le bénéfice le plus clair de l'émancipation révolutionnaire.

Etait-ce bien en vue d'obtenir un pareil résultat que le dernier descendant des Arouet, fils d'une longue race de notables bourgeois, dépensait l'esprit le plus pétillant et déployait la plus cinglante ironie ?

Digitized by Google

SOURCES INÉDITES CONSULTÉES

Dépôts publics.

Archives Nationales.
Archives du département des Deux-Sèvres.
Archives du département de la Vienne.
Etat-civil de la ville de Poitiers.
Etat-civil de la ville de Thouars.
Etat-civil de la ville de Saint-Loup.
Bibliothèque Nationale. Manuscrits.
Bibliothèque de la ville de Nantes. Manuscrits.
Bibliothèque de la ville de La Rochelle. Manuscrits

Minutes de Notaires.

Saint-Loup. — Minutes de Mes Thabeault et Fiévé.
Thouars. — Minutes de Me Girardeau.

Collections privées.

Papiers de la Maisonneuve Molay, chez Me Baufine, notaire à Parthenay.
Collection de M. Gabriel Martin, à Paris.
Archives de la famille Pallu, au Mans.
Notes héraldiques de M. l'abbé de Clisson, à Poitiers.
Notes historiques sur Loudun, de M. Roger Drouault.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de personnes sont imprimés en *italiques*)

A

Abbeville, 54.
Abancourt (Mlle d'), 54.
Absie (l'), 13.
Airvault, 8 à 10, 13, 14, 17, 21, 22, 27 à 29, 34.
Allemands (les), 42.
Amailloux, 12.
Amaugier Jehanne, 27, 28, 29.
Amblard Radegonde, 28.
Amelin Jacquette, 31.
Angleterre, 47, 50.
Apollon, 5.
Ardin, 3.
Arlainville (sr d'), voir Ouvreleul (Pierre).
Argenton-Chateau, 13.
Arouet André, 41, 42.
Arouet Armand, 15, 45, 46, 47.
Arouet Armand-François, 46.
Arouet Aymery, 35.
Arouet Bonaventure, 29.
Arouet Catherine, 28.
Arouet Claude, 37.
Arouet David, 10.
Arouet Etienne, 43.
Arouet François, 3, 8, 10, 34 à 36, 40 à 47, 49.
Arouet Françoise, 22, 34 à 37, 43.
Arouet François-Marie, voir Arouet de Voltaire.
Arouet Guillaume, 43.
Arouet Hélène, 22, 25, 27, 28, 30, 34, 38.
Arouet Helenus, 7 à 11, 14, 21, 22, 25, 27, 31 à 34, 36 à 38, 40, 41, 43.
Arouet Helenus Mathieu, 37.
Arouet Jacques, 35.
Arouet Jehan, 7, 8, 10, 27 à 29, 34, 36, 37.
Arouet Jehan, sr de la Massonnerie, 11, 35, 36.
Arouet Jean-Baptiste, 43.
Arouet Jehanne, 10, 25, 28, 29, 35.
Arouet Marguerite, 9, 10.
Arouet Marguerite-Catherine, 48.
Arouet Marie, 34 à 36, 42.

Digitized by Google

Arouet Marie-Charlotte, 37.
Arouet Marie-Marguerite, 46, 48, 50.
Arouet Mathieu, 34, 37, 43.
Arouet Nicolas, 27 à 29.
Arouet Philippe, 43.
Arouet Pierre, 8 à 10, 26 à 28, 30, 31, 34, 35, 43.
Arouet René, 5, 7.
Arouet Robert, 7, 48.
Arouet Samuel, sr de la Coudre, 16, 22, 28.
Arouet Thomas, 7.
Arouet de Voltaire François-Marie, 1, 46 à 49, voir Voltaire.
Athènes, 5.
Aubespine de Chasteauneuf (Charlotte de l'), voir duchesse de Saint-Simon.
Aubigny, 12, 36.
Aubineau (notaire), 33.
Autise (l'), 13.
Ayron, 12.

B

Baguenard Jean, 24.
Baillif François, Philippe et Marguerite, 22.
Baillif Hilaire, 22, 27.
Bailly Vincent, sr de la Cantière, 22, 37.
Bailly Toussaint, sr de la Cantière, 37.
Bailly Charles, sr du Pont, 37.
Bailly du Pont (famille), 9, 37.
Baranger (notaire), 22.
Barlaut Catherine, 8.
Barotin Pierre, 37.
Barre (la), 18.
Baud Aymée, 37.
Baufine (M.), 16.
Bastille (la), 50.
Bayou Marie, 8.
Beauchet-Filleau, 5 à 8.
Beaufils Andrée, 27, 28.
Beceleuf, 13.
Berger Jacques, sr des Plantes, 37.
Berthaudeau Guy, 36.
Berthaudeau Renée, 36.
Berthonneau (notaire), 22.
Berthonneau Charles, 29.
Bertrand Louis, sr de la Fremi-nière, 32.
Bessonneau (notaire), 22, 33.
Blouyn Bernard, 22, 28.
Bocage (le), 14, 15.
Boncenne Catherine, 37.
Boncenne Pierre, 37.
Bonneau Marie, 34.
Boucher, 49, 50.
Bourdin (M.), 16.
Bourgeois Nicolas-Louis, 6.
Bouttetière (sr de la), voir Parent (René).
Bressuire, 11, 13, 14, 31, 35.
Breuil Barret, 37, 38.
Breuil Chaussée, 11.
Brisson, 35.
Busseau (le), 13.

C

Camus (famille), 26.
Camus (notaire), 22.
Camus Gabriel, sr du Coulom-bier, 22.
Camus Hilaire, sr du Coulom-bier, 21.
Camus Mathieu, 21, 22.
Caravas (comte de), voir Gouf-fier.
Carteron (Catherine), 44.
Castagner de Chasteauneuf (François de), abbé de Varenne, 2, 3, 50.
Cébron (le), 16.

Digitized by Google

Chaigneau (notaire), 32.
Chaigneau Catherine, 36.
Chaigneau Etienne, 36.
Chaigneau Jeanne, 36.
Chambre des Comptes, 45, 47, 48.
Chambre du Roy, 26, 50, 52.
Champdeniers, 13.
Chapelle Saint-Laurent (la), 12, 35.
Chapelle Seguin (la), 12.
Chapelle Thireuil (la), 13.
Chaperonnière (sr de la), voir Pallu Pierre.
Charrier Catherine, 22.
Chateauneuf (abbé de), voir Castagner.
Chateigneraye (la), 9, 13, 14, 37, 38.
Chatelet (Mme du), 52.
Chatelet de Paris, 42 à 45, 50.
Chatenay, 49.
Cherves, 12.
Chidayne Amisse, 37.
Chillou (le), 14.
Chinon, 5.
Cirey, 4, 52, 53.
Civray (notaire), 33.
Clabat (famille), 26.
Clabat Antoine, 21.
Clabat Claude, sr de la Routte, 33.
Clabat Jacques, 21.
Clabat Nicole ou Nicolas, 23, 24.
Clabat Nicolas, sr de la Geffardière, 33.
Claris (Philippe-Antoine de), marquis de Florian, 48, 54.
Clessé, 12.
Colbert, 41.
Corbin Abraham, 37.
Corbin Amisse, 37.
Corbin François, 37.
Corbin Marie, 37.
Corbin Pierre, 37.
Corbin Radegonde, 37.
Corbin Thérèse, 37.
Cornaille Françoise, 37.
Corneille, 45.
Coudray (le), 24.
Coudraye (la), 36.
Coudray-Salbard (le), 13.
Coudre (sr de la), voir Arouet (Samuel).
Coulombier (sr du), voir Camus.
Coulonges-les-Réaux, voir Coulonges-sur-l'Autize.
Coulonges-sur-l'Autize, 13, 36.
Courcy (Pol de), 7, 8.
Cramard, 12, 13.
Cremilles, 21, 23.

D

Daumart (famille), 2, 3, 44.
Daumart Catherine, 44.
Daumart Marie-Marguerite, 2, 3, 44, 46, 50.
Daumart (mousquetaire), 2.
Daumart Nicolas, 44.
Daumart Nicéphore-Symphophorien, sr du Milloret, 44, 50.
Dauphin (le), 50.
Delos, 5.
Demion, 37.
Denis Nicolas, 54.
Denis Nicolas-Charles, 48, 54.
Deux-Sèvres, 10, 14, 15, 16, 31, 32.
Dive (la), 10.
Dompierre de Fontaine (Mme de), voir Mignot (Marie-Elisabeth).
Dompierre de Fontaine (Nicolas-Joseph de), 47, 48, 54.
Dompierre d'Hornoy (Charles de), 54.
Dompierre d'Hornoy Charles-Marius-Albert de), 54.
Dompierre d'Hornoy (famille de), 54.

Digitized by Google

Dompierre d'Hornoy (V. de), 54.
Dompierre d'Hornoy (Mme de), 54.
Drouault (M. Roger), 7.
Dugast Matifeux, 9.
Dumoustier Antoine, 5.
Dumoustier de la Fond François-Jacques, 5, 7.
Duval Jeanne, 9.

E

Escot Jehan, sr de la Guignonnière, 32.
Esperon (notaire), 36.
Exoudun, 34.

F

Farcy (Dominique-Louis de), 42.
Favreau Joachim, 28.
Fayolle (sr de la), voir Ferré (Samuel).
Ferney, 2.
Ferré Esther, 25.
Ferré Samuel, sr de la Fayolle, 25.
Fieffranc, 14.
Fièvé (Mr), 16.
Fillon Benjamin, 7 à 11, 34, 37 à 39, 44.
Fillon (Dlle), 9.
Florian (marquis de), voir Claris (Philippe-Antoine de).
Fontaine (Mme de), voir Mignot (Marie-Elisabeth).
Forget Marie, 8.
Forget Nicole, 9.
Fouqueteau Jacob, 9.
Fraigneau Isaac, sr de la Guillonnière, 34.
Fraigneau Légier, 34.
France (la), 4, 18.
Francfort-sur-le-Mein, 42.
Freminière (sr de la), voir Bertrand (Louis).
Frère Jacquette, 24, 30.
Frère Jean, 23, 24.
Fronsac (duc de), 46.

G

Garault Pierre, 24.
Gatine (la), 12 à 15, 18, 19, 40.
Gaultier Jacques, 34.
Gaultier Jonas, 34.
Gaultre Madeleine, 36.
Gazier (M.-A.), 15, 45 à 47, 50.
Geffardière (sr de la), voir Clabat (Nicolas).
Generoux, 19.
Genève, 2.
Genly (Hélène de), Dr de Saint-Loup, 23.
Gentizon (rue), 44.
Germon, 13.
Girard Laurent, 32.
Girardeau (Mr), 33.
Giraud Mangin (M.), 9.
Goberon (abbé), 49.
Goubault (notaire), 33.
Gouffier (famille), 20, 21.
Gouffier Claude, duc de Roannez, 20.
Gouffier Claude, comte de Caravas, 20.
Gouffier de Boisy Louis, 21.
Gourgé, 12.
Gris Jeanne, 37.
Gué (Jehanne du), 34.
Gué du Cygne (le), 10.
Guignonnière (sr de la), voir Escot (Jehan).
Guillonnière (sr de la), voir Fraigneau (Isaac).

Digitized by Google

H

Haut Buisson (le), 54.
Hérisson, 35.
Homère, 5.
Hornoy, 54.
Houmeau (l'), 6.

J

Jacobins (les), 38.
Jacquet Antoine, 36.
Jacquet Pierre, 36.
Jal, 37, 41, 42, 49.
Jésuites (les), 3, 50.
Jumeaux, 22, 27.

L

Lamberteau (notaire), 36.
Largeasse, 12.
Ledain Bélisaire, 10, 11, 12, 13, 17, 20.
Légier Pernelle, 19.
Ligue (la), 20.
Liniers, 21.
Lorrayne (notaire), 16, 22.
Lorrayne Antoinette, 25, 29, 37.
Loudun, 5, 7.
Louin, 14, 24.
Louis XIII, 40.

M

Mairé (le), 12.
Maison Neuve-Molay, 22, 24, 32.
Maison Neuve-Molay (sr de la), voir Pavin.
Malespine (ser de), voir Tusseau (Jean de).
Malicorne (ser de), 20.
Mallepart André, 41.
Mallepart Marie, 41, 42.
Mallepart (Nicolas de), 42.
Marceton (famille), 31, 32.
Marceton Charlotte, 32.
Marceton Claude, 32.
Marceton Jacquette, 8, 11, 31 à 34, 38, 40.
Marceton Jeanne, 32.
Marceton Marguerite, 32.
Marceton Perrine, 32.
Marceton Renée, 32.
Marcheton, voir Marceton.
Marcheton Gratienne, 31.
Marcheton Marie, 32.
Marcheton Pierre, 31, 32.
Marcheton René, 32.
Marchant François, 42.
Marchant Marie-Françoise, 42.
Marchant Mathieu, 42.
Marchant de la Houlière Mathieu Henry, 42.
Marchant de Varennes Philippe-François, 42.
Mareschal de Bièvre Thérèse-Louise, 42.
Marteau Pierre, 21.
Martin (M. Gabriel), 28, 30.
Martinière (sr de la), voir Pallu (Mathurin).
Massé André, sr de Saint-Germain, 34.
Massé Perrine, 34.
Massonnerie (la), 11.
Massonnerie (sr de la), voir Arouet (Jehan).
Masurerie (la), 11.
Mauboucher René, 32.
Maussabré (marquis de), 17.
Mazières, 13.
Melle, 13.
Menigoute, 13, 18, 37.
Merope, 1.
Michau Marin, 37.

Digitized by Google

Michau Maurice, 37.
Mignot (N.), 48.
Mignot François, 46, 48.
Mignot Marie-Elisabeth, 2, 48, 52, 53.
Mignot Marie-Louise, 48, 52.
Mignot Pierre-François, 48.
Mignot Vincent (abbé), 48, 51.
Milloret (sr du), voir Daumart (Nicéphore-Symphorien).
Minerve, 5.
Mirebeau, 36.
Moiré (sgr de), voir Ogeron (Philippe).
Molière, 41.
Moncoutant, 13.
Montaiglon (M. Anatole de), 8, 10, 38.
Montault (famille), 7.
Montault Jean, 21, 23, 31.
Montault Marie, 8, 21, 31, 34.
Montault Pierre, 24, 31.
Mothe Saint-Heraye (la), 13, 14, 29, 34.
Mothes-Coupoux (les), 35.
Motte-aux-Fees (la), 9 à 11.
Moussinot (abbé), 1.
Musset (M.), 6.

N

Nantes, 9.
Navarre (roi de), 20.
Nesde (sr de), voir Parent (François).
Nicodon Jacquette, 34.
Niort, 13, 38.
Notre-Dame du Château de Thouars, 32.

O

Ogeron (famille), 26.
Ogeron Georges, sr du Petit Moiré, 22, 28.
Ogeron (notaire), 22.
Ogeron Philippe, sgr de Moiré, 22.
Olivier Jozias, 29.
Oratoire (Pères de l'), 46.
Ouvreleul Pierre, sr d'Arlainville, 44.
Oyron, 20.

P

Pagnon (Mme), 52.
Pairaudeau (notaire), 33.
Pallu (famille), 22, 25, 37.
Pallu Mathurin, 24, 25.
Pallu Mathurin, sr de la Martinière, 22.
Pallu Mathurine, 22.
Pallu Philippe, 37.
Pallu Pierre, sr de la Chaperonnière, 37.
Pallu Renée, 22.
Paon (enseigne du), 42.
Parent Berthomme, 30.
Parent Catherine, 22, 24, 30.
Parent François, sr de Nesde, 30.
Parent Marie, 8, 27 à 31, 44, 50.
Parent René, sr de la Bouttetière, 30.
Paris, 5, 6, 8, 9, 36, 37, 40, 41, 44, 49 à 54.
Parisiens, 49.
Parquet (hôtel du), 17.
Parthenay, 12, 13, 14, 16, 19, 29.
Pas-de-Calais, 54.
Pas du Cygne (le), 9 à 11.
Passavant (comte de), 21.
Pavin (famille), 26.
Pavin Catherine, 22.
Pavin Jean, sr de Beaumont, 24, 30.
Pavin Marie, 25.

Digitized by Google

Pavin Paul, sr de la Maison-Neuve Molay, 22, 24, 25, 30.
Pavin Paul, sr de la Fuye, 24.
Pavin Pierre, 24, 25.
Pellisson Marguerite, 29.
Perreau Daniel, 25.
Perreau Mathurin, 25, 28, 29.
Perrin (notaire), 16, 19, 25, 36, 38.
Pichard du Page Alcide-Quentin, 9.
Pidoux (famille), 24, 26.
Pidoux Gabriel, 23, 24.
Piedmollet (sr de), voir Rochard (Pierre).
Pinault François, 33.
Plantes (sr des), voir Berger (Jacques).
Plessis (Armand-Jean du), duc de Richelieu et de Fronsac, 46.
Pleumartin (marquis de), voir Yzoré.
Poitevins, 15, 40.
Poitiers, 6, 13, 14, 19, 24, 27, 30, 31, 33, 36, 37, 40.
Poitou, 6, 7, 12, 14, 20, 24, 33, 36, 40, 44.
Pompadour (Mme de), 50.
Postdam, 51.
Potin Antoine, 32.
Pouget Catherine, 30.
Poulies (promenade des), 17.
Pouzauges (baron de), 21.
Pouzineau Claude, 27.
Pouzineau Marie, 22, 27, 28.
Pouzineau Mathurin, 27.
Pouzineau Phelippe, 27, 28.
Pouzineau Renée, 22, 27, 28.
Pouzineau Thomas, 27, 28.
Prusse (le roi de), 31.
Puyterré, voir Puyterroys.
Puy Terroys, 21, 33.

R

Rédet (M.), 10.
Regnault Marie-Françoise, 42.
Richard (M. Alfred), 18.
Richelieu (le duc de), 3, 45, 46, voir aussi Plessis (Armand-Jean du).
Roannez (le duc de), voir Gouffier.
Rochard Pierre, 36.
Rochard Pierre, sr de Piedmollet, 36.
Rochejacquelein (la), 15.
Rochelle (la), 6, 14, 43.
Rohan (le chevalier de), 3, 54.
Rougier Pierre, 29.
Rousseau Estienne, 7.
Routte (sgrie de la), 21, 24, 33.
Roy (Charles le), 45.
Ruffec (marquise de), voir Saint-Simon (duchesse de), 46.

S

Saint-André-des-Arcs de Paris, 46, 47, 49.
Saint-Barthélémy de Paris, 46, 48, 50.
Saint-Denis (rue), 42.
Saint-Domingue, 6.
Sainte-Chapelle (la), 43, 46, 47.
Saint-Etienne-du-Mont de Paris, 42.
Saint-Eustache de Paris, 37.
Saint-Georges-de-Noiné, 13.
Saint-Germain (sr de), voir Massé (André).
Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, 37, 41, 42 à 44, 48.
Saint-Germain-le-Vieil de Paris, 44, 46, 48.

Digitized by Google

Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, 37.
Saint-Honoré (rue), 50.
Saint-Jean-en-Grève de Paris, 42.
Saint-Jouin-de-Marnes, 8 à 10.
Saint-Laon de Thouars, 32, 35.
Saint-Loup, 5 à 17, 20 à 25, 27 à 31, 33 à 36, 38, 40 à 43.
Sainte-Madeleine de Paris, 50.
Saint-Maixent, 13.
Saint-Médard de Thouars, 32, 35.
Saint-Médéric de Paris, 41.
Saint-Merry de Paris, 42.
Saint-Michel de Poitiers, 37.
Saint-Paul-en-Gâtine, 13.
Saint-Pierre de Loudun, 7.
Saint-Simon (duchesse de), 3, 45, 46 (Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, marquise de Ruffec).
Saint-Simon (Claude, duc de), 46.
Saint-Varent, 32.
Saisine (la), 13.
Scellières, 48, 51.
Secondigny, 13, 35.
Seillière Anne, 48.
Sèvre-Nantaise (la), 12, 13.
Sèvre-Niortaise (la), 13.
Sicile (la), 5.
Somme, 54.
Sotreau Jacques, 31.
Suyre notaire), 16, 30, 35 à 38.
Suyre Françoise, 29.
Suyre Jacques, 16, 22, 25, 29, 38.
Suyre Jeanne, 29.
Suyre Marie, 29.
Suyre René, 22, 25, 27 à 30, 38.
Suzanne Jacques, 35.
Suzanne Marie, 35.

T

Terres Rouges (les), 33.
Texier Mathurine, 28.
Texier Paul, 28.
Thabeault (Me), 16.
Thenezay, 12, 13.
Thibautodé (rue), 53.
Thibault Etienne, 32.
Thiériot, 4, 47.
Thomas Etienne, 43.
Thouars, 13, 14, 26, 31 à 35.
Thouarsais, 24.
Thouet (le), 13, 14, 16, 25.
Tremoïlle (de la), 20.
Treuille François, 37.
Trincan, 7.
Tusseau (Jean de), sgr de Malespine, 20.

V

Vaillant (notaire), 27.
Varenne (abbé de), 50.
Vasles, 13.
Vautebis, 13.
Vendée (la), 9, 12.
Versailles, 51.
Vienne (la), 10, 27, 28.
Vignes (rue des), 42.
Villeneuve (sr de), 10.
Villette (marquis de), 51.
Vincent Olivier, 32.
Vivardière (la), 28.
Voltaire, 1 à 4, 6 à 11, 15, 16, 26, 32, 35, 42, 45 à 54.

W

Welches (les), 42.

Y

Yzoré, marquis de Pleumartin, 21.

Digitized by Google

NOMENCLATURE

des ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'HISTOIRE DE PARIS et qui ont été exposés depuis l'année 1673 *jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels.*

LIVe LIVRET

Exposition au Musée Royal des Arts

le 25 août 1824.

Peinture.

ARBOUSSE, cour des Fontaines, au palais du Luxembourg.

29 Vue prise au cimetière du Père-Lachaise, côté du midi, aquarelle.

AUGUSTIN, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 25.

46 Portrait de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême.

Il appartient à S. A. R. Monsieur.

BARBIER, rue de Bellefond, n° 7.

54 Vue de l'ancien château de la Muette.

(Les figures sont de M. X. Leprince).

BEAUME, rue de l'Abbaye, n° 3.

72 Alain Chartier.

Marguerite d'Ecosse, première femme du Dauphin de France, depuis Louis XI, ayant vu Alain Chartier,

Digitized by Google

endormi sur une chaise, s'approcha de lui pour le baiser. Les dames de sa suite, s'étonnant qu'elle eût appliqué sa bouche sur celle d'un homme aussi laid, la Princesse leur répondit qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche qui avait prononcé tant de belles choses.

74 La visite du Camarade, ou un Invalide mourant.

BELLOC, cour du Commerce Saint-Germain, n° 19.

97 Portrait en pied de Madame la duchesse de Berri.

S. A. R. pose la plume après avoir donné sa signature pour un baptême.

BERGERET, rue du Bac, n° 17.

111 Henri VI exposé sur son lit de mort le lendemain de son assassinat.

Ce bon prince est pleuré par ses compagnons d'armes et ses vieux serviteurs.

112 Portrait en pied de S. M. pour la salle du Conseil d'Etat (M. d. R.).

BERRÉ, au Jardin du Roi.

125 Vaches et moutons; vue de la fontaine de Montmartre.

BESSELIÈVRE, rue de Gramont, n° 10.

137 Charles V, roi de France, et son fils.

Ce roi, parcourant son palais avec son fils le fit entrer un jour dans un cabinet où étaient déposés les signes de la royauté et les armes du souverain. Là, voulant récompenser et éprouver ce jeune prince, il lui donna le choix entre les objets exposés à sa vue. Le dauphin n'hésita pas et choisit les armes en disant : « Non, Sire, gardez votre couronne. »

BIDAULT, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

148 Vue d'une partie du parc et du château de Neuilly.

149 Vue d'une partie du parc et du pont de Neuilly.

151 Vue prise dans le parc de Neuilly.

BIGET, rue Saint-Benoît, n° 11, faubourg Saint-Germain.

152 Portrait de M. Distel, chirurgien du Roi.

Digitized by Google

[1824]

153 Portrait de M. Bernard, directeur du second Théâtre Français.

BONDEL, rue des Filles-du-Calvaire, n° 4.

169 Portrait de feu M. Hurtault, architecte du Roi, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Institut.

BONVOISIN, rue Childebert, n° 1.

204 S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême visite les Invalides.

S. A. R. en traversant le réfectoire demande à goûter du vin des Invalides et boit à leur santé.

BORDES, rue Saint-Marc, n° 21.

205 Portrait de M^me^ Zimmermann.

206 Portrait de M^lle^ Charlotte Bordes, artiste du théâtre de la porte Saint-Martin, dans le rôle du Petit chaperon rouge. aquarelle.

207 Portrait de M. Lafon, artiste du premier Théâtre Français, miniature.

208 Portrait de M. Lafeuillade, artiste du théâtre Feydeau, miniature.

210 Portrait de Greuze, lithographié d'après le tableau du Musée Royal.

211 Portrait de M. Talma, lithographie.

BOSIO (Jean), rue Saint-Benoît, n° 16.

212 Portrait de S. A. R. Monsieur en uniforme de Colonel-général des Carabiniers.

BOUHOT, rue Saint-Martin, n° 228.

223 Vue de la salle des Pas-Perdus, au Palais de justice.

231 Vue de l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre.

232 Vue de la maison Bellechasse, rue Saint-Dominique.

233 Vue prise dans l'institution de Sainte-Barbe, rue de Reims.

CARETTE, rue des Amandiers, n° 20.

273 Intérieur de la cour de l'hôtel Saint-Paul.

Cet hôtel fut bâti par Charles V, qui dans son édit du mois de juillet 1364, lui donna le nom d'Hôtel solen-

Digitized by Google

[1824]

nel des *Grands Ebastemens.* C'est actuellement l'établissement des eaux filtrées.

CHÉRY, rue Sainte-Avoie, n° 69.

322 Portrait de M. Dejean, avocat.

COUDER, rue de la Michaudière, n° 2.

376 Portrait équestre de François Ier (M. d. R.).

CURTY, rue des Cannettes, n° 18.

393 Vue de l'ancienne tour de Sainte-Geneviève.

Une statue de la sainte, trouvée dans les fouilles que l'on fit en 1823, pour la construction nouvelle du collège de Henri IV, occupe le premier plan.

DECOURCELLE, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 14.

430 Portrait de M. Talma, d'après M. Picot.

431 Portrait de M. Paul, ex-sociétaire du théâtre royal de l'Opéra-Comique, d'après M. Picot.

DELAROCHE jeune, rue de Seine, n° 12, hôtel de la Rochefoucauld.

458 Saint Vincent de Paule prêchant en présence de la Cour de Louis XIII pour les enfants abandonnés.

Le peintre a choisi le moment où il dit : « Ils vivaient « hier, grâce à vous ; ils vivent encore aujourd'hui ; « mais ils mourront demain si vous les abandon- « nez. »

(Commandé par S. A. R. Madame la duchesse de Berri.)

DESMOULINS (Auguste), rue Hauteville, n° 33.

497 Le grand Condé prisonnier à Vincennes.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Appollon bâtissait des murailles
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

Mlle SCUDÉRI.

DESMOULINS (Emmanuel), rue de l'Odéon, n° 19.

504 Portrait de feu M. Delambre, membre de l'Institut.

DESTOUCHES, rue de la Planche, n° 18.

512 Portrait de Mlle Laure.

Digitized by Google

[1824]

DEVERIA (Eugène), rue Notre-Dame-des-Champs, nº 45.

524 Portrait en pied de M. Ladvocat, libraire.

DUBUFE, rue du Parc-Royal, nº 6, au Marais.

545 Naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux.

A la nouvelle de la naissance d'un prince, la foule se précipite dans les appartements de S. A. R. Madame la duchesse de Berri. Le Roi, profondément ému, adresse au Ciel des actions de grâces, et implore sa protection en faveur de l'auguste enfant. Les spectateurs attendris et dans un pieux recueillement, unissent l'expression de leur reconnaissance et de leurs vœux aux vœux et à la reconnaissance du monarque.

DUCHESNE (J. B. G.), rue Montholon, nº 28, faubourg Poissonnière.

552 Miniature, portrait de feu M. le comte d'Escars.
(Elle appartient à S. A. R. Monsieur, frère du Roi.)

553 Portraits de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, et de LL. AA. RR. les enfans de France, peints sur émail.
(Ils appartiennent à S. A. R. Madame la duchesse de Berri.)

DUCIS, quai Malaquais, nº 13.

558 La Famille royale et la Cour entourant le Roi, qui, placé au grand balcon des Tuileries, voit défiler l'armée le 2 décembre 1823.

DULAC, rue de Touraine-Saint-Germain, nº 6.

570 Portrait en pied de M. Lemoine, successeur du savant Galin, inventeur de la méthode du méloplaste.

571 Portrait de M. Vanier, membre de plusieurs sociétés savantes.

DUPLAT, cloître Saint-Benoît, nº 26, quartier Saint-Jacques.

589 Henri IV et Gabrielle, paysage historique.
Duplessis Mornay vient trouver Henri IV, que les charmes de Gabrielle retenaient loin de son armée, et réveille en lui l'amour de la gloire.

Digitized by Google

[1824]

590 Vue du quai Pelletier et d'une partie de l'île Saint-Louis, prise sur le pont Notre-Dame, étude d'après nature.

DUVIVIER (Mlle), rue Basse-du-Rempart, n° 44.

623 Portrait du jeune marquis Galaor de Tressan.

624 Portrait du jeune Eugène de Morhange.

ESMÉNARD (Mlle Inès d').

633 Portrait de M. Redouté, grande miniature.

F*** dit LÉONARD, rue de l'Arbre-Sec, n° 46.

636 Sœurs de la charité visitant les ruines de l'ancienne abbaye de Montmartre.

FRAGONARD, rue Grange-Batelière, n° 14.

672 Naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, le 29 septembre 1820.

Sa Majesté, entourée de la Famille Royale, de Mgr le Grand-Chancelier de France, des Maréchaux de France, Suchet et de Coigny, et des témoins désignés aux procès-verbaux dressés lors de cet heureux événement, fait boire le vin de Jurançon à S. A. R.

GARNEREY père, rue Neuve-des Petits-Champs, n° 87.

697 Intérieur de l'église d'Auteuil.

On voit à droite le tombeau de Mad. Ternaux.

698 Fonts baptismaux de la même église.

Boileau y tient avec Madame Racine l'enfant de son jardinier.

701 Molière honoré par Louis XIV.

Voyez pour l'explication de ce sujet, l'article Pingret, n° 1360.

GARNEREY (Feu Auguste).

702 Portrait en pied de S. A. R. madame la duchesse de Berri et des enfans de France.

(Cette aquarelle, dernier ouvrage entrepris par l'auteur, a été achevé par sa sœur.)

Digitized by Google

[1824[

GASTON, à l'école royale militaire de la Flèche.

732 L'abjuration de Henri IV à Saint-Denis.

Le moment représenté est celui où ce prince prête serment, sur le saint Evangile, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine.

GÉRARD (F.).

744 Portrait du Roi.

Sa Majesté est représentée aux Tuileries, dans son cabinet, *au moment de son arrivée en 1814*, méditant sur la Charte.

747 Portrait de M. le Maréchal Marquis de Lauriston.

753 Portrait de Madame Pasta.

GIRARD (Mlle), rue Culture Sainte-Catherine, n° 32, au Marais.

771 Portrait de S. M. Louis XVIII, d'après Gérard.

GORBITZ (J.), rue de l'Université, n° 84.

788 Vue intérieure, prise dans la galerie du Musée royal du Luxembourg.

GRANGER, rue du Haut-Moulin, n° 11.

805 Portrait de M. Aubry, peintre.

GROS.

820 Portrait de M. le comte Chaptal, pair de France.

GUÉRIN (Paulin), rue du Mont-Thabor, n° 4.

840 Portrait de M. Ch. Nodier.

GUET, rue du Regard, n° 7, faubourg Saint-Germain.

848 Intérieur d'écurie militaire, aux Célestins.

GUILLEMOT, rue d'Assas, n° 14.

849 Saint Vincent auprès de Louis XIII, pendant sa maladie.

850 Saint Vincent harangue les dames de Charité qu'il a rassemblées pour décider du sort des enfans trouvés.

Digitized by Google

[1824]

851 Apothéose de saint Vincent de Paule.
(Ces trois tableaux sont les esquisses des fresques exécutées pour la chapelle de Saint-Vincent de Paule dans l'église de Saint-Sulpice.)

HAUDEBOURT-LESCOT (Mme), rue Godot-de-Mauroy, nº 1.

878 La bénédiction des Chambres, aux fêtes de Pâques.

HERVILLY (Mlle d').

900 Portrait de M. le baron Eugène Guilleminot.

INGRES, à Florence.

922 Vœu de Louis XIII (M. d. R.).
923 Henri IV jouant avec ses enfans, au moment où l'ambassadeur d'Espagne est admis en sa présence.

JAQUOTOT (Mme), rue Jacob, nº 14.

949 La belle Féronnière, d'après Léonard de Vinci.

KINSON, rue des Filles-Saint-Thomas, nº 13.

976 Portrait en pied de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême.
977 Portrait en pied de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

LANGLACÉ, à la Manufacture de Sèvres.

1018 Etude d'après nature, à Auteuil.

LANTÉ, rue des Petites-Ecuries, nº 25.

1029 Portraits de Marie-Thérèse d'Autriche et de Madame de Maintenon.

LAURENCEL (De), rue Taitbout, nº 9.

1032 Vue du Pont-Royal au moment du passage du Roi.

LAWRENCE (Sir Thomas), président de l'Académie de peinture à Londres.

1053 Portrait de feu M. le duc de Richelieu.

Digitized by Google

[1824]

LEBRUN (Mme).

1055 Portrait de S. A. R. Madame la duchesse de Berri.
1056 Portrait de Madame la duchesse de Guiche.
1059 Portrait de M. le général comte de Coëtlosquet.
1060 Portrait de Madame Lafond.

LEBRUN (Mlle Eugénie), quai des Augustins, n° 29.

1066 Portrait de Madame Montano, artiste du théâtre de l'Odéon.

LECERF, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 44.

1079 Portrait de M. Urbain Massard, graveur.

LECHENETIER, rue de Seine, n° 16.

1081 Un hangar.
On aperçoit par dessous les ruines de l'église de l'ancienne commanderie de St-Jean de Latran, à Paris.

LECLERC (Mlle Aurore), place de l'Ecole, n° 4.

1085 Portrait de Claude Perraut, d'après Largillière.

LECOEUR, rue Neuve-Saint-Roch, n° 20.

1090 François Ier et la reine de Navarre.
« Ici, François, piqué contre un sexe trop fin,
« Aux vitraux du palais confie un trait malin. »

LECOMTE (Hippte), rue Chantereine, n° 10.

1096 Une vue de Neuilly.

LECOMTE (Pierre), rue de Bussy, n° 16.

1103 La laitière à la porte de l'hôtel de la Rochefoucauld.

LEMASLE, rue Saint-Denis, n° 342.

1124 Le mariage par procuration de S. A. R. Madame la duchesse de Berri.

LEPRINCE (Robert-Léopold), rue Hauteville, n° 33.

1144 Signature d'un acte de mariage dans la sacristie de Saint-Roch.

Digitized by Google

[1824]

LEPRINCE (Charles de Crespy), rue de Vaugirard, n° 36.

1147 Intérieur d'une loge occupée par des Invalides, le jour de la représentation du Trocadéro, au cirque Olympique.

Un amputé et un manchot unissent leurs deux autres mains pour applaudir.

LETHIÈRE (Guillon).

1163 Fondation du Collège royal de France par François Ier.

Le roi est au moment de signer les lettres patentes portant fondation du Collège Royal. Elles contiennent la nomination des professeurs. Guillaume Budée, prévôt des marchands, présente au Roi le registre ; un secrétaire lui présente la plume.

On a placé dans le tableau le jeune Dauphin, depuis Henri II; la reine de Navarre, sœur de François Ier ; et plusieurs des hommes les plus célèbres du temps, le grec Lascaris, Marot, le Primatice, Léonard de Vinci, maître Roux, etc.

(Ce tableau est destiné à décorer une des salles du Collège Royal).

MARICOT, boulevard Saint-Martin, n° 33.

1186 Portrait de M. Paul de Kock, homme de lettres et auteur dramatique, grande miniature.

1187 Portrait de M. Casimir Delavigne, *idem*.

1188 Portrait de M. Odry, dans le rôle de Larose, de l'Aveugle de Montmorency, *idem*.

1190 Portrait de M. Mège, médecin de S. Ex. le prince de Talleyrand.

MARIGNY, quai des Augustins, n° 55.

1194 Renouvellement d'alliance entre la France et les Suisses, par Henri IV, l'an 1602.

Lorsque le Roi entra dans la salle du festin, qui fut donné à cette occasion, il demanda une coupe, et but à la santé des Suisses, ses amis et très fidèles alliés.

MASSÉ, rue Sainte-Anne, n° 37.

1197 Intérieur de l'atelier des élèves de M. Gros.

Digitized by Google

[1824]

MAUZAISSE.

1202 Portrait équestre de Henri IV.

MENJAUD, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 23.

1208 Mort de S. A. R. Mgr le duc de Berri.

Le prince lève une main défaillante sur sa fille et lui dit : « Pauvre enfant, je souhaite que tu sois moins malheureuse que ceux de ta famille. »

MILLET, rue des Fossés-Montmartre, n° 6.

1220 Portrait de M. Bouhot, peintre, grande miniature.

1221 Portrait de M. Xavier Le Prince, peintre, *idem*.

1222 Portrait de Mademoiselle Louise Pierson, actrice du théâtre de la Porte Saint-Martin, miniature.

MONSIAU, au Palais des Beaux-Arts.

1238 Etablissement de l'ordre de Saint-Bruno, à Paris.

S[t] Louis, voulant attirer auprès de lui les vertueux disciples de S[t] Bruno, écrivit en 1257, au général de cette Congrégation qui lui envoya quatre religieux de cet ordre. Ils y furent d'abord établis à Gentilly, et ensuite rue d'Enfer.

MONTHELIER, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 29.

1241 Intérieur de l'atelier de feu Truchot.

Sur le chevalet est placé le tableau non achevé représentant le mont S[t] Michel, dernière production de ce jeune artiste.

PARADIS, rue Childebert, n° 9.

1291 François I[er], portrait en pied.

PASSOT, quai Lepelletier, n° 8.

1307 Portrait de Mademoiselle Mante, artiste sociétaire du Théâtre Français, dans le rôle de Rosine, du Barbier de Séville, aquarelle.

1308 Portrait de M. E. Jouy, membre de l'Académie française, miniature.

PASTIER, rue des Juifs, n° 15.

1312 L'entrée de Henri IV dans Paris, d'après M. Gérard.

Digitized by Google

[1824]

PAU DE SAINT-MARTIN, nouveau marché Saint-Martin, rue Borda, nº 1.

1316 Vue d'une des entrées de l'Elysée-Bourbon, prise des Champs-Elysées.

PERLET (Mlle), rue Croix-des-Petits-Champs, nº 43.

1324 Portrait de M. Talma, d'après M. Picot.

1325 Portrait de Mademoiselle Mars, d'après M. Gérard.

PINGRET.

1360 Louis XIV et Molière.

« Louis XIV, voulant faire cesser des outrages qui ne « devaient pas s'adresser à un des plus grands génies « de son siècle, dit un matin à Molière, à l'heure de « son petit lever : On dit que vous faites maigre « chère ici, Molière, et que les officiers de ma chambre « ne vous trouvent pas faits pour manger avec eux. « Mettez-vous à cette table et qu'on me serve mon « en-cas de nuit ; alors le Roi, coupant sa volaille, « et ayant ordonné à Molière de s'asseoir, lui sert « une aile, en prend en même temps une pour lui et « ordonne qu'on introduise les entrées familières qui « se composaient des personnes les plus marquantes « et les plus favorisées de la Cour. Vous me voyez, « leur dit le Roi, occupé de faire manger Molière, « que mes valets de chambre ne trouvent pas d'assez « bonne compagnie pour eux. »

(Mémoires inédits de Madame Campan.)

QUINART, rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 184.

1389 Sujet de la vie de S. A. R. Mgr le duc de Berri.

Ce digne petit-fils de Henri IV, à l'exemple de son aïeul, rencontrant près de Bagatelle un jeune villageois qui portait un fardeau trop pesant pour son âge, prend le fardeau dans son tilbury.

S. A. R. le remet à la cabane du père, en lui donnant de quoi acheter un âne pour son fils.

RENOUX, rue Sainte-Anne, nº 63.

1415 Intérieur de l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Digitized by Google

[1824]

RÉVOIL, rue Saint-Thomas-du-Louvre, Hôtel de Lille.

1428 François Ier faisant chevalier son petit-fils François II.

L'enfant, présenté par sa tante et marraine, Madame Marguerite de France, reçoit l'accolade du Roi. Il est entouré de la Reine Eléonore d'Autriche, seconde femme de son aïeul, de la comtesse de Saint-Pol, de la duchesse de Guise, et des deux duchesses de Nevers. Viennent ensuite le dauphin (Henri II) père de François II, ayant à sa gauche son frère Charles, duc d'Orléans, Odouart du Biez, parrain de chevalerie du Dauphin, le brave Froelich, colonel des Suisses à la bataille de Cérisoles, l'ambassadeur de Venise et l'intrépide Charles de Cossé Brissac qui, la lance à la main, arrêta, lui douzième, toute la garnison espagnole de Perpignan. A côté du trône du Roi sont ses ministres, le vertueux amiral d'Annebaud et le cardinal de Guise, dit le Magnifique. La table est ornée du saint Michel et de la sainte Famille, de Raphaël, monument de l'amour de François Ier pour les beaux arts.

(Commandé par S. A. R. Monsieur.)

ROUGET, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16.

1485 Henri IV pardonnant à des paysans qui avaient fait entrer des vivres dans Paris.

Il leur donne sa bourse en leur disant : « Le Béarnais est pauvre, il vous donne ce qu'il a. »

ROUILLARD, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 7.

1489 Portrait de S. A. R. Monsieur, en grand costume de l'ordre du Saint-Esprit.

1490 Portrait de M. le comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut.

1493 Portrait de M. le comte de Béthisy, lieutenant-général, pair de France.

1494 Portrait de M. le comte de Chastellux, lieutenant-général, pair de France.

1495 Portrait de M. le baron Pasquier, pair de France.

1496 Portrait de M. le duc de Gramont, pair de France, capitaine des gardes du Corps du Roi.

Digitized by Google

[1824]

1505 Portrait de M. le marquis de Vogué, lieutenant des hussards de la garde.

SAUVAGEOT, rue de Seine, n° 12, hôtel de la Rochefoucauld.

1525 Vue de la cour de l'hôtel royal des Invalides à Paris.

SCHNETZ.

1555 Sainte Geneviève distribuant des vivres aux assiégés de Paris.

STORELLI, rue de la Sourdière, n° 11.

1589 Vue prise dans le parc de Neuilly.

SWEBACH (Edouard), rue de Paradis-Poissonnière, n° 32.

1602 Course du prix royal, gagnée par La Nell, le 7 septembre 1823.

THIERRAT, place du Carrousel, hôtel de Nantes.

1615 Interrogatoire de Jacques de Molay, grand-maître des Templiers.

THOMAS, rue Godot-de-Mauroy, n° 1.

1619 Achille de Harlay.

Pendant que Henri III faisait à Blois la clôture des Etats, Bussy-le-Clerc, l'un des seize gouverneurs de Paris et principal chef des factieux, pénètre dans la grand'chambre du parlement de Paris, et veut contraindre le premier président à enregistrer un ordre de ne plus reconnaître la Maison royale.

Alors Harlay se lève. . . . . .
Il se présente aux seize, il demande des fers,
Du front dont il aurait condamné ces pervers.
(Voltaire, Henriade.) (M. du R.)

VAFFLARD.

1660 Henri IV et l'abbesse de Montmartre.

VALIN, quai des Grands-Augustins, n° 17.

1673 Henri IV amusant ses enfans.

Digitized by Google

[1824]

VAUZELLE, quai des Augustins, n° 37.

1691 Vue d'après nature du petit cloître de la rue des Billettes.

1692 Vue d'après nature d'une des voûtes du Palais de Justice, à Paris, située sous la salle dite des Pas-Perdus, aquarelle.

VERNET (Horace).

1712 Portrait en pied de M. le maréchal marquis de Gouvion-Saint-Cyr.

WARLENCOURT, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, n° 36.

1742 Intérieur d'une des salles du Musée royal des antiques.

WATELET, rue Neuve-des-Bons-Enfans, n° 29.

1748 Vue du parc de Neuilly.

Sculpture.

BOSIO (F^t^), aux Quatre-Nations.

1768 Henri IV enfant ; statue exécutée en marbre français.

1770 Buste de S. A. R. Monsieur.

1772 Buste en marbre français de S. A. R. M^me^ Elisabeth, Sœur du Roi.

BRA, rue de Sèvres, n° 8.

1778 Pierre de Franqueville, premier sculpteur de Henri IV.

1779 Philippe de Commines.

1780 Le baron Dubois, professeur honoraire à l'Ecole de Médecine.

BRIDAN.

1781 Duguesclin (M. I.).
(Cette statue en marbre, qui est destinée à la décoration

Digitized by Google

[1824]

du pont Louis XVI, se voit dans les ateliers du Gros-Caillou.)

CHARPENTIER (Mlle Julie), aux Gobelins.

1789 La Géographie, bas-relief pour la fontaine de la Bastille (M. I.).
1790 Buste de Nicolas Samson, célèbre géolographe.

CORTOT, rue Mazarine, n° 30.

1795 Bas-relief destiné à l'Arc de triomphe du Carrousel. (M. d. R.).

DAVID, place de l'Estrapade, n° 30.

1804 Buste d'Ambroise Paré, médecin de Charles IX.
1805 Buste de Volney.
1806 Buste du baron Desgenettes.

DELAISTRE, rue de la Tour d'Auvergne, n° 30.

DIEUDONNÉ.

1818 Buste en marbre de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.
1819 Buste en bronze du même.
1821 Buste de M. le maréchal duc de Raguse.
1822 Buste de M. le maréchal duc de Bellune.

DUMONT, rue Serpente, n° 7.

— Le général Pichegru ; statue en marbre.

ELSHOECHT, rue de Seine Saint-Germain, n° 4.

1826 Buste de M. Ch. Dupin, membre de l'Institut.
1827 Buste de M. Tellier.
1828 Buste de M. Maurin.
1829 Buste de M. Rey fils.
1830 Buste de M. Berjaud Doisi.

FLATTERS, rue des Fossés-du-Temple, n° 20.

1837 Buste de M. Méchin, député.

GAYRARD, au Palais de l'Institut.

1850 Buste de Bertholet, pour la bibliothèque de l'Institut.

Digitized by Google

[1824]

1851 Buste de Gabriel Naudé, pour la bibliothèque Mazarine.

1854 Buste de M. Auger, de l'Académie française.

1855 Buste de M. Pariset.

GÉRARD, rue du Faubourg-Montmartre, n° 4.

1860 Modèle du bas-relief exécuté dans le Louvre, côté de l'horloge.

L'une des figures représente la Force, domptée par la Douceur, et l'autre, l'Homme civilisé par l'Education.

1861 Bas-relief pour la cour du Louvre, dont l'exécution n'est pas encore terminée.

Il représente le Roi apportant la Paix et les Lois, et la France lui rendant son sceptre et sa couronne.

GUERSANT, rue des Marais-du-Temple, n° 14.

1864 Germain Pilon.

LAITIÉ, rue de Vaugirard, n° 102.

1868 La Charité.

1869 La Justice et la Force.

(Ce bas-relief décore l'œil-de-bœuf du vestibule de Saint-Germain l'Auxerrois, dans la cour du Louvre.)

LANGE.

1871 Buste en marbre du chevalier Geoffroy d'Astier, capitaine au Corps royal d'état-major.

LE SUEUR, rue de Tournon, n° 31.

— Statue en marbre du bailli de Suffren, vice-amiral de France.

Il est représenté tenant d'une main le traité de paix qu'il fit avec l'Angleterre en 1782, et de l'autre l'épée dont la Hollande lui fit présent en reconnaissance des services qu'il lui rendit dans les Grandes Indes.

(Cette statue est destinée à être placée sur le pont Louis XVI.)

MANSION, rue de Vaugirard, n° 6.

1876 L'invention de la poésie lyrique.

(Bas-relief, cour du Louvre, sous l'horloge.)

Digitized by Google

[1824]

1878 Buste de Grétry ; modèle en plâtre.
1879 Buste de M. Michelot, sociétaire du Théâtre Français.

PETITOT fils, cloître des Bernardins, n° 4.

1893 Apollon recevant l'hommage des beaux arts.
1894 Minerve présidant aux récompenses accordées aux Arts.

Ces deux bas-reliefs décorent le palier du grand escalier du Musée.

1897 Capitulation du général Ballesteros à Campillo.
(Ce bas-relief est destiné à décorer l'arc de triomphe du Carrousel.)

RAMEY père, rue Poupée, n° 20.

1904. Blaise Pascal.

ROMAN, rue de Poitou, n° 31.

1916 Entrée de S. A. R, Mgr. le duc d'Angoulême dans Madrid.

(Modèle d'un bas-relief qui doit décorer l'arc de triomphe du Carrousel.)

RUTXHIEL, aux Quatre-Nations.

1918 Buste de Louis XVI.
1921. Buste de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

TIOLIER, hôtel des Monnaies.

1925 Buste en marbre de feu Duvivier, ancien graveur général des monnaies et de l'Académie des Beaux-Arts.
1926 Buste de feu Antoine, architecte.

Gravure.

BONVOISIN, rue Childebert, n° 1.

1944 Portrait de Mlle Mars.

Digitized by Google

[1824]

CARON (Adolphe), rue de Fleurus, n° 18.

1946 Portrait de M^me^ de Sévigné, d'après M. Devéria.

DESNOYERS (Hubert).

1964 Un cadre contenant des médailles à l'effigie de S. M., de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême et de S. A. R. Madame, et des sujets allégoriques.

DOMARD, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n° 3.

1965 ierre gravée à l'effigie de S. A. R. le duc de Berri.

GALLE aîné.

1973 Un cadre de médailles.

Il contient, savoir :

L'entrée du Roi dans sa Capitale, de l'autre côté la Ville de Paris lui présentant les clefs aux pieds de la statue de Henri IV.

GATTEAUX, rue de Bourbon, n° 35.

1978 Un cadre renfermant plusieurs empreintes de médailles et jetons.

On y remarque les portraits de : Monge, l'un des fondateurs de l'Ecole Polytechnique, Masséna, maréchal de France.

GÉRAULT, rue du faubourg Saint-Jacques, n° 39.

1981 Henri IV, Sully et Gabrielle, d'après M. Fragonard.

GIRARD, rue Mignon, n° 5.

1984 Etudes d'après le tableau de l'entrée d'Henri IV dans Paris, par M. Gérard.

JAZET, rue de Lancry, n° 7.

1989 Le maréchal Moncey à la barrière de Clichy, d'après M. Horace Vernet.

1990 L'atelier de M. Horace Vernet.

Digitized by Google

[1824]

LIGNON.

2012 Portrait de M. le duc de Richelieu, d'après M. Lawrence, peintre anglais.

2013 Portrait de M. Talma, d'après M. Picot.

OUTKINE (Nicolas).

2030 Portrait de J. H. Muller, compositeur de musique

PAUQUET fils aîné.

2035 Mme de Lavallière au couvent de Chaillot, d'après M. Ducis.

PETIT, rue J.-J. Rousseau, n° 3.

2036 Projet de médaille, adopté par la Ville de Paris, pour être exécuté à l'occasion de l'achèvement de la Bourse et du Tribunal de Commerce.

POTRELLE, rue de Bondi, n° 48.

2041 Portrait en buste de M. Dubois, d'après M. Gérard.

Lithographie.

ARNOUT, rue Clément, n° 4, faubourg Saint-Germain.

2072 Dessins de la galerie de S. A. R. Mme la duchesse de Berri.

2073 Vue intérieure de l'église Saint-Etienne du Mont.

AUBRY-LECOMTE, rue de Seine, n° 39.

2074 LL. AA. RR. les Enfans de France, d'après M. Hersent.

2076 Portrait de M. de Châteaubriant.

2077 Portrait de M. de Sèze.

BAZIN (Joseph) et CIVETON, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 64.

2090 La Communion de la Reine à la Conciergerie.

Digitized by Google

[1824]

LANGLUMÉ, rue de l'Abbaye, n° 4.

2132 Portrait d'Henri IV, d'après M. Mauzaisse, et dessiné par M. Planat.

SCHMIT, rue de Valois-Batave, n° 1.

2155 Décorations de théâtres.

Ces planches font partie de l'ouvrage intitulé : « Théâtres de Paris. »

Architecture.

LEBAS (Hippolyte).

2169 Vues intérieures de la nouvelle église de Notre-Dame de Lorette, au faubourg Montmartre.

MARÉCHAL, rue de Gramont, n° 5.

2171 La fontaine des Innocens.
2172 Vue de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu.
2173 Vue de Notre-Dame, côté du Nord.
2174 Vue d'un monument érigé sous le règne de Henri II, rue de Nazareth.

PEYRE, rue des Poitevins, Saint-André-des-Arts, n° 6.

2177 Dessins d'un projet de la villa Trocadéro, à élever sur les hauteurs de Chaillot, en face de l'Ecole Militaire.

TOUSSAINT, rue des Saints-Pères, n° 18.

2180 Eglise de Saint-Henri.

(Monument proposé pour l'emplacement de l'ancien Opéra, à Paris.)

Digitized by Google

LV^e^ LIVRET

Exposition au Musée Royal des Arts

le 4 novembre 1827

MUSÉE CHARLES X

M. le baron GROS.

Plafond. — Le Roi donnant aux Arts le Musée Charles X.

Sa Majesté est assise sur son trône entre l'Abondance et la Paix; derrière elle se trouve la Justice qui montre la liste des grâces qu'elle vient d'obtenir et signale ainsi les sollicitudes du Roi pour le bonheur de son peuple. Sa Majesté après avoir rendu la justice, s'occupe de l'encouragement des arts et indique le nouveau Musée que sa munificence consacre aux arts et aux sciences.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles. — Les six bas-reliefs peints en grisailles par M. Fragonard, représentent les Arts rendant hommage au Souverain qui réunit leurs ouvrages dans son palais.

CONSEIL D'ETAT

DEUXIÈME SALLE

M. BLONDEL.

Plafond. — La France au milieu des Rois législateurs et des Jurisconsultes français reçoit la Charte Constitutionnelle.

Louis XVIII, assis sur le trône de saint Louis est environné de la Prudence et de la Justice. La déesse de la

Digitized by Google

[1827]

Sagesse protège de son égide cette charte qu'elle vient de dicter et présente en même temps l'olivier de la paix. Plus loin la Loi soutient ses tables où sont gravés ces mots : *In legibus salus*. A ses pieds et dans l'ombre un enfant endormi sur les Codes indique la sécurité qu'ils inspirent.

Louis XIV, Colbert, d'Aguesseau, Montesquieu et Lamoignon de Malesherbes occupent la droite du tableau. Henri IV, saint Louis, Louis le Gros, Sully, l'abbé Suger, Séguier, l'Hôpital et Molé sont à gauche. Dans le fond on aperçoit le château des Tuileries.

Voussures. — Elles sont divisées suivant l'ordre d'architecture de la salle et représentent huit bas-reliefs, savoir :

Louis le Gros donnant les premières chartes des Communes.

Saint Louis donnant la pragmatique sanction.

Louis XVIII maintenant la liberté des Cultes.

La création du Conseil d'Etat par Louis XIV.

La création des Chambres par Louis XVIII.

L'installation des Parlements par saint Louis.

La Cour des Comptes créée par Philippe le Bel.

M. GASSIES.

Tableau : La mort du président Brisson.

Les factieux le firent entrer au petit Châtelet, le forcèrent à s'agenouiller, lui lurent une sentence qui le condamnait à mort pour avoir correspondu avec les hérétiques, ennemis du royaume ; et sans lui donner le temps de se défendre, le pendirent dans la salle même. Ce magistrat fut ainsi victime de son amour pour la paix et pour son Roi.

M. THOMAS.

Tableau : Les Barricades.

L'effervescence populaire éclata violemment lorsque le Parlement se présenta à la troisième barricade. Un marchand de fer, capitaine du quartier, saisit le président par le bras et le menace de son pistolet ; Molé, sans détourner la tête, sans écarter l'arme, lui dit froidement : « Quand vous me tuerez, il ne me « faudra pas six pieds de terre. »

Digitized by Google

[1827]

Peinture.

BLANCHARD (André), rue Saint-André-des-Arts, n° 18.

96 Portrait du général Chareyre.

97 Portrait de M. Laresche, horloger-mécanicien.

BODEM, rue des Petits-Augustins, n° 5.

99 Saint Louis de Gonzague.

Exécuté pour la chapelle du petit séminaire de l'église Saint-Louis, à Paris.

100 Apothéose de saint Louis.

BOUTEILLER (Mademoiselle).

155 Portrait de Larive, ancien acteur au Théâtre Français.

CANELLA.

176 Vue du pont des Arts et de la Cité.

177 Vue de Paris sur le chemin de Montmartre et à mi-côte.

178 Vue du carreau de la Halle près Saint-Eustache.

179 Vue des Bains Chinois et du boulevard.

180 Vue de la rue Royale prise à la Madeleine.

181 Vue d'une des halles.

182 Vue prise sur la place du Châtelet.

183 Vues prises à Montmartre.

COUDER, rue des Martyrs, passage Bréda.

226 Tannegui du Châtel.

Ce guerrier, l'un des plus vaillans de ceux qui se distinguèrent par leur dévoûment sous le règne de Charles VI, défendait Paris contre les troupes que le duc de Bourgogne avait envoyées sous ses murs, lorsque, pendant la nuit, un quartenier, trahissant la cause royale, ouvrit les portes aux Bourguignons. Tannegui, au premier cri d'alarme, tremblant pour les jours du dauphin (depuis roi sous le nom de Charles VII, courut à son hôtel. Ce jeune prince

Digitized by Google

[1827]

dormait tranquillement. Tannegui l'enveloppe dans un de ses draps, l'enlève de son lit, et l'emporte à la Bastille dont il était gouverneur. Le dauphin était alors dans sa quinzième année.

(*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.)

COUTAN, rue Godot de Mauroy, n° 1.

241 Portrait en pied du général Cadoudal.

DELAROCHE (Paul), rue des Marais Saint-Germain, 17.

305. Le jeune Caumont de La Force, sauvé par un marqueur du jeu de paume du Verdelet.

DESMOULINS, rue Hauteville n° 33.

324 Les adieux de Mademoiselle Lafayette à Louis XIII lors de son entrée au Couvent.

Sujet tiré des *Mémoires* de M^me^ de Motteville.

(Ce tableau appartient à M. Binant.)

DUBOIS-DRAHOUET, rue Saint-Lazare, n^os^ 42 et 44.

346 Portrait en pied de S. A. R. Madame la duchesse de Berry.

DUCHESNE (Charles) feu.

352 Portrait du docteur Broussais.

DUMONT, François, quai de la Mégisserie, n° 66.

358 Une délibération à la Chambre des Pairs.

359 Une discussion à la Chambre des Députés.

GÉRARD (François).

446 Le sacre de S. M. Charles X.

GODEFROID (Mademoiselle).

463 Portrait des fils de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

464 Portrait de M. le duc de Guiche.

465 Portrait de Mademoiselle la duchesse de Guiche.

GROS (M. le baron).

492 Portrait de M. le comte de Villemanzy, pair de France.

Digitized by Google

[1827]

GUÉRIN (Paulin), rue du Mont-Thabor, n° 4.

513 Portrait en pied de S. M. Charles X en habits royaux.

520 Portrait de M. l'abbé F. de la Mennais.

HEIM, rue de l'Est, n° 5.

549 Le Roi distribuant des récompenses aux artistes, à la fin de l'exposition de 1824.

Le moment représenté est celui où M. Cartellier reçoit de S. M. le cordon de S^t^ Michel; M. Carle Vernet vient de recevoir le sien.

HERSENT, rue Cassette, n° 22.

552 Portrait en pied de Henri IV.

HESSE, JEUNE, rue Comtesse d'Artois, n° 8 *bis*.

561 Fondation du Collège de Sorbonne vers l'an 1256.

Robert Sorbon présente à S^t^ Louis les écoliers étudiant en Théologie.

LADURNER, rue Pigale, n° 11.

622 Etat-major des lanciers de la garde royale commandés par M. le marquis de Chabannes la Palice.

LAURENT (J. A.), place du Louvre, n° 18.

645 Funérailles de l'homme au masque de fer.

M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, tient le masque qu'il a ôté, après la mort du prisonnier. Son attitude respectueuse, l'ameublement de la tour, tout fait présumer un grand personnage.

(Appartient à M. le duc de Choiseul.)

LEBEL (Charles), rue de Seine-Saint-Germain, n. 21.

648 Sujet relatif à la reddition de Paris, sous Henri IV.

Le premier président Lemaître, Molé alors procureur général au parlement, le sieur de la Chevalerie, colonel de l'artillerie, les conseillers Duvair et Damour, les échevins Langlois et Neret s'assemblent, la veille de la reddition de Paris, chez l'Huillier, prévôt des marchands ; ce magistrat est assis et devant

Digitized by Google

[1827]

lui sont posées sur une table les clefs qui doivent le lendemain, être présentées au Roi, il écoute le comte de Cossé-Brissac, gouverneur de Paris, qui vient annoncer à l'assemblée, à laquelle assistaient les colonels et capitaines de quartier, qu'il n'y a plus à balancer, que leur maître et le sien s'approchent, que le moment est venu de montrer leur retour sincère à la cause du Roi.

LEPRINCE (Xavier) feu.

685 Intérieur de l'atelier de feu Leprince.

Des trente figures-portraits que comporte la composition des scènes, dix-neuf avaient été terminées par M. Xavier Leprince, enlevé à ses travaux par une mort prématurée, les onze autres et divers accessoires sont de la main de M. Eugène Potdevin.

(Appartient à M. du Sommerard.)

MENJAUD, rue Croix des Petits Champs, n. 23.

717 Les adieux de Girodet à son atelier.

Au moment de subir l'opération qui précéda sa mort de quelques jours, Girodet, soutenu par les personnes qui le soignaient, fut obligé de monter dans son atelier. Après y être resté quelques instants, il se dispose à en sortir. Frappé d'un triste pressentiment il dit adieu à ses ouvrages et à son atelier, qu'il ne doit plus revoir.

MILLET, rue des Fossés-Montmartre, n. 6.

Miniatures et aquarelles :

720 Portrait de Mad. la duchesse de Montebello.
721 *Idem* de Mad. de Monville, née Montebello.
722 *Idem* de M. le duc de Montebello, pair de France.
723 *Idem* de M. le général baron Parquez, en costume de colonel.
724 *Idem* de M. le marquis de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des Pairs.
725 *Idem* de Mad. de Brévanne.
726 Portrait de M. du Sommerard, Conseiller-maître à la Cour des Comptes.
727 Portrait de M. Daguerre, peintre.

Digitized by Google

[1827]

MONSIAU, au Palais des Beaux-Arts.

737 L'éducation du Duc de Bourgogne.

Louis XIV venant le visiter lui dit : « Ecoutez bien, mon fils, ce que vous enseigne M. de Fénelon. »

MONVOISIN, rue de l'Ouest, n° 14.

746 Gabrielle de Vergy.

MORLAY, née Transon (Mad.). rue de l'Abbaye, n° 6.

752 Escalier de la salle des Maréchaux, aux Tuileries.

Le prince de Croix-Sobre, capitaine des gardes du Corps du Roi, descend cet escalier avec plusieurs officiers de sa compagnie.

PARANT, rue de l'Arbre-Sec, n° 46.

783 Entrée du Roi à Paris, après son sacre.

Sujet allégorique peint en camée sur un grand vase de la manufacture de Sèvres.

PERROT, rue des Messageries, n° 4, faubourg Poissonnière.

806 Vue du Pont-Neuf ; étude d'après nature.

RÉMOND, rue des Beaux-Arts, n° 15.

836 Paysage historique.

L'ange Raphaël et le jeune Tobie sur les bords du Tigre.

837 L'archange Saint-Michel terrassant le démon.

(Ces deux tableaux, commandés par M. le Préfet de la Seine, sont destinés à la décoration d'une chapelle, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris.)

RENAUD, rue Saint-Louis, au Marais, n° 56.

846 Portrait, sur porcelaine, de M. Titeux de Frénois, architecte, d'après M. Blondel.

REVERCHON (de Lyon), à Paris, rue d'Enghien, n° 18.

849 Louis XVI et Cléry dans la Tour du Temple.

« Tenez, Cléry, prenez la moitié de ce pain, afin qu'avant « ma mort, j'aie au moins goûté la satisfaction de « partager quelque chose avec vous. »

Digitized by Google

[1827]

RIBAULT, rue Bourbon-le-Château, n° 1, faubourg Saint-Germain.

856 Mignard faisant le portrait de M^me^ de Maintenon, née Françoise d'Aubigné.

Les procédés de Louis XIV envers Madame de Maintenon, ne laissant aucun doute sur leur secret mariage, Mignard désira savoir du Roi s'il pouvait la peindre revêtue du manteau doublé d'hermine. Sainte Françoise le mérite bien, répondit Louis XIV.

(Historique.)

ROBERT-LEFÈVRE.

890 Portrait en pied du Roi, en uniforme de Colonel général de la garde.

ROUILLARD, rue des Fossés, Saint-Germain-des-Prés, n° 7.

911 Portrait de S. Exc. le Ministre, président du Conseil.

912 Portrait de M. le duc de Gramont, capitaine des gardes, pair de France.

914 Portrait de M. le baron d'Hauterive.

915 Portrait de M. le comte de Mauléon, capitaine aux lanciers de la garde.

916 Portrait de M. le docteur Michel, médecin de la 1^re^ division militaire.

919 Portrait de M. de Rosny, officier de cuirassiers.

SAINT-CHARLES, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 35.

928 Portrait de M. Régnier, peintre de paysage; miniature.

929 Portrait de M. Gavet, manufacturier.

SAINT-EVRE, rue Servandoni, n° 23.

930 Charles IX et Marie Touchet.

SERRUR, rue de l'Abbaye, n° 11.

961 Sa Majesté Charles X, près de monter à cheval, au moment d'une revue.

(Appartient au comte de Peyronnet.)

TASSAERT, rue de Vaugirard, n° 15.

978 Louis XI.

Digitized by Google

[1827]

Lavaquerie, premier président au Parlement, aborda le roi et lui dit que lui et ses collègues mourraient plutôt que d'enregistrer l'édit proposé. On croit qu'il s'agissait de la Pragmatique sanction, le roi, loin d'être irrité, approuva leur action et les engagea à continuer à rendre bonne justice.

THÉVENIN.

984 Audience donnée par Henri IV aux professeurs du Collège royal, après la reddition de Paris, en 1594.

Pendant la guerre de la Ligue, les malheurs du temps avaient empêché que les honoraires des professeurs royaux ne fussent acquittés ; ils obtinrent du Roi une audience particulière. Henri accueillit leur demande et répondit avec sa bonté et sa vivacité ordinaires : « Je veux que mes lecteurs soient payés, « j'aime mieux qu'on diminue de ma dépense, qu'on « retranche de ma table pour les satisfaire. » Ils furent payés dès le lendemain.

Le roi est supposé travaillant dans un cabinet du Louvre avec les hommes d'état de cette époque : M. de Sully, le président Jannin, l'historien de Thou, le duc de Villeroy, le marquis de Sillery, etc. ; l'évêque, depuis cardinal Duperron, lui présente les professeurs royaux. Derrière cet évêque, protecteur des gens de lettres, se trouvent le poëte Malherbe et les savants Scaliger et Casaubon.

WARLENCOURT, rue Corneille, n° 5.

1048 Intérieur de la galerie des tableaux du Musée Royal.

Sculpture.

BEAUMONT, marché Sainte-Catherine, n° 6.

1056 Louis XVII ; médaillon en marbre français.

1057 Monseigneur le Dauphin ; mort à Meudon ; médaillon en marbre français.

Digitized by Google

[1827]

BOUGRON, rue Hautefeuille, n° 14.

1061 Buste en plâtre de feu M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt.

BRUN rue de Sèvres, n° 47.

1067 Jésus prêchant le peuple.
1068 Les quatre Evangélistes.
1069 Deux anges.

Ces bas-reliefs s'exécutent en bronze pour la chaire de l'église de l'hôtel royal des Invalides.

— L'Espérance.

Cette statue se voit dans l'église de S[t] Etienne du Mont.

CAILLOUETE, rue de Vaugirard, 52.

1075 L'Architecture.

Bas-relief en marbre, pour la décoration du grand escalier du Musée Royal.

CORTOT, rue Mazarine, n° 30.

1079 La Justice, modèle en plâtre, de moitié de l'exécution, pour le palais de la Bourse.
1080 L'entrevue de S. M. le roi d'Espagne et de Mgr le duc d'Angoulême, au port Sainte-Marie.

Modèle d'un bas-relief pour la décoration de l'arc de triomphe du Carrousel.

DAVID, rue de Vaugirard, n° 20.

— Le Grand-Condé jetant son bâton de maréchal dans les lignes de Fribourg.

Cette statue colossale, en marbre, est exposée aux ateliers du Gouvernement, esplanade des Invalides. Elle fait partie de celles qui doivent décorer le pont Louis XVI.

1082 Racine, statue en marbre.
1084 Statue de Talma; modèle pour la Comédie française.
1085 Le retour d'Espagne de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

Modèle d'un bas-relief pour la décoration de l'arc de triomphe du Carrousel.

Digitized by Google

[1827]

1086 Buste du maréchal Suchet.
1090 Buste de M. Casimir Delavigne.
1091 Buste de M. Raoul Rochette, en marbre des Pyrénées.
1093 Buste de Fénelon.
Appartient à S. Ex. Mgr le Garde des Sceaux.
1094 Buste de Montesquieu.
Appartient à S. Ex. Mgr le Garde des Sceaux.
1095 Buste de M. Bellart.

De Bay fils, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 37.

1097 Buste de feu Mathurin Crucy, architecte.

Elshoecht, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n° 1 *bis*.

1113 Buste de M^me^ Dalmas.
1114 Buste de M. A. Duparc.

Fessard, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 14.

1116 Simon Vouet; buste en marbre.
1117 Buste de feu M. le comte de Lanjuinais, pair de France.
1118 Buste de M. Rossini.

Flatters, rue Charles X, n° 1.

1122 Buste de M. le général comte Claparède.
1123 Buste du général Foy.

Gaulle.

1133 Louis XVI, statue en marbre.

Gérard, rue du Faubourg-Montmartre, n° 4.

— La Restauration; bas-relief en marbre pour la décoration de la Cour du Louvre.

Guersant, rue des Marais-du-Temple, n° 14.

1138 La Sculpture; bas-relief en marbre pour la décoration du grand escalier du Musée Royal.

Guillois, rue de la Marche, n° 11, au Marais.

1139 La Gravure; bas-relief en marbre pour la décoration du grand escalier du Musée Royal.

Digitized by Google

[1827]

JACQUOT, rue de l'Ouest, n° 14.

1146 Buste de M. Quatremère de Quincy.

LAITIÉ, rue de Vaugirard, n° 102.

1151 La Peinture ; bas-relief en marbre pour la décoration du grand escalier du Musée Royal.

LEMAIRE.

1155 Statue de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

MERLIEUX, quai Bourbon, n° 27, île Saint-Louis.

1161 Buste en bronze de M. le baron Cuvier.

NANTEUIL, rue de Sèvres, n° 8.

1163 Buste de Prudhon.

PETITOT fils, rue de l'Est, 7, près celle d'Enfer.

1166 L'Abondance.

Cette statue allégorique doit être exécutée en marbre, au double de la proportion du modèle, pour la décoration extérieure du palais de la Bourse.

1167 La Capitulation du général Ballesteros, à Campillo, en Espagne.

Modèle d'un bas-relief pour la décoration de l'arc de triomphe du Carrousel.

PIGALLE.

1171 Buste du Roi.

RAMEY père, rue de Vaugirard, n° 15.

1173 Buste en marbre de feu M. Lasaudade, conseiller à la Cour de Cassation.

RAMEY fils.

1175 Les armoiries de France, soutenues par deux Génies, modèle en plâtre.

Elles sont exécutées en bronze et placées sur la porte principale du Trésor Royal.

— La Gloire et la Paix, bas relief pour la décoration de la cour du Louvre, vestibule de la rue du Coq.

Digitized by Google

[1827]

ROMAN, rue de l'Est, n° 7.

1180 Entrée de S. A. R. Mgr le Dauphin à Madrid.
Modèle d'un bas-relief pour la décoration de l'arc de triomphe du Carrousel.

1181 Buste en marbre de Girodet-Trioson.

1182 La Prudence, modèle en plâtre.
Cette statue est moitié de l'exécution de celle qui est destinée à décorer un des angles extérieurs du palais de la Bourse.

RUDE, rue d'Enfer, n° 66.

1184 Une vierge immaculée.
(Statue commandée pour la chapelle de la Vierge de l'église S[t] Gervais.)

RUTCHIEL.

1186 Statue de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

1187 Buste en bronze de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

1188 L'apothéose de S. A. R. Madame Elisabeth.

1189 Buste de Louis XVI.

1190 Buste de Mgr le Dauphin.

1191 Buste de S. A. R. Mademoiselle.

Gravure.

DEPAULIS, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 15.

1228 Cadre de médailles, savoir :
L'avènement au trône.
Le sacre.
Pose de la première pierre des barrières de Pantin et de Rochechouart.
Médaille pour les avocats au Conseil du Roi.
Jeton de l'Imprimerie Royale.
Portraits de Colbert, Kléber. Quatremère de Quincy.

Digitized by Google

[1827]

DUBOIS (Eugène).

1238 Un cadre de médailles contenant, savoir :
Anniversaire du 3 mai.
Les portraits de LL. AA. RR. Madame, Monseigneur le duc de Bordeaux, Mademoiselle.
Un jeton du Musée Royal.

GARNIER (François), rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 39.

1248 Portrait du Roi, d'après M. le baron Gérard.

GIRARD, rue de Furstemberg, n° 3.

1251 Portrait du feu roi Louis XVIII, dans son cabinet, d'après M. le baron Gérard.

GOURLIER, BIET, GRILLON et TARDIEU.

1255 Cadre de gravures d'architecture.
Monument à Louis XIV, place des Victoires, à Paris par MM. Alavoine et Bosio.

LEFÈVRE.

1266 Portrait du général Foy, d'après Horace Vernet.

MICHAUT.

1283 Un cadre contenant :
Les épreuves des monnaies de LL. MM. Louis XVIII et Charles X.
Les portraits de Louis XVIII et Charles X.
La médaille du poëte Ducis.
La médaille de David.
La médaille du Dr Broussais.
Jetons des notaires de Paris.

PAUQUET fils, rue Neuve-Saint-Etienne, n° 9.

1296 Mademoiselle de La Vallière, d'après M. Ducis.

PLITZER, rue Hautefeuille, 12.

1300 L'entrée de Henri IV dans Paris, d'après M. le baron Gérard.

SIMON fils, rue de Valois, n° 9.

1319 Un cadre de pierres gravées en creux et en relief.

Digitized by Google

[1827]

On y remarque :
Les portraits de Charles X, Louis XVIII, Talma.

Toschi, à Parme.

1327 Entrée de Henri IV dans Paris, d'après M. le baron Gérard.

Lithographie.

Arnout, rue Clément, n° 4, marché Saint-Germain.

1333 Vue de la place Saint-Victor, à Paris.

Belliard, rue Saint-Honoré, n° 362.

1348 Portrait de M. l'abbé de la Mennais, d'après M. Paulin Guérin.

Grevedon.

1361 Portrait de S. A. R. Madame, d'après M. le chevalier Lawrence.

Lambert.

1365 Portrait de Girodet-Trioson, d'après le dessin original de ce maître.

Motte, rue des Marais, n° 13, faubourg Saint-Germain.

1373 Portrait du général Foy, par M. Mauzaisse.

1374. Les portraits de LL. AA. RR. Mgr le duc et Madame la duchesse d'Orléans.
(Galerie du Palais Royal.)

Schmit, rue de Seine-Saint-Germain, n° 85.

1391 Dessins et vignettes de l'ouvrage intitulé :
Histoire et description pittoresque du Palais de Justice, de la Conciergerie et de la sainte Chapelle de Paris, par B. Sauvan et J. P. Schmit.

Sudre, rue de Seine, 68.

1395 Portrait de M. Chauveau-Lagarde.

Digitized by Google

[1827]

WEBER, rue du Faubourg-Saint-Denis, 174 *ter*.

1403 Portrait de M. le général Maison, pair de France, d'après M. Grégorius.

Architecture.

DELANNOY.

1407 Projet de restauration et d'agrandissement de la bibliothèque du Roi.

L'auteur comprend dans ce projet une partie des anciens bâtiments de la Trésorerie, conformément à l'ordonnance du Roi du 14 novembre 1818.

GISORS (M. de).

1409 Monument-fontaine projeté en l'honneur des Sciences, des Arts, du Commerce et de l'Industrie manufacturière.

On suppose que ce monument occupe le centre du rond-point des Champs-Elysées.

LECOINTE et HITTORFF, architectes, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 11.

1410 Gravures de la décoration exécutée dans l'église de Notre-Dame de Paris, pour la cérémonie du baptême de S. A. R. le duc de Bordeaux.

PREMIER SUPPLÉMENT

Peinture.

BEAUME, rue Neuve-des-Capucines, n° 4.

1419 Bénédiction et pose de la pierre fondamentale du monument de Louis XVI.

Digitized by Google

[1827]

BORDES, rue Saint-Marc, 21.

1433 Portrait de M. Launer, artiste de l'Académie royale de musique.

CHASSELAT, rue de l'Odéon, n° 38.

1442 Obsèques de Louis XVIII.

Vue intérieure de l'église de S[t] Denis, au moment de l'entrée du cortège; dessin à la sépia.

(Ce dessin appartient à la Direction des fêtes et cérémonies et du mobilier de la Couronne.)

DECAISNE, quai Bourbon, n° 31, île Saint-Louis.

1452 Marguerite de Valois, femme d'Henri IV, sauve la vie à un protestant; scène de la Saint-Barthélemy.

Au point du jour et comme le roi de Navarre venait de sortir, un de ses gentilshommes nommé Tejan poursuivi par des archers, se réfugia dans la chambre à coucher de la reine. Marguerite, effrayée, se jette au bas de son lit, lui fait un rempart de son corps et parvient à le sauver.

(*Mémoires* de la reine Marguerite.)

DESMOULINS, rue Hauteville, n° 33.

1456 Duguesclin recevant l'épée de Connétable.

Charles V fait entrer Duguesclin dans la salle où était assemblé le Conseil, et lui dit : « Duguesclin, prenez mon épée « et l'employez contre les ennemis de la France. » Le chevalier voulut s'excuser sur son incapacité ; mais le roi lui répondit : « Sachez, mes- « sire Bertrand, que je n'ai frère, cousin, ne neveu, « ne baron en mon royaume qui n'obéisse à vous ; « et se nul n'en était contraire, il me courroucerait « tellement qu'il s'en apercevrait. Si, prenez l'office « joyeusement, et vous en prie. » Alors Duguesclin s'agenouilla, remercia le roi de l'honneur qu'il lui faisait ; puis se relevant il tira du fourreau l'épée de connétable, en disant : « Je ne l'y remettrai jamais qu'après « avoir chassé les Anglais du royaume de France. » Ensuite il fit le serment de fidélité.

(*Vie de Charles V*, livre 3[e].)

Digitized by Google

[1827]

LAWRENCE, à Londres.

1503 Portrait de S. A. R. Madame, duchesse de Berri.

PASSOT, rue Saint-Martin, n° 301.

1517 Portrait de Mademoiselle Cinti, dans le rôle d'Anaï, de « Moïse ».

STEUBEN, rue Hautefeuille, n° 30.

1540 Ninon de l'Enclos faisant don de sa bibliothèque au jeune Voltaire.

VAFFLARD, rue des Bons-Enfans, n° 34.

1549 Portrait de M. le lieutenant-général comte Decaen.

VAUZELLE, quai des Augustins, n° 37.

1551 Vue d'une porte et du puits de l'ancien Collège des Cholets, rue Saint-Jacques, aquarelle.

Sculpture.

BRA rue Saint-Jacques, n° 277.

1559 Buste du docteur Broussais.

1560 Buste en marbre de M. Jouy, membre de l'Académie française.

GAYRARD, au palais de l'Institut.

1570 Buste en plâtre de M. Ancelot.

1571 Buste en plâtre de M. de Bousquet.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

Peinture.

BELLOC, cour du Commerce, n° 19, faub. Saint-Germain.

1599 Portrait en pied de feu M. le comte Boissy d'Anglas, pair de France.

Digitized by Google

[1827]

BONINGTON, rue des Martyrs, n° 11.

1604 François Ier et la reine de Navarre.
1605 Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne.

BOUTEILLER (Mademoiselle de), rue Bergère, n° 4.

1610 Portrait en pied de S. A. R. madame la Dauphine.

CANELLA, rue de Rochechouart, n° 32.

1615 Vues de Paris.

CONSTANTIN, au palais des Beaux-Arts.

1623 L'entrée de Henri IV dans Paris.
Tableau sur porcelaine, d'après M. le baron Gérard.

D'HARDIVILLER, rue du Bac, n° 82.

1639 Portrait de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.
(Ce portrait appartient à S. A. R. Madame, duchesse de Berri.)

ISABEY (J.), rue des Trois-Frères, n° 7.

1674 Portrait de M. d'Osmont.

MONSIAU, au Palais des Beaux-Arts.

1701 *bis*. L'éducation du duc de Bourgogne.
Louis XIV venant le visiter lui dit : « Ecoutez bien, mon « fils, ce que vous enseigne M. de Fénelon. »

MOZIN, rue Hauteville, n° 39.

1702 Vue du pont Marie, prise du port Saint-Paul à Paris; effet du soir : le soleil se couche dans le brouillard.

SCHNETZ, à Rome.

1741 Portrait de M. Casimir Delavigne.

Sculpture.

BRA, rue Saint-Jacques, n° 277.

1766 Buste en marbre de S. M.

Digitized by Google

[1827]

1768 Buste en marbre de feu le docteur Béclar, professeur d'anatomie et de chirurgie à la Faculté de médecine.

1769 Buste en marbre de feu le docteur Pinel, médecin en chef de l'hospice de la Salpétrière.

1770 Buste du général Foy.

CAILLOUETTE, rue de Vaugirard, nº 52.

1772 La Foi, statue en plâtre, pour l'église de Saint-Ambroise.

DANTAN (jeune), rue Saint-Martin, nº 239.

1774 Buste de M. Ponchard, artiste. sociétaire du théâtre royal de l'Opéra Comique.

DEBAY père, rue Notre-Dame-des-Champs, nº 37.

1777 Talma dans le rôle de Léonidas.

1779 Buste en marbre de M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

1780 Buste en marbre de feu Girodet, destiné pour la bibliothèque de l'Institut.

1781 Buste en marbre de M. le baron Gros.

DELAISTRE, rue de la Tour d'Auvergne, nº 30.

1782 Esquisse d'un tombeau exécuté dans l'ancienne église de Saint-André-des-Arcs, en mémoire de M. Léger, curé de cette église, détruite dans la Révolution.

1783 Buste en marbre de P. Puget, peintre, sculpteur et architecte.

GAYRARD, au Palais de l'Institut.

1788 Buste en marbre de S. A. R. Mgr le Dauphin.

1789 Buste en marbre de M. Auger, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

1790 Buste en marbre du docteur Pariset.

LEGENDRE-HÉRAL.

1792 Buste en marbre de Nicolas Coustou.

Digitized by Google

[1827]

MARIN, impasse des Feuillantines, nº 10.

1794 Buste en marbre de feu M. Denon.

ROMAGNESI, rue de Paradis-Poissonnière, nº 12 *bis*.

1795 Buste en marbre de feu M. Legrand Lemor.

VALOIS, rue de l'abbaye Saint-Germain, nº 11.

1799 Louis XVII, buste en marbre.

1800 Buste en marbre du Roi.

Gravure.

JAZET.

1807 Portrait du Roi, d'après M. Horace Vernet.

Architecture.

GARNAUD.

1818 Monument en l'honneur de S. A. R. Mgr le Dauphin et de l'armée française.

TROISIÈME SUPPLÉMENT

Peinture.

BERGERET, rue Neuve-des-Petits-Champs, nº 47.

1821 La dernière scène de Tartufe.

Sculpture.

DANTAN jeune, rue Saint-Martin, nº 239.

1830 Buste de M. Boyeldieu.

1831 *Idem* de M. Bernard.

DESBŒUFS, rue de la Bienfaisance, nº 4.

1832 Statue assise de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.
(Modèle en plâtre.)

Digitized by Google

JOURNAL DE VOYAGE

du 26 octobre 1773 au 16 novembre 1773

de M. Denis-Nicolas TRINQUAND, huissier de la Chambre du Roi

faisant partie de l'ambassade chargée de recevoir et ramener en France

Madame la Princesse Marie-Thérèse DE SAVOIE

née à Turin le 31 janvier 1756

POUR SON MARIAGE AVEC

Charles-Philippe DE FRANCE, Comte D'ARTOIS

(depuis le roi Charles X)

qui a été célébré à Versailles le 16 novembre 1773

ITINÉRAIRE.

Route en allant chercher Madame la Comtesse d'Artois au Pont de Beauvoisin.

Octobre 1773.	Départ le matin des Tuileries, le 28 octobre (pour Versailles).	
28.	Paris.	Nemours.
29.	Nemours.	Briare.
30.	Briare.	Nevers.
31.	Nevers.	Moulins.
Novembre 1er.	Moulins.	Rouanne.
2.	Rouanne.	Lyon.
3.	Lyon.	Pont de Beauvoisin.
4.	Séjour	

Echange.

Cette copie a été faite sur le manuscrit original par M. Lucien Trinquand, notaire honoraire, arrière-petit-fils de l'auteur du manuscrit.

Digitized by Google

Retour du Pont de Beauvoisin à Versailles.

Novembre	5.	Pont de Beauvoisin.	Lyon.
	6. 7.	Séjour.	
	8.	Lyon.	Rouanne.
	9.	Rouanne,	Moulins.
	10.	Moulins.	Nevers.
	11.	Nevers.	Briare.
	12.	Briare.	Nemours.
	13.	Séjour.	
	14.	Nemours.	Choisy.
	15.	Séjour.	
	16.	Choisy.	Versailles.

Nous avons relayé à Villejuit, Juvisy, Essone, Ponthierry, Fontainebleau, Nemours, Fontenay : à Montargis de fort mauvais chemins.

Logé chez M. de Lugny de Saint-Pilles.

Montargis : Ville ancienne coupée d'un grand nombre de rivières qui forment le canal de Briare et celuy d'Orléans.

La Princesse y a logé (au retour).

Il y a manufacture de papeterie.

Partis de Montargis à 9 heures ; relayé à Nogent, à la Buissière ; arrivés de bonne heure à Briare où est une maison pour les associés où loge la Princesse (au retour).

Logé à des auberges, faute de maison bourgeoise.

Partis de Briare à 8 heures, relayé à Neuvy, Cosne, Pouilly, la Charité, Pougues.

Nevers. Arrivée. Pays forges de fer; la Cathédrale. Château du Duc de Nivernais.

J'ay logé chez M. de Sainte-Croix, Receveur général des Finances.

Le chemin de Pougues à Nevers et de Nevers à Saint-Pierre-le-Moutier, affreux.

Relayé à Villeneuve ; arrivés à Moulins ; cette ville sur l'Allier. Intendance.

A Moulins, logé chez M. Descherolles.

Relayés à Bessay, Varenne, à la Palice, à la Pacaudière.

Rouanne. Charge vins du Languedoc.

Digitized by Google

On voit les montagnes du Foret en sortant.

Relayés à Saint-Symphorien. Toujours monter et descendre. Arrivés à Tarrare. Relayés à Bresle, village d'un goût chinois.

Relayés à Lyon.

Entree desagreable par l'étroit et escarpé chemin sur la Saone et le Rhone (presque isle) dont les eaux se mêlent à la pointe du quai d'Ainay.

Magasins d'armes. La Place de Bellecour. Archeveché. Hopital. Comedie. Salle de Concert. Cour des Monnoies. Conseil Superieur. Hotel de Ville Celestins, sur le quay sur la Saone. S[t] Pierre. Bibliothèque. Chartreux ; sur le sommet de la Croix Crouge, l'Eglise S[t] Jean. Carmelites où est le mausolée de M. le duc de Villeroy ; Carmes. La Confrairie des Penitents dits Confaloniers (?) S[t] Dizier.

Party pour Beauvoisin.

Relayé à S[t] Laurent. Bourgouin, la Tour du Pin.

Pont de Beauvoisin petite ville sur le guiers (qui) separe la Savoie d'avec la France.

Du côté de la Savoie, à côté du couvent des Carmes maison de bois, décidée limite des 2 royaumes.

Le Salon où s'est fait la ceremonie de l'echange était moitié Sardaigne, moitié France.

La Princesse de Savoie a logé du côté de la Sardaigne, elle y est arrivée le jeudi vers les 5 heures du soir.

Mad. de Brancas arrivée quelque temps après, après avoir vu la Princesse, a permis à tout Français de la voir.

Les officiers du roy de Sardaigne ont fort feté ceux du roy de France ; Mad. de Brancas a ete retenue à souper par la Dame d'honneur de Savoie ; les femmes de chambre ont prié les femmes françoises ; les officiers de Chambre de Sardaigne ont retenu ceux de France.

Le lendemain, sur les dix heures du matin la Princesse a entendu la messe chez les Carmes.

Ensuite le Maitre des Ceremonies de Savoye étant venu avertir celuy de France que tout était prest, la Princesse conduite par M. de S[te] Croix qui devait faire la remise, est entrée dans le Salon par la porte de son côté, suivie de la Dame d'honneur, de ses Dames et de quelques gentilshommes ; deux huissiers tenaient les portes en dedans soutenus des gardes de Sardaigne qui étaient en dehors.

Digitized by Google

Le duc de S^t^ Mégrin est entré du côté de la France suivy de la dame d'honneur et des Dames du Palais.

J'ai pris la porte en dedans, M. Micault m'a secondé pour representer un second huissier ; quatre gardes ont ete appelés pour nous soutenir en dehors, comme il en etait de l'autre côté.

Les portes ont ete ouvertes des deux côtés.

Le Secretaire du cabinet du Roy de Sardaigne s'est mis en haut de la table preparée pour la Ceremonie et M. Patenne, en face de l'autre côté, accompagné du Commis des Affaires Etrangères.

La Princesse et tout le monde etant debout, on a fait lecture du contrat de mariage, du Procès-verbal de remise et des Procurations qui autorisent les sieur et dame de S^te^ Croix et le duc de S^t^ Mégrin, ainsi que les 2 secretaires.

Après lecture faitte, le proces-verbal a ete signé de part et d'autre.

Le s^r^ de S^te^ Croix a amené la Princesse au pied du dais, à la tête de la table.

M. de S^t^ Mégrin s'est approché ; après un discours réciproque, le duc de S^t^ Mégrin a reçu la Princesse ; le canon a annoncé le moment de la remise.

M. de S^t^ Mégrin a présenté le Comte de Bérenger qui a pris la main de la Princesse.

Mad. de Brancas qui a pris sa place derriere la Princesse lui a ensuitte presente les Dames, le premier écuyer, le maitre des Ceremonies et les autres officiers.

Le Maitre des Cérémonies a ensuitte presenté le Marquis de Clermont-Tonnerre et l'Etat Major.

La Princesse a passé du côté de France dans un cabinet où elle s'est habillée ; pendant cet habillement, on a servy à diner dans la piece où s'etait fait la remise.

La Princesse s'etant mise à table avec les Dames de France et de Savoie, on a servy dans le cabinet qui precedait la Table d'honneur et dans la salle des gardes, une table de 50 à 60 couverts pour tous les officiers de France et de Savoie.

Après le diner, on est party pour Lyon.

Relayé à la Tour du Pin, Bourgouin, S^t^ Laurent ; la Princesse y est arrivée (à Lyon) sur les sept heures, a été reçue et haranguee par le Corps de Ville.

Au bruit du canon, depuis le Pont de la Guillotiere jusqu'à

Digitized by Google

l'Archeveché, la Bourgeoisie etait sur les armes au nombre de 4.000 hommes; ils ont fait la garde externe pendant son sejour.

Dès que la nuit a été tombée, on a tiré sur la Saône un feu d'artifice; apres quoi la Princesse a soupé dans le cabinet qui précède la chambre.

Comme cette piece etait précédée d'une antichambre et d'une Salle des gardes, nous en avons tenu les portes et en faisant défiler par la Chambre et sortir par le Cabinet de la Princesse, il est entré à chaque repas un nombre prodigieux d'habitants.

La Princesse s'est couchée après son souper.

Le Samedy la toilette s'est faitte; sur le midy (messe) à la chapelle de l'Archeveque, pendant laquelle il y a eu musique; les gardes y ont placé par décision de Mad. la Duchesse de Brancas.

Après la messe la Princesse a reçu les harangues du chapitre presenté par Monseigneur l'Archeveque qui a porté la parole, de la Cour Superieure en robe rouge, de la Cour des Comptes, de l'Election, des Tresoriers de France et de l'Academie.

Elle a reçu dans son cabinet des bustes du Roy et du comte d'Artois.

Après son diner, le sieur Pernon lui fit voir fabriquer du velours; les bateliers executerent sur la riviere une joutte.

Elle s'est mise à table et a soupé comme la veille avec ses dames.

Le lendemain, lever à dix heures; la longueur de la toilette ne luy a permis de sortir qu'après diner pour aller à S^{t} Jean où M. l'Archeveque l'a reçue à la tete de son Chapitre; on a chanté le *Te Deum*.

Elle s'est mise à table à 4 heures, a assisté à un concert preparé dans la galerie de la Chapelle; nous en avons tenu les portes et y avons placé.

On y a distribué glaces et rafraichissements.

Après le concert, spectacle d'un feu sur l'eau, illumination de bateaux; souper au grand Couvert dans son antichambre dont l'huissier tenait les portes; on a fait défiler comme les jours precedents.

Lundy la Princesse est party de Lyon dont elle a fait le

Digitized by Google

tour au pas, donnant à l'intendance, aux magistrats, à toute la Ville des marques de sa satisfaction.

Elle a relayé à Bresle, à Tarare où elle a fait son halte pour diner.

Arrivee à Rouanne chez le Receveur des Tailles; M. l'Intendant y avait prepare une illumination; (elle) a reçu les harangues du Baillage, grenier à sel, la presentation des Officiers qui formait sa garde ; a mangé avec ses dames; malgré la petitesse du lieu, on y a fait defiler, ayant pratiqué une issue particuliere.

Est partie le lendemain, a relayé à la Pacaudiere, a diné; on fait halte à la Palisse, ancien chateau à M. de Chabannes, à Varenne, Bessay, est arrivee à Moulins à nuit fermée pour voir l'illumination.

La Princesse descendue à l'Intendance a reçu quelques dames qu'on luy a nommées; souper où on a fait defiler ; feu d'artifice.

Le lendemain (elle) a reçu les Corps.

Apres avoir diné, partie pour Nevers en relayant à Villeneuve, S^t^ Pierre le Moutier ; descendue au Chateau où spectacle de 2 operas-comiques et d'une illumination; a soupé avec ses dames ; beaucoup de monde y est entré ; le lendemain a reçu les Corps, entendu la messe basse à la Cathedrale, d'où (elle est) partie pour Briare.

Relayé à Pougues, à la Charité, fait halte à Pouilly; relayé à Cosne, Neuvy, arrivée à Briare.

M. le Marquis de Chauvelin, Ministre de la Guerre, attendait la Princesse pour la complimenter de la part du Roy.

L'Eveque d'Auxerre et son grand Vicaire lui ont ete presentés ; (elle) s'est enfermée pour écrire.

Après souper quoiqu'il n'y eut point d'issue pour faire defiler, on y a fait entrer beaucoup de monde.

Le lendemain, messe dans une chapelle de la maison des Entrepreneurs du Canal, où elle etait logée ; a diné, après est partye ; relayé à la Buissière, Nogent; arrivée à Montargis de bonne heure.

Le vendredy, la Ville l'a reçue à la porte, luy a presenté une grosse clef; montee au Chateau, a reçu les presents de ville ; harangues par le Bailliage, Maitrise des Eaux et Forets, Election.

Mad^me^ de Duras y attendait la Princesse pour la com-

Digitized by Google

plimenter de la part du Roy ; l'intendant de Paris luy a ete aussy nommé.

La Beauté du temps a déterminé l'intendant d'Orleans d'avancer l'illumination.

La Princesse a tenu Cavagnol (1) ; on a fait entrer ce qu'il y avait de mieux dans la Ville.

Après le jeu, la Princesse s'est avancee de sa fenetre pour voir l'illumination.

Une bonne symphonie a déterminé plusieurs officiers et dames à venir danser sous les fenetres de la Princesse.

La Princesse a soupé avec ses dames dans une grande pièce ou galerie dont l'huissier de l'antichambre tenait les portes ; on y a defile ; les dames étant placées autour de la table.

Montargis : le lendemain samedy la Princesse a fait ses devotions à huis clos ; après quoy a pris les bains ; à 10 h. a donné audience à MM. de Tessé, baron de Montmorency, comte de Durfort, marquis de Castellane, chevaliers d'honneur de la Dauphine et de Madame qui sont venu la complimenter.

Après le diner, montée en voiture, de là sur des gondoles pour aller à la Manufacture de papier ; l'Intendant lui a donné une fort belle collation et le plaisir de la pêche d'un brochet de 40 pouces entre œil et bas.

Au retour, danse, feu d'artifice ; après le souper, distribution de viande au peuple.

La Princesse partye de Montargis à midy et demye ; relayé à Fontenay, Nemours ; sur les 5 heures, au pied de la montagne de Bourron ; le Roy y est venu de Fontainebleau escorté de sa Maison, accompagné de toute sa Famille.

Le carosse du Roy dans une enceinte que fermait la Maison du Roy.

La Princesse s'est jettee aux pieds du Roy qui l'a relevee, l'a embrassee, lui a presente le comte d'Artois qui l'a embrassée et toute la famille Royale.

Le Roy lui donna la main pour monter dans son carosse et l'on se rendit à Fontainebleau.

1) Cavagnol : jeu italien, importé en France vers le milieu du XVIII[e] siècle ; espèce de loto.

Digitized by Google

Le Roy conduisit la Princesse dans son appartement, luy presenta, dans le cabinet, les Princes du sang.

Le Roy s'etant retire, Mad. de Brancas fit la presentation de plusieurs Seigneurs et Dames de la Cour.

Sur les 6 heures la Princesse s'est rendue chez Mad^me^ la Dauphine, de là chez le Roy d'où l'on partit pour se rendre au salut à la chapelle; après le salut, elle entra dans son appartement jusqu'à l'heure du souper qu'elle retourna chez e Roy, d'où tout le monde partit pour le Festin royal.

Il se tint dans la salle des Cent-Suisses donnant sur le parterre.

Le Roy y mangea avec toutte sa famille, les Princesses et les Dames de la Cour ; la table était de 45 couverts.

Après le souper, la Princesse se coucha.

Le lendemain le Roy donna a dejeuner avec sa famille; après la messe, on partit pour Choisy où le diner était preparé dans la galerie; le Roy y mangea avec les mêmes personnes que la veille.

Le Roy partit après le diner sur les 7 heures pour Versailles avec toute sa famille.

La Princesse apres s'etre promenée, se mit au jeu; après quoy, elle soupa (et) ne monta dans son appartement que pour se coucher.

Je m'étais rendu à Choisy pour le service et j'y couchai au gouvernement n° 38.

La Princesse a fait sa toilette à Versailles. Sa Majesté l'y est venu voir; elle a reçu quelques presentations; sur midy et demy s'est rendue conduitte par son epoux chez Mad. la Dauphine, de là chez le Roy d'où l'on est sorty pour la chapelle.

Au retour de la chapelle, sa maison a pris le service.

Deux jours après, la Princesse m'a fait appeler et j'ai reçu de sa main une montre d'or à répétition.

Digitized by Google

LE PAPE CLÉMENT VII

ET L'ABBAYE DE SAINT PIERRE DE LYON

(1389-1390)

Richarde de Saluces, abbesse de Saint-Pierre de Lyon et le paiement de la taxe municipale pour les fortifications.

CLÉMENT VII ET LA VILLE DE LYON EN 1389 ET EN 1390.

A. Étude historique.

Le monastère des dames de Saint-Pierre (1) s'honora toujours de compter au nombre de ses religieuses et de ses abbesses les filles des plus nobles maisons de France et des pays voisins. Aussi, fut-il, à raison de ce fait, l'objet des plus

(1) Voir sur cette abbaye *l'Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre, du IX^e^ au XV^e^ siècle, publié d'après le manuscrit original et annoté par M. C. Guigue.* Lyon, 1880, in-12. (Cf. Séb. Charléty. *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789.* Lyon (A. Rey), Paris, (A. Picard), 1902, gr. in-8, 357 p. — Annales de l'Université de Lyon, Nouvelle série. II. Droit, lettres. — Fascicule 9, p. 128-129, n° 992, qui renseigne sur cette publication et donne p. 129-130, n^os^ 993-1004 une liste de travaux déjà anciens et de documents imprimés relatifs à cette abbaye. Il signale les travaux de Guerre, de Jane Dubuisson, de Rivoire, de Saint-Aubin. L'opuscule de Rivoire contient une liste des abbesses, mais M. C. Guigue dans l'ouvrage précité a rectifié la liste du t. IV de la *Gallia Christiana.* — Voir aussi, Charléty, *ibid.*, p. 71-72, n^os^ 580 et 581, les travaux de Bard et de Charvet. — L'église de Saint-Pierre, dont il subsiste un portail ancien, servait encore, il y a peu de temps, d'église paroissiale. Une bibliothèque, le Museum d'Histoire naturelle, divers musées, l'École des Beaux-Arts, enfin la célèbre Académie de Lyon sont installés aujourd'hui dans les bâtiments de l'abbaye qui pendant longtemps a servi de palais à l'Université. Nous nous permettrons aussi de renvoyer le lecteur au paragraphe consacré à l'église de Saint-Pierre dans l'ouvrage publié récemment par M. l'abbé Martin avec divers collaborateurs : *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lyon (H. Lardanchet), t. II (1909), in-4°, p. 152-164. Ce travail, dû à M. l'abbé Martin, est suivi d'une excellente bibliographie, p. 189-190.

Digitized by Google

hautes recommandations ; les rois, les cardinaux, les papes le protégèrent à l'envi.

Défendues déjà au point de vue fiscal par leur caractère religieux, les dames de Saint-Pierre le furent encore par l'influence de parents souvent illustres.

Aussi, dans les conflits d'ailleurs peu nombreux que leur couvent eut avec le consulat lyonnais, l'emportèrent-elles presque toujours grâce aux puissantes interventions qu'elles eurent l'adresse de provoquer.

Le plus célèbre épisode de notre histoire religieuse et fiscale fut, sans contredit, celui de 1390 qui mit aux prises avec les bourgeois de Lyon, Richarde de Saluces, abbesse de Saint-Pierre. Celle-ci était tout à la fois la nièce du pape d'Avignon, Clément VII (1), la sœur du cardinal Amédée de Saluces (2), la cousine de Louis, duc de Touraine (3), et de Pierre, comte de Genève (4). Voici en quelques mots l'origine et l'histoire du procès qui divisa le couvent de Saint-Pierre et le consulat et auquel nous devons des documents du plus haut intérêt, au point de vue diplomatique.

Les ecclésiastiques étaient en principe exempts d'impôts. Mais dans les moments critiques, l'État et les Municipalités ne se faisaient pas scrupule de leur demander souvent de fortes sommes d'argent. A Lyon, de bonne heure, le Consulat

(1) Voir n° I la lettre de Louis, duc de Touraine, celle de Jean, dit le cardinal de Viviers, du 20 mai *1390*, n° IX. Il est à remarquer que Clément VII, dans ses lettres, ne rappelle pas une seule fois ce lien de parenté.

(2) Voir n° XVI la lettre du cardinal A[*médée*], de Saluces, du 30 juin [*1390*].

(3) Voir sa lettre du 6 novembre [*1389*] écrite à Villeneuve-les-Avignon, n° I. — Louis dit qu'Hugues de Saluces, son chambellan, était en même temps son cousin.

(4) Voir la lettre du comte de Genève, du 26 mars 1390, n° VI. — Le comte de Genève était alors *Pierre* qui gouverna le Genevois de 1371 à 1392 et qui était le propre frère du pape Clément VII. (Voir E. Kuhne : art *Genevois*, p. 737 du t. XVIII de la *Grande Encyclopédie*. — Paris H. Lamirault et C^ie^) et l'art. de Léon Germain, dans la *Revue Savoisienne* de 1879, tome XX, p. 17 et suiv. . — Il faut remarquer que Clément VII avant été pape d'Avignon au temps du schisme, n'est pas compté dans la série des papes et que Jules de Médicis plus tard prit le nom de Clément VII. — Mais ce fait ne saurait donner lieu à aucune confusion. — Robert de Genève était le cinquième fils d'Amédée III et de Mahaud d'Auvergne et de Boulogne. Comme il fut le dernier de la descendance masculine des comtes de Genève, c'est son neveu Imbert de Villars qui lui succéda comme comte de Genève. Clément VII fut en effet comte de Genève depuis le mois de mars 1394.

Digitized by Google

prit l'habitude, à des intervalles plus ou moins éloignés, de leur réclamer des subsides pour construire, entretenir ou réparer les fortifications. C'est ainsi que, le 10 octobre 1488, les chapitres de Saint-Jean, de Saint-Paul et de Fourvière, l'abbé d'Ainay, le prieur de la Platière, la collégiale de Saint-Nizier, le commandeur de Saint-George promirent de donner, pendant 20 ans, un subside annuel pour cet objet. Le 24 octobre, les dames de Saint-Pierre adhérèrent à cette sorte de traité (1). Elles avaient alors à leur tête Huguette de Thury, la parente du bailli qui précéda Jean de Fontaine (2).

L'interprétation de la convention signée par elle donna lieu à un procès qui fut porté devant le Parlement de Paris et dura de longs mois (3). Un accord aurait sans doute tardé bien longtemps à intervenir si l'abbesse n'avait pas été remplacée par une personne que les liens du sang unissaient à la fois au roi, au pape, à un cardinal et à des seigneurs puissants. Richarde de Saluces fut à peine placée à la tête de l'abbaye que l'on vit se multiplier les interventions en sa faveur. Clément VII (4), personnellement et par l'organe de Jean [*de Brogny*], dit le cardinal de Viviers; Charles VI et son frère, le duc de Touraine (5); le gouverneur du Dauphiné, Enguerrand d'Eudin, sur l'ordre de ce dernier; enfin, le cardinal Amédée de Saluces et le comte de Genève écrivirent pendant un an lettres sur lettres aux Lyonnais. Le résultat de leurs démarches fut de tous points favorable à l'abbaye

(1) Le carton CC 308 contient seulement la copie moderne de ces accords.

(2) Voir Pièce n° XX, le texte de l'accord du 21 juillet 1390 (2e ligne) contenu dans les lettres patentes (du 13 août 1390), écrites par Charles VI.

(3) V. *ibid.*

(4) Clément VII était le pape d'Avignon. — Il se nommait Robert de Genève.

(5) Il s'agit de Louis d'Orléans, un des fils de Charles V, qui fut assassiné en 1407. C'est lui qui épousa Valentine Visconti. Sur lui, voir A. Coville. *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, publiée sous la direction d'Ernest Lavisse t. quatrième. — I. Paris (Hachette), 1902, pet. in-4°, 448 p., tit. n. et r., le paragr. intitulé : *Le duc de Touraine et l'Italie*, p. 301-303, avec la bibliographie. Il ne s'appela duc d'Orléans que le 4 juin 1391. Il naquit à Paris le 13 mars 1372, fut nommé duc de Touraine en novembre 1386 et ne fut connu d'abord que sous le nom de comte de Valois. Il avait été en naissant créé par Charles V comte de Beaumont et de Valois. Il s'agit de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam). V. Vallet de Viriville, *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXVII. Paris, 1863, in-8°, au mot *Orléans*, col. 799-806. Il échangea en 1391 la Touraine contre le duché d'Orléans plus riche.

Digitized by Google

qui se plaignait d'être taxée très lourdement et qui en fut quitte pour une modique redevance annuelle.

L'abbesse devait, en effet, avant 1390, date où intervint l'accord auquel nous faisons allusion, — payer deux sortes d'impôts tout à fait distincts pour les fortifications : 1° Un droit dit de *Couponage*, pour le blé porté au moulin (1). 2° Une taxe annuelle, (durant 20 ans), pour les immeubles de la ville appartenant au couvent (2). Si nous en croyons une lettre de Clément VII, l'impôt total réclamé à l'abbaye de ce dernier chef s'élevait à 2.000 francs, soit une redevance annuelle de 100 francs (ce qui est très probable) (3). Si nous nous en tenons au contraire aux termes de celle du gouverneur du Dauphiné, cette somme de 2.000 francs représentait aux yeux du consulat la valeur des immeubles du monastère de Saint-Pierre (4). Quoiqu'il en soit, les religieuses trouvaient ces impôts trop élevés. L'abbesse objectait notamment que ses immeubles étaient grevés de lourdes pensions et que les revenus recueillis par elle dans la ville s'élevaient à une somme infime (5). Son cousin Louis, duc de Touraine, auquel elle semble s'être adressée dès le début, écrivit le 6 novembre [1389] de Villeneuve-les-Avignon une lettre aux Lyonnais pour prendre sa défense. Il les priait de renoncer à poursuivre le procès intenté par eux contre sa parente devant le Parlement de Paris et de se contenter des sommes offertes par elle (6). Le lendemain, le pape d'Avignon, Clément VII, écrivit aux consuls dans le même sens (7).

L'intervention de ces deux puissants personnages ne fut pas sans résultats. Le Consulat comprit que, défendue par les autorités les plus considérables au double point de vue spirituel et

(1) Voir n° I la lettre du duc de Touraine, du 6 novembre [*1389*] et celle de [*Clément VII*] du 15 mai [*1390*], n° VIII.

(2) Voir *ibid.*

(3) Voir *ibid.*, n° VIII.

(4) Voir n° IV la lettre d'Enguerrand d'Eudin, écrite à Grenoble le 15 mars [*1390*]. Il n'y a pas accord entre les deux textes, comme il est facile de s'en rendre compte.

(5) Voir les lettres du duc de Touraine, déjà citée (n° I), d'Enguerrand d'Eudin (*ibid.*), n° IV, celle de [*Clément VII*] du 15 mai [*1390*], n° VIII, celle de J[*can*], dit le cardinal de Viviers, du 20 mai [*1390*].

(6) Voir cette lettre déjà citée, n° I. Elle est du 6 novembre [*1389*]. Il y est fait allusion dans des lettres de l'année 1390, ainsi (*n° IV*), celle d'Enguerrand d'Eudin du 15 mars [*1390*] et (*n° VII*) celle de Clément [*VII*] du 20 avril [*1390*].

(7) Voir n° II, la lettre de Clément [*VII*] du 7 novembre [*1389*].

Digitized by Google

temporel, l'abbesse triompherait tôt ou tard. Il chercha donc, tout en gagnant du temps, à conclure avec elle un accord qui lui permettrait de trouver une solution honorable à ce conflit, et d'abandonner ses principales revendications sans céder complètement sur la question de principe. Un jurisconsulte très expert en droit civil et en droit canonique, à la dévotion des de Saluces, paraît avoir aidé par ses démarches à ce résultat. Cet homme de lois, dont le cardinal Amédée de Saluces loue l'habileté, demeurait à Lyon : il se nommait Guillaume Julien (1). Ses conseils et ses propositions furent appuyés par des démarches pressantes du comte de Genève (2) et d'Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Dauphiné, qui, en cette circonstance, agit au nom du propre fils de Charles VI, le duc Louis de Touraine (3). A la suite de leur intervention qui se produisit au mois de mars [1390] et d'une nouvelle lettre de Clément VII (4), les Lyonnais parurent disposés à accepter les propositions de ce dernier. Le cardinal de Viviers, Jean de Brogny, dans sa lettre du 20 mai, précisa les termes de celle que le pape avait envoyée cinq jours auparavant (5). Il demanda aux Lyonnais, vu les faibles ressources que l'abbaye tirait de la ville, de se contenter de 20 annuités de 10 francs (6). Il avait, en effet, été chargé par le pape d'examiner le conflit de concert avec Pierre d'Ailly, évêque du Puy, et la conclusion de l'enquête à laquelle ils se livrèrent fut que Richarde ne devait pas être inquiétée pour le passé, qu'il ne fallait plus exiger d'elle le droit de *couponage* et que le montant total de la redevance à percevoir sur son monastère pendant les 20 années suivantes ne devait pas dépasser 200 francs d'or (7). Il notifia solennellement cette décision aux consuls dans ses lettres patentes, scellées de

(1) C'est à lui qu'est adressée la lettre d'A[*médée*] de Saluces du 22 novembre [*1389*]. Voir le n° III.

(2) Voir n° VI, sa lettre datée d'Avignon, le 26 mars [*1390*].

(3) Voir n°s IV et V, ses lettres écrites à Grenoble les 15 et 25 mars [*1390*]. Il envoya à Lyon le juge des appeaux (appels) du Dauphiné, Berguain ou Bergadon de Mureils. V. *ibid.*, n° IV.

(4) Voir n° VII, la lettre du 20 avril [*1390*]. Dans cette lettre, le pape s'appuye sur les traditions de l'Ancien et du Nouveau Testament.

(5) Voir n° VIII, la lettre du pape, du 15 mai et n° IX, celle du cardinal.

(6) Voir *ibid.*

(7) Voir n° X la lettre du cardinal Jean du 21 mai 1390. Cette lettre patente très solennelle,

Digitized by Google

son grand sceau, le 21 mai 1390 (1). A la suite de nouvelles lettres très pressantes écrites par le pape, par le cardinal de Saluces et le cardinal de Viviers (2), les Lyonnais envoyèrent au mois de juin André de Grolée à Avignon, mais celui-ci se borna le 15 juin à leur confirmer le mécontentement du pape pour les retards qu'ils apportaient à l'acceptation des propositions du pape (3). Il leur conseillait, en outre, instamment d'accepter le texte de l'accord que le pape faisait rédiger par le cardinal de Fétigny et de le notifier ensuite au Parlement de Paris (4). L'abbesse était allée, en effet, à Avignon et Clément VII ne voulait pas qu'elle quittât sa cour sans avoir obtenu satisfaction (5). Le 5 juillet, l'accord en question était rédigé, et accepté par les Lyonnais que le pape félicita ce jour-là dans une nouvelle lettre (6). Le texte en fut solennellement notifié à Lyon le 21 juillet dans un acte au bas duquel furent apposés le *sceau du secret* du Consulat et celui du monastère de Saint-Pierre (7); le lendemain, 22 juillet, Richarde de Saluces en fit rédiger une longue confirmation, qui fut discutée au sein du chapitre de l'abbaye auquel elle avait convoqué les religieuses de Saint-Pierre, et fut revêtue de la signature du notaire Jean Coral (8). Les dames du monastère qui assistèrent à cette réunion furent, outre l'abbesse,

(1) Voir *ibid.* — Cette lettre est avec celle de Charles VI (n° XX) la seule qui soit pourvue du millésime. — Il s'agit de Jean III Fragon-Alarmet qui avait été évêque de Viviers avant d'être promu à la dignité de cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie. A cette date, il n'était plus évêque de Viviers.

Mais on l'appelait néanmoins le cardinal de Viviers. Il vivait à Avignon, à la cour pontificale.

(2) Voir n° XI, celle d'A[*médée*] de Saluces du 21 mai, celle du cardinal de Viviers du 27 mai (n° XII), celle de Clément [VII] du 13 juin (n° XIII), celle du cardinal de Viviers du 14 juin (n° XIV).

(3) Voir n° XV sa lettre, datée d'Avignon, du 15 juin. Le 13, le pape accusait réception aux Lyonnais de leur lettre apportée par André de Grolée.

(4) Voir *ibid.*

(5) Voir *ibid.*

(6) Le 1er juillet (Voir n° XVII) Clément VII leur écrivit encore. — Sa lettre du 5 juillet est au n° XVIII. Le 10 juillet, (voir n° XIX) il leur annonça des instructions apportées par Pierre de Juys.

(7) Voir n° XX. — Cet accord, en français, est inséré dans la lettre latine de Charles VI du 13 août 1390.

(8) Voir *ibid.* Cette confirmation, insérée à la suite, dans le même document, est aussi en latin.

Digitized by Google

Jaquète d'Albon (Albone ou d'Aubone) (1), Marguerite des Fontaines, Andese de Vagin, Antoinette de la Rochette, Clémence et Alayse de Roussillon, sa sœur, Alayse de Barges, Agnès de « Geigniaco », Françoise de la Porte, Jeanne de Saint Priest, Béatrice de Châteauneuf, Catherine Ferlay, Jaquete de Cotay et Catherine, sa sœur ; enfin, Catherine Parente (2). Gilles, procureur de l'abbaye au Parlement, Jean Poncet et Bertrand de la Tranchée, tous deux notaires, furent chargés de défendre devant le Parlement de Paris l'accord que l'abbaye venait d'obtenir et qui terminait le conflit à son avantage (3). D'illustres personnages assistèrent à la confirmation de ce traité : Pierre de Saluces, Louis de Montlaur, Jeannet de Fontaine, chanoine de Saint-Paul, etc. (4). Enfin, le 13 août 1390, Charles VI, par un acte solennel daté du Parlement de Paris, donna à cet accord une consécration officielle et définitive et confirma le triomphe des dames de Saint-Pierre (5).

Note sur les lettres de Clément VII et des deux cardinaux, Jean et Amédée, étudiées au point de vue diplomatique.

L'intérêt que les documents étudiés par nous présentent au point de vue historique et au point de vue du droit politique n'est pas niable; mais ils sont, — cela est vrai pour certains d'entre eux, — plus instructifs au point de vue diplomatique. — Quelques-uns nous apportent des renseignements très curieux sur une ou deux catégories de docu-

(1) Albona, donne Eaubone ou Albone, l'*a* post-tonique donnant *e*. — Mais il est très possible qu'Albona soit une faute de copiste pour Albono, Albon l'o post-tonique disparaissant). Il ne faut pas oublier que ce n'est pas l'original de la confirmation, et que la lettre de Charles VI n'est elle-même qu'un duplicata, comme l'indique une mention placée sur le repli du parchemin. Il y a d'ailleurs eu plusieurs abbesses qui ont porté ce nom illustre. Nous renvoyons, à ce sujet, le lecteur à la généologie très savante de sa famille que prépare M. le marquis d'Albon.

(2) Voir leur énumération dans cette confirmation. On en nomme 16, y compris l'abbesse.

(3) Voir *ibid*.

(4) Voir *ibid*.

(5) Voir n° XX, le texte de cette lettre. — En 1397, la question n'était pas encore considérée comme vidée, car, le 6 mai, le juge-mage des appeaux, Hugues Jossard, qui était lieutenant du sénéchal Karados de Quesnes, dut interdire au fermier du *couponage* de réclamer cette taxe à l'abbesse de Saint-Pierre (Voir n° XXI).

Digitized by Google

ments très rares et très peu connus. Aussi, nous permettra-t-on de faire suivre cette étude historique d'une étude de diplomatique.

Les documents les plus intéressants de cette publication, au point de vue diplomatique, sont, sans contredit, les lettres du pape Clément VII, et des deux cardinaux.

Toutes sont écrites en latin; toutes aussi sont rédigées sur papier, à l'exception d'une lettre patente du cardinal de Viviers, du 21 mai 1390, qui l'est sur parchemin.

Clément VII. — Les 6 lettres de Clément VII appartiennent à une catégorie de lettres pontificales, très mal connues et sur lesquelles on possède très peu de renseignements, celle des *lettres closes* (1). Comme la chancellerie des papes d'Avignon a été fort peu étudiée, on nous permettra d'insister un peu sur ces intéressants documents.

Adresse. — L'adresse, *placée au dos*, existe dans toutes ces lettres, sauf une, celle du 15 mai (2). Elle débute toujours par les mots : *Dilectis filiis*, mais elle n'est pas libellée de même dans tous les cas. On trouve deux fois une adresse ainsi conçue : *Dilectis filiis consulibus et universitati civitatis Lugdunensis* (20 avril, 13 juin) (3). Une fois (le 1er juillet), le mot *hominum* se trouve ajouté entre les mots *universitati* et *civitatis* (4). Comme la lettre du 10 juillet est envoyée seulement aux consuls, l'adresse est plus courte. Elle est ainsi libellée : *Dilectis filiis, consiliariis civitatis Lugdunensis* (5). Celle de la lettre du 7 novembre est conçue autrement : *Dilectis filiis, sindicis consulibus et universitati civitatis Lugdunensis* (6).

Suscription. — La suscription des lettres de Clément VII est invariablement : *Clemens, etc.* — Toutefois, elle fait complètement défaut dans une lettre (7).

(1) Voir à ce sujet A. Giry ; *Manuel de Diplomatique*. Paris, (Hachette), 1894, gr. in-8° (XVI-944 p.), p. 692 (les premiers paragraphes).

(2) Voir n° VIII.

(3) Voir n°s VII et XIII.

(4) Voir n° XVII.

(5) Voir n° XIX.

(6) Voir n° II.

(7) Celle du 10 juillet. Ce point est extrêmement important, car c'est un exemple extrêmement rare d'une lettre ne contenant aucune suscription ni aucune souscription. Rien cependant ne permet de suspecter l'authenticité de ce document. — La diplomatique des lettres closes des papes, surtout de ceux d'Avignon, est à peu près inconnue. L'emploi de l'expression : *Dilecti filii*, indique qu'il s'agit du pape et non pas d'un des deux cardinaux dont nous publions les lettres.

Digitized by Google

Apostrophe. — Elle est suivie d'une apostrophe qui est toujours : *Dilecti filii...*

Date et Annonce des Signes de Validation. — Ces lettres sont terminées par la date et l'annonce des signes de validation, exprimées par une *même formule* qui débute généralement (5 fois sur 6) par le mot *Datum*, et une fois par le mot *Scriptum*. Il est à remarquer que la lettre dont la suscription est absente est précisément celle dont la formule de datation débute par le mot : *Scriptum* (1).

La date proprement dite comprend deux éléments : l'un *topographique* consistant dans l'indication du lieu (ici : Avignon, *Avinione*); l'autre *chronologique*, indiquant *seulement le quantième du mois à la moderne*, mais séparés l'un de *l'autre par l'annonce du signe de validation*, qui doit être l'*anneau du pêcheur*, employé comme signet particulier. Dans toutes les lettres, sauf deux, cette annonce est ainsi conçue : *sub anulo nostro secreto.* Les lettres du 20 avril et du 13 juin portent : *Sub signeto nostro secreto,* qui certainement désigne le même signet que le mot *anulo* (2).

Il doit s'agir du fameux anneau du pêcheur (*annulus piscatoris*), mais, comme le cachet a complètement disparu lors de l'ouverture de la lettre, nous ne pouvons pas être plus affirmatif (3). Nous pouvons dire seulement que ce signet a été placé *au dos* pour fermer la lettre, et qu'on aperçoit encore des *traces* de scellement en cire rouge.

La formule de datation se termine par l'*indication du quantième du mois*, exprimé par le mot *die* (jour), suivi dans 3 lettres d'un chiffre romain (cardinal) (4), dans 2 lettres de l'adjectif ordinal (prima, decima) (5) et dans la dernière d'un chiffre romain surmonté d'un petit *a*, indiquant qu'il s'agit encore de l'adjectif ordinal, qui alors est exprimé en chiffre au lieu de l'être en toutes lettres (6). A la suite, se trouve le *nom du mois* au génitif. Le mot *mensis* se lit dans toutes les lettres, sauf 2 (7).

(1) Voir *ibid.*

(2) A. Giry, *ouvr. précité*, p. 692. Voir *ibid.*, p. 701 (fig. 38) une reproduction de l'anneau du pêcheur.

(3) Comme on sait, « on n'a pas signalé jusqu'ici d'originaux qui » en « aient conservé des traces » (Giry, p. 692, lignes 6-7).

(4) Lettres du 20 avril, du 15 mai et du 13 juin, nos VII, VIII et XIII.

(5) Lettres du 1er juillet et du 10 juillet, nos XVII et XIX.

(6) Lettre du 7 novembre, n° II.

(7) Lettres du 13 juin et du 10 juillet, nos XIII et XIX.

Digitized by Google

Au-dessous, on ne *lit aucune signature, aucune souscription.*

Le cardinal Jean [de Brogny], dit le Cardinal de Viviers. — Sur les 5 lettres que nous publions de lui (20 mai, — 21 mai 1390, — 27 mai, 14 juin, 5 juillet), 4 sont des lettres closes écrites sur papier, l'autre est une lettre patente solennelle scellée et datée du millésime (1390) (1). Nous les étudierons séparément.

LETTRE PATENTE DU 21 MAI 1390, écrite sur parchemin.

Suscription. — Elle débute par une suscription dont la formule est la suivante : *Johannes, miseracione divina, tituli Sancte Anastasie, sancte romane ecclesie presbiter cardinalis, Vivariensis vulgariter nuncupatus,* — suivi d'un membre de phrase qui indique à quel titre il intervient dans cette affaire, — *commissarius per sanctissimum in Christo patrem et dominum nostrum dominum Clementem, divina providentia, papam septimum, vive vocis oraculo, super et ad infrascripta specialiter deputatus.*

Jean, par la miséricorde divine, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, du titre de Sainte Anastasie, ordinairement appelé le cardinal de Viviers, — commissaire spécialement commis à l'examen des choses écrites ci-dessous, en vertu d'un ordre oral de notre Saint Père en Christ et maître Clément VII pape, grâce à la divine providence. On remarquera que le mot *Johannes* est écrit en caractères allongés et ornés.

Adresse. — La suscription est suivie de cette adresse : *venerabilibus et discretis viris consulibus et universitati civitatis Lugdunensis.* On remarquera que Jean ne traite pas les consuls d'amis, comme dans ses lettres closes.

Salut. — La phrase comprenant la suscription et l'adresse est terminée par une formule de salut ainsi conçue : *salutem in Domino sempiternam.*

Date et annonce des signes de validation. — La Date, qui commence par le mot *Datum* comprend un *élément topographique* (indication du lieu qui est ici Avignon, *Avinione*) et un *élément chronologique* dont il est séparé par l'*annonce du grand sceau, appendu au bas de la pièce : sub magno sigillo nostro inpendenti.*

(1) Elle est sur parchemin. Voir n° x.

Digitized by Google

Les éléments chronologiques de la date sont aussi nombreux que variés.

Ils comprennent : 1° l'indication du *quantième du mois*, écrit en toutes lettres, à la moderne, *die vicesima prima mensis maii* ; 2° l'*indication de l'année de l'Incarnation* (comptée d'après le style *de Noël*) et écrite en toutes lettres : *anno a Nativitate Domini millesimo trecentissimo nonagesimo* ; 3° l'indication de l'*année du pontificat de Clément VII* en toutes lettres aussi : *et pontificatus prefati domini nostri pape, anno duodecimo.*

Il n'y a aucune *souscription, aucune signature.*

Sceau. — Le sceau, très grand et de forme oblongue, est très intéressant. Il a été apposé sur une simple queue de parchemin ; il s'en est conservé un fragment très considérable que nous avons fait photographier, grâce à l'obligeance de M. Paul Rochex, le savant et dévoué archiviste de la ville de Lyon.

La légende, dont la partie gauche se lit encore assez bien, est ainsi conçue : S[*igillum* JOHA[*nis tituli Sancte*] ANASTASIE, PRESBITERI CARDINALIS (1). Dans le champ du sceau, on voit un prélat revêtu de ses habits sacerdotaux placé sous une arcade que surmonte un arc en accolade. — Dans la partie supérieure du sceau qui devait se terminer par un arc brisé, il y a une petite scène, dont une partie a disparu (2).

Mention spéciale. — Sur le repli du parchemin, nous lisons *M. de Grosseprato*, qui doit être le nom du scribe.

LETTRES CLOSES. — Les 4 lettres closes du cardinal de Viviers présentent cette particularité que *la suscription est écrite au dos de la pièce comme l'adresse.*

Adresse. — L'adresse est variable, mais elle contient toujours le mot *Amicis.* Dans les deux premières, elle est ainsi libellée : *Amicis nostris carissimis consulibus et universitati civitatis Lugdunensis* (3) ; dans la troisième : *Honorabilibus viris consulibus et communitati Lugdunensi, amicis nostris carissimis.* Enfin, dans la dernière (4) : *Specialibus amicis nostris consulibus et universitati civitatis Lugdunensis* (5).

(1) La légende débute à droite (en haut).
(2) Voir plus loin notre note.
(3) Lettres du 20 mai et du 27 mai. Voir n°s IX et XII.
(4) Lettre du 14 juin, n° XIV.
(5) Lettre du 5 juillet, n° XVIII.

Digitized by Google

Suscription. — La suscription *placée au dos comme l'adresse* comprend invariablement l'initiale J (de Johannes), suivie de ces mots *Cardinalis Vivariensis* (cardinal de Viviers).

Apostrophe. — La pièce débute par une apostrophe comprenant toujours le mot *Amici. Amici carissimi* (1 fois) (1). *Speciales amici* (2 fois)(2). *Venerabiles amici carissimi* (1 fois) (3).

Date. — La Date qui commence par le mot *Scriptum*, comprend un *élément topographique* (indication du nom de lieu, Avignon, *Avinione*), suivi d'un *élément chronologique*, consistant dans l'indication du *quantième du mois* exprimé à la moderne. Le mot *die* (jour) ne s'y trouve pas, et le mot mois (*mensis*) se rencontre seulement dans la première lettre, où l'élément chronologique de la date est précédé de la préposition *de* (4). Le chiffre du quantième est toujours un chiffre romain, — qui est suivi du nom du mois au genitif. Une seule fois, il est surmonté de la lettre *a* qui prouve qu'on a voulu employer l'adjectif numéral (5). Il est à remarquer que ses lettres ne sont pas signées et ne contiennent la trace ou l'annonce d'aucun signe de validation.

Le Cardinal Amédée de Saluces. — Les 3 lettres closes du cardinal Amédée de Saluces (21 mai, 30 juin, 22 novembre), présentent aussi cette particularité que *l'adresse et la suscription* sont placées au dos de la pièce et que celle-ci est exprimée à peu près de la même façon.

Adresse. — Deux de ces lettres écrites à la ville de Lyon contiennent dans l'adresse le mot *amicis*. L'adresse de la première est ainsi libellée : *Venerabilibus et discretis viris consulibus et civibus civitatis Lugdunensis, amicis nostris carissimis* (6). Le mot *discretis* est remplacé dans la seconde par *circumspectis* (7). Quant à la 3e lettre, elle fut écrite à *Guillaume Julien*, qu'il traite d'ami. L'adresse en est ainsi rédigée : *Venerande discrecionis et sciencie viro domino*

(1) Lettre du 20 mai, n° IX.
(2) Lettres du 27 mai, n° XII et du 5 juillet, n° XVIII.
(3) Lettre du 14 juin, n° XIV.
(4) Lettre du 20 mai, n° IX.
(5) Celle du 14 juin, n° XIV.
(6) Celle du 21 mai, n° XI.
(7) Celle du 30 juin, n° XVI.

Digitized by Google

Guillelmo Juliani, utriusque juris perito, Lugduni moranti, amico nostro carissimo (1).

Suscription. — La suscription, placée au dos comme l'adresse, comprend l'initiale A de *Amedeus*, le prénom du cardinal, suivi des mots *cardinalis de Saluciis* : A. *cardinalis de Saluciis.*

Apostrophe. — Le texte de la lettre débute par une apostrophe, caractérisée par le mot *amici* : *Amici carissimi, Venerabiles et amici carissimi, Venerabiles et amici precarissimi.* Cette dernière formule est à noter, car on la rencontre dans la lettre écrite à Guillaume de Saint Julien (2).

Date. — La date, qui commence par le mot *Scriptum*, renferme deux éléments : un élément *topographique*, consistant dans l'indication du lieu (*Avinione*) et un élément *chronologique* consistant dans l'indication du *quantième du mois* exprimé à la moderne.

Le mot *die* (jour), toujours exprimé, précède une fois l'adjectif écrit en toutes lettres désignant le jour : *die ultima* (3); mais, les deux autres fois, il suit le chiffre romain exprimant le rang du jour dans le mois. Ce chiffre est une fois surmonté de la lettre *a* qui indique qu'on a employé l'adjectif numéral (4). Le nom du mois au génitif termine la date; dans la première lettre, il est précédé du mot *mensis* (mois) (5). Il est à remarquer que ces lettres sont dépourvues, non seulement de signatures et de signes de validation, mais même encore de l'annonce de ces signes. Elles ressemblent par là et par bien d'autres caractères aux lettres closes du cardinal Jean.

Note sur les autres lettres. — Il est inutile d'insister sur les autres lettres qui émanent de personnages laïques dont les actes sont connus. Nous ne dirons rien des deux lettres d'Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Dauphiné; ni de celle d'André de Grolée. Nous ferons seulement remarquer que celle du comte de Genève ne porte pas d'autre souscription que l'indication de son titre ainsi exprimé : *le conte de Genève* (6).

(1) Celle du 22 novembre, n° III.
(2) Voir les trois lettres précitées.
(3) Voir la lettre du 30 juin, n° XVI.
(4) Voir celle du 21 mai, n° XI.
(5) Voir *ibid.*, n° XI.
(6) Voir le n° VI.

Digitized by Google

Celle de Louis, duc de Touraine, qui est aussi une lettre close, en français, sur papier, est signée : *Loys* et contresignée par un secrétaire, *J. Gilet*. Elle débute par ces mots : *De par le duc de Touraine, conte de Valentinois et de Beaumont* (1).

Quant aux lettres de Charles VI (du 13 août 1390), que nous publions, elles sont, comme nous le faisons remarquer plus loin, un simple *duplicata* de l'original écrit sur parchemin. Elles ont la forme de petites lettres patentes, mais il est très possible que l'original ait eu la forme de grandes lettres patentes ou de lettres patentes en forme de chartes, les expéditions et les ampliations étant souvent des actes moins solennels que les originaux (2).

Louis CAILLET.

Note sur le sceau du cardinal Jean.

Le Cardinal Jean dont il s'agit est le *Cardinal de Brogny*, bien connu depuis l'étude que lui a consacrée M. Duhamel, l'érudit archiviste de Vaucluse, dans la *Revue Savoisienne* (3). Ce sceau, dont M. Duhamel a publié la description, et dont M. Labande, le savant archiviste de Monaco, possède un autre exemplaire en parfait état de conservation (4) représente dans *le champ* sainte Anastasie, debout, tenant une palme. A ses pieds, le cardinal est à genoux. Il est de très petites dimensions, est coiffé d'une mitre et est revêtu de ses habits de cérémonie. Au bas, il devait y avoir ses armes.

La scène, qui se trouve à la partie supérieure, et dont il reste un fragment, a été interprétée par M. Duhamel, qui y voit la naissance du Christ. On aperçoit l'accouchée, l'enfant-

(1) Voir le n° 1.

(2) Voir A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, ouvrage déjà cité, p. 10-11.

(3) *Le cardinal de Brogny, son origine, sa famille, ses alliances* (*Revue Savoisienne*, année 1900, fascicule 4 ; — année 1901, fascicule 1. — Il a donné la description du sceau du cardinal. Brogny est en Savoie (Haute-Savoie, arr. et cant. (nord) d'Annecy, comm. d'Annecy-le-Vieux). On appelait Jean de Brogny le cardinal de Viviers. — On l'appela aussi plus tard le cardinal d'Ostie, après qu'il eût été nommé évêque d'Ostie (2 juin 1405).

(4) Nous remercions très vivement M. Labande, l'éminent érudit qui a été bibliothécaire et conservateur du Musée Calvet à Avignon, des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer à ce sujet.

Digitized by Google

Jésus auprès de qui on aurait placé l'âne et le bœuf. On peut se demander la raison d'être de ce tableau. Il y a, comme on sait, plusieurs saintes du nom d'Anastasie. Celle dont il s'agit est une martyre, connue sous le nom de sainte Nitasse ou sainte Nétesse, martyrisée à Rome en 304 et honorée en Occident le 25 décembre, jour de la Noël (1). C'est du moins l'explication que donne M. Duhamel.

I

[1389] 6 novembre. — Villeneuve-[*les*]-Avignon. — *Lettre de Louis, duc de Touraine, comte de Valentinois et de Beaumont, aux « conseillers et à l'université de Lyon » les priant de renoncer au procès intenté devant le Parlement de Paris contre sa cousine, Richarde de Saluces, abbesse de S^t^-Pierre de Lyon, qui est en même temps la nièce du pape et aussi la parente d'Hugues de Saluces, son cousin et son chambellan, car, vu les charges de son abbaye, elle ne peut payer ni le droit de couponage pour le blé qu'elle fait moudre au moulin, ni les sommes considérables demandées par la ville au lieu et place du droit de couponage perçu pour les fortifications, — et les priant de se contenter des sommes offertes par elle à cette intention.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 17.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

A noz chiers et bien amez les conseillers || et université (2) de Lyon. || (*Au dos*).

De par le duc de Touraine ||, conte de Valentinois et de Beaumont. ||

Chiers et bien amez, nous avons entendu que vous tenéz en proces ou parlement de Monseigneur le roy a Paris, sans raison et sans justice, nostre chiere et || amée cousine seur Richarde de Saluces, abbeesse de Saint Pierre de Lyon, pour ce que vous vous efforciez de lever sur elle le *coppon* du blé que, a cause || du vivre d'elle, ses religieuses, leurs familliers et serviteurs, il lui convient envoier de jour en jour au

(1) Voir l'article *Anastasie* de la Biographie Michaud (nouvelle édition). Il y a au moins trois saintes Anastasie, soit en Orient, soit en Occident.

(2) Ce mot a le sens ici de *Communauté*.

Digitized by Google

moulin et pour mouldre pour les substentacions || des vies des personnes dessus dictes, lequel *coppon* (1) est ordené pour la fortifficacion de la dicte ville, sans lequel vous vous efforciez de li faire paier certaines || et grans sommes de deniers pour la dicte fortifficacion, qui est chose moult dure a supporter pour la dicte abbeesse, actendu les petites rentes et revenues || que elle a en la dicte ville de Lyon et la grant charge qu'elle a a soustenir de ses religieuses et familliers dessus diz, et combien que, par plusieurs foiz, vous || ait offert de contribuer par porcion raisonnable, selon la faculté de ses dictes rentes, aux fraiz de la dicte fortifficacion, par autre maniere que de lever || le dit *coppon*, pour ce qu'il peut tourner a tres grant servitude pour sa dicte esglise, dont il nous samble que vous devriez estre contens ; neantmoins, ne || lui avez voulu ne voulez recevoir ; pour quoy, nous qui desirons le bien de la dicte abbeesse, nostre cousine, en faveur d'elle et de nostre amé et feal cousin || , messire Hugues de Saluces, chambellan de Monseigneur le roy, et le nostre, qui, chascun jour, est avec nous et en nostre service, vous prions tres acertes et de cuer || que du dit proces la veulliez tenir paisible, en contribuant a la fortifficacion de la dicte ville, selon la faculté de ses dictes rentes, sans la vouloir submectre || a servitude ou autre exaction non raisonnable ne autreffoiz acoustumée, laquelle chose il nous samble que vous ne devriez refuser, actendu les choses || dessus dictes, et ce que nostre tres saint pere le pape, duquel elle est niepce, vous en escript sur ce tres acertes, et, pour certain ; en ce faisant, vous nous || ferez tres grant plaisir, et vous en saurons tres bon gré et de ce que faire en vouldrez, vous en veulliez rescrire vostre voulenté. Nostre Seigneur vous ait en sa || sainte garde. Escript a Villeneuve, pres d'Avignon (2), le vie jour de novembre. ||

Loys. || (*à gauche*)

J. Gilet. (*à droite*)

(1) Coupon (dérivé de couper) est la racine de couponage : droit de lever une coupe de vin sur la vente, — et ici, droit de prélever une certaine partie des grains vendus ou moulus (V. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. II (Paris, Vieweg, 1883, gr. in-4°, p. 292-293).

(2) Villeneuve-lès-Avignon (Gard, ch.-l. de canton, arr. d'Uzès).

Digitized by Google

II

[1389] 7 novembre. — Avignon. — *Lettre de Clément* [VII] *aux « syndics, aux consuls et à la communauté » de la cité de Lyon, les priant de laisser en paix Richarde de Saluces, abbesse du monastère de St-Pierre de Lyon, avec qui, à son grand étonnement, ils ne parviennent pas à s'accorder et déplorant que les lettres adressées par lui à Jean, cardinal d'Amiens, au temps où le roi Charles* [*VI*] *était à Lyon, aient été présentées après son départ.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, nº 18.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge

Dilectis filiis sindicis, consulibus et || universitati civitatis Lugdunensis. || (*Au dos*).

Clemens, dilecti filii, sepe, ymo persepe, scripsisse vobis recolimus super controversia que est inter vos et di || lectam in Christo filiam Richardam de Saluciis, abbatissam monasterii Sancti Petri Lugdunensis, et miramur quod super hujusmodi controversia || secum nequiveritis concordare, cum res sit que fovetur justitia et de qua fecissetis nobis complacensiam specialem et jam || pridem, quando carissimus in Christo filius noster Karolus, rex Francorum, illustris, Lugduni erat, scripsissimus dilecto filio nostro || Johanni, cardinali Ambianensi, ut cum favore regio hujusmodi negocium concordaret, verum de quo dolemus, antequam || hujusmodi nostre littere forent presentate, idem cardinalis inde recesserat, ex quo cogimur nos rogare, ymo in Domino exhor || tari quod, postquam constat nobis de bona justitia prefate abbatisse velitis et placeat amore nostri, qui tociens vobis scripsimus || hac de causa desistere atemptatis et ipsam abbatissam in pace dimictere et quiete, nec vexare per amplius, sicut || nobis capitis potissime complacere, alioquim mediante justicia curabimus de opportuno remedio providere ||. Datum Avinione, sub anulo nostro secreto, die VII[a] mensis novembris. || (*Au dos :* CLEMENS, papa.)

(1) Jean de La Grange, qui fut abbé de Fécamp et évêque d'Amiens de 1373 à 1375. Nommé cardinal en 1375, il abandonna le siège d'Amiens, mais il aimait à se faire appeler le *cardinal d'Amiens*. Il se fit préparer dans la cathédrale d'Amiens un tombeau magnifique, dont il subsiste des des restes, concurremment à celui qu'il s'était fait élever à Avignon. Il fut

Digitized by Google

III

[1389] 22 novembre. — Avignon. — *Lettre d'A[médée] de Saluces, cardinal, à Guillaume Julien, jurisconsulte versé dans les deux droits, demeurant à Lyon, lui accusant réception de ses lettres relatives au conflit existant entre Lyon et sa sœur, l'abbesse de St-Pierre, et le remerciant du zèle déployé par lui dans cette affaire, zèle qu'il le prie de vouloir continuer à montrer jusqu'à la conclusion de l'accord entre les deux parties.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 19.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge. Une partie de la pièce a été endommagée.

Venerande discrecionis et sciencie viro, domino Guillelmo || Juliani, utriusque juris perito, Lugduni moranti, || amico nostro carissimo || .

A. cardinalis || de Saluciis. || (*Au dos*).

Venerabilis et amice precarissime, litteras vestras multum gratiosas super facto questionis nostre germane, abbatisse Sancti Petri, cum allis de Lugduno, recepimus || , de qua materia vobis nuper scripseramus et de vestra bona affectione et amicicia cordiali vobis regraciamur, sicut possumus, amicitiam || vertram rogantes affectu quo possumus ampliori, quatinus omne bonum quod in hujusmodi facto incepistis, placeat usque ad conclusionem || bone concordie favore religionis et nostri contemplacione continuare velitis et deducere ad effectum, prout in hiis et majoribus in || amicitia vestra plene confidimus nobis nunc et alias in omnibus scribendo queque beneplacita. Vos conservet Altissimus feliciter, ut optatis || . Scriptum Avinione, XXII die novembris. ||

IV

[1390] 15 mars. — Grenoble. — *Lettre d'Enguerrand [d'Eudin], gouverneur du Dauphiné, aux consuls et à « l'université » de*

aussi conseiller-clerc au Parlement, président de la Cour des Aides, surintendant des finances sous Charles V et précepteur des enfants de ce prince. A la mort de Jean Rolland, son successeur (1388), cardinal aussi (depuis 1385), il fit nommer son propre neveu Jean de Boissy, qui lui ne fut pas cardinal. (Communication de M. Durand, archiviste de la Somme, dont nous remercions le savant auteur.)

Digitized by Google

Lyon leur annonçant l'arrivée de Berguadin de Muricles (1), *juge des appeaux du Dauphiné, chargé par lui de leur dire son avis et celui de son conseil au sujet des réclamations qu'ils font à l'abbesse de St-Pierre pour ses propriétés, par eux estimées à 2,000 francs et des documents remis au nom de la ville par le procureur, — dont il a vu le texte ; les priant, en outre, de la taxer raisonnablement pour ses rentes, déduction faite des charges dont elles sont grevées, ce qui lui permettra d'écrire un rapport favorable au roi et au duc de Touraine, son fils.*
(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 1.)

A mes chiers et grans amis les consulz et || université de Lion. || (*Au dos*).

Chiers et grans amis, veulliés savoir que j'ai veu tout ce qui a esté baillié par vostre procureur a l'abesse de Saint Pierre de Lyon ||, par quoy vous pretendés que elle et son couvent contribuent a la fortificacion de la ville de Lyon et en apres ai veu les charges || que elles supportent, et, en oultre, que vous leur demandés pour la maison et ediffices de la dicte (2) abbaye, ou elles demeurent ||, lesquelles vous avés estimées a II^m^ frans, lesquelles choses j'ai fait veoir par le conseil de par deça et, eu sur ce leur advis, lequel messire || Berguadin de Muricles, juge des apeaux du Dalphiné, lequel j'envoie singulierement et especialment pour cest fait par devers vous ||, vous dira plus a plain, lequel je vous prie que vous veulliés croire de ce qu'il vous dira sur ce de par moy et vous requier de par || le roy. Nostre Sire, et de par Monseigneur de Touraine, qui cest fait m'ont especialment recommandé et prié de par moy que la dicte abbesse vous ne || traveilliés oultre la voie de raison, mais le veulliés laissier en pais, en contribuant gracieusement avec vous selon la faculté || des rentes closes que elle et son dit couvent lievent chacun an dedens la dicte cité de Lyon, deduites les charges que elles ont a || supporter sur les dictes rentes, ainsi comme Monseigneur de Touraine vous en a prié par ses lettres et aussi que vous lui avés accordé et a moi || pareillement, quant je vous en parlai de par le roy et de par luy, et de ce veulliés

(1) La forme savante est Muricles, mais *Muriclis* donne dans la langue vulgaire Mureils (Drôme, arr. de Valence, canton de Saint-Vallier-sur-Rhône). Berguadir est une forme savante ; la forme vulgaire serait Bergain.

(2) *Ville*, effacé.

Digitized by Google

tant faire que je face de ce bon rapport au roy et a Monseigneur || de Touraine et que, pour si pou de chose, vous ne encourés leur indignacion et, sur ce, me rescripvez par le dit messire Berguaden vostre || volenté, et ||, se chose vous plaist que je puisse faire, car je le ferai volentierz. Le Saint Esperit vous ait en sa guarde. Escript a Graynoble ||, le xv^e^ jour de mars. ||

ENGUERRAN, gouverneur du Dalphiné. ||

V

[1390] 25 mars. — Grenoble. — *Lettre d'Enguerrand [d'Eudin], gouverneur du Dauphiné, aux consuls et à « l'université » de la ville de Lyon leur accusant réception de leurs lettres, où il est question de l'accord projeté entre la ville et l'abbesse de S^t^-Pierre, dont Berguadan lui a parlé plus longuement, et les félicitant de leur esprit de conciliation qui leur sera d'autant plus profitable que le roi, le duc de Touraine et d'autres encore ont pris parti pour l'abbesse dont les faibles ressources leur seraient de peu d'utilité.*

(Arch. mun. de Lyon, C. 370, n° 2).

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

A mes tres chiers et grans amis, les consulz || et université de la ville de Lyon. || (*Au dos*).

Tres chiers et grans amis, j'ai veu ce que vous m'avez escript faisant mencion de ce qui est a faire entre Madame de Saint Pierre de Lyon || et vous, et aussi ai oy ce que messire Berguadan m'a dit sur ce, et ad ce que j'en puis cognoistre, il me samble que vous || n'estes pas trop loing d'accord, laquelle chose, actendue et aussi que le roy et monseigneur de Touraine vous en ont fait || par plusieurz foiz parler et que la grand charge de ma dicte dame l'abbesse ne vous seroit de guairez de prouffit, actendue || la grand multitude de vous, et elle luy seroit moult domagable. Je vous prie et nientmains conseille que vous vous veulliés || prendre pres d'accorder de ceste chose par maniere que vous en ayés gré du roy, de mon dit seigneur de Touraine et des autrez amis || de ma dicte dame qui de ce vous ont prié et se chose vous plaist que je puisse faire, je le ferai volentierz. Le Saint Esperit || vous ait en sa sainte garde. Escript a Graynoble, le xxv^e^ jour de mars. ||

ENGUERRAN, gouverneur du Dalphiné. ||

Digitized by Google

VI

[1390] 26 mars. — Avignon. — *Lettre du comte de Genève* [Pierre] *aux membres du Conseil de la Cité de Lyon, les priant de ne pas faire payer à sa cousine l'abbesse de S^t^-Pierre de Lyon, pour les fortifications, des sommes trop considérables, eu égard à ses dépenses et aux rentes ou revenus qu'elle a dans la ville.* (Arch. mun. de Lyon, C. 370, n° 3.)
Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

A honorables hommes, mes tres chiers et || granz amiz, le conseil de la cité de Lion. || (*Au dos*).

Tres chiers et grans amis, j'ay entendu que vous voulez contraindre et compelir nostre chiere cousine l'abbesse de Saint || Pere de Lion a aidier pour la fortificacion de la cité de Lion en plus grant quantitié et porcion que elle ne son abbaye ne pourroient || supporter ne souffire, considerés les grans charges, fraiz et despenz que elle et son couvent ont et leur faut soustenir ; pour ce, || est il que je vous prie si tres acertes et chierement, comme je puis, que a la dicte nostre cousine vous vuilliez estre gracieux et aimables || et ne la vueilliez contraindre a la fortificacion dessus dicte ne autrement, selon les rentes et revenues que elle tient dedens || la cité de Lion dessus dicte, eu regart aus despenz que il lui faut faire, et, en ce et en autres choses que la dicte abbesse, nostre dicte || cousine a ou aura a faire avecques vous, vous vueilliez tant faire que je vous en soie plus tenus et se aucune chose voulez || que je puisse faire pour vous, escripvés le moy, car je le feray a mon povoir, de tres bon cueur. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. || Escript (1) Avignon, le xxvi^e^ jour de mars. ||

Le conte de Geneve. ||

VII

[1390] 20 avril. — Avignon. — *Lettre du pape Clément* [*VII*] *aux consuls et à la « communauté » de la cité de Lyon, les priant, conformément à la tradition de l'Ancien et du Nouveau Testa-*

(1) *a*, sauté.

Digitized by Google

ment, de ne pas continuer à surcharger d'impôts nouveaux l'abbesse de St-Pierre, comme il le leur a déjà demandé, ainsi que Louis, duc de Touraine, fils aîné du roi de France.
(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 4.)
Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Dilectis filiis, consulibus et universitati || civitatis Lugdunensis. || (*Au dos*).

Clemens etc. Dilecti filii, quia sanctorum patrum canonibus secularium que principum legibus est sanccitum ecciam tributariis functionibus || liberari ex debito officii, *meminimus sepius vos ortasse* ne dilectam nobis in Christo filiam abbatissam Sancti Petri Lugdu || nensis, ultra debitum justi ci e, exactionibus indebitis gravaretis, super quibus, *tam nos quam dilectus filius noster Ludovicus, dux Tu || ronïe, Francorum regis genitus*, vestros cognovimus satis acceptos liberales affectus, sed longe pejores prioribus vestri reales || operantur effectus, nam, *Dei ecclesie et nostris ac predicti ducis precibus non admissis*, ad universariorum domorumque ac aliarum rerum || divino cultui deditarum extimacionem proceditis, ut ab ea majora tributa exigere valeatis, quod Pharao qui legis divine noticiam non habuit in sacerdotum possessiones facere denegavit, Ananias et Saphira in interitum dati sunt, quia de oblatis || domino aliqua exigere voluerunt, rogamus igitur vos actente et una vice pro omnibus exhortamur in Domino quatinus verba vestra et || scripta nobis faciatis consona rebus ne irrita promissio de amico vobis comparet inimicum, et ut Christus qui multiplacata re || ligione eciam in sexu fragili sponsam suam ecclesiam decoravit facta vestra communia acrescat per opera et favores impensos hiis || qui ipsius amore hujus vite delicias fallaces et transitorias diviserunt et quorum oracionibus res vestra publica, pocius quam officiis || aut laboribus vestris substentatur, Deo enim, ecclesie et nobis qui in ipsius abbatisse quiete ac prosperitate gauderemus racione justicie || ac argumento sanguinis nos cogente gratum, ymo gratissimum vobis impendetis obsequium, per latorem nos certificare || volentes quid in premissis volueritis adimplere, ut eadem sibi de opportuno remedio provideat et ne nos ulterius || scriptis in ambus fatigemur. Datum Avinione, sub signeto nostro secreto, die xx mensis aprilis. ||

Digitized by Google

VIII

[1390] 15 mai. — Avignon — *Lettre de Clément [VII] aux Lyonnais les priant de se contenter d'une somme modérée pour les taxes élevées qu'ils réclament à Richarde, abbesse de S^t^-Pierre de Lyon, à l'occasion des impôts consentis pour les fortifications par les ecclésiastiques, et consistant dans l'acquittement d'un droit de couponage pour le blé porté au moulin et le paiement d'une somme de 2.000 francs, avant 20 ans, — et ce, eu égard aux petites rentes qu'elle possède dans la ville.*
(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 5.)
Sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Clemens etc. Dilecti filii, ex debito pastoralis officii cuncta ecclesiastica loca et presertim religiosa, quantum cum Deo possumus || favorabiliter prosequentes devocionem vestram hortamur in Domino et affectuose rogamus quatinus, pretextu tractatus jam habiti inter || vos et ecclesiasticos alios civitatis Lugdunensis, super fortificacione civitatis ejusdem, videlicet de solvendo *coponum* bladi quod pro molendo ad || molendinum portabitur et summam II^m^ francorum infra XX^ti^ annos, dilectam in Christo filiam, Ricardam, abbatissam monasterii Sancti Petri || Lugdunensis curialiter et dulciter tractetis, itaque ad fortificacionem hujusmodi considerata tenuitate reddituum monasterii supradicti, quos || in ipsa Lugdunensi civitate percipit et malicia temporis que est in causa ad solvendum et contribuendum in premissis, nisi duntaxat || secundum porcionem reddituum predictorum, cum nec equitati aliter fieri conveniat, si magis gratiose eam tractare, nolitis sicut quod, nostri || contemplacione, dictam abbatissam graciose tractarę velletis, vobis alias scripsisse recolimus, minime compellatis et de hoc, nostre contemplacionis || intuitu, contenti sitis, quoniam ultra equitatem debitam placebitis valde nobis, insuper quia, sicut nobis ex poni fecit predicta || abbatissa, licet pro parte sua nobis offerri fecerit ipsam paratam fore pro modo reddituum predictorum in *copono* et summa premissis contribuere || et conferre, vos, nichilominus ipsam ad contribuendum in pretactis *copono* et summa non habita, consideracione dictorum reddituum in || magnam ipsius abbatisse et sui conventus preiudicium et

Digitized by Google

gravamen contra jusque et equitatem et, quod deterius est, eam et dictum || conventum personas onere ecclesiasticas et religiosas, quod supplicent judici temporali et requirant quod prelibatam abbatissam et conventum || suum ad suprascripta adimplenda condempnent et compellant, adque peragenda minime sunt astricti et iracionabilia existunt || compellere per vias exquisitas nitimini ac quod cum universitate vestra litiget processibusque et litigiis involvatur, absque eo || quod cum ipsa aliquathenus litigium seu controversiam habere affectet nec habuerit adaptare procuratis, devotionem vestram actente || rogamus quatinus, actento quod dicta abbatissa pro dicto monasterio plus expendet quam una alia qualiscunque ecclesiastica persona velitis pro || debito equitatis et contemplacione nostra, de certa quota, tam pro blado ad civitatem hujusmodi deportando quam inibi de molendo habita || premissa, consideracione reputare et tenere vos contentos et pagatos nec contra Deum et justitiam ad supplicandum et requirendum || condempnaciones et compulsiones fieri premissas, dumtamen alias penes judicem competentem de et super hiis adque tenebuntur || vos faciant securos aliquathenus molestetis seu inducatis, tenentes indubie quod si inprudenter ad talia peragenda condecederent || minime grata haberemus, quin ymo de remedio cogitaremus eis providere opportuno. Datum Avinione, sub anulo nostro secreto, || die xv mensis maii. ||

IX

1390] 20 mai. — Avignon. — *Lettre de J[ean], dit le cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon, les priant de la part du pape, qui l'a chargé ainsi que Pierre [VII, d'Ailly], évêque du Puy, d'examiner le conflit pendant entre eux et Richarde, sa nièce, abbesse de S[t]-Pierre de Lyon, au sujet de l'impôt des fortifications, — de vouloir se contenter pour les 20 années prochaines d'une taxe annuelle de 10 francs, vu les faibles rentes qu'elle possède à Lyon, et de la tenir quitte des sommes dues pour les années précédentes.*
(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 6.)
Original sur papier.

Amicis nostris carissimis, consulibus || et universitati civitatis Lugdunensis. || J. cardinalis || Vivariensis. || *(Au dos)*.

Digitized by Google

Amici carissimi, cum quedam discensionis materia diucius fuerit agitata inter communitatem vestram ex una parte et abbatissam || et conventum Sancti Petri Lugdunensis ex altera, super quibusdam exactionibus et contribucionibus, pro fortificatione et custodia ville || vestre, annis vero *nuper* (1) lapsis, dominus noster papa scripserit vobis sepius in favorem abbatisse moderne, neptis sue, quatinus ipsius pape contemplacione ||, qui vos in omnibus sibi possibilibus pre ceteris universitatibus gratiose tractavit, quatinus ipsam et suum conventum ab exactionibus || hujusmodi et vexacionibus desisteretis, et ipsam et suum monasterium gratiosius tractaretis, presertim actento quod infra civitatem predictam || vel ipsius territorium redditus valde tenues recipiat adque vos hiis diebus gratiosissime eidem respondistis per vestras licteras || et nuncium vos liberaliter obtulistis velle stare ordinacioni sue omnimode et suis jussionibus obedire, de quo vobis regratiatur || in immensum voluitque quod reverendus in Christo patre Petrus, Aniciensis episcopus, et nos negocium videremus et tandem, relacione sibi facta, || voluit quod vobis, ex parte ipsius scriberemus quatinus pro XX annis futuris receperetis annis singulis a dicta abbatissa vel illa que pro || tempore fuerit, et ejus conventu X francos, et ipsius intuitu velletis esse contenti, tam pro temporibus preteritis quam pro dictis XX^ti^ || annis et quod ad istud condescenderetis et ratifficaretis expresse in hoc sibi plurimum placituri, prout eciam lator presencium, procurator || vester, latius explicabit, et vos etiam de hoc man(*ifes*)to oraculo vive vocis nobis facto et rogacionibus ipsius domini nostri pape licteras || dedimus ipsi abbatisse, vobis eciam presentandis, ut sit pax et concordia inter vos, prout decet. Vos conservet Altissimus feliciter in longevum. || Scriptum Avinione, de xx mensis maii. ||

X

1390 21 mai. — Avignon. — *Lettre de Jean, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, dit le cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon, les priant, en qualité de commissaire chargé par le pape Clément VII, d'exa-*

(1) En surcharge.

Digitized by Google

miner de concert avec P[ierre VII, d'Ailly], évêque du Puy, le conflit pendant entre la ville et Richarde, abbesse du monastère de S[t]-Pierre de Lyon, sa parente, au sujet du droit pour les fortifications, — de vouloir se contenter d'une somme de 200 francs d'or (en monnaie royale), payable en 20 annuités de 10 francs, pour les 20 années prochaines et de la tenir quitte des sommes réclamées pour le passé, le droit de couponage ne devant pas lui être demandé.
(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 8.)
Original sur parchemin, scellé sur double queue.

Johannes, miseracione divina, tituli Sancte Anastasie, sancte romane ecclesie presbiter cardinalis, Vivariensis vulgariter nuncupatus, commissarius per sanctissimum in Christo patrem et dominum nostrum || dominum Clementem, divina providencia papam septimum, vive vocis oraculo, super et ad infrascripta specialiter deputatus, venerabilibus et discretis suis consulibus et universitati civitatis Lugdunensis, || salutem in Domino sempiternam. Suscitata inter vos, ex parte una, et monasterium, abbatissam et conventum et moniales Sancti Petri Lugdunensis, presertim nobilem et religiosam dominam || Richardam, pro nunc dicto monasterio presidentem, ex altera, materia questionis vobis asserentibus ipsam et suum monasterium teneri, racione bonorum temporalium, possessionum ||, reddituum et rerum quarumcumque ad ipsas spectancium, consistencium in vestra villa, territorio et districtu, pro rata earumdem ad contribucionem, reparacionem, constructionem clausure et custodiam || civitatis, et ad alia onera, prout lacius habet processus inde factus, tam de peticionibus vestris quam eciam suis excepcionibus legitimis, prout dicunt, ad quem nos referimus de presenti ||, super quibus dominus noster papa, motus affectu paterno, ad transquillitatem ville vestre vobis scripsit, sepius, quatinus ad debitam concordiam veniretis et tandem istis diebus licteris receptis ||, quibus vos per vestras graciosas licteras responsales, ac eciam per vestrum omnium specialem rescripsistis, quod super omnibus hiis controversiis, tam preteritis quam pendentibus et || futuris, vos volebatis stare ordinacioni et disposicioni sue, de quo vestram obedienciam multipliciter commendavit, sed nolens in hoc procedere sine vestro speciali consensu, presertim ne || videretur dicte Richarde favere, cum sit sibi propinquo gradu consanguinitatis con-

Digitized by Google

juncta, commisit nobis et reverendo in Christo patri P... (1), episcopo Aniciensi, quatinus summarie nos || informaremus, cum partibus de facto hujusmodi, de causis litigii et de racionibus hinc et inde, et sibi fideliter referremus, quibus sic relatis videns quod de paucis agitur affectus || ad quietem transquillam vestre predicte civitatis, sed nec minus affectus ad animi quietem abbatisse et monialium predictarum, quas vagari vel per litigia, per que a devocionis et divini || servicii fervore abstrahantur, molestare non licet, sed pocius religionis contemplacione, cum eis benignius procedendum, nobis vive vocis oraculo suum declaravit intentum rogans || vos quatinus ipsum effectui mancipare velitis, volens quod vobis per nostras licteras declararemus eumdem, ut inde per instrumenta publica et alias, prout firmius et clarius fieri poterit et debuerit || bona fide, visis istis licteris, concedatis, concordetis et consenciatis, sic quod dicta discordia, tam pro tempore preterito, presenti et futuro quam eciam pro abbatissa moderna vel que pro tempore || fuerit, ob ipsius et sedis apostolice reverenciam sopiatur, voluntas autem sua fuit ista, videlicet quod pro omnibus peticionibus et demandis vestris ipsis abbatisse et conventui factis predicta || abbatissa et moniales ac conventus que nunc sunt vel que pro tempore fuerint usque ad viginti annos proxime futuros, per modum gratuite provisionis seu doni, absque tamen || obligacione alicujus servitutis seu subjectionis querende in dictum monasterium abbatissam et conventum predictos in futurum dictis viginti annis lapsis, eadem abbatissa ||, moniales et conventus, ut supra, vobis dent et solvant ducentos francos auri cugni domini, Francorum regis, usque ad viginti annos proxime affuturos, videlicet annuatim decem || francos auri, dicto tempore durante, et hoc racione reparacionis, constructionis murorum et custodie ville vestre, tam pro tempore preterito quam futuro, dicto contenti tam tempore XX^{ti} annorum durante (2), || eciam si contingeret dictam dominam Richardam, abbatissam, infra dictos XX^{ti} annos mori, cedere administracioni dicti monasterii Sancti Petri vel ad aliud monasterium transferri, et || quod obtineatur consensus

(1) Il s'agit de Pierre d'Ailly, évêque du Puy.

(2) A la fin, *et pro ipsis sitis contenti, tam pro tempore preterito quam futuro.* Ita est. M. de Grossoprato.

Digitized by Google

curie parlamenti, et cassetur processus super hoc agitatus, quodque ab omni inquisicione, processu et inquesta factis vel fiendis contra dictam abbatissam || et monasterium cessetur penitus, sine quibuscunque sumptibus abbatisse et conventui, racione fortificacionis et custodie predictarum temporis preteriti et futuri, ut supra, et eciam placet domino || nostro quod nullas expensas premissorum occasione nec aliquod coponagium, servitutem vel alias exactiones premissorum vel similium, occasione tam pro tempore preterito quam futuro, ut supra, exigatis || et hec omnia vult dictus dominus noster per eos sic fieri et teneri. In quorum testimonium, nostras vobis dirigimus licteras patentes de mandato et voluntate ipsius domini nostri, ut majorem || fidem vestra communitas adhibeat, in prescriptis. Datum Avinione, sub magno sigillo nostro inpendenti, die vicesima prima mensis maii, anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo nona || gesimo et pontificatu prefati domini nostri pape, anno duodecimo.

(*Sur le repli du parchemin :* M. DE GROSSOPRATO.)

XI

[1390] 21. mai. — Avignon. — *Lettre d'A[médée], cardinal de Saluces, au conseil et aux bourgeois de la cité de Lyon, les priant pour lui plaire, ainsi qu'au pape qui leur écrit à ce sujet, de vouloir témoigner de la bienveillance à sa sœur Richarde de Saluces, abbesse du monastère de S^te^-Pierre les Nonnains de Lyon.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 7.)

Original sur papier. Au dos, minuscule fragment du sceau en cire rouge qui y fut apposé.

Venerabilibus et discretis viris, consilio et civibus || civitatis Lugdunensis, amicis nostris carissimis. || (*Au dos*).

A. Cardinalis || de Saluciis. || (*Au dos, également*).

Amici carissimi, ex affectione singulari quam ad carissimam so[ro]rem nostram dominam Richardam de Saluciis, abbatissam monasterii Sancti Petri || monialium Lugdunensis, gerimus, ipsam suumque predictum monasterium, quantum possumus, confovere cupientes, vos, majori affectione || qua possumus, deprecamur quatinus ipsam et suum monas-

Digitized by Google

terium, ob reverenciam domini nostri pape, qui eciam super hoc vobis scribit, velitis habere requiem datis || ipsamque ob sancte sedis apostolice reverenciam et nostri contemplacione benignissime et graciose supportare velitis, in hoc enim eidem domino nostro pape || et nobis complacebitis summe, nosque et ipsam obligabitis per amplius ad vestra beneplacita adimplenda, et si qua velitis pro vobis || nos facturos rescribatis confidenter, quantum adimplebimus ea posse nostro Altissimus vos conservet feliciter et longeve. Scriptum Avinione, || XXI° die mensis maii. ||

R[*escribatis*].

XII

[1390] 27 mai. — Avignon. — *Lettre de (Jean III)* [*Fragon-Alarmet*], *dit le Cardinal de Viviers, aux consuls et à la Communauté de la cité de Lyon leur rappelant sa lettre précédente, apportée par Guillaume de Cuysel, leur procureur, au sujet des impôts demandés à l'abbesse de S^t^-Pierre pour les fortifications de la ville et leur annonçant que le porteur de la présente, en même temps secrétaire de la dite abbesse, est chargé de leur faire connaître la volonté du pape à ce sujet, dont il leur avait déjà parlé dans ses précédentes lettres patentes scellées de son grand sceau.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 7.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Amicis nostris carissimis consulibus || et universati civitatis Lugdunensis. || J. Cardinalis || Vivariensis. || (*Au dos*).

Speciales amici, nuper vobis scripsimus per Guillelmum de Cuysello, procuratorem vestrum, super quadam discensionis materia diutius agitata inter || communitatem vestram et dominam abbatissam et conventum monasterii Sancti Petri Lugdunensis pro quibusdam exactionibus et contributionibus, pro || fortificatione et custodia ville vestre, ad quas litteras nos referimus de presenti ; nunc vero per *harum* (1) latorem, dicte abbatisse secretarium, vobis mictimus omnimodo || pape voluntatem, de qua, in aliis et ultimis litteris, sic nuper vobis missis, habebatur mencio in nostris patentibus litteris nostro magno sigillo sigillatis || redactis, prout per

(1) En surcharge.

Digitized by Google

ipsarum tenorem, litterarum vobis liquidius apparebit feliciter et diu in Domino valeatis. Scriptum Avinione, XXVII maii.

XIII

[1390] 13 juin. — Avignon. — *Lettre du pape Clément [VII] aux consuls et à la « communauté » de la cité de Lyon, leur accusant réception de la lettre qui lui a été apportée par André de Grolée, au sujet de l'abbesse de Saint Pierre et les priant d'exécuter rapidement les choses dont il a été question et de donner satisfaction aux demandes à eux faites, sur son ordre, par le cardinal de Viviers.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 10.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Dilectis filiis consulibus et universitati || civitatis Lugdunensis. || (*Au dos*).

Clemens, etc. Dilecti filii, receptis vestris litteris per dilectum filium Andream de Grolea ac ipsius audita credentes, in facto || carissime in Christo filie abbatisse Sancti Petri contentamur si verbis et scriptis imponatur finis et ipsorum fiat consonancia || rerum, vos actente rogantes quatinus proloquia et alias de mandato nostro vobis scripta per dilectum filium cardinalem Vivariensem execucioni || debite justi[ci]e demandetis et ut celerius fieri poterit faciatis in parlamento regio expediri, nam in hiis nobis complacebitis, || prout in aliis eciam vobis vellemus complacere. Datum Avinione, sub signeto nostro secreto, die XIII junii. ||

XIV

[1390] 14 juin. — Avignon. — *Lettre de J[ean], dit le Cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de Lyon, les priant de vouloir montrer leur déférence envers le pape qui lui aussi leur a déjà écrit au sujet de sa nièce, Richarde, abbesse de S^te^-Pierre de Lyon, en envoyant leur procuration au Parlement pour faire conclure l'accord devant le Parlement, ce qui arrangera tout.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 11.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Honorabilibus viris, consulibus et || communitati Lugdunensi, amicis nostris || carissimis. ||

Digitized by Google

J. Cardinalis || Vivariensis. || (*Au dos*).

Venerabiles et amici carissimi, prout nuper lacius vos scripsimus, Sanctissimus dominus noster papa vos quos sincere diligit hortatur per alias suas litteras || multum affectuose rogantes, quatinus gratiose velitis condescendere ad concordiam cum nobili et religiosa domina Richarda, abbatissa Sancti Petri Lugdunensis, || nepte sua; hinc est quod, vicibus iteratis pro bono vestro communi vos rogamus actencius quatinus, juxta ea que nunc et alias idem dominus noster vobis || scripsit seriose, taliter vos exhibeatis suis votis favorabiles et benigni quod effectus et non verba ipsum merito vobis reddant acceptabile atque propicium || in majoribus, si sit opus, potestis et enim, sicut est, de more fieri concordare et concludere eciam per publicum instrumentum, prout in nostra littera || alias vobis missa de beneplacito domini nostri et voluntate expressa plenius continetur, addendo illam clausulam de qua domino nostro rescribitis, || videlicet si regio parlamenti placuerit et tunc, nulla est pena quam incurrere possitis et si velitis ostendere, quod, facto et non verbo, vultis dicto domino || nostro complacere mictetis procuratorium vestrum ad parlamentum regium incurrando, quod per talem modum disceditis ab hujusmodi litigio et eorum || retento beneplacito et taliter protestatione premissis et in hoc vos rogamus quod vos ostendatis et exhibeatis concordie zelatores nobis semper || cum fiducia rescribendo quicquid pro vobis volueritis nos hic facturos. Vos conservet Altissimus feliciter per tempora longiora. Scriptum Avinione, || XIII[a] junii. ||

XV

[1390] 15 juin. — Avignon. — *Lettre d'Andrée de Grolée aux « consulz et au commun de l'université » de Lyon, leur annonçant qu'il a remis leur lettre au pape, que celui-ci, très content du délai apporté à la conclusion de l'accord, a chargé le cardinal de Fétigny de rédiger les termes de l'accord, tel qu'il doit être passé devant le Parlement, et les priant d'écrire à leurs procureurs en Parlement d'en respecter les conditions et d'en hâter la réussite, car le pape ne veut pas que l'abbesse quitte la cour sans avoir satisfaction.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 12.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge. La pièce endommagée a dû être réparée.

Digitized by Google

A mes tres chiers et honorables seigneurs || les consoulz et commun de l'université || de Lyon. || (*Au dos*).

Tres chiers et honorables seigneurs, vuillez savoir que j'ai baillé voz lettres a Nostre Saint Pere et, avecq ce, dit la creance et tout le bien que j'ay pohu, || lequel fut moult merveillé du delay de l'acort, actandu que Monseigneur de Vivers vous avoit certiffié de la voluntié de Nostre Saint Pere. || Si a volu que Monseigneur le cardinal de Fetigny mist le fait en ordennance telle comme il se doit passer par parlement, et croy que || nostre dit Saint Pere vous en escript plus applain. Si vous pri tant cherement comme je puis et par le bien commun de la ville que, || receues les lettres de nostre dit Saint Pere, vous vuillés escripre a vous procureurs en parlement que le dit accort ilz passent par la court de parlement, || selon qu'il est contenu en la cedule faicte par le dit Monseigneur de Fetigny et tantoust en escripvez a nostre dit saint pere vostre voluntié, lequel || ne veult point que Madame l'abbaesse parte de ceste court jucques a tant qu'elle soit a[*n a*]cort avecques vous, et le delay que vous li || faictez lui desplaist moult. Je me recomande a vous et pri Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript [*a*] Avignon, le xv || jour de jungn. ||

Le tout vostre ||, André de Grolée. ||

XVI

1390, 30 juin. — Avignon. — *Lettre d'A*[*médée*], *cardinal de Saluces, aux consuls et à la communauté des habitants de la cité de Lyon, les priant, conformément à sa précédente lettre à laquelle ils n'ont pas jugé à propos de répondre, de vouloir accorder un traitement plus favorable à sa sœur Richarde de Saluces, abbesse du monastère de S^t^-Pierre de Lyon, au sujet de l'accord qu'elle est obligée de passer avec eux au sujet des fortifications de leur ville.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 13.)

Original sur papier. Au dos, débris du sceau en cire rouge qui a à peu près disparu.

Venerabilibus et circumspectis viris consulibus || et universitati hominum civitatis Lugdunensis, || amicis nostris carissimis. || A. cardinalis || de Saluciis. || (*Au dos*).

Venerabiles et amici carissimi, quia alia vice vobis scrip-

Digitized by Google

sisse recolimus quatinus dilectam *sororem* nostram dominam Richardam de || Saluciis, abbatissam monasterii monialium Sancti Petri Lugdunensis ac conventum suum super hiis que vobiscum, pretextu fortificationis || civitatis Lugdunensis, agere coguntur, quam magis gratiose, amore et contemplacione nostri, possetis favorabiliter et benigniter || tractaretis, cum nichil contentorum in prefatis nostris litteris adimplendum nec, quod minus est, super contentis in ipsis rescribendum || duxeritis, saltim quod litteras receperimus non modicum admiramur. Nichilominus, tamen amiciciam vestram, quantum possumus, requirimus || et rogamus quatinus, juxta contenta in prefatis nostris litteris, abbatissam et conventum predictos tractare graciose velitis, in hoc || enim nobis multum poteritis complacere, nosque ac abbatissam et conventum predictum, imperpetuum obligabitis ad vestra negocia || promovenda. Amiciciam vestram conservare dignetur Altissimus feliciter, ut optatis. Scriptum Avinione, die ultima junii. ||

XVII

[1390] 1er juillet. — Avignon. — *Lettre de Clément [VII] aux consuls et à la Communauté de la cité de Lyon, les priant de tenir compte des demandes qu'il leur a faites dans une lettre précédente, à eux remise par Henri Robert, en faveur de Richarde, abbesse du monastère de Saint-Pierre les Nonnains de Lyon, à qui on demandait diverses sommes pour les fortifications, — leur demandant aussi de vouloir tenir compte du chiffre très faible des revenus recueillis par elle dans la ville, et de répondre à ses lettres.*

(Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 14.)

Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Dilectis filiis consulibus et universitati || hominum civitatis Lugdunensis. || (*Au dos*).

Clemens, etc. Dilecti filii, quia alia vice vobis scripsisse recolimus, quatinus dilectam in Christo filiam Ricardam || de Saluciis, abbatissam monasterii monialium Sancti Petri Lugdunensis ac conventum suum super hiis que vobiscum || pretextu fortificationis civitatis Lugdunenses predicte agere coguntur, quam magis gratiose nostri contemplatione possetis, actenta || parvitate emolumento-

Digitized by Google

rum et reddituum, que infra dictam civitatem abbatissa et conventus predicti obtinere noscuntur, sequendo || equitatem per modum et formam in nostris de his litteris expressatos per dilectum filium Henricum Roberti, familiarem || nostrum, vobis presentatis, tractaretis, cum nichil contentorum in prefatis nostris litteris adimplendum nec, quod minus est, super || contentis in ipsis rescribendum duxeritis, saltim quod litteras receperimus, actentis pluribusque pro nunc volumus explicare || non mediocriter admiramur, quia nec nostras, preces ita negligere nec debuistis sic illos et presertim nostros, pro quibus || intercedimus obaudire, nichilominus more pii patris non turbatum sed mansuetum animum ad vos gerentes devo || tionem vestram, iterum, ymo peremptorie exhortamur ac requirimus et rogamus quatinus, juxta contenta in prefatis litteris, || abbatissam et conventum predictos tractare gratiose velitis vel saltim nobis rescribatis quid agendum duxeritis pro || eisdem, ut possimus, ut expedit, de oportuno alio remedio providere. — Datum Avinione, sub anulo nostro secreto, || die prima mensis julii. ||

XVIII

[1390] 5 juillet. — Avignon. — *Lettre de (Jean), dit le cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon les félicitant et leur annonçant que le pape se félicite avec lui de l'accord survenu entre eux et l'abbesse de Saint-Pierre, accord dont il les prie de vouloir faire respecter les clauses par tous.* (Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 15.)
Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Specialibus amicis nostris, consulibus || et universitati civitatis Lugdunensis. || J. cardinalis || Vivariensis. || (*Au dos*).

Speciales amici, vidit dominus noster papa et nos etiam vidimus concordiam factam et expeditam inter vos et dominam abbatissam Sancti Petri civitatis vestre || Lugdunensis, de qua idem dominus noster papa contentatur et etiam multum nobis placuit, qui dominus noster vobis regratiatur et vos similiter regratiamur, || quantum possumus, nos semper offerentes ad omnia vobis grata amicicias vestras, affectuose rogantes quatinus in dicto bono proposito vestro prosisten-

Digitized by Google

tes eamdem || concordiam manutenere velitis et ab aliis manuteneri faciatis dictam abbatissam et factum suum semper habentes propensius recommissam. || Vos conservet Altissimus feliciter per tempora longiora. Scriptum Avinione, .v. julii. ||

XIX

[1390] 10 juillet. — Avignon. — *Lettre de [Clément VII] aux conseillers de la cité de Lyon, leur accusant réception de leurs lettres faisant mention de leur conflit avec l'abbesse du monastère de Saint-Pierre et les priant de suivre les conseils qui leur seront transmis par Pierre de Juys, porteur de la présente.* (Arch. mun. de Lyon, CC. 370, n° 16.)
Original sur papier. Au dos, traces de scellement en cire rouge.

Dilectis filii, consiliariis || civitatis Lugdunensis || (*Au dos*).
Dilecti filii, nuper scripciones vestras accepimus et per eas significastis nobis controversiam que vertitur inter vos et || et dilectam in Cristo filiam abbatissam monasterii Sancti Petri Lugdunensis, super quibus nonnulla dilecto filio Petro || de Juys, harum latori, commisimus vobis exponenda una voce; propterea, eidem Petro fidem in dicendis hujusmodi per omnia, || velud nobis donare velitis indubiam. Scriptum Avinione, sub anulo nostro secreto, die decima jullii. ||

XX

1390, 13 août. — Paris, en Parlement. — *Lettres patentes de Charles VI ratifiant le projet d'accord fait à Lyon, le 21 juillet, entre Richarde de Saluces, abbesse du monastère de S^te^-Pierre les Nonnains de Lyon et les consuls de cette ville, — (scellé du sceau du secret de la ville et du sceau du dit couvent), au sujet d'un procès pendant devant le Parlement de Paris depuis le temps de l'abbesse Huguette de Thury, et d'après lequel, conformément à une transaction déjà acceptée par les autres ecclésiastiques de la ville, le couvent de S^te^-Pierre payera annuellement 10 francs d'or au lieu de l'impôt pour les fortifications et ce pendant une période de 20 années, dont la première est déjà écoulée, — le dit accord ayant été suivi le lendemain 22 juillet d'une rectification solennelle de l'abbesse Richarde de Saluces et des religieuses de S^te^-Pierre, (ratifiée par le notaire Jean*

Digitized by Google

Coral) désignant Gilles, procureur au parlement, Jean Poncet et Bertrand de la Tranchée, notaires, pour faire triompher cet accord devant le Parlement de Paris.

(Arch. mun. de Lyon, CC. 308, n° 8.)

Duplicata sur parchemin. Ce document, qui appartient à la catégorie des petites lettres patentes a été scellée sur double queue Mais le sceau a disparu. Si un sceau y a véritablement été apposé, il devait être en cire jaune.

KAROLUS, Dei gracia, Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod, de licencia et auctoritate nostre Parlamenti curie tractatum, concordatumque et pacificatum extitit inter partes || infrascriptas, prout in quibusdem litteris ab ipsis vel earum procuratoribus dicte curie unanimiter et concorditer traditis continetur, quarum tenor sequitur in hec verba.

« Comme plait et debat, fust ja pieça meu en la court « de || Parlement entre les consulz et habitans de la ville de « Lyon, d'une part, et religieuse dame suer Huguete de Thury, « lors abbeesse de Saint Pierre de la dicte ville de Lyon, « pour soy, son couvent et monastier, d'autre part, || a cause « de la reparacion, fortificacion, tuicion et garde de la dicte « ville, accordé est, s'il plaist a la court, autrement non, « entre les parties, en la maniere cy apres escripte, c'est « assavoir que les diz de la dicte ville || soient contens de « noble et religieuse dame, dame Richarde de Saluces, « abbeesse, a present de son couvent et monastier, pour tout « ce que la dicte abbeesse, son couvent et monaster puent « et pourront estre tenuz et || tenues aus diz de la ville a « cause de la reparacion, fortificacion, proteccion et garde « de tout le temps passé et durant le temps de l'accort fait « avecques les autres ecclesiastiques de la dicte ville, lequel « accord || duret vint ans, desquelz vint ans le premier est « je passé, parmi ce que la dicte dame, son couvent et monas- « tier paieront es diz de la ville en chascun an et pour « chascun an des diz vint ans dix frans d'or, senz ce || que les « diz de la ville, a cause des dites choses, puissent autre « chose demander a la dicte dame, son couvent et monastere, « du temps passé et durant les diz vint ans, supposé que la « dicte abbeesse || qui a present est, fust || translatée ailleurs « ou que Dieu autrement eust ordené d'elle et se partiront

Digitized by Google

« de court les parties dessus dictes senz amende, despens ou « interestz, entendu que || passez les diz vint ans, le droit et « raison de chascune || partie demourent tout entiers ou fait « dessus dit, et ainsi veulent estre jugiées et condempnées « par arrest de parlement les dictes parties a tenir bien et « loyalment le dit accord et les choses contenues en ycellui, « senz || jamais venir a l'encontre. En tesmoing des choses « dessus dictes, nous, conseillers de la dicte ville et univer- « sité, *le seel secret* d'icelle ville et nous abbeesse et couvent « devant diz le seel de nostre couvent avons fait || mectre a « ces presentes. Donné a Lion, le XXI[e] jour de juillet, l'an « mil CCC quatre vins et dix. »

Ad quodquidam accordum ac omnia et singula in predictis litteris contenta, tenenda, complenda et exsolvenda ac firmiter || et inviolabiliter observanda, ipsa curia dictas partes et earum quamlibet ad requestam et de consensu magistri Johannis de Bethisiaco, procuratoris consulum et habitancium ville Lugdunensis, ex una parte, || et magistri Egidii, abbatis, procuratoris et nomine procuratorio religiosarum abbatisse et conventus monasterii Sancti Petri monialium Lugdunensis, ex altera, per arrestum condempnavit et condempnat || et ea, ut arrestum ejusdem curie teneri, compleri et exequcioni demandari voluit et precepit. Tenor vero procuratorii dictarum religiosarum talis est :

« Nos, Richarda de Saluciis, humilis abbatissa || et con- « ventus monasterii Sancti Petri monialium Lugdunensis, « notum facimus universis presentes litteras inspecturis « quod, cum lis et controversia diu est in curia Parlamenti « fuerit agitata inter nos, ex parte || una, et viros venerabiles « consules universitatis Lugdunensis, nomine ipsius univer- « sitatis, ex altera, super facto reparacionis, fortificacionis, « custodie et tuicionis ipsius civitatis, super qua lite et con- « troversia, si || tamen venerabili curie parlamenti placuerit « inter nos et dictos consules dicto nomine fuerit factus et « initus, tractatus, descriptus et redactus in quibusdam « litteris sigillo secreto dicte universitatis et sigillo nos- « tri || conventus sigillatis, hinc est quod, in presencia Johan- « nis Coralis, clerici, auctoritate regia notarii publici et « testium infrascriptorum, nos, abbatissa et conventus in « nostro capitulo ubi eramus ||, nos, dicta abbatissa, Jaqueta « d'Albona, Margarita de Fontaneis, Andisia de Vagino,

Digitized by Google

« Anthonia de Rocheta, Clemencia et Alaysia de Rossillione,
« sorores, Alaysia de Barges, Agna de Geigniaco, Francisia
« de || Porta, Johanna de Sancto Prejecto, Beatrisia de Cas-
« tronovo, Catherina Ferlay, Jaqueta et Catherina de Cotay,
« sorores, et Catherina Parenta, moniales dicti monasterii,
« ad sonum campane, more solito, convocate || et congregate,
« capitulantes et capitulum facientes et tenentes de nostris
« abbaciatus et conventus negociis tractando, scienter et
« sponte, citra tamen revocacionem aliorum nostrorum pro-
« curatorum nostros || facimus, constituimus et ordinamus
« procuratores generales, ac certos mandatos et indubitatos
« nuncios speciales, videlicet venerabiles et discretos viros
« magistros Egidium, abbatis procuratorem, in curia || parla-
« menti regii predicti Johannem Ponceti et Bertrandum de
« Trancheya, clericos, notarios publicos, exhibitores pre-
« sencium et eorum quemlibet in solidum, ita quod non sit
« melior condicio occupantis || nec deterior subsequentis, sed
« quod per unum ipsorum inceptum fuerit, per alium seu
« alios prosequi valeat mediari, terminari et finiri, ad se
« comparendum et representandun pro nobis || in dicta par-
« lamenti curia, coram metuendissimis dominis parlamen-
« tum regium Parisius predictum tenentibus et in eo pre-
« sidentibus ac coram aliis dominis et personis quibus
« cumque quibus expediens || fuerit et ipsis dominis dictum
« tractatum presentandum sibique supplicandum, quathe-
« nus (1) nos, in quantum nos et nostrum monasterium
« tangit, ad tenendum et observandum contenta in eodem
« tractatu per || arrestum dicte curie condempnent, et super
« hoc licteras suas oportunas, dent et concedant, necnon et
« ad sustinendum et subrogandum in hac parte alium seu
« alios procuratores qui eamdem || habeant potestatem et
« substitutionem seu subrogationem revocandum presenti
« procuratorio in suo robore permanente et generaliter ad
« omnia et singula alia faciendum que in premissis et circa ||
« premissa sunt et erunt necessaria seu eciam opportuna,
« eciam si sint vel fuerint talia que de se mandatum exigant
« speciale et que faceremus et facere possemus et deberemus,
« si || presentes et personaliter interessemus, adque omnia
« et singula premissa facienda damus et concedimus dictis

(1) En toutes lettres.

Digitized by Google

« procuratoribus nostris et eorum cuilibet in solidum plenam,
« generalem et || liberalem potestatem ac speciale mandatum,
« promictentes dicto Johanne Coralis, notario publico, ut
« publica persona, more solito, recipiente et sollem niter
« stipulante vice, nomine || et ad opus omnium et singulorum
« quorum interest et intererit bona fide et sub voto religionis
« nostre manu spectore apposita, ut est moris, et sub ypo
« thequa et obligacione omnium et singulorum || bonorum
« nostrorum et dicti nostri monasterii nos ratum, gratum
« et firmum habentes et perpetuo habituri, totum id et
« quicquid per dictos procuratores nostros vel eorum ali-
« quem || aut substitutos ab eis vel eorum aliquo in premissis
« et circa premissa et ea tangencia et deppendencia ex eis,
« actum, gestum, factum fuerit seu quomodolibet procura-
« tum et contra non venire || predictosque procuratores
« nostros et eorum quemlibet et substitutos ab eis vel eorum
« aliquo relevare, quos et per presentes relevamus et rele-
« vatos esse volumus ab omni onere satisdandi et pro || ipsis
« et eorum quolibet judicio fisci et judicatum solvi, si
« necesse fuerit, cum suis clausulis universis et hec omnibus
« et singulis quorum interest et intererit, volumus et man-
« damus fieri || manifesta atque firma. Acta fuerunt hec in
« dicto nostro capitulo, presentibus venerabilibus et circums-
« pectis viris dominis Petro de Saluciis, Ludovico de Mon-
« telauro, domino Johanneto de Fontana, canonico || ecclesie
« Sancti Pauli Lugdunensis et Petro Gaudil, clerico, notario
« publico, testibus ad suprascripta vocatis et rogatis, die
« vicesima secunda mensis julii, anno Domini millisimo
« trecentesimo || nonagesimo.

« In quorum premissorum robur et testimonium, nos
« abbatissa sigillum nostri abbaciatus et nos conventus
« sigillum ipsius conventus cum apposicione subscriptas et
« signi dicti notarii publici || hiis nostris litteris duximus
« apponendum.

« Item, sequitur copia subscripsionis dicti notarii. Ego
« vero Jehannes Coralis, clericus, auctoritate regia notarius
« publicus, dum prescripta in dicto capitulo || sic acta fuerunt
« una cum dictis testibus, presens fui et ut supra stipulatus
« sum hic meque subscripsi et signo meo signavi a dictis
« domina || abbate et conventu requisitus et rogatus. Sic si-
« gnatum : Johannes Coralis. || »

Digitized by Google

In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris jussimus apponendum. Datum Parisius, in Parlamento nostro, die XIII augusti, anno Domini millesimo trecentisimo nonagesimo et regni || nostri decimo ||.

(*Sur le repli du parchemin, en allant de gauche à droite, on lit les mentions suivantes :* Concordatum in curia || (*à gauche*) Collacio facta est. || (*milieu*) Lespoisse. || (*à gauche, en bas*) || Pro consulibus || Duplicata || (*à droite*).

(*Au dos*, on *lit* : Accort pour la ville de Lyon. || Bethysy. || (*sens horizontal*)

(*Dans le sens vertical*) : Adroit de l'abeesse de Saint || Pierre. ||

Arrestum latum contra eandem abbatissam, anno || trecentissimo nonagesimo. ||

Et que l'abbeesse de Saint || Pierre || pour || entretenir l'accord || fait avec les parties || em || des reparacions. ||

XXI

1397 6 mai. — Lyon. — *Lettre d'Hugues Jossard, juge-mage des appeaux de la cité et de l'église de Lyon, lieutenant de Karados de Quesnes, seigneur de Sareswiller, (bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon) au premier sergent sur ce requis, lui prescrivant d'empêcher au fermier du droit de couponage de le percevoir sur le blé de l'abbaye des dames de S^te^-Pierre apporté au moulin, car l'abbaye est exempte de ce droit.*

(Archives du Rhône, fonds Saint-Pierre, — Paquet 3, liasse 2, n^os^ 11-14.)

Sur parchemin, a été scellé sur simple queue.

Hugo Jossardi, bacallarius in legibus, judex major causarum appellacionum civitatis, superioritatis (1) et ressortorum || tociusque terre ecclesie Lugdunensis, locumtenens nobilis et potentis viri domini Karados des Quesnes, militis, domini de Saresviller ||, cambellani domini nostri regis ejusque baillivi Matisconnensis et senescalli Lugdunensis, primo regis servienti super hoc requirendo, salutem, || Religiosa domina abbatissa Sancti Petri Lugdunensis, exercens, tam

(1) Souveraineté

Digitized by Google

racione (1) certi privilegii civium Lugdunensium per regiam magestatem concessi ||, quam alias, una cum ejus conventu, rebus, juribus et bonis suis universis, in et sub speciali protectione et salvagardia || domini nostri regis, nobis suam exposuit querelam, dicens quod, cum ipsa cum dicto suo conventu sit et esse debeat quicta || penitus et inmunis certo privilegio sibi et dicto conventuie indulto, ac mediantibus certis tractatu et convencionibus, || super hoc habitis a quibuscunque *coponis* tradendis vel solvendis firmariis coponorum civitatis Lugdunensis, quacumque racione ||, sine causa, dum et quando mictere opportet ad molendina sua blada et pro ipsis et occasione ipsorum minime vexari aut alias || in dictis suis bladis impediri non debeat, nichilominus dicti firmarii coponorum dicte civitatis Lugdunensis cothidie ||, quo contingit ipsam exponentem una cum dicto suo conventu ad molendinum mictere blada pro suis ipsius abbatisse || et dicti sui conventus expensis cothidionis (2) sustinendis et faciendis pro molando certos coponos capiunt, minantes || ipsi firmarii dictam exponentem cum suo conventu ad servitutem ponere et inducere, ac alias ipsam molestare inde || bite et injuste in domini nostri regis contemptum et offensam, dicteque regis salvagardie, infractionis et dicte || exponentis et sui conventus predicti grande dampnum, sicut dicit, nostram imploravit super hoc provisionem. Quocirca, || mandamus vobis et vestrum cuilibet in solidum conmictendo per presentes quatinus ex parte regia dictique domini baillivi, || senescalli et nostra precipiatis et injungatis dictis firmariis ut ipsi a dictis exactionibus dictorum coponorum || supersedeant et desistant ipsamque dominam abbatissam et dictum suum conventum sua libertate non solvendi || coponos, uti, sinant et permictant, inhibendo eisdem et aliis, de quibus fuerit opportunum, ne || occasione || premissorum, aut alias indebite dictam exponentem aut dictum suum conuentum molestent, in eorumque bonis || impediant aut alias ad talia procedant quovismodo, sub omni ea pena quam erga dominum nostrum || regem incurrere possent, contrarium || faciendo, nisi intervenire[*t quedam*] (3) apposicio ; quo casu opponente, || adjornetis perhemptorie apud

(1) En surcharge.
(2) Pour *cothidianis*.
(3) Un trou.

Digitized by Google

Lugdunum in curia regia dicti loci, coram dicto domino baillivio, senescallo seu || vobis, ad diem certam et competentem dicte regie curie, debite certifficatas causas suarum opposicionum dicturi et pretensuri || omnia de quibus se juvare volunctatis apportaturi et ulterius processuri, ut fuerit racionis. Datum || Lugduni, sub sigillo curie regie dicti loci, die VI mensis maii, anno Domini m° CCC^mo nonagesimo septimo. ||

Per dominum locumtenentem || J. Paterini. ||

(*Au dos*) Lugdunum contra firmaios || *coponorum* seu *graneterie.* ||

(*D'une écriture plus moderne*) Sentence pour le || coponage des bleds || de l'abbaye qu'elle envoit || aux moulins || de 1395 || (?) pièce || du n^o 12 || liasse 2^e || du Chapitre 1^er || [n° 63].

Louis CAILLET.

I° Liste chronologique des documents publiés dans le présent mémoire.

Pages

I. Lettre de Louis, duc de Touraine, comte de Valentinois et de Beaumont « aux conseillers et a l'université » [communauté] de Lyon — [1389] 6 novembre. — Villeneuve-[*les*]-Avignon 129

II. Lettre de Clément [*VII*] aux « syndics, aux consuls et à la Communauté » de la cité de Lyon. — [1389] 7 novembre. — Avignon. 131

III. Lettre d'A[*médée*] de Saluces, cardinal, au jurisconsulte Guillaume Julien [et aux Lyonnais]. — [1389] 22 novembre. — Avignon. 132

IV. Lettre d'Enguerrand [d'*Eudin*], gouverneur du Dauphiné, aux consuls et à « l'université » de Lyon. — [1390] 15 mars. — Grenoble 132

V. Lettre d'Enguerrand [d'*Eudin*], gouverneur du Dauphiné, aux consuls et à « l'université » de Lyon. — [1390] 25 mars. — Grenoble. 134

VI. Lettre du comte de Genève, [*Pierre*], aux membres du Conseil de la cité de Lyon. — [1390] 26 mars. — Avignon. 135

VII. Lettre de Clément [*VII*] aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon. — [1390] 20 avril. — Avignon 135

Digitized by Google

VIII. Lettre de Clément [*VII*] aux Lyonnais. — [1390] 15 mai. — Avignon. 137
IX. Lettre de J[*ean III, Fragon-Alarmet*], dit le Cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon. — [1390] 20 mai. — Avignon. . . . 138
X. Lettres patentes de Jean, cardinal-prêtre du titre de Ste Anastasie, dit le Cardinal de Viviers, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon. — [1390] 21 mai. — Avignon. 139
XI. Lettre d'A[*médée*] de Saluces, cardinal, au conseil et aux bourgeois de la cité de Lyon. — [1390] 21 mai. — Avignon. 142
XII. Lettre de J[*ean*], dit le cardinal de Viviers aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon. — [1390] 27 mai. — Avignon. 143
XIII. Lettre de Clément [*VII*] aux consuls et à la Communauté de la cité de Lyon. — [1390] 13 juin. — Avignon 144
XIV. Lettre de J[*ean*], dit le Cardinal de Viviers, aux consuls et à la Communauté de Lyon. — [1390] 14 juin. — Avignon. 144
XV. Lettre d'André de Grolée, « aux consuls et au commun de l'université » [communauté] de Lyon. — [1390] 15 juin. — Avignon. 145
XVI. Lettre d'A[*médée*] de Saluces, cardinal, aux consuls et à la Communauté des habitants de la cité de Lyon. — [1390] 30 juin. — Avignon. 146
XVII. Lettre de Clément [*VII*] aux consuls et à la Communauté de la cité de Lyon. — [1390] 1er juillet. — Avignon 147
XVIII. Lettre de J[*ean*], dit le cardinal de Viviers, aux consuls et à la Communauté de la cité de Lyon. — [1390] 5 juillet. — Avignon. 148
XIX. Lettre de [*Clément VII*] aux conseillers de la cité de Lyon. — [1390] 10 juillet. — Avignon. 149
XX. Lettres patentes de Charles VI. — [1390] 13 août. — Paris, en Parlement. 149
XXI. Lettre d'Hugues Jossard, juge mage des appeaux de la cité de Lyon, lieutenant du bailli Karados de Quesnes, au 1er sergent sur ce requis. — [1397] 6 mai. — Lyon. 154

Digitized by Google

IIe Tableau par ordre alphabétique des auteurs des lettres figurant dans la liste précédente.

				Pages
	Amédée de Saluces. V. Saluces.			
	Charles VI.			
[1390]	13 août.	Paris en Parlement.	N° XX. .	149
	Clément VII.			
[1389]	7 novembre.	Avignon.	N° II . .	131
[1390]	20 avril.	Avignon.	N° VII. .	135
[1390]	15 mai.	Avignon.	N° VIII .	137
[1390]	13 juin.	Avignon.	N° XIII .	144
[1390]	1er juillet.	Avignon.	N° XVII .	147
[1390]	10 juillet.	Avignon.	N° XIX .	149
	Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Dauphiné.			
[1390]	15 mars.	Grenoble.	N° IV . .	132
[1390]	25 mars.	Grenoble.	N° V . .	132
	Genève (Comte de).			
V. [Pierre].				
	Grolée (André de).			
[1389]	15 juin.	Avignon.	N° XV. .	145
	Jean III [de Brogny], dit le Cardinal de Viviers.			
[1390]	20 mai.	Avignon.	N° IX . .	138
[1390]	21 mai.	Avignon.	N° X . .	139
[1390]	27 mai.	Avignon.	N° XII. .	143
[1390]	14 juin.	Avignon.	N° XIV .	144
[1390]	5 juillet.	Avignon.	N° XVIII.	148
	Jossard (Hugues).			
[1397]	6 mai.	Lyon.	N° XXI .	154
	Louis, duc de Touraine.			
[1389]	6 novembre.	Villeneuve-les-Avignon.	N° I. . .	129
	[*Pierre*], comte de Genève.			
[1390]	26 mars.	Avignon.	N° VI . .	135

Digitized by Google

Saluces (*Cardinal Amédée de*).

[1389] 22 novembre. Avignon. N° III . . 132
1390] 21 mai. Avignon. N° XI . . 142
[1390] 30 juin. Avignon. N° XVI . 146

[*Saluces* (*Richarde de*)].

V. les actes insérés dans le numéro XX (13 août 1390), du 21 et du 22 juillet 1390 149

Louis CAILLET.

Digitized by Google

LETTRE DES HABITANTS DE BALE AUX LYONNAIS

(Vendredi 25 octobre 1420)

Les archives municipales de Lyon qui contiennent un assez grand nombre de lettres des pays étrangers, postérieures au XVI[e] siècle (1), — dont plusieurs en allemand (2) — sont très pauvres en documents suisses du moyen âge. Elles renferment seulement une courte lettre de la ville de Genève, rédigée en 1426 (3) et une très longue missive de la ville de Bâle, de l'année 1420. Toutes deux sont écrites en latin. C'est la seconde que nous publions aujourd'hui.

L'analyse que nous plaçons en tête de ce document nous dispense d'en parler longuement. Nos recherches pour trouver dans les registres consulaires de la ville de Lyon un accusé de réception de cette lettre ou des allusions aux faits

(1) Envoyées par la ville de Genève principalement.

(2) Expédiées surtout par la ville de Lucerne et accompagnées généralement d'une traduction, comme l'est par exemple une lettre en hollandais envoyée par la ville d'Amsterdam. Le seul document du moyen âge, remarquons-le en passant, des archives de Lyon, qui ne soit pas écrit en latin ou dans un des dialectes de l'ancienne France, est une lettre des consuls de Perpignan (de 1484), relative au transfert à Bourges des foires de Lyon. Elle est en catalan. Nous l'avons publiée dans la *Revue du Berry et du Centre* de 1909, — avec un tirage à part paru chez A. Picard. — Les lettres envoyées d'Italie sont en latin ou en italien ; celles des personnages espagnols en espagnol ; quant à celles des ducs de Savoie, il est à peine besoin de dire, que lorsqu'elles ne sont pas en latin, elles sont en français.

(3) Nous l'avons publiée dans la *Revue de la Société historique et archéologique de Genève* de 1909. — Il y est question de Pierre Gage, un marchand de Montluel, nommé aussi dans une lettre du juge de Bresse Oriol au bailli Humbert de Grolée. — Nous avons pu néanmoins longuement parler de Genève dans notre thèse de l'école des Hautes-Études, intitulée : *Étude sur les Relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI*, 1417-1483 Lyon (A. Rey) ; Paris (A. Picard), 1909, gr. in-8°, XLV-720 p., plus 1 page d'errata. (Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série. II. droit, lettres. Fascicule 21).

Digitized by Google

dont il est question ici, sont demeurées vaines (1). Nous pensons, cette affaire n'ayant donné lieu à aucune lettre nouvelle, que les Bâlois eurent satisfaction, mais nous n'en avons aucune preuve. Le gouverneur de la monnaie, Prenet de Maltraye, devait 205 écus aux habitants de Bâle depuis plusieurs années. Comme il habitait Lyon, on lui envoya Jean Milet pour lui réclamer cette somme. Il déclara alors à Pâques 1419 avoir déjà donné un acompte de 150 écus d'or. Milet exigea qu'il en fournit la preuve avant la Toussaint. Prenet ne put lui donner satisfaction, mais il obtint un nouveau délai qui devait expirer après la première quinzaine de Pâques, à la condition de laisser chez Léonard Caille une caution de 150 écus que Milet pourrait prendre à cette date, si alors Prenet ne pouvait démontrer la véracité de ce qu'il avançait. — Les 55 autres écus et les frais seraient provisoirement oubliés. Léonard Caille et son frère, choisis comme arbitres, avaient le pouvoir de dire ce que Prenet devrait en payer et quand il devrait le payer. Ces promesses n'ayant pas été exécutées, les Bâlois s'adressèrent aux Lyonnais.

[1]420. — [25 octobre]. — Vendredi avant la fête de saint Simon et de saint Jude. — [Bâle].

Lettre de Jean Loudeman de Ratperg, chevalier, maître de la cité de Bâle, et des consuls de cette ville, aux consuls et à la communauté de la cité de Lyon, les priant de veiller à ce que leur envoyé, Jean Milet, obtienne le paiement immédiat de 150 écus d'or qui auraient dû être versés chez Léonard Caille et son frère, choisis comme arbitres par Prenet de Maltraye, gouverneur de la monnaie, demeurant à Lyon, débiteur envers les habitants de Bâle d'une somme de 205 écus (non compris les frais) qui avait, (s'ils en croient le rapport de leurs collègues du conseil Hermann Offenbourg et Jean Waltenheim), affirmé vers Pâques 1419 à Milet avoir donné aux Bâlois un acompte de 150 écus d'or, ce qu'il devait prouver avant la Toussaint de la même année, — et qui, n'ayant pu à la date donnée en fournir la preuve avait obtenu un nouveau délai expiré la première quinzaine après Pâques 1420 au bout duquel Milet aurait dû pouvoir trouver chez Léonard

(1) V. C. Guigue : *Registres consulaires de la ville de Lyon*, de 1416 à 1423, tome I^er^. Lyon (Brun, 1882, gr. in-4°; — c'est le seul publié). Ce silence ne doit pas trop nous surprendre. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il s'agit d'une affaire ne concernant que des Bâlois, au fond.

Digitized by Google

Caille les 150 écus que Prenet s'était engagé à déposer, les 55 autres écus et les frais formant une somme dont le remboursement était laissé à l'appréciation des deux arbitres.

(Arch. mun. de Lyon, AA 70, n° 49).

Original sur papier. Au dos, faibles traces d'un scellement en cire verte, et traces de cachets en cire rouge (1).

Sapientibus et circumspectis viris con[*sulibus*] || et communitati civitatis Leodunensis (2), [*a*]micis || nostris multum dilectis, etc. || *(Au dos).*

Desiderio complacendi cum servicione nostrorum promptitudine in singulis preconceptis, sapientes, providi et || dilecti amici nobis proposuerunt Her[*re*]manus Offenburg et Johannes Waltenhein, dilecti nostri, concives || , de nostro consilio existentes, quod et qualiter Prenetus de Maltrayo, qui, temporibus transactis, magister || monetarum in Divione exstitabat, nunc vero in civitate vestra commorans, ac gubernator monetarum || ibidem existens, jamdictis nostris concivibus ducenta quinque scuta auri, exclusis expensis desuper || accretis, obligetur et teneatur ; quare, ipsi nostri concives, nuncium et procuratorem ipsorum specialem, scilicet || Johannem Milet, presencium ostensorem, in civitatem vestram tempore pascali, quod fuerit sub anno a Nativitate || Christi millesimo cccc° nono decimo (3) destinarunt et miserunt pretacta ducenta quinque scuta a predicto || Preneto petendi (4), cui idem Prenetus respondit quod in diminucionem sive extenuacionem dicti debiti || ducentorum quinque scutorum, dictis nostris concivibus dederit et persolverit centum et quinquaginta scuta seque ad || probandum hoc idem obtulit paratum. Insuper, eodem tempore, jamdictus Prenetus et Johannes Milet, concivium || nostrorum nuncius, coram Leonhardo Caile et suo fratre insimul concordaverint, sic videlicet quod, si et in casu || quo prelibatus Prenetus, ab

(1) Il y avait sans doute le sceau de Bâle, et les cachets de Loudeman de Ratperg, et d'autres conseillers.

(2) Faute pour Lugdunensis. — Lyon se disait en effet Lugdunum.

(3) A Bâle, on se servait alors du style de Noël pour dater les actes (Voir A. Giry : *Manuel de Diplomatique*. Paris (Hachette), 1894, gr. in-8° XVI-944 p., p. 129 et les travaux de J. L. Brandstetter : *Der Nativität styl*, dans l'Anzeiger fur Schweizerische Geschichte, nouvelle série, t. XVII (1886), et *Kurze Anleitung zum Uebersetzen der Daten mit besonderer Rücksicht auf Schweizerische Urkunden*. (Geschichtsfreund (1870), t. XXV).

(4) *Causa*, sous-entendu.

Digitized by Google

eodem tempore pascali usque ad festum Omnium Sanctorum tunc proxime venturum, nunc vero || transactum, legitime probaret, juxta juris ordinem, dicta centum et quinquaginta scuta || nostris concivibus || esse persoluta, bene quidem et pro residuis quinquaginta *quinque* (1) scutis necnon dampnis et expensis desuper || accretis, stare et permanere deberent pronunciationi et decreto dictorum Leonhardi et sui fratris, — in casu || autem quo idem Prenetus usque ad supratactum terminum Omnium Sanctorum legitime non probaret predicta centum || et quinquaginta scuta civibus nostris, ut premictitur, esse persoluta, extunc, idem Prenetus, dictis || nostris concivibus vel procuratori ipsorum legitime constituto, pro eisdem centum et quinquaginta scutis || satisfacere deberet cum effectu, et nichilominus extunc predicti Leonhardus et ejus frater super residuis || quinquaginta quinque scutis necnon expensis desuper accretis et passis decernere et pronuntiare deberent || juxta mentem et tenorem quorumdam instrumentorum et cedularum desuper confectarum, sicque idem Johannes || Milet, nomine concivium nostrorum, post transactum festum Omnium Sanctorum in civitatem vestram regressus || prefatus Prenetus, solucionem predictorum centum quinquaginta scutorum, prout se prius ad probandum obtulerit || , non docuerit nec probaverit; quare, Johannes Milet idem scuta, nomine quo supra, sibi dare peciit; || que tamen sibi a Preneto iterum non data nec persoluta exstiterint, et sic ad peticionem || prefatorum Leonhardi Caile et sui fratris terminum ulteriorem solucionis centum quinquaginta || scutorum usque ad unam quindenam post festum Pasce tunc proxime affuturum obtinuerit, tali || condicione adjecta, quod idem Prenetus penes et apud prefatum Leonhardum dicta scuta || deponere deberet, quod eciam pro tunc factum sit, et si infra eandem quindenam iterum non probaret || nec doceret solucionem dictorum centum quinquaginta scutorum, ut est premissum, extunc prefatus Leonhardus || eadem scuta, penes ipsum deposita, Johanni Milet, quo supra nomine, absque omni contradictione et impedimento. || dare et tradere deberet, ipsique Leonhardus et ejus frater extunc eciam decernere et declarare deberent || de residuis quinquaginta quinque scutis, necnon dampnis et expensis, quemadmodum

(1) En surcharge.

Digitized by Google

est premissum ; || quo quidem tempore quindene etiam transacto, Johannes Milet iterum in civitatem vestram || reversus, qui non invenire potuit probacionem, de qua premictitur. Quocirca, idem Milet || dicta centum et quinquaginta scuta a dicto Leonhardo Caile sibi dare postulaverit, quos || ab eo obtinere non potuerit. Quare ipsi nostri concives ad graviores expensas ducti existant, || licet et quamvis promissiones, condiciones, pacta et omnia et singula pretacta, coram notariis || publicis sint agitata et peracta, necnon instrumenta desuper tradita et confecta. Quare vestre || amicicie (1) et prudenciam seriose supplicamus, quatinus illa [dicere], serviciorum i[*n*] t[*u*]itu, cum prefato || Leonhardo, procuratore, velit et ipsum inducat, ut dicto Johanni Milet, dictorum concivium nostrorum nuncio, || presentium ostensori, sepetacta, centum et quinquaginta scuta penes ipsum deposita, absque || pro traxione tradet et assignet necnon ipsi Leonhardus et ejus frater de et super residuis || quinquaginta quinque scutis necnon expensis desuper accretis, nostrorum faciant pronunciationem || et decretum, prout ipsorum congruit honori. Qua pronunciacione facta, prefatum Prenetum coartare || et inducere dignemini, ut eidem nuncio, nomine concivium nostrorum, juxta mentem et tenorem || hujusmodi eorum pronunciacionis, satisfaciat cum effectu, prout hoc congruit et decet, et prout de vestra || reverencia in presenti negocio plenam gerimus fiduciam nosque vobis et vestris in casu simili et || majori, si evenerit, astringamur vice versa. Altissimus vestram c[*o*]nservare dignetur amicitiam || per tempora longeva in statu prosperi. Datum die veneris proxima ante festum Sanctorum Symonis || et Jude (2) apostolorum, anno, etc. quadringentesimo vicesimo. ||

Johannes Ludemannus de Ratperg, miles, ||
magister civium et consulis civitatis Basiliensis(3). ||

Louis CAILLET.

(1) Il faudrait : *vestram amiciciam*.

(2) La fête de Saint-Simon et de Saint-Jude est le 28 octobre. — En 1420, elle tomba un lundi.

(3) En 1436, les Lyonnais s'occupèrent encore de Bâle, mais il s'agissait du Concile de Bâle, qu'ils voulaient faire transférer à Lyon. — M. J. Vaesen a publié, il y a longtemps, les lettres échangées à cette époque entre le Consulat lyonnais et certains Pères du Concile : *Un projet de translation du concile de Bâle à Lyon en 1436* (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1881,) t. XXX, p. 561-568).

Digitized by Google

LA

DESCENDANCE DES CORNEILLE

L'*Echo de Paris* du 21 juin 1910 annonçait le décès à Bernay de M. Eugène Corneille, publiciste, ajoutant qu'il était le dernier descendant mâle de l'auteur du *Cid*.

Cette affirmation était exacte, avec notre regretté confrère, la branche directe issue du Grand Tragique s'est éteinte, celle des Corneille subsiste néanmoins.

La lignée de cette famille a fait l'objet de très nombreux et intéressants travaux, dont nous ne donnerons que quelques extraits, auxquels nous adjoindrons divers documents d'archives familiales, ils établiront la survivance de la race.

La famille de Pierre Ier Corneille était originaire de Conches (Eure) et nous savons qu'il avait épousé Barbe Houel.

Bien longtemps avant l'ennoblissement de Pierre III Corneille (l'Immortel Tragique), plusieurs membres de la famille dans les deux lignes ou parmi leurs alliés avaient

Digitized by Google

porté le titre de « Nobles hommes » ou « honorables personnes » en vertu des usages reçus quoique l'ordonnance de Charles VII en 1444 ne déclarat nobles que ceux qui vivaient noblement et « suivant les armes » et que Henri II, en 1582 ne reconnut pour nobles que ceux qui étaient d'ancienne extraction ou nés de nouveaux anoblis, cependant, il y avait une « noblesse de Robe » que l'on acquérait tacitement, telle était celle qui dépendait des hauts offices de justice et du Parlement (1).

Pierre III Corneille, né le 6 juin 1606 à Rouen, qui avait épousé Marie de Lamperrière, était l'aîné des six enfants, nés de l'union de Pierre II Corneille, maître des eaux et forêts de Rouen (ennobli en 1637 (2). avec Marthe Le Paisant, venait après Pierre, Marie qui épousa Guillaume Ballan ou Balland, Antoine, qui se fit prêtre (chanoine régulier au Mont-aux-Malades, près Rouen) Madeleine, Marthe, qui épousa Fontenelle, Thomas (le poëte) qui prit pour femme Marguerite de Lamperrière, sœur de l'épouse de son frère et enfin Madeleine II.

Pierre III Corneille (le Tragique) qui mourut le 1er octobre 1684, âgé de 78 ans, à Paris, 18, rue d'Argenteuil, a eu lui-même quatre fils et deux filles : L'aîné, Pierre IV, viendra plus loin, le second, lieutenant de cavalerie est tué au siège de Grave, le troisième, Charles, est page de la duchesse de Nemours et meurt à 15 ans, le quatrième embrassa l'état ecclésiastique.

Pierre de Corneille (l'aîné), fut capitaine de cavalerie et plus tard gentilhomme ordinaire du Roi, par quartiers, il est mort en 1698, laissant pour fils Pierre-Alexis, né à Paris le 29 mars 1694, il était marié à demoiselle Benigne Larramet, issue d'une honorable famille du Nivernais.

De ce mariage, il eut plusieurs filles, dont une seule, Marie-Anne a survécu et deux fils : Pierre, mort en bas âge et Claude-Etienne qui entra comme cadet dans un régiment; s'il faut en croire une tradition de famille, un duel malheu-

(1) Houard, *Dictionnaire de la Coutume de Normandie*, Verbo Noblesse (p. 349).

(2) Pierre Corneille, Sr de Hauville, portait : d'azur à fasce d'or, chargée de 3 têtes de lions, de geules et accompagné de 3 étoiles d'or posées 2 en chef, 1 en pointe.

Digitized by Google

reux, le contraignit à s'expatrier et il se rendit dans le Comtat-Venaissin, où il épousa Marie-Rose Béranger, dont il eut : Louis-Amboise, né le 9 décembre 1756 ; 2° Jeanne-Marie, née le 21 juillet 1757 et 3° Jean-Baptiste-Antoine, né le 17 janvier 1776.

Pierre-Alexis de Corneille, fils aîné de Louis-Amboise, né à Carpentras le 23 janvier 1792, chef de nom et d'armes de cette famille, député au corps législatif, de son mariage avec Clarisse Taillefesse a trois enfants :

1° Emilie-Clarisse, née en 1823, qui épouse M. Eugène Riout ; 2° Pierre-Rémy, né en 1824, marié à Célina Moinet, dont il a une fille ; 3° Auguste-Pierre, né en 1831, marié à Céline Couillart, dont il a une fille, Jeanne-Marie et un fils, Pierre-Eugène de Corneille (1) (père du dernier Corneille mâle dont on vient d'annoncer le décès).

Marguerite, l'une des filles du Tragique, s'était faite religieuse (Dominiqaine Cauchoise), Marie, avait épousé d'abord Félix de Gambaud, puis Jacques de Farcy, de son premier lit, elle eut un fils, Benoît, décédé sans postérité et du second, Marie et Françoise de Farcy, qui épousa Adrien de Corday, dont le fils, Jacques-Adrien fut le père de *Charlotte Corday*.

Dans un intéressant ouvrage, *La Sœur du grand Corneille*, M. Henri Le Court écrit :

« Au siècle dernier, les cousins éloignés du Grand Homme « ont attiré souvent l'attention du monde savant, parce qu'ils « portaient son nom au détriment même de sa postérité « directe, mais, sauf les descendants de Thomas, son frère et « de sa sœur Marthe (la mère de Fontenelle) sont restés dans « l'obscurité la plus complète, c'est là de la part de l'histoire, « nous ne dirons pas une injustice, le mot serait trop fort et « dépasserait ce que nous voulons exprimer, mais au moins « un dédain que rien ne justifie.

« L'une des sœurs de P. Corneille, Marie, l'aînée, baptisée « à Saint-Sauveur de Rouen, le 4 novembre 1609, figure dans « les renseignements généalogiques de Ballin, Lepau et « Taschereau, comme ayant épousé un sieur Ballam ou « Ballain, et aurait eu une fille qui serait née en 1643 ;

« Voilà jusqu'à ce jour, tout ce que l'on savait mais, « ajoute M. Le Court, quel était ce Ballam ? Quelles étaient

(1) De Magny, *Nobiliaire de la Normandie.*

Digitized by Google

« ses fonctions, sa famille ? et que devint sa postérité?

« Autant de questions qu'il est maintenant du moins dans « une certaine mesure possible d'élucider.

« Le vrai nom du mari de notre Marie Corneille était « Maître Guillaume Ballan (1), Ecuyer, Conseiller du Roi, « Lieutenant de Robe Longue en la Prévauté de Normandie, « d'abord receveur du Domaine d'Auge à Pont-l'Evêque, il « fut inhumé le 10 avril 1663 dans le Chœur de l'Eglise de « Canappeville.

« La famille Ballan paraît originaire de cette ville, élection « de Pont-l'Evêque, aujourd'hui canton de ce nom en pays « d'Auge. Les minutes des anciens Tabellionages, voisins de « Pont-l'Evêque, Baumont-en-Auge, Honfleur et Hennequeville, nous donnent les noms des ascendants de notre « Guillaume.

« C'est d'abord Christophe Ballan, habitant Canapville avec « Anne Gamarre, sa femme, puis leur fils Hierosme Ballan, « dont la veuve, noble dame Jacqueline de Morsent habitait « également cette localité, ceux-ci eurent entre autres enfants, « noble homme Guillaume Ier Ballan, d'abord receveur du « Domaine d'Auge, demeurant à Pont-l'évêque, en 1620 avec « Charlotte Ferey, sa femme, ils furent les père et mère de « Maître Guillaume II Ballan qui épousa Marie Corneille, « mère de Marie-Marthe Ballan, morte pentionnaire au Couvent des Dominicaines de Pont-l'Evêque le 15 avril 1659 et « d'Anne Bellan, mariée d'abord à Gabriel Bretoc, bourgeois « d'Honfleur, dont elle eut trois filles mariées et mortes sans « postérité, puis à Robert de Bellemare, Ecuyer, avec qui « elle vivait à Saint-Etienne en 1672 ;

« De son alliance avec Marie Corneille, notre Lieutenant « de Robe Longue, qui avait certainement recueilli cette « dignité de son père, paraît n'avoir laissé que des filles et « celles que nous connaissons sont qualifiées ses héritières, « Marie et Marie-Madeleine.

« Nous allons succinctement rapporter ce que nous avons « pu découvrir de leurs alliances et de leurs descendants :

« 1° Marie, épousa en premières noces, à Canapville, le « 29 novembre 1663, Olivier de Guérin, Ecuyer Sr de Saint-

(1) Nous possédons dans nos archives de famille le contrat de Mariage d'un frère de Guillaume, Jean Balland (*sic*) avec Demoiselle Barbe Canivet.

Digitized by Google

« et de Champaux et en secondes (avant 1673), François-
« Olivier de Thirmenois (1), Ecuyer Sr de Pretot, elle mourut
« à Canapville, âgée de 33 ans, le 3 janvier 1678.

« Marie Ballan ne paraît pas avoir laissé d'enfants de son
« premier mariage, mais sa postérité du second lit posséda le
« manoir seigneurial des Ballan à Canapville, qui prit le nom
« de Pretot qu'il a conservé jusqu'à ces jours et qui, après
« avoir appartenu à la famille de Clinchamp, est actuellement
« la propriété de M. Descotil (cette maison, jusqu'à ces der-
« nières années, servait d'école à la commune de Canapville).

« Nous connaissons à Marie Ballan de son second mariage
« cinq enfants dont une fille, Catherine de Thirmenois, mariée
« en 1710 à Vincent Du Quesne et un fils Christophe, Ecuyer,
« Sr du Prétot, dont la postérité paraît s'éteindre au second
« degré ;

« 2e Marie-Madeleine Ballan, sœur de Marie, était mariée
« en 1658 à messire Jean-Baptiste de Carville, ils habitaient
« Canapville ou leur fils, autre Jean de Carville fut baptisé le
« 6 novembre de cette année, outre ce fils aide-major au
« régiment de Larrand et dont nous ignorons la destinée, les
« de Carville eurent une fille, Anne de Carville, qui était
« mariée avant 1697 à Maître Louis Mariolle, chirurgien
« demeurant à Lisieux, paroisse de St Germain, où il fut
« inhumé le 19 novembre 1728, Maître Louis Mariolle était fils
« de Me Robert Mariolle, chirurgien à La Chapelle-Hinfray
« et de Anne de Baillache de Longueval, mariée par contrat
« du 5 avril 1661. »

Anne de Carville, petite-fille de Marie Corneille, était par conséquent nièce du Tragique et petite-fille du Maître des Eaux et Forêts. Avant de nous occuper de sa descendance, examinons ce qu'était la famille Mariolle, ses origines :

Le Dictionnaire de La Martinière nous dit : Mariol ou Mariole, nom et substantif de l'ancien dialecte français au IXe siècle, désignait une idole et le plus souvent la Vierge Marie, il cite :

« Quant un scai quel mariol
« Qui tient un enfant et acole
« Tote jor sealoit acroupant

(1) Etat-civil de Canapville : La famille de Thirmenois, maintenue en 1667, portait d'azur au sautoir d'argent chargé de 3 cors de chasse de gueules.

Digitized by Google

et plus loin :

Crois crucifix et mariole
Un d'argent aultre de fust...

. . . . . .

Dès l'an 1200, une puissante Famille du Bourbonnais Auvergne, portait ce nom, *le Nobiliaire d'Auvergne*, chef-d'œuvre d'enluminure et de documentation que Guillaume Revel dédia au xv^e^ siècle au roi Charles VII (il figure actuellement au trésor de la Bibliothèque Nationale) donne les armes des Mariole (1) : « D'argent au lion de sable armé d'or lampassé de gueules » et la devise : « Gonin (Guy) de Mariol crie Mariol. »

(Fac-simile des armoiries de la famille Mariole relevées dans l'Armorial d'Auvergne, de Guillaume Revel).

Le nobiliaire plus moderne de J.-B. Bouillet dit : « De Morioles ou plus tôt de Marioles, coseigneur de Collanges vivait en 1320, Jean et Hugues de Marioles, Ecuyers, Seigneurs de Marioles, près Cusset, firent foi et hommage à cause des fiefs de Cruzier-le-Neuf et de Saint-Martin, dans la nouvance de Billy (1351-1443"), Etienne Sire de Mariole

(1) Bibliothèque Nationale : cote 2297, armoire 20234, page 373.

Digitized by Google

était possessioné à Sensat et à Saint-Félix (1397-1443°). »

Béttancourt. dans son ouvrage *les Noms féodaux*, dit : (Moriol, voir Mariol) ; Tardieu dans son dictionnaire : Moriol, alias Mariole, Noblesse de Chevalerie, 1200 à 1480.

Nous avons trouvé et relevé aux Archives Nationales les originaux des actes d'Hommage dont il est ci haut parlé.

Le premier de la lignée qui s'affirme est *Roger de Mariole*, Seigneur de Cruzier-le-Neuf, de Saint-Martin et Billy qui vivait en l'an 1290, avait épousé la noble Dame Isabeau de Saint-Martin (1), fille de Noble chevalier Saint-Ancelin de Saint-Martin et qui déclare tenir en fief ses biens du Très Noble homme le comte de Clermont, Seigneur de Bourbon (2).

Vient ensuite : *Guy de Mariole* qui est qualifié de Co-Seigneur de Collanges, de Cruzier-le-Neuf en 1326 (3).

Puis : *Jean de Mariole*, Damoiseau, S^r^ de Mariole, de Cruzier-le-Neuf, de la Maisonforte de Saint-Martin, qui vivait en 1443 et qui par acte d'hommage en date du mercredi après la Fête de Saint-Michel de l'an du Seigneur 1351, déclare tenir depuis longtemps en fief les biens sus indiqués de « Messire Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier de France (4). »

Vient ensuite : *Hugues de Mariole*, Ecuyer, Paroissien de Cruzier-le-Neuf, S^r^ de Castellenies de Mariole, de Billy, de Vichy et des Maisons Fortes de Mariole et de Saint-Martin (1397-1443) qui « confesse soye tenir et porter de ses prédécesseurs d'ancienneté le temps passé, avoir tenu en fié et hommage de mon dit Seigneur le Duc à cause de son dit Duché de Bourbonnais et de ses Castellenies de Vichi et Billy, les biens dont il est possessionné.

Et enfin : *Etienne de Mariole*, Sire de Mariole, Sensat, Saint-Félix et aultres (1480).

Entre les XIV^e^ et XV^e^ siècles, époque où la Féodalité se meurt et où la Royauté s'affirme, la famille Mariole fait souche en Guyenne et en Normandie.

C'est dans cette première province avec Messire Jean

(1) Saint-Martin : d'azur à 3 bandes d'hermine (Archives de l'Allier).

(2) Voir appendice ci-après pages 188, 189 et 190 cotes 1, 2, 3 et Archives Nationales : P 457², n° 158.

(3) *Nobiliaire d'Auvergne*, par J.-B. Bouillet. Tome IV : *Clermont-Ferrand*. 1851, in-8°, L^m^ 2 9, p. 337.

(4) Archives Nationales : P 456, 2 pièces 72.

Digitized by Google

Mariol et Mariole, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant principal de la Sénéchaussée au Siège présidial d'Auch (1580).

Dans la seconde avec Maître Pierre Mariole ou Mariolle, Tabellion à Saint-Yves en Auge.

Jean Mariole eut deux fils chacun du nom de Blaise, Blaise I, l'aîné, sera le père de Barthelemy de Mariole qui, après avoir hérité de la charge et des dignités de son père, devint Garde du Corps de la Reine Anne d'Autriche.

Après le décès de cette souveraine « Voulant traiter favorablement et gratifier notre bien Aimé le sieur Barthelemy Mariole, Ecuyer, ancien Garde du Corps de la feue Reyne, notre honorée Dame et Mère... », dit le Roi Louis XIV, dans un brevet daté de Versailles le 22 octobre 1673. « En considération de ses services et à ces causes »..... octroyait audit de nombreux dons de lots et ventes en biens seigneuriaux, notamment les Domaines de Cussé en Bretagne, de la terre titrée de Goyrans, par Toulouze en Guyenne, et de la Baronnie de Cusages (1).

Ces faveurs semblent marquer l'apogée de la fortune des Mariolle : Claude, Antoine, Lionard, de Mariolle fils de Barthelemy, est Ecuyer de Mademoiselle de Blois (2), par contrat du 16 avril 1696, il épouse Marie de Larochefoucauld, héritière et nièce du Seigneur Annet de Larochefoucauld.

Le Mercure de France de 1760, Ier vol., nous dit, en parlant d'une nouvelle union, celle du fils du précédent :

« Le Roi, la Reine et la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Baron de Mariolles, Brigadier des Armées du Roi, Aide Major, Enseigne des Gardes du Corps, avec la Marquise de Larouchefoucauld veuve du Marquis de Larochefoucauld-Cousages... »

Divers actes relevés dans les archives et en l'étude de Me Chevillard, notaire, indiquent de nombreuses transactions entre les deux familles (3) et, nous sommes fondés de croire que Léonard-François de Mariolles, Comte de Beauclair, sur le degré duquel nous ne possédons que des documents d'étude, décéda sans postérité vers 1789.

(1) Archives Nationales : O1 x 7. — O1 x 17 folio 119, — O1 17 folio 120, — O1 x 17 folio 18, — O1 18 folio 121, — O1 22.

(2) Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, née en 1666, fille de Louis XIV et de Mademoiselle de Lavallière, épousa en 1680 Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. — Veuve en 1685, mourut en 1685.

(3) Voir appendice ci-après, page 190, cote 4.

Digitized by Google

Le généalogiste Chérin, dans la Collection des manuscrits provenant de la reconstitution de son Cabinet à la Bibliothèque nationale nous fixe sur la filiation et la destinée des descendants de Blaise II de Mariole en Guyenne, il conclut le 8 février 1777: La famille possède depuis plus de 135 ans l'une des premières charges du Présidial d'Auch et jouit de la réputation de Noblesse (1).

C'est d'abord : *Blaise II Mariole*, Ecuyer, fils de Jean Mariole plus haut déjà cité, qui fonde la branche dite de Guyenne, il est conseiller du Roi, Lieutenant principal de la Sénéchaussée, premier consul au siège Présidial d'Auch en 1680 et épouse Anne de Madron issue d'une noble famille Toulouzaine (2).

Il a pour fils : *Jean-François Ier Mariole,* Lieutenant principal de la Sénéchaussée de la même ville d'Auch à son tour en 1657 ; il épouse Demoiselle Guillemette de Larrieu, fille d'un avocat de Bordeaux (3).

Jean-François II Mariole, fils du précédent, est avocat au Parlement de Bordeaux, puis Lieutenant principal de la Sénéchaussée d'Auch lui aussi, né le 15 septembre 1703, il a épousé Louise-Victoire de Gallois (4) et de son union a trois fils et deux filles, Jean-François III, Jean-Louis, Antoine-Marie, Julie-Frise de Mariol qui épouse noble Joseph de Lambert, avocat à Bordeaux, (fils d'un capitaine au régiment de Champagne), et Marie-Anne-Georgette de Mariol, religieuse à Sainte-Perrine de Chaillot en 1758.

Jean-François II décède en 1776.

Charles-Jean-François-Dominique de Mariole, Ecuyer, l'aîné, est capitaine aux Dragons d'Harcourt en 1744.

Son frère : *Jean-Louis de Mariole* est d'abord Lieutenant au Régiment de la Reine, puis aux Grenadiers Royaux, chevalier de Saint-Louis en 1778, il décède lui aussi sans postérité.

(1) Bibliothèque Nat., Collection des Manuscrits dite de Chérin, vol. 130, dossier 2680.

(2) Les de Madron portent : D'argent à la vache de sable passant sur un terrain de sinople au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. *Armorial général de J. Reistap*, page 126, col. 2.

(3) Archives Nales, VI 19, n° 13, VI 164, n° 51, actes d'octroi de charge. — Et de Larrieu, Reistap. *Nobiliaire*, page 27, col. 2 : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 écrevisses de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

(4) Voir appendice ci-après, page 192, cote 5. — De Gallois, *Dictionnaire de Luchesnay-Desbois*, tome VII, p. 56, J.-B. Reistap, page 789, col. 1 : d'azur à 3 roses d'or et un trèfle de même en pointe.

Digitized by Google

Vient enfin le cadet : *Antoine-Marie de Mariol*, Ecuyer dont la valeureuse conduite illustra la famille et mériterait d'être mieux connue :

« Il suivit, dit le généalogiste Chérin dans le document « plus haut cité, la même carrière que ses pères, il fut suc- « cessivement Lieutenant et Capitaine et passé en cette der- « nière qualité aux Indes en 1756, il s'est trouvé au combat « naval du 29 avril 1758, il s'est battu dans plusieurs ren- « contres, ses services lui ont mérité le commandement des « places les plus importantes, notamment Pondichéry en « 1760, avec l'armée Missourienne qu'il commandait.

« Il a été fait Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis « la même année ; il s'est signalé dans toutes les occasions « par une bravoure éclatante et une intelligence qui lui ont « acquis les suffrages des généraux sous lesquels il a servi « dans l'Inde jusqu'à la reddition de Pondichéry (1761).

« La Compagnie des Indes satisfaite de ses services a sol- « licité pour lui un brevet de Lieutenant-Colonel, ces faits « sont aussi prouvés par un certificat à lui donné par le Direc- « teur de la Compagnie des Indes le 8 novembre 1776.

« Il avait épousé, continue le généalogiste Chérin, en 1764, « Demoiselle Marie-Anne-Bernarde de Paris (1), fille d'un « Conseiller honoraire au Présidial d'Hauch.

« Il a été député en 1765 par les Nobles et officiers mili- « taires habitant la ville de Mirande pour l'exécution d'un « Edit de cette année relatif aux Impositions. »

Le Ministre des Colonies nous a donné communication de l'intéressant mémoire que nous transcrivons ci-après :

(1) Jacques de Paris, sergent d'armes, et Isabelle, sa femme, anoblis par lettres patentes ainsi que leur postérité moyennant 400 écus d'or (1395) : de sinople à une ancre d'argent dont la trabe est croissettée par les deux bouts, surmontée de 2 étoiles d'argent. J.-B. Reistap, page 387, col. 2.

Digitized by Google

Archives du ministère des Colonies.

COMPAGNIE DES INDES

M. DE LESSARTS — R. 27 juillet.

MÉMOIRE.

« Mr de Mariole, capitaine au bataillon de l'Inde, chevalier « de l'ordre royal et militaire de St Louis, est entré lieutenant « au régiment de la Reine pendant la dernière guerre « d'Italie. Il assista entr'autres affaires à la bataille de « Plaisance en 1746 où il reçut plusieurs blessures à la tête, « au bras droit dont il se ressent encore, et au bras gauche « dont il est demeuré estropié ; il fut fait capitaine la même « année.

« En mars 1756, il passa en cette qualité au service de la « Compagnie des Indes. Le 29 avril 1758, il assista au combat « naval donné devant Gondelour par M. le comte d'Aché. Le « 3 juillet de la même année, il fut prendre le commande- « ment du fort de Villenour pendant que M. de Lally faisait « le siège de Madras, les ennemis vinrent aux environs de « Pondichéry, Mr de Mariol, avec un très petit nombre de « troupes, les chassa de tous leurs postes jusqu'à la pagode « de Gramont distante de six lieues où il les attaqua et battit « quoique fort supérieurs à lui.

« Au mois de mars 1759, il fut détaché pour aller reprendre « Fricoulour ; pendant qu'il attaquait ce poste, les ennemis « vinrent l'attaquer, il le battit ; ils revinrent encore le 30 ; le « 1er avril Mr de Mariole les attaqua, les défit, leur prit leurs « canons et bagages; deux heures après le poste se rendit.

« Mr de Mariole proposa alors au général l'attaque de « Thiaga, une des fortes places de l'Inde, comme étant le « point d'appui des ennemis dans la partie du Sud de Pondi- « chéry, et d'où l'on tirait la plus grande partie des vivres ; le « général approuva son projet, mais au moment que le Mr de « Mariol allait partir, il reçut ordre d'aller au plus vite avec « sa troupe joindre M. le chevalier de Soupire qui marchait « au secours de Vandavachy où Mr de Mariole commanda « le bataillon de l'Inde jusqu'au 23 mai qu'il partit avec

Digitized by Google

« 136 soldats dudit bataillon, 90 cavaliers européens, environ « sept à huit cents cipayes et sept pièces de canon pour faire « le siège de Thiagar.

« Après avoir repris les forts de Chen, de Mangalon, Cala- « courchy et Oulaguilenour, M. de Mariole attaqua le 14 juin « les aldées de Thiagar défendues par le feu du fort et par « une forte garnison, et l'enleva par escalade Le 16, ayant « appris que les ennemis au nombre de 4000 tant européens « que cipayes venaient l'attaquer, il fut au devant d'eux, les « défit entièrement, leur tua ou prit tous les Européens, prit « quatre pièces de canon, toutes leurs munitions et bagages, « et revint continuer le siège du fort qui se rendit au commen- « cement de juillet.

« A la fin de novembre, Mr de Mariole prit le commande- « ment de Chéringham, séparé seulement par la rivière de la « ville de Trichnapaly, place forte appartenant aux Anglais « et où il y avait une forte garnison. Mr de Mariol fut laissé « à Chéringham avec 300 soldats, environ cent autres à « l'hôpital, sans argent, ni vivres, ni munitions. Mr de Mariole, « bloqué de tous côtés, fut obligé pour ne pas mettre bas les « armes avant l'arrivée des secours, de vendre tous ses effets « et d'user de toutes les ressources qu'il put imaginer pour « faire subsister sa garnison et les malades jusqu'à la fin de « décembre qu'arriva le secours.

« Après la perte de la dernière bataille de Vandavachy, « c'est-à-dire vers la fin de janvier 1760, Mr de Mariole alla « prendre le commandement de Gingy menacé de siège et où « l'air est pestiféré. Cette place dépourvue de tout était « investie, Mr de Mariol la ravitailla par ses courses, et en peu « de temps il nettoya cette partie à sept lieues aux environs.

« Le 12 juin, quoiqu'attaqué de la maladie de Gingy et « moribond, il marcha à Thiagar avec une partie de sa gar- « nison, trompa les ennemis qui l'attendaient à son passage « et fut prendre le commandement de l'armée Maissourianua. « Les ennemis ayant paru devant cette place, Mr de Mariol « marcha à eux, mais ils ne jugèrent pas à propos de l'at- « tendre.

« Le 16, il partit avec toute l'armée composée en tout de « 6.000 hommes pour aller avec un convoi à Pondichéry, il « rencontra à Trividy l'armée Anglaise aussi forte que la « sienne, et postée le long de la rivière pour lui en empêcher

Digitized by Google

« le passage ; Mr de Marion [sic] passa à guet malgré eux, les « attaqua, les défit et les obligea de se retirer en désordre « dans le fort où Mr de Mariol les aurait tous pris s'il eût pu « y rester jusqu'au lendemain au soir, mais son objet qui « était de s'ouvrir le passage était rempli. Mr de Mariole eut « un cheval tué sous lui, il arriva le surlendemain à Pondi- « chéry où il continua de servir jusqu'à la prise de la place.

« MM. les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes « ont demandé en 1766 et 1768 qu'en considération et pour « récompense des services dudit Mr de Mariol, il plût à Sa « Majesté lui accorder le brevet de lieutenant-colonel, qu'il ose « supplier, Monseigneur, de vouloir bien lui faire expédier.

« *M. de Mariole chez M. Choderlos, près l'hôtel de Cham-* « *pagne, rue Montmartre.* »

Une autre branche, issue elle aussi de la souche Bourbonnais-Auvergne, s'affirme dès l'an 1580 en *Normandie* avec Maitre Pierre Mariolle, *Tabellion* à Saint-Yves en Auge, son fils Maitre Guillaume est avocat à Saint Germain de Lisieux en 1626 il épouse Marthe de Frécourt en premières noces et Marie Pellier en secondes, l'un de ses fils, Robert est chirurgien Royal à la Chapelle Hinfray en 1661 il se marie avec Noble demoiselle Anne de Baillehache de Longueval, de Bapaume de Brévilly.

En 1660, nait de cette union Louis Mariolle, dans la suite chirurgien royal lui aussi, qui épousa Demoiselle Anne de Carville (1), fille de Marie Madeleine Ballan, petite fille de Marie Corneille, nièce par conséquent de l'Immortel Tragique.

L'Armorial Général de d'Hauzier (Généralité d'Alençon fol. 873, n° 157 donne les armoiries octroyées d'office en 1697 à la branche des Mariole ou Mariolle de Normandie : D'Argent a trois fasces ondées d'Azur (2).

(1) De Carville : d'Hozier (Généralités de Rouen). Election de Faloize. — Famille maintenue le 28 déc. 1688 : « De geules à 3 écussons renversés d'or ».

(2) *Armorial général Normandie.* Alençon, 8 oct. 1697. « Estat des Armoiries des Personnes et communautés denommées ci-apres, envoyees aux Bureaux establis par Mr Adrien Vanier chargé de l'exécution de l'Edit du 24 Nov. dernier et estre présenté à Nosseigneurs les Commissaires Gnaux du Cons[l] députés par Sa Majesté par arrêtés des 4 Déc. 1696 et 23 janv. 1697. (Jacques-Philippe Euzin, S[r] de Beaumont.)

(Etat du 2 août 1700). Noms et Qualités des Personnes denommés

Digitized by Google

M. Henri Le Court, dans son intéressant ouvrage sus relaté nous fixe sur le sort de la descendance de l'un des fils issus du mariage de Maître Louis Mariolle avec la petite fille du Maitre des Eaux et Forests de Rouen :

« Maitre Germain MARIOLLE, Chirurgien comme son Père « Louis, son oncle et son Aieul épousa à Saint Germain de « Lisieux le 27 février 1731, Amboise de LAUNAY, ceux-ci « eurent entre autres enfants une fille, Thérèse Amboise « Mariolle, morte à Lisieux le 29 mars 1799, après s'être « mariée deux fois.

« Elle épousa en effet en premieres noces par contrat du « 29 dec. 1755 Maître François Quentin, originaire de San- « nenay en Bourgogne, et en secondes noces par contrat du « 29 janv. 1766, Louis Victor de France, Bourgeois de Pont « L'évéque. Du premier lit vint avec deux enfants morts en « bas age, Pierre Jean François Joseph Quentin, baptisé à « Fervaques le 17 juin 1759, mort sans postérité le 24 fev. 1824, « Général de Division.

« Engagé volontaire lors de la guerre d'Amérique, fort « jeune il fit presque toutes les campagnes de la République.

« Officier d'ordonnance de Dumouriez il est arrêté à Va- « lenciennes le 4 Avril 1793. »

Arch. Nat., W^{1A} 3.

1793, 2 mai. — *Interrogatoire devant le tribunal criminel révolutionnaire de Jean François Joseph Quentin, âgé de 22 ans, natif de Chateau-Salins, département de la Meurthe, secrétaire du général en chef de l'armée du Nord.*

« A lui demandé quel jour il a été arrêté et pourquoi.

« A répondu qu'il a été arrêté le quatre avril dernier, que

cy-après qui ont payé leurs droits d'enregistrement des Armoiries aux Bureaux establis par M^{e} Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de Nov. et desquelles armoiries la réception a été ci-aprez donnez d'office pour ceux qui ont négligé de fournir la figure ou l'explication des dites armoiries :

« De Mariolle (*sic*), fol. 873, n° 157. D'argent à trois fasces ondées d'azur. »

La famille Mariolle (de Normandie) était donc tenue pour noble, imposée comme telle pour l'enregistrement de ses armoiries et avait négligé. comme la plupart des familles, de transmettre la figure de ses armes familiales : « D'argent au lion de sable, armé d'or et lampassé de geules ».

Digitized by Google

« Dumouriez se rendant à Condé a été rencontré par le troi-
« sième bataillon de l'Yonne qui a voulu l'arrêter, que cepen-
« dant il s'est échappé avec tout son monde, et que les volon-
« taires du dit bataillon ne connaissant pas le répondant l'ont
« arrêté sans qu'il ait fait aucune résistance, que même il a
« été satisfait de quitter alors Dumouriez.

« Arrêté à Valenciennes. »

« Appelé aussi Joseph Cantin. »

« La municipalité de Chateau Salins, le 15 avril 1793, lui délivre un certificat attestant que « pendant la révolution et jusqu'au temps de son départ qui a eu lieu le deux août mil sept cent quatre vingt douze il s'est conduit en bon citoyen, qu'il a manifesté le patriotisme le plus pur. . . . . »

« Convention Nationale. Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale.
Du huit brumaire l'an trois de la République Française une et indivisible. »

« Le Comité arrête que Jean François Joseph Quentin, détenu à l'Abbaye, sera mis sur le champ en liberté, et que les scellés seront levés partout où ils seraient apposés. Signés les représentants du peuple membre du Comité de sûreté générale Goupilleau de Fontenay, Reverchon, Le Sage, Sucault, Le Vasseur de la Meurthe, Bentabole et Mathieu. »

Pierre Joseph Quentin obtint la soumission des Chouans en 1796. Il commanda pendant tout l'Empire la place importante de Belle Ile-en-Mer, il se maria trois fois, et sa seconde femme, Marie Jeanne de Talhouet Boisorhand, appartenait à l'illustre famille de ce nom (1).

Marie-Félicité de France, sœur Uterine du Général, épousa le 25 novembre 1788, Pierre-François Corneille-Vallée, bourgeois de Pont-l'Evêque et les deux filles issues du mariage de Pierre-Victor Corneille-Vallec (2), leur fils, Pro-

(1) Voir appendice ci-après, page 193, cote 6.
(2) Corneille-Vallec : Cette branche de la famille Corneille, qui paraît avoir une commune origine avec celle de Rouen (venue elle-même de Conches) dont un membre assista, au commencement du XVIII[e] siècle,

Digitized by Google

cureur du Roi à Pont-l'Evêque, démissionnaire en 1830, avec Sophie le Doulx de Glatigny, sont mortes sans postérité.

. . . . . .

Il nous appartient de compléter en indiquant les destinées de Jacques et de François Mariole, les deux autres fils issus du mariage de Louis Mariole et d'Anne de Carville : Jacques et François.

Jacques, né en 1678, est capitaine au Régiment de Navarre en 1709, nous possédons sur son degré de nombreux documents réunis au Ministère de la Guerre. L'un d'eux dépeint la misère qui étreignait la France à la fin du règne de Louis XIV, nous estimons intéressant de la transcrire ci-après :

Arch. historiques du Ministère de la Guerre.

Vol. 2136, pièce 1709.

« A Bayonne, le 18 juillet 1709.

« MONSEIGNEUR,

« Les officiers de la garnison de Bayonne, réduits aux der-
« nières extrêmités, viennent supplier Votre Grandeur de
« jeter des yeux favorables sur leurs pressantes nécessités,
« nous n'osons quasi point entrer dans un détail si intéres-
« sant ; mais comme vous êtes le seul, Monseigneur, à qui
« nous devons avoir recours, nous sommes contraints
« d'avouer à Votre Grandeur que s'il nous restait quelque
« ressource, nous saurions encore garder un silence que la
« misère des temps nous devrait imposer ; mais comment
« pouvoir être dans l'inaction, puisque depuis deux ans nous
« avons employé pour notre subsistance et l'entretien de nos
« compagnies tout ce que nous pouvions avoir; cependant
« nous voilà réduits dans la triste situation de vendre jusqu'à

aux contrats de mariage de plusieurs de ses auteurs, est connue depuis Guillaume Corneille, habitant à la fin du XVI[e] siècle Aizier-sur-Seine, avec Michelle Martin, sa femme. Leur postérité s'établit ensuite à Blangy, au pays d'Auge, et y posséda les terres de « La Cour », « des Boquements » et de « la Vallec ». — Pierre-François Corneille-Vallec était leur descendant au septième degré. (H. Le Court, *La Sœur du Grand Corneille.*)

Digitized by Google

« nos habits pour pouvoir vivre et à nous engager en nos « propres et privés noms chez les boulangers pour les engager « à livrer du pain à nos soldats, ce qu'ils ne font qu'avec « peine; cette affreuse misère ne peut recevoir quelque adou- « cissement que des bontés de Votre Grandeur, qui occupée « à des affaires plus importantes ne négligera pas celles qui « lui paraissent inférieures. Ce secours que nous attendons « depuis si longtemps arrêtera selon toutes les apparences « les désertions de toutes nos places frontières que nous « souffrons sans oser nous en plaindre, ni la condamner, « parce qu'il semble qu'il est naturel à des soldats qui « manquent absolument de pain depuis deux mois d'en « chercher ailleurs; pardonnez, Monseigneur, si nous mar- « quons toutes ces circonstances à Votre Grandeur; nous « croirions manquer à notre devoir si les choses étant par- « venues au point où elles sont nous avions l'insensibilité d'en « faire un mystère.

« Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect, « Monseigneur,

« Vos très humbles et très obéissants.

D'Huguerie, de Chanvallon, Cabouron, Griolles, Baduel, de Mariole, Laborde, Pressigny, Molenier, Du Barbier, Boubert, Leteuil.

« M. l'Intendant qui est arrivé depuis deux ans nous a « renvoyés à Votre Grandeur.

« A Bayonne, ce 18 juillet 1709. »

François de Mariole, frère du précédent, pour des motifs que nous ignorons, se fixa en Picardie, à Bapaume d'abord, pays où sa grand'mère Anne de Baillehache était possessionnée, les registres paroissiaux nous apprennent qu'il décéda à Saint-Quentin, où il fut inhumé en 1742.

Sa descendance est établie par les actes de l'état-civil :

C'est d'abord Louis, né en 1715, qui épouse Catherine Le Tot le 6 août 1742 et meurt en 1755, puis Pierre qui nait en 1753, il épouse Rosalie Thevenard et s'éteint en 1833.

Nous possédons sur son degré de nombreux documents, dont plusieurs établissent qu'il demeurait en relation avec

Digitized by Google

ceux dont il tenait et n'oubliait l'origine et les alliances de sa famille, une lettre à lui adressée par X... de Baillehache, un sien cousin, mérite une mention, car elle met sous un jour particulier l'historique figure de Charlotte Corday, qui était cousine de Pierre « l'un et l'autre également neveux de l'Immortel Pierre Corneille. »

On sait que certains historiographes de Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont ont affirmé que plus Déiste que Chrétienne, elle était dévouée aux idées révolutionnaires et applaudit à l'exécution de Louis XVI, l'un d'eux déclare même qu'elle aurait refusé de boire à la santé du Roi, lors d'un dîner de famille qui précédait le départ de ses frères pour Coblentz, disant « qu'un Roi faible était un mauvais Roi. »

Le document de famille que nous donnerons ci-après fait justice de cette inique légende, qui ne pourrait que ternir la mémoire de l'héroïque jeune fille :

(Extrait).

A Monsieur Pierre Mariolle, au Faubourg d'Isle à Saint-Quentin.

Caen, le 12 juillet 1793.

« Je confie cette lettre, mon cher cousin, au fidèle Thomas, « qui, muni d'une recommandation du Vergniaud, se doit « rendre pour les intérêts que vous savez à Bapaume et « à Saint-Quentin.

« Les temps que nous vivons sont tels que point n'ai pu « répondre avant ce jour à votre pressante demande, vous « serez satisfait dans la mesure du possible ainsi que le « porteur vous le dira.

« Je fus hier chez Madame Lecoustellier qui est vous le « savez de mes parens, la pauvre dame est aux cent coups, « après avoir accueilli un peu contre son gré la fugitive des « Liguerets, la folle tête la vient de quitter munie d'un passe- « port et de recommandations, pour Argentan me dit-on, je « ne crois à cette destination et comme je chéris tendrement « cette enfant, je partage les craintes de tous, l'abbé Duvivier

Digitized by Google

« affirme qu'elle serait chargée d'une lettre de Barbaroux à « Duperret, une autre lettre de Mademoiselle Alexandrine « Forbin, qui est à Mandrenne, par Zurich, en Suisse, l'in- « vitait à passer en Angleterre où elle comptait la rejoindre, « nous ne savons rien et tremblons de tout, il est possible « qu'elle tente de rejoindre Wimphen et vous viendra dans « ce cas visiter, conservez-là de grâce aussi longtemps que « possible.

« Plus de soixante mille citoyens rassemblés à Caen « veulent de se rendre à Paris, de la détruire de telle manière « que le passant ne puisse trouver sur quelle rive de la Seine « s'élevait cette Citée impie.

. . . . . .

« Elle est bonne Chrétienne et tout en héritant de l'acri- « monie de son père, je l'ai vue pleurer avec lui lors du « PROCÈS (1).

« Veuillez donner à Thomas ce qu'il vous mandera de ma « part, détruisez et brûlez tous parchemins et papiers.

« Que Dieu vous conserve, mon cher cousin en sa sainte « garde, recevez aussi les sentiments d'estime avec laquelle « j'ai l'honneur d'être votre cousin.

« BAILLEHACHE. »

Cette lettre écrite le 12 juillet 1893 suit de quatre jours le départ de Charlotte Corday, qui quitta Caen le 9.

Elle établit que Charlotte était demeurée Chrétienne et en relations avec l'abbé Duvivier, curé de Saint-Jean-de-Caen, son confesseur, elle prouve que loin d'avoir applaudi à l'exécution du Roi Martyr, elle avait pleuré sa mort, cette lettre enfin confirme la déclaration qu'elle fit lors de son procès, d'avoir tout tenté pour laisser ignorer aux siens le dessin qu'elle nourrissait et leur en épargner les conséquences probables.

Nous jugeons opportun pour résumer et fixer les traits de cette grande figure de citer quelques passages de deux de ses historiens : le tendre Couët-Girouville et Louis Dubois, révolutionnaire avéré.

Marie-Anne-Charlotte du Corday d'Armont, fille de Marie

(1) De Louis XVI.

Digitized by Google

de Gautier des Aultiers et de Jacques-François de Cordaz d'Armont, petit-fils de Françoise de Farcy, fille de *Marie Corneille* « la sœur du Tragique » était née au Liguerets, diocèse de Sées, le 27 juillet 1768, Jacques de Corday était un cadet de noble famille cadette et ne jouissait que du maigre revenu de son petit fief des Liguerets.

Marie de Gautier des Aultiers mourut en 1785 lui laissant cinq enfants, deux fils fervents royalistes émigrèrent, Charlotte était la deuxième de trois filles.

Aigri par la médiocrité, Jacques de Corday travailla longtemps à écrire pour *l'égalité des partages*, c'est-à-dire contre le *droit d'ainesse*.

Il obtint de Madame de Pontécoulant, coadjutrice de Madame de Belsunce, abbesse de l'Abbaye-aux-Dames, que Charlotte fut admise dans cette Maison où le Roi avait le privilège de faire entrer cinq demoiselles de famille Noble et pauvre de Normandie.

Elle y demeura jusqu'à l'âge de 22 ans, époque où les monastères furent fermés, elle s'y était liée avec Mesdemoiselles de Faudoes et de Forbin tout particulièrement.

Il a été dit et écrit que Charlotte Corday était plus éprise de la *Vie de Plutarque*, des *Horace et Cinna* de Corneille et du *Brutus* de Voltaire que de la *Vie des Saints*, cette assertion est absolument erronée. Mademoiselle de Corday abhorrait les mièvreries de certaines de ses compagnes, la fausse piété dont beaucoup faisaient parade, et nourrie de la littérature du siècle, admirait l'Antique en demeurant profondément Chrétienne.

Il ne faut juger seulement les termes de certaines de ses lettres, il importe de retenir l'époque et les évènéments qui les inspiraient, Charlotte Corday était peut-être Républicaine d'idéal, mais demeura Royaliste d'essence et de cœur.

Elle admirait les discours de Vergniaud, de Brissot et de Louvet, mais pleura la mort du Roi.

Elle obtient de son père d'aller à Caen en juin 1792 et l'une de ses parentes, Madame Le Coustellier de Bretteville-Gouville, lui offre l'hospitalité.

« La puissance de Marat plongeait les Départements de « l'Ouest et du Midi dans la plus déplorable consternation, « dit Couet-Gironville (Bibl. Nat., L²n 4848), sa fureur anar- « chique offrait partout l'image d'un torrent dévastateur dont

Digitized by Google

« aucune digue ne pouvait arrêter le cours, Corday irritée « par l'impunité accordée aux plus exécrables forfaits, ne se « sentait plus la force de supporter cette lente tolérance du « crime que la Convention montrait à l'égard du législateur « qui ne méditait que pillages et égorgements.

« Déjà le signal de la Guerre civile se donnait dans les « communes les plus populeuses, les caisses publiques étaient « tombées au pouvoir des révoltés.

. . . . . .

« Les agents de Marat vomissaient des imprécations « contre tout individu qui n'approuvait pas les désordres, « leur chef pour leur épargner tout embarras de débats avec « les Propriétaires leur en conseillait préalablement le mas- « sacre, il leur persuadait qu'ils ne jouiraient paisiblement « de la Sainte Egalité que lorsqu'il aurait fait tomber « 250.000 têtes !

. . . . . .

Charlotte Corday décide d'exécuter le Tyran et le jour même de l'arrestation des députés du Peuple, le 31 mai et se fait délivrer le passeport qu'elle n'utilisera que le 9 juillet, elle arrive le 11 à Paris, descend à l'Hôtel de la Providence. rue des Vieux-Augustins et grâce à un subterfuge est admise par Marat qui la reçoit au bain.

« Avide de dénonciations, continue Couet-Gironville, « anxieux de savoir tout ce qui se passait dans le camp de « Wimphen, empressé d'augmenter son inépuisable liste de « proscrits, il la reçut avec cette joie féroce qu'il témoignait à « ses fabricateurs de faux récits ; il lui fit plusieurs questions « sur les députés qui étaient à Caen, sur les noms des offi- « ciers municipaux et lui dit d'un air menaçant qu'ils ne tar- « deraient pas à périr de leur rebellion.

« Cette généreuse fille indignée de cette réponse détourna « les yeux pour ne pas soutenir plus longtemps l'aspect de « ce misérable, elle tira de son sein un couteau à gaîne et le « frappa d'un coup mortel qui ne lui laissa que le temps de « jetter un cri effroyable ! . . . . . .

Louis Dubois, dans un factum révolutionnaire de l'époque, il est intitulé : « Véritables lettres de Marie-Anne-Charlotte Corday écrites à son père, à Barbaroux et autres scélérats qui avaient connaissance de son crime, suivi de la conduite

Digitized by Google

qu'elle a tenue jusqu'à l'Echafaud. » (Bibl. nat., L 27.48-66) a la franchise inconsciente de mettre la dernière main au grandiose portrait de cette noble fille :

« Aux Prisons de l'abbaye dans la ci devant chambre de « Brissot le 2 jour de la préparation de Paix.

« Au citoyen Barbaroux, Député de la Convention Natio- « nale, réfugié à Caen, rue des Carmes, Hôtel de l'Inten- « dance.

« Vous avez désiré, Citoyen, le détail de mon voyage, « je ne vous ferai grâce de la moindre anecdote :

. . . . . .

« J'ai considéré que tant de braves gens qui venaient à « Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auraient « peut-être manqué, ou qui aurait entraîné dans sa chute « beaucoup de bons citoyens, qu'il ne méritait pas tant d'hon- « neur, cela suffisait de la main d'une femme !

« J'avoue que j'ai employé un moyen perfide pour qu'il « put me recevoir, je comptais en partant de Caen le sacrifier « sur la cime de la Montagne, mais il n'était plus à la Conven- « tion.

. . . . . .

« Je m'attendais bien à mourir à l'instant.

. . . . . .

« J'étais véritablement de sang-froid, je souffrais des cris « de quelques femmes, mais qui sauvant la Patrie ne sup- « porterait ce qu'il en coûte.

. . . . . .

« Je vous prie, Citoyen, vous et vos collègues de prendre « la défense de mes parents si on les inquiète, je n'ai jamais « tué qu'un seul être et j'ai fait voir mon caractère.

. . . . . .

« Il est peu de vrais Patriotes qui savent mourir pour leur « Pays.

« Corday. »

Puis :

« Pardonnez-moi, mon cher Papa, d'avoir disposé de ma vie « sans votre consentement, j'ai vengé beaucoup d'innocentes « victimes...

Louis Dubois termine son factum en disant :

Digitized by Google

« Cette femme dès le moment de mon arrestation a montré « une force et un courage dignes d'une héroïne, et l'histoire « rapporte peu d'exemples d'un tel caractère.

« Elle fut à la mort avec un courage extraordinaire, elle « regardait le peuple qui, indigné de la mort de son ami, l'in- « juriait à juste titre, et elle ne lui répondait que par un « sourire dédaigneux.

« Enfin cette femme aurait bien mérité des honneurs du « Panthéon si elle eut employé son courage et son héroïsme « au bonheur de la Patrie au lieu d'attenter à sa destruction « en assassinant le plus zélé de ses défenseurs ! »

Cette oraison funèbre dans la bouche d'un Révolutionnaire n'est-elle ce que Charlotte devait rêver de plus digne d'elle ? Au reste, *la Gazette Nationale* ou le *Moniteur Universel* du mardi 30 juillet 1793 de l'an II de la République confirme l'historien :

« Montée sur le théâtre de son supplice, dit-il, son visage « avait encore la fraîcheur et la couleur d'une femme satis- « faite, le fatal couteau lui trancha la tête...

« Un nommé Legros, après l'avoir saisie pour la montrer « au peuple, lui a donné plusieurs soufflets, cet acte de « lâcheté a fait murmurer le peuple il a été puni par le tri- « bunal de police. ».

L'Histoire a jugé la Femme, et la France chrétienne se peut enorgueillir de l'arrière-petite-nièce de l'Immortel Corneille qui chanta tant de héros !

Après Pierre Mariolle, cousin de Charlotte, vient enfin Nicolas Désiré Mariole-Agisson (1), ingénieur né le 19 Frimaire an 8 de la République qui a plusieurs filles et deux fils, Charles Désiré Mariolle-Pinguet, Off. de la Légion d'honneur, maire de S[t] Quentin, conseiller général de l'Aisne administrateur du chemin de fer du Nord, etc., et Léon-Ernest Mariolle-Millon, ingénieur, le père de la baronne G. de Belabre, née

(1) L'acte de naissance de notre aïeul, comme divers documents de ses ascendants, orthographie Mariole.

Digitized by Google

Mariolle (1) et de ses trois frères, dont l'aîné est l'auteur de ces lignes.

MARIOLLE-PILTÉ (2).

Paris, le 15 décembre 1910.

(1) Fradin de Bélabre : Poitou, d'or au chevron de geules accosté de 3 raisins de sable tigés de sinople. (J.-B. Reistap, page 700, *Armorial général*, 1884.)

(2) Mariolle-Pilté : R. Mariolle, l'auteur de ces lignes, a épousé, le 18 mai 1893, Mademoiselle Marie Pilté, fille cadette du comte Henri Pilté et de Lady Emily Holt. Deux fils sont nés de leur union : Guy-Marie-Henri et Jean-Désiré-Léon Mariolle-Pilté.

Les trois sœurs du comte Henri Pilté ont épousé M. Henry de Conflans, de Cougny et le baron Hamelin, fils de l'amiral, ministre de la marine sous le second Empire.

(MARIOLLE-CORNEILLE)

Digitized by Google

APPENDICE

(Cote 1).

Archives Nationales P 457² n° 158.

(EXTRAIT).

A tous ceux que ces présentes lettres verront, moi Roger de Mariol, damoiseau, je fais savoir que je reconnais tenir en fief les biens qui s'ensuivent de très noble homme le comte de Clermont, seigneur de Bourbon, savoir : le droit que je possède... dans la paroisse de Suilly, excepté le fief que je tiens de Chatard, seigneur de S^t Germain, damoiseau, et excepté aussi les biens qui me sont provenus de mon épouse et de l'héritage du seigneur Anselin de S^t Martin, en son vivant chevalier... Item j'avoue tenir ma mesure de terre [de 4 toises]... sise près de l'église de Cruziet le Neuf... Item une ouche sise dans la paroisse de Cruziet le Neuf... Item tout le droit que je possède... dans les terres qui sont du côté du cimetière de Cruziet le Neuf... Item un pré appelé pré du Pont, sis dans la paroisse de Cruziet... Item une pièce de terre sise à Cruziet... Item... Item le droit que je possède dans l'ouche de P. Ebrart...

Date : le mardi après l'octave de la fête de S^t Jean Baptiste l'an du Seigneur 1301.

(Traduction du parchemin original rédigé en latin).

(Cote 2).

Archives Nationales, P 456² pièce 72.

(EXTRAIT).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et entendront Géraud Chaumès, clerc de monseigneur le roi et tenant le

Digitized by Google

sceau dudit sire roi de France établi en Auvergne, salut en notre Seigneur.

Jean de Mariole, damoiseau,... a confessé tenir et avoir depuis longtemps tenu en fief et du fief de très excellent prince messire Pierre duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier de France, à raison du château et de la chatellenie dudit seigneur de Billy les biens qui s'ensuivent, à savoir : une partie de sa maison, manoir ou forteresse de Cruziet le Neuf et la moitié par indivis de ses vignes existant derrière la dite maison, à savoir cette moitié des dites vignes... Item un bois appelé bois de la Forest, Item un autre bois appelé bois Dolpin situé dans la paroisse de Cruziet le Neuf, Item 20 setiers de blé, savoir 7 setiers de froment et 13 setiers d'avoine à la mesure de Cusset, de cens avec le domaine direct, 40 sous et 40 poules avec le domaine direct, le charroi et la corvée et les autres servis desdits cens que lesdits damoiseau et ses prédécesseurs peuvent avoir l'habitude d'avoir et de lever chaque année... Item une garenne sise dans ladite paroisse de Cruziet le Neuf. Tous ces biens généralement quelconques, le dit damoiseau qui fait l'aveu estime qu'ils rapportent année commune 12 livres... Donné en présence des témoins présents : Guillaume de Quinsac, damoiseau, Jean Gerbert, clerc, Jean Gochier dit Chatelhud et Guillaume Gonhol de Cusset, le mercredi après la fête S[t] Michel, l'an du Seigneur 1351.

(Traduction de l'original latin sur parchemin).

(Cote 3).

Archives Nationales, P 455[2], n° 11 C LXII

(Extrait).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et erront Estienne Goit, conseiller et secretaire de tres Excellent et Puissant prince Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et Garde des Seaulx de la Chancellerie de son dit Duché de Bourbonnais, salut. Savoir faisons que par devant notre amé et féal Jehan Michiel clerc et notaire juré de la dite chancellerie... usant quant ad ce de noz povoir et auctorité personeluiment establi Hugue de Mariol, escuser parroissien

Digitized by Google

de Cruziet le Neuf, lequel... confesse soy tenir et porter et ses prédecesseurs d'ancienneté le temps passé avoir tenu en Fié et Homage de mon dit Seigneur le Duc a cause de son dit Duchie de Bourbonnais et de ses chastelles mes de Vichi et Billy les chouses qui s'en suivent, c'est assavoir, premierement son hostel et maison fort assis et situes dans la paroisse de Cruziet le Neuf pres de l'esglise paroissiale du dit lieu en la dite chastellenie de Vichi. Item a confessé le dit escuier a tenir en rereffié ...un preg ...au terroir de Chassenay en la dite paroisse de Cruziet le Neuf. Item ...les chouses qu'il a es paroisses de Sulhir et de Billy ...Item a confessé ...tenir ...son Hostel appelé Saint-Martin ...assis en la paroisse de Saint Géran le Puy ...tiem a confessé tenir ...les chouses qu'il a ...es paroiches de Sernelliz de Lubye et de Perregny en la dite chatellenie de Billy, Item a confessé ...a tenir en rereffié ...prés terre et esche ...Assis au terroir de Goutte Ribaut et des Saudeys ...item plus le Fie que Pierre Bart parroisse ien de Perregny en la dite chatelleny de Billy pour certains pastural.

1443 18 décembre.

(Copie de l'original Français sur parchemin).

(Cote 4).

Relevé en l'étude de Me Chevillard, 372, rue Saint-Honoré, Paris.

Reconstitution de rente du 22 aout 1770.

Fut présent Messire Henry de la Fage, baron de Pailhes, syndic général de la province de Languedoc, demeurant ordinairement à Toulouse, étant de présent à Paris, logé chez M. son frère, cloître Notre Dame, paroisse St Jean St Denis, stipulant, tant pour lui, en ladite qualité, que pour les autres syndics généraux de ladite province, tous autorisés, en leurs dites qualités, à l'effet d'emprunter les sommes nécessaires pour rembourser ceux des créanciers de ladite province, qui souhaiteraient leur remboursement, et de passer pour les dits emprunts tous contrats de constitution,

Digitized by Google

mais sur le même pied que ceux qui seraient remboursés suivant la délibération des Etats Généraux de ladite province de Languedoc du dix neuf décembre mil sept cent soixante neuf, lequel, en vertu de ladite délibération, a, par ces présentes, créé et constitué, et promis en ladite qualité, pour les dits Etats, garantir, fournir et faire valoir en principal et arrérages.

A haut et puissant seigneur Léonard François Marie de Mariolles, chevalier, seigneur comte de Beauclair Mariolles et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, enseigne et chef d'une brigade des gardes du corps du roi, ce accepté pour lui, ses héritiers et ayant cause par S[t] Bernard Dugué, bourgeois de Paris, y demeurant rue Cassette, quartier S[t] Germain des Prés, paroisse S[t] Sulpice, au nom et comme ayant charge et pouvoir dudit seigneur comte de Mariolles et pour ce présent et intervenant :

Deux cent quatre vingt livres de rente annuelle et perpétuelle exempte de toute retenue de dixième, vingtièmes, deux sols pour livre du dixième et autres impositions actuellement subsistantes et qui pourraient survenir par la suite que ledit sieur de la Fage, en ladite qualité, oblige les dits Etats de faire payer au dit s[r] acquéreur et à ses dits héritiers et ayant-cause, en cette ville de Paris, au Bureau de la Bourse des dits Etats, d'année en année, et à la fin de chacune d'icelles, le premier desquels payements, à commencer de ce jour, écherra pour portion de temps, le dernier décembre prochain, et ainsi continuer jusqu'au remboursement de ladite rente.

Cette constitution faite moyennant la somme de sept mille livres de quatre pour cent, laquelle somme de sept mille livres, le dit sieur Delafage en ladite qualité reconnaît avoir reçu dud sg[r] acquéreur...

Déclarant ledit sieur Delafage en ladite qualité que ladite somme de sept mille livres par lui présentement empruntée, est pour employer au remboursement ci-après, à l'effet duquel est intervenu haut et puissant seigneur Henry François de la Rochefoucauld, chevalier, comte de Cousages, lieutenant général des armées navales du roi, demeurant à Paris en son hôtel rue Cassette faubourg S[t] Germain, paroisse S[t] Sulpice.

Lequel en conséquence du certificat du sieur Chéron,

Digitized by Google

commis de M. Mazade de S[t] Bresson, trésorier général des dits Etats, en date de ce jourd'hui contenant qu'il n'y a aucune saisie ou opposition au remboursement de la dite partie de rente ci-après, lequel certificat contrôlé à Paris par Langlois aussi ce jourd'hui est demeuré ci annexé, a reconnu avoir présentement reçu dudit sieur Delafage en ladite qualité, qui lui a des mêmes deniers et espèces par lui reçus dudit sg[r] comte de Mariolles par le présent contrat payé, compté et délivré réellement à la vue desdits notaires soussignés :

La somme de sept mille livres...

...fait audit seigneur comte de Mauriolles (*sic*) tout transport nécessaire sans garantie.

Et pour l'exécution des présentes et le remboursement de la rente présentement constituée, les parties ont élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, savoir ledit sieur Delafage en ladite qualité, au Bureau de la Recette générale desdits Etats, sis rue Neuve des Capucines et ledit sieur acquéreur en l'étude de Doillot notaire à Paris, auxquels lieux, nonobstant, promettant, obligeant ledit sieur Delafage en ladite qualité, renonçant. Faites et passées à Paris au Bureau susdit desdits Etats, l'an mil sept cent soixante dix le vingt deuxième jour d'août après midi ; et ont signé :

LA ROCHEFOUCAULD COUSAGES. DUGUÉ.
LAFAGE SC[e] G[l]. DOILLOT.
LAMBERT.

(Cote 5).

Bibliothèque du Sénat, Ms. 1151.

Victoire de Gallois, épouse de M[e] Jean François de Mariol, écuyer, lieutenant principal et sénéchal du présidial d'Auch, appelante, contre le sieur Davignon, secrétaire du roi, héritier du sieur Pierre Davignon, son frère, receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux, intimé, en présence du sieur Collet de Saint-Arsenne, clerc minoré du diocèse de Paris, aussi intimé » 1761. In-folio.

Page 29 « Addition au mémoire pour le sieur Paujon, contre le sieur Albert Delattre » 1769. In-4°.

Digitized by Google

(Cote 6).

Général Cantin, qui a obtenu soumission des Chouans en 1796.

Quantin (Pierre), général français, né à Fervaque, près Lisieux, le 16 juin 1759, mort à Pont-l'Evêque en 1824. Il appartenait à une famille noble des environs de Savenay (Bretagne) et était sous-officier d'artillerie en 1789. En 1792, il fut nommé capitaine de l'artillerie du 3e bataillon du Calvados. Il franchit rapidement les grades inférieurs, et en 1795 fut chargé de réprimer les révoltes des départements de l'ouest. Connaissant parfaitement les localités, il rendit d'utiles services. En 1798, appelé au commandement de la 9e division militaire (Nîmes), il se montra très républicain et dépassa les vues des Directeurs. Cependant il se rallia à l'Empire. Napoléon le nomma, en 1805, commandeur de la Légion d'honneur. Après avoir commandé quelques départements, il mourut dans la retraite.

(*Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*,... publiée par MM. Firmin-Didot. T. 41 (Paris, 1866, in-8°).

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

MÉMOIRES D'ANTOINE TORTAT

1795-1847

A Saumur, après une bonne nuit passée à l'auberge, j'allai, soigneusement vêtu, trouver M. Sirey. Il avait été avisé de mon arrivée et m'accueillit fort bien.

Quel était ce M. Sirey ? Je ne puis le dire au juste ; il m'est souvent venu à la pensée que c'était le personnage qui, plus tard, avocat à la Cour de cassation, a fondé ce recueil de jurisprudence si utile à la magistrature et au barreau. Du reste, c'était un homme de trente-quatre à trente-cinq ans, de bonne mine et fort poli. Il m'installa sur-le-champ dans ses bureaux, et me remit les instructions propres à m'initier et à me guider dans l'exercice du service actif auquel je me destinais.

Au bout d'un mois, je me crus assez savant et je demandai à partir. M. Sirey m'envoya à Niort, près de M. Georges, inspecteur, qui m'attacha au magasin tenu à Sainte-Hermine par M. Mouton. Ce garde-magasin, excellent homme, m'admit à sa table et bientôt dans son intimité. Sa femme, encore jeune et bien élevée, s'était tellement habituée à mes causeries et à de petites parties qui égayaient nos soirées, qu'elle fut contrariée de l'ordre que me donna son mari d'aller à Chantonnay, prendre le service de ce cantonnement, d'où dépendait celui de Saint-Vincent, régi par un préposé.

J'arrivai à Chantonnay dans les derniers jours de décembre 1795, et allai prendre mon logement chez Madame Houillon, maison située en face de celle où vous avez vu, mes enfants, votre tante Deshayes. C'est dans cette petite maison

Digitized by Google

que demeuraient alors Mademoiselle Constance Marchegay de Ludernière, l'aînée de la famille, Mademoiselle Eléonore, sa cadette, devenue plus tard ma femme, Sophie, Emilie et Betzy, leurs jeunes sœurs. La grande maison de M. de Ludernière (1) où les Vendéens avaient, dès l'origine, établi leur quartier général, avait été livrée aux flammes. Plus tard, le bourg de Chantonnay et tout le pays avaient eu le même sort.

La guerre avait pris des proportions atroces. Mon respectable [futur] beau-père, chargé de huit enfants, obligé de fuir pour éviter un massacre qui ne respectait rien, traînait avec lui deux métayers avec charrettes chargées de meubles, et deux servantes. Les domestiques mâles étaient sous les drapeaux vendéens. Le pays était couvert de troupes qui portaient partout l'incendie et la mort... M. de Ludernière et sa suite avaient successivement gagné, nuitamment, en couchant dans les bois ou dans les genets et ajoncs, sous les charrettes, les environs des Landes Genusson et de La Buffière.

L'armée vendéenne, poursuivie à outrance, finit par passer la Loire, où elle éprouva les plus affreux désastres.

Il y avait alors un peu plus de repos, dans le Bocage de la Vendée. Les pauvres petites, portant chacune dans un petit sac sur le dos quelques lambeaux à leur usage, passaient encore les journées dans les bois ; mais elles pouvaient, le soir, gagner quelque coin de maison ou de grange échappées à l'incendie, et la famille y passait la nuit en sécurité. A tant de désastres succéda un peu de commisération. M. Desgrois (2), qui avait pris parti contre les Vendéens, avait près des chefs républicains une influence qu'il crut assez puissante pour pouvoir être utile à M. de Ludernière. Il représenta ce digne homme, que toute la contrée vénérait, comme ayant subi l'empire de la nécessité. Jamais il n'avait pris les armes ;

(1) François-Constant Marchegay, sieur de Ludernière, était veuf de Marie-Marguerite Majou des Grois. Il était fils de Jacques-Daniel Marchegay, sieur de la Marchegaisière, d'Essiré, La Maisonneuve, La Rogerie, avocat et de Anne-Charlotte Clémenceau, laquelle, petite-fille de René Clémenceau, condamné aux galères comme protestant en 1699, avait pour trisaïeul Jean-Baptiste Clémenceau, sieur de La Morinière et de La Fontaine, époux de Marguerite Payraud, lequel par son second mariage avec Judith Simonnet est le septième aïeul de Georges-Benjamin Clémenceau, président du Conseil des ministres en 1909. Voir BEAUCHET FILLEAU, *Dictionnaire*.

(2) Juge de paix, beau-frère de Constant Marchegay.

Digitized by Google

c'était le chef d'une nombreuse famille, à la subsistance, aux soins de laquelle il n'avait aucun moyen de subvenir, loin du pays où se concentraient toutes ses ressources. Il obtint donc pour lui l'autorisation de rentrer à Chantonnay, alors occupé par les républicains. Mais à peine rendu là, il y fut arrêté; événement épouvantable pour cette jeune famille ! plus affreux encore pour M. Desgrois, à qui on eut l'indignité d'imputer une trahison dont il était certainement bien incapable !

Le prisonnier, entraîné à La Rochelle, pour être jugé par une commission militaire, eut le bonheur d'y mourir la veille du jour où on l'aurait inévitablement envoyé à l'échafaud.

Le préjugé odieux soulevé contre M. Desgrois, avait pris tant de consistance, que Mademoiselle de Ludernière était bien près de le partager. J'ai vu M. Desgrois en pleurer, et je dois consigner ici, qu'ayant été créé tuteur des enfants, qui étaient tous mineurs, il s'est noblement vengé de l'atroce calomnie dont il avait eu à gémir. Cette tutelle exigeait des soins infinis, des voyages, des dépenses, une comptabilité avec sept mineurs, des domaines à rebâtir, des partages avec les colons, la division des biens, etc. Tout cela s'est fait avec l'intelligence et le dévouement qu'on aurait pu attendre du père le plus tendre, sans avoir causé un centime de dépense en faveur du digne tuteur.

Après la terrible catastrophe qui venait de rendre huit enfants orphelins, les chefs républicains envoyèrent, comme tambours, à l'armée d'Espagne, Aimé et Gaspard de Ludernière, âgés de treize ou quatorze ans, et les six demoiselles, avec deux servantes, eurent ordre de se rendre à Angoulême, où elles passèrent environ une année. Elles avaient en or 5 à 6.000 francs, du linge, et purent ainsi, sous la protection de M. Sicard, maire d'Angoulême, vivre avec une modeste aisance. On leur donnait d'ailleurs à faire des chemises de militaires, qui leur procuraient quelques secours. Mademoiselle Eléonore, votre mère, ne sachant quand et comment cet état de choses finirait, s'était mise en apprentissage chez une couturière, et elle y avait des succès. Mais la chute de Robespierre vint inopinément adoucir leur position ; on leur permit de revenir à Fontenay où elles s'établirent, maison Lavoûte. Elles obtenaient quelques légères ressources de leur fortune et trouvaient leur oncle et d'autres parents qui les aidaient.

Digitized by Google

C'est pendant ce séjour que Lise de Ludernière, troisième fille de la maison, n'ayant pas encore seize ans, connut Deshayes, beau garçon, employé des transports militaires, qu'elle épousa plus tard.

C'est après tous ces événements que les jeunes demoiselles, au nombre de cinq, avaient pris le parti de revenir à Chantonnay, où je les trouvai en décembre 1795. La guerre de la Vendée avait recommencé ; après les désastres du passage de la Loire, Charette avait ressuscité des légions que l'on croyait avoir foudroyées ; il avait battu les républicains à Mortagne, à Chollet, écrasé les troupes venues de Mayence, de l'Espagne, tué à Venansault leur général en chef et amené cette farouche Convention à traiter d'égale à égal avec lui ; il en était arrivé à ce point d'avoir pu entrer à Nantes, lui vingt-cinquième, cocardes et panaches blancs en tête, et à assister ainsi au spectacle. Mais, après un séjour paisible à Belleville, où il tenait une espèce de cour, et recevait les envoyés de la Convention, les cartes se brouillèrent et la guerre avait recommencé. Il y avait alors lassitude ; les cultivateurs, revenus à leurs travaux, n'étaient plus inquiétés. Le général Travot, adjudant-général, se mit aux trousses du général Charette et le suivait par étapes. Ce dernier devint soupçonneux et fit fusiller un ecclésiastique qu'il accusait de trahison. Il se trouva dès lors réduit à un petit nombre d'intrépides compagnons et avec ce noyau, il se portait sur les cantonnements isolés avec une rapidité qui déjouait toutes les combinaisons et tenait en éveil, presque en échec, une armée nombreuse.

C'est sur ces entrefaites que j'allai m'installer à Chantonnay. J'eus promptement l'occasion d'y voir Mesdemoiselles de Ludernière et de remarquer Mademoiselle Eléonore, fraîche jeune personne qui avait des cheveux, des dents superbes, de la gaieté. J'en devins amoureux et j'eus le bonheur de lui faire agréer mes hommages.

Un peu avant l'occupation de Chantonnay par les républicains, elle avait failli être victime de la brutalité d'un chasseur qui, l'ayant aperçue, la poursuivit dans la charmille et lui enleva son mouchoir de cou. Elle avait pris le parti d'aller chez sa cousine, Madame de La Pouzaire, qui demeurait alors à la maison de La Pouzaire, à une lieue de Chantonnay. Le général Villot, qui commandait dans cette contrée sous

Digitized by Google

les ordres de Hoche, vit à La Pouzaire cette jeune personne ; il sut l'événement qui l'avait si légitimement effrayée. Il l'engagea à rentrer chez elle, et plaça une garnison assez nombreuse avec ordre de protéger sa retraite.

Le général de brigade Digonnet, long individu prétentieux, mais de peu de portée, vint établir son quartier général à Chantonnay, et précisément dans la maison de ces dames. C'était à peu près la seule qu'on pût habiter. Il faisait sa cour à Mademoiselle de Ludernière aînée, qui l'écoutait assez quoiqu'elle fut royaliste très exaltée. Madame Deshayes était à Niort, Sophie, devenue Madame Brethé, Emilie devenue Madame Lacombe, et Betzy morte femme de M. Majou, étaient sous la direction d'une bavarde nommée Mademoiselle Desplobins ; elle apprenait à ces pauvres petites à lire et à prier Dieu ; c'est tout ce qu'elle savait, si ce n'est l'art de provoquer par ses cancans des scènes souvent fâcheuses.

J'administrais mon magasin et mon cantonnement de Saint-Vincent d'une manière très fructueuse pour mon chef. Chaque mois, il y avait en bois, lumières et fourrages, des bonis, reportés à son profit en approvisionnements. Nous ne touchions, comme tous les fonctionnaires civils ou militaires, que des assignats presque sans valeur ; mais les préposés des vivres échangeaient des fournitures en nature et n'étaient pas les plus à plaindre. J'avais pour secrétaire Gaillard le Boiteux, mort avocat à Niort. C'était un garçon d'esprit, fils d'un ancien notaire de Chantonnay ; il avait été pris pendant la guerre de la Vendée et envoyé au bagne. Il avait su là intéresser à son sort, et, sans y avoir trop souffert, il avait été rendu à la liberté, lorsque le système de la terreur, de l'extermination avait été abandonné. Il avait deux sœurs assez bien. Je reçus à peu près dans le même temps l'ordre d'aller prendre le service de La Roche-sur-Yon, cantonnement dépendant aussi du magasin de Sainte-Hermine, mais ayant pour succursales Aizenay, Palluau, Beaulieu, etc. Gaillard m'y suivit.

Pendant mon séjour à Chantonnay, il y eut une seule affaire avec les Vendéens. MM. Amédée de Béjarry, Chantreau et Prangé avaient attaqué le cantonnement de Saint-Vincent, qui s'était replié sur Chantonnay. Pendant ce temps, des cavaliers vendéens, voulant amener une diversion, se montrèrent dans la plaine vers Ponsay. Les troupes prirent

Digitized by Google

les armes. Je fis seller un de mes chevaux et je le tins dans la charmille de Mesdemoiselles de Ludernière, qui avaient été averties de cette petite échauffourée et m'assuraient que je n'avais rien à en redouter. Les Vendéens s'étaient portés au château des Roches, d'où la garnison de Chantonnay, sous les ordres d'un chef de demi-brigade dont je n'ai pas retenu le nom, les avait promptement débusqués. Ils se dirigèrent sur Rochetrejou, emmenant quelques soldats républicains, qu'ils renvoyèrent le lendemain avec une lettre polie. Le chef de brigade, arrivant de la sortie qu'il venait de faire, était mouillé, crotté. Mademoiselle de Ludernière, à qui il demandait du feu, lui dit : « Monsieur, vous allez en avoir, car vous en avez besoin ; si vous n'êtes pas couvert de gloire, par cette expédition, vous êtes assurément couvert de boue ! » Le pauvre homme n'était pas fort et il se tut.

Deux ou trois jours après cette affaire, M. Pranger, beau-frère de M. Pervinquière mort président de Chambre à Poitiers, fut pris par les républicains et amené à Chantonnay, d'où on le dirigea sur Fontenay ; il y fut condamné et fusillé ! On trouva, sur le mur de son cachot, ces vers de la tragédie de Sertorius :

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire,
Suivant l'occasion ou la nécessité
Qui l'entraine vers l'un ou vers l'autre côté.

A son passage à Chantonnay, le pauvre malheureux prévoyait son sort. Il demanda du poison à Deshayes, qui était dans le moment à Chantonnay. Celui-ci lui donna quelques sous et du vinaigre ; mais cette obligeance n'eut aucune suite.

J'étais depuis quelque tempe à La Roche-sur-Yon (Napoléon), lorsque Charette fut pris entre Belleville et L'Herbergement. Il était avec quelques cavaliers à manger un peu de soupe, au village de La Chevasse, lorsqu'une femme, mise en sentinelle, vint avertir que les bleus arrivaient. La petite troupe vendéenne se sauva immédiatement, mais le général, cerné de toutes parts, renversé, blessé, dut rendre son épée. Travot termina par cette capture cette première phase de la guerre de la Vendée. Charette, conduit à Nantes, n'y entrait plus comme l'année précédente en triomphateur. Il fut con-

Digitized by Google

damné, promené dans la ville et conduit à la place de Viarme, où il mourut avec un inébranlable courage.

Pendant longtemps, un buste de plâtre et cire couvert des vêtements du général et représentant fidèlement ses traits était montré aux curieux, moyennant rétribution. Je l'ai vu et Mesdemoiselles de Ludernière, qui avaient eu l'occasion de danser avec lui au mariage d'un M. de Lisle avec Mademoiselle de La Guignardière, me dirent, sur mon rapport, que c'était bien réellement sa ressemblance. Au reste, c'était l'opinion de tous ceux qui l'avaient connu.

Je veux encore, mes chers enfants, vous ramener à Chantonnay, pour vous raconter un acte de haute imprudence. J'adoucis le mot : c'était un faux !... Mademoiselle de Ludernière me dit un jour : « Un de nos meilleurs amis, M. A. de B. est dans d'incessantes appréhensions. Le supplice subi par M. Pranger est suspendu sur sa tête. Ne pourriez-vous pas lui procurer quelque moyen d'échapper à cette terrible position ? » Je ne pouvais alors rien pour aider aux bonnes intentions de Mademoiselle de Ludernière ; mais il m'arriva, avec une lettre de recommandation de M. Mouton, un adjudant-général nommé Hector. Cet officier général se trouvait dans mes opinions et pendant trois jours qu'il passa avec moi, nous étions devenus intimes. Dans l'une de nos promenades, je lui confiai que quelqu'un que je souhaitais fort d'obliger, m'avait demandé les moyens de sauver un chef vendéen, mais que je n'avais nul moyen de m'y prêter. Il me confia qu'à l'armée d'Espagne, d'où il venait, pour aller à Nantes, il avait sauvé la vie à deux émigrés. Nous convînmes alors qu'il me donnerait un certificat revêtu de son cachet, attestant qu'un nommé... (impossible de me rappeler le nom), avait servi sous ses ordres à Saint-Jean-Pied-de-Port. Je rédigeai un certificat, sous le nom du même individu, attestant qu'il avait été employé sous mes ordres, comme préposé des fourrages, au cantonnement de Saint-Vincent. Mademoiselle de Ludernière y écrivit une légalisation, au nom du général Digonnet, dont j'imitai la signature, et le cachet du général, facilement dérobé pour un instant, fut apposé sur la pièce.

Le lendemain, accompagné d'un domestique de confiance nommé Chauveau, j'allai avec Mademoiselle de Ludernière à une vieille gentilhommière, nommée La Grignonnière, com-

Digitized by Google

mune de Saint-Prouant ou Rochetrejou, où nous trouvâmes M. A. de B. déguisé en paysan. Il avait d'abord pris la fuite ; mais promptement rassuré, il reçut avec les plus vifs témoignages de reconnaissance la planche de salut que je lui apportais.

Plus tard ces papiers ont servi à l'un de ses frères qui était revenu de l'émigration... Vous aurez peine à croire, mes bons et chers enfants, que M. A. de B., que j'ai eu l'occasion de rencontrer souvent, ne m'a jamais adressé un mot de remerciement.

En 1815, époque à laquelle je demandais la place de substitut du procureur général près la Cour d'assises de la Vendée, M. de Barante, M. du Fougerais, M. de Lézardière même m'appuyaient. M. de B., auquel je ne voulus rien demander, se crut dispensé de toute intervention et même de toute visite... Grande leçon, mes enfants, qui m'a au moins appris à connaître ce que l'on peut attendre d'une certaine classe... Songez à quels périls pouvait m'exposer cet acte de pur dévouement !... Je l'avais accompli sans en méconnaître le danger, mais avec un sentiment de bonheur. Cet homme n'avait pas de cœur !

Il y avait à La Roche-sur-Yon un hôpital ou plutôt une ambulance militaire, dont M. Pérotteau, des Lucs, était le chirurgien-major. Plusieurs jeunes aides, de bonnes manières, étaient là pour échapper, je pense, aux fatigues et aux dangers de l'armée active. Ils m'accueillirent avec grand plaisir et je partageai leur table. L'un d'eux, nommé Billet, avait de la fortune, un cheval à son service et nous devînmes très bons amis. Il a été depuis directeur de l'Ecole des Arts et Métiers à Angers. J'ai eu occasion de lui écrire en faveur du jeune Maindron, fils de la portière du collège de Bourbon-Vendée, que j'avais fait admettre comme boursier, et qui en est sorti habile statuaire. J'ai reçu de lui une réponse des plus gracieuses et sa bienveillance, j'en suis convaincu, a été très utile à mon protégé.

Billet et moi nous allâmes à Fougeré, près Bournezeau ; au bout de deux jours passés là fort agréablement, je fus saisi d'une fièvre ardente. Billet voulait me ramener à son hôpital ; mais j'avais, en partant de La Roche-sur-Yon, l'intention de porter des pièces comptables à mon chef à Sainte-Hermine ; je les avais avec moi et je me décidai à ce voyage d'environ

Digitized by Google

trois lieues. En arrivant, je fus obligé de me mettre au lit; j'avais le corps en feu, couvert de bouffies rouges. Un hâte-mort fut appelé et me saigna ; une maladie des plus graves s'était déclarée. L'âne qui me soignait me mit aux cuisses deux larges vésicatoires, mais il tarda à les lever et quand on y procéda, on reconnut des traces de gangrène. M. et Madame Mouton, qui n'avaient pas d'enfant, m'avaient pris en amitié et je ne puis jamais oublier combien ils ont été bons pour moi. On se hâta de mander un autre médecin, M. Vidal, qui me trouva en grand danger. J'étais sans argent, on vendit ma montre en or, pour avoir du quinquina en poudre et d'autres remèdes qu'il fallait envoyer chercher à Luçon. Un délire affreux et une fièvre maligne ataxique me saisirent : pendant trente-trois jours le délire et la fièvre continuèrent. On me regardait tellement comme perdu qu'on s'occupait de mon inhumation. Ce brave M. Vidal venait panser exactement les plaies de mes cuisses. Un soir que deux jeunes gens du bureau me veillaient, on devait m'administrer d'heure en heure une potion dont je n'ai pas su la composition ; on me la fit avaler tout d'un coup. Le sommeil survint, je me réveillai assez tard, sans délire, j'étais sauvé. Ce fut l'opinion de mon pauvre médecin qui était bien content. L'excellente Madame Mouton était à mon chevet, heureuse comme une mère d'avoir pu m'arracher à la mort qui m'avait si longtemps menacé. Nous étions alors aux premiers jours de septembre; je ne saurais jamais vous peindre, mes enfants, les tendres soins que ma bienfaitrice prit de ma convalescence ; elle fut terriblement longue. Il me fallut près de deux mois pour pouvoir marcher et monter à cheval. Dès qu'il m'avait été possible d'écrire, j'avais informé ma mère, récemment devenue veuve, de ma triste position. Il ne me restait qu'un cheval indispensable pour me rendre à La Châtre. L'armée de l'Ouest venait d'être licenciée et je n'avais plus rien à faire en Vendée. Ma pauvre mère, quoique bien gênée, m'envoya cent vingt francs. Mes hôtes ne me demandaient rien pour les dépenses et les peines inouïes que je leur avais occasionnées; ils m'acablaient au contraire de soins et de consolations.

Je ne pus, ce jour-là, que me rendre à Pouillé, à deux lieues de Sainte-Hermine. La fièvre m'avait pris en route. C'était probablement la suite d'un déjeuner trop succulent et des émotions qui l'avaient accompagné. La petite auberge où je

Digitized by Google

logeai était tenue par d'honnêtes paysans. La femme fut très attentive pour moi ; elle me fit coucher dans un bon lit, auprès de son feu, et le lendemain, après avoir assez bien passé la nuit, je pus me mettre en route.

Comme j'écris de mémoire, il me revient souvent des souvenirs bons à consigner dans cet écrit. Je vais donc, ce matin, mes chers enfants, rappeler une circonstance qui, sans diminuer le mérite du désintéressement de M. Mouton et du dévouement sublime de sa femme, expliquera jusqu'à un certain point leur conduite. Pendant que j'étais à Chantonnay, M. Marchegay du Portail, l'oncle de M. Marchegay des Granges, avait dénoncé M. Mouton, pour avoir vendu à son profit des arbres futaies dans les bois de La Jousselinière, où il ne devait en prendre que pour les troupes. Le fait était vrai. M. Mouton, après une comparution devant la juridiction civile à Fontenay, qui se déclara incompétente, fut traduit devant un conseil de guerre à Sainte-Hermine. Je fus appelé pour le défendre, parce qu'on prétendit, je ne sais en vertu de quelle loi, qu'il ne pouvait être défendu que par un employé de l'administration des vivres. J'avais assisté aux débats de cette affaire à Fontenay. Un sieur Gérard, prêtre marié, défenseur officieux ou homme de loi, comme on appelait alors ceux qui plaidaient devant les tribunaux de département, avait abordé le fond, tout en plaidant l'incompétence. Cela me fut d'un grand secours pour préparer la défense écrite de mon chef. Un M. Segot, de Bordeaux, chef de bataillon, avait été avocat et voulut bien m'aider dans l'accomplissement de la tâche délicate qui m'était imposée. Je plaidai donc, pour la première fois de ma vie, devant le conseil de guerre. Sans contester le fait, je prouvai que les besoins impérieux d'un service laissé sans secours avaient obligé M. Mouton à une irrégularité sans laquelle les troupes auraient été privées de combustibles ; car il avait employé le prix des arbres vendus, pour une somme modique, à payer des ouvriers, des voituriers, etc. Ma plaidoirie était chaleureuse, assez adroite. Je parlais de nos braves avec les éloges qu'ils méritaient, de leurs privations de tout genre ; et quand un chef de service n'avait pas craint, dans un hyver des plus rigoureux, de prendre sur lui, pour les soulager, une mesure irrégulière, il est vrai, mais indispensable et forcée, des gens oisifs, opulents, voudraient que cet acte d'un dévoue-

Digitized by Google

ment véritable fut payé par une infâme condamnation?...

M. Mouton fut acquitté aux acclamations de la foule. Il m'embrassa avec effusion et j'éprouvai là maintes félicitations et l'un des plus doux moments de ma vie. M. le commandant Segot avait droit à la plus grande part de ces éloges ; mais, quoique je ne fusse âgé que de vingt ans, j'étais familiarisé aux discussions. Celles dont j'avais été témoin si souvent à la Convention, quelques bavardages auxquels je m'étais mêlé à la section des Tuileries et mes travaux chez mon père et au Comité de Législation m'avaient donné une assez remarquable facilité de langage.

Je reviens à mon voyage. Il fut long, pénible. Heureusement le mois de novembre, au milieu duquel je m'acheminais, fut beau. J'étais encore tellement faible, qu'un jour, sur le chemin qui longe la Creuse, un peu avant Saint-Gaultier, forcé de descendre de cheval, je ne pus remonter sur ma bête. J'attendis tristement que quelqu'un vint pour m'aider à me remettre en selle. Enfin j'eus le bonheur de revoir, d'embrasser ma bonne mère. Elle fut effrayée de mon état et se mit à me prodiguer les soins, les ménagements dont j'avais grand besoin. Elle avait quitté la maison paternelle pour un logement moins dispendieux. Elle me fit coucher dans sa chambre et m'eut bientôt ramené à un bon état de santé. Je vendis mon cheval à un gendarme et le prix, soigneusement économisé, m'aida à passer mon hyver, sans être trop à charge à ma mère.

J'avais mis au roulage, en passant à Niort, une malle assez bien garnie que j'y avais laissée, en partant pour Sainte-Hermine. Je me trouvais un des mieux mis des jeunes gens de la ville. J'étais invité aux bals de la première société et de plus, le principal directeur d'une réunion de la seconde société, dont les bals se tenaient au ci-devant couvent des religieuses. C'est moi qui en avais fait le règlement. Une copie en fut trouvée et prêta un peu à rire, parce que j'avais rédigé ce factum dans les termes ambitieux d'un législateur; on m'en plaisantait de façon à ne pas m'offenser, je n'étais pas d'humeur à le supporter d'une autre manière.

Dans ce bal de la seconde société, il y avait une foule de jeunes et jolies personnes. C'étaient des filles de marchands, d'huissiers, de chirurgiens. Les ouvrières à la journée, les grisettes enfin, formaient une autre réunion. Parmi nos

Digitized by Google

beautés figurait mademoiselle R..., fille d'un marchand de mon ancien voisinage et mon ancienne maîtresse avant mon départ pour Paris. Je l'avais aimée avec passion ; c'était mon premier amour. Pendant mon séjour à Paris, nous nous écrivions des lettres ébouriffantes. Je me rappelle avoir volé à M. de Richebourg une citation de la *Nouvelle Héloïse*, je crois, qu'il avait placée en tête d'une lettre charmante qu'il écrivait à une comtesse, femme d'émigré, qu'il avait connue à Pithiviers, lors de sa mission dans le Loiret :

« L'art d'écrire fut inventé
Par l'amante captive et l'amant agité. »

Ma belle n'était pas captive du tout et pour moi, je n'étais guère agité. J'avais trouvé, dans la capitale, bien des sujets de distraction. Mais nos relations, que mon séjour en Vendée avait interrompues, reprirent. Madame R..., devenue veuve et affligée de migraines qui la tenaient des trois jours dans son lit, nous laissait une grande liberté. Je pouvais tout obtenir de cette charmante enfant, qui m'aimait bien sincèrement ; je passais même pour son amant intime et favorisé. Il n'en était rien cependant. Je ne pouvais songer à l'épouser ; sans fortune et sans état, je n'aurais eu en perspective qu'une existence des plus tristes. Mais, par un sentiment vrai, dont je m'applaudis encore, je ne voulais pas la laisser flétrie et déshonorée.

Je songeai alors à mademoiselle Eléonore de Ludernière, et je lui fis écrire par ma mère, pour la demander en mariage. Dès les premiers mois de mon séjour à Chantonnay, j'avais, avec son agrément et celui de sa sœur, écrit à mon père, pour lui demander son consentement à notre mariage. Mon père m'avait répondu, en homme prudent, que j'étais bien jeune pour songer à un établissement, qu'il ne pouvait autoriser quant à présent celui que je voulais former, mais qu'aux beaux jours il ferait, avec mon frère, le voyage de la Vendée et qu'il verrait, à cette époque, ce que mon intérêt exigerait. Cette lettre avait produit un bon effet ; on vit bien que j'appartenais à une famille d'honnêtes gens, qui offraient d'honorables garanties.

Mademoiselle Eléonore de Ludernière, qui avait souvent fait demander de mes nouvelles pendant ma cruelle maladie à Sainte-Hermine, répondit à ma mère qu'elle avait commu-

Digitized by Google

niqué la demande à sa famille et qu'elle était disposée à l'alliance proposée. J'écrivis dès lors les lettres les plus pressantes, et dans les premiers jours d'août, j'obtins l'autorisation de me rendre à Chantonnay et l'invitation de descendre chez mademoiselle de Ludernière aînée, à qui appartenait, par un partage auquel M. Desgrois avait fait procéder, la maison où demeure en ce moment M. Majou. Je fis croire à mademoiselle R... que j'allais m'embarquer à Nantes, à bord d'un corsaire, pour tenter la fortune. Je rassemblai quelques ressources, je fis un emprunt garanti par mon frère aîné et je partis sur un petit cheval, que me donna mon beau-frère Jouerme, alors veuf, mais qui avait conservé pour moi, filleul de sa femme, une bienveillante amitié.

A mon arrivée à Chantonnay, mademoiselle de Ludernière me dit que sa sœur était au Pally, chez madame la marquise de Lespinay. Le lendemain de mon arrivée au Pally, j'avais obtenu la promesse d'un mariage prochain. La marquise qui m'avait connu, m'accueillit très bien et fut la première à servir mes amours. Je demandai alors les papiers qu'il me fallait; mon oncle à la mode de Bretagne, curé de La Châtre, avait été longtemps détenu à Châteauroux; mais, revenu à La Châtre, il ne pouvait y exercer ses fonctions; les églises étaient fermées ou employées à des usages profanes ; il m'accorda dispense de bans. Mon frère aîné vint à Chantonnay, porteur du consentement de ma mère, et le 28 août 1797, le mariage eut lieu. d'abord à la mairie de Chantonnay, puis devant un prêtre qui disait la messe à Sainte-Cécile. Ces dames avaient, dans cette paroisse-là, le domaine de Ludernière, plusieurs métairies et des fiefs à complant. Aussi fûmes-nous accueillis par une nombreuse assistance avec des bouquets, des décharges de pistolets et tous les témoignages de l'allégresse. La noce fut assez nombreuse. La marquise de Lépinay et sa fille, depuis comtesse de Curzay, en faisaient partie, toute la famille Desgrois, madame de La Serrie, son mari, M. Labarre, sa femme, M. de La Pouzaire, sa belle-sœur, etc. Les repas avaient lieu dans le corridor de la maison. La couverture n'était pas rétablie, mais le plafond en bousillage, un peu conservé et garni de chanlattes, mettait à l'abri des intempéries. On dansait au son d'un violon mandé de Fontenay; tout se passa très gaiement.

Ma femme était allée, avec la marquise de Lespinay, faire

Digitized by Google

ses emplettes de noces à La Rochelle. Moi, j'étais allé à Nantes. J'y achetai peu de choses pour moi ; mais je fis des emplettes de bijoux pour ma future.

Ma femme, par le résultat du partage fait à l'amiable, avec l'autorisation du conseil de famille, ce qui était permis alors et plus sage qu'à présent, avait eu dans son lot la métairie du Temple affermée en grains, à cause du papier monnaie, mais d'un revenu en argent de mille à onze cents francs ; une maison incendiée où est maintenant la poste aux chevaux, une ouche près le bourg, la moitié d'un petit pré et un morceau de taillis de deux boisselées.

Nous restâmes chez mademoiselle de Ludernière, mais en prenant notre ménage.

Nous allâmes passer, avec mademoiselle de Ludernière, chez M. de La Pouzaire, à La Marchegaisière, près d'un mois. Il y avait là beaucoup d'enfants, des domaines à rebâtir, mais les ressources d'un bon jardin, de la basse-cour, d'un vivier fournissaient des ressources alimentaires que nous utilisions gaiement. Nous fîmes aussi de longues visites chez madame de La Serrie, qui demeurait aux Fournils, avec M. Girard de Villars, son père ; chez madame de Fay, depuis dame de Cuissard, qui demeurait à La Boutarlière, commune de Saint-André-Goule-d'Oie. J'allais avec Desgrois, père d'Emile, à des parties de chasse chez M. de Vaugiraud, M. le général vendéen de Sapinaud, etc. Cela ne pouvait toujours durer, je le sentais bien. Mais à peine âgé de vingt-deux ans, que faire?

Le père des Meunier, président du canton de Chantonnay et M. Boutolleau, père du juge de paix, m'employèrent à la confection du rôle de la commune et me firent allouer pour cela une petite indemnité. On mit ensuite en adjudication la perception des contributions des huit communes du canton pour les années cinq et six de la République. Je m'en rendis adjudicataire, sous le cautionnement de M. Desgrois, moyennant six deniers pour franc. Depuis 1793, aucun impôt n'avait été perçu dans le pays insurgé. On n'imagine pas les peines, les désagréments que j'ai eus à subir pour opérer le recouvrement dont je m'étais chargé. Je ne serais jamais parvenu à une liquidation finale, s'il ne fut survenu, à la chute du Directoire, un dégrèvement considérable. Il m'arrivait chaque mois un huissier de contrainte, avec ordre d'exécuter le percepteur. Cela n'avait pas lieu et n'eut conduit à rien, mais je me ser-

Digitized by Google

vais de cette menace pour expliquer la sévérité qu'il fallait mettre dans mes exigences. Assisté de cet huissier, nommé Ibri, ancien militaire plein d'énergie, j'allais, avec quatre dragons ou chasseurs, dans les communes. L'huissier faisait des commandements, plaçait des garnisaires et je percevais des sommes importantes. Une semaine, j'avais recueilli ainsi, dans les huit communes de ma perception, plus de dix mille francs, que je voulais porter dans deux ou trois jours à la recette générale à Fontenay. Un soir, ma femme qui nourrissait un charmant enfant que nous avons eu le malheur de perdre à deux ans, était déjà couchée ; l'Angevine, notre servante, venait de porter l'enfant à sa mère, lorsque quelqu'un leva le loquet de la porte de l'appartement où nous logions, qui communique au corridor de la maison Majou ; la porte était heureusement barrée. Après avoir demandé à plusieurs reprises « Qui est là ? » sans avoir obtenu aucune réponse, je pris une bonne carabine avec bayonnette, et je dis à l'Angevine : « Ouvrez la porte ! » C'était assurément une grande imprudence, car j'avais à craindre d'être saisi par les malfaiteurs que je supposais être dans ces corridors ouverts alors à tous venants. Je sortis vivement, en disant à l'Angevine de fermer sans retard sur moi, et je parcourus les corridors, en sortant par la porte du milieu du côté du jardin. Comme j'y arrivais, je vis un homme, ou peut-être un chien descendre le jardin de madame Deshayes auquel on pouvait communiquer par un escalier placé au bout de la grande allée, que l'on a muré depuis. Je lâchai un coup de ma carabine sans rien atteindre, mais cela avait donné l'éveil. Un maréchal des logis et quatre dragons survinrent et s'étonnèrent de mon imprudente et intrépide sortie ; j'en retins deux qui couchèrent sur un matelas, et dès le lendemain, sous bonne escorte, j'allai verser mes 10.000 francs à Fontenay.

Etait-ce un voleur qui croyait me surprendre ? était-ce un chien ? Je n'ai rien vu que quelque chose que je ne pus distinguer ; vous savez, mes enfants, que j'ai la vue courte. Mais nous nous disions : « C'est indubitablement un homme ; un chien n'eut pas soulevé le loquet de la porte », ce que ma femme, l'Angevine et moi avions parfaitement entendu. Au reste, un misérable, arrêté plus tard vers Saint-Fulgent, fut trouvé nanti, dans son portefeuille, d'une note qui indiquait avec précision ma demeure à l'entrée du bourg. Ma percep-

Digitized by Google

tion continua avec les mêmes difficultés, mais sans péril pour moi.

A Paris, il s'était passé des évènements graves. Une partie des membres du Directoire et nombre de députés, parmi lesquels figurait le général Villot, furent déportés. Le gouvernement était resté aux révolutionnaires, et des lois de proscription furent rendues. L'opinion publique ne soutenait plus cette faction et les Vendéens reprirent les armes. Un détachement était un jour à Chantonnay, lorsque le général Guillaume y arriva, avec une patrouille de cavalerie. Une rencontre eut lieu devant la maison de ma femme, dont j'avais fait couvrir et réparer une partie que nous habitions. Quelques coups de feu furent échangés ; les Vendéens, fuyant de toutes parts, furent poursuivis dans la plaine où se trouvent les fours à chaux. L'un d'eux fut tué à coups de sabre, et le général Guillaume suivit sa route pour Nantes.

Mademoiselle de Ludernière et ma femme, alors enceinte de ma chère fille, étaient allé passer une partie de l'hyver à Nantes, où elles ne voyaient que la noblesse vendéenne. J'étais resté à Chantonnay, d'où j'allais souvent les voir. Dans ces voyages, je rencontrais tantôt les républicains, tantôt les chouants ; c'est ainsi qu'on commençait à nommer les hommes armés contre le gouvernement, et, après explications, on me laissait toujours tranquillement passer. Fort de cette position, je me hasardai un jour d'aller à Mouchamps, réclamer trois chevaux que l'on avait volés, à la foire de l'Oie, à un M. Rouillon, brave homme qui tenait la poste et un relais de diligence. J'étais accompagné d'un nommé Bernier, ancien cavalier de la division de Sapinaud. Nous trouvâmes là M. de Verteuil, qui commandait un tas de chenapans ivres, qui cherchèrent à me maltraiter. M. de Verteuil voulait nous faire rendre les chevaux volés, mais on lui signifia que nous ne les aurions pas. Un des plus influents, parmi ces misérables, était un nommé Galapias, marchand de guenilles. Il avait à sa ceinture deux pistolets, que l'un des siens voulut toucher. Galapias, le repoussant d'un coup de coude, s'écria : « *Quitte là qu'au pichetoulet ; il appartint à un bougre qui le magnera mieux que ta...* » Et M. de Verteuil, étant pressé de faire relever une sentinelle, disait : « Où est donc Galapias ? Je ne puis pas tout faire ! » Impossible de voir un spectacle plus dégoûtant. J'en rabattis beaucoup de l'opinion que je

Digitized by Google

m'étais faite des Vendéens. Il faut bien dire que ce cantonnement de Mouchamps, composé d'un tas de coureurs, avait la plus mauvaise réputation, et cela ne ressemblait en rien aux braves cultivateurs de La Gaubretière, Mortagne, etc. Bref, nous eûmes les chevaux ; mais M. de Verteuil, quoique peu maître de sa bande, nous donna une escorte dont le besoin se fit presque immédiatement sentir, car plusieurs gens armés voulurent nous les enlever et n'y renoncèrent qu'à la menace des coups de fusil que leur offrait notre escorte.

Il y avait eu à Nantes un coup des plus audacieux. M. de Châtillon était, une nuit, entré en ville avec cinq cents hommes, et avait enlevé du Bouffay les prisonniers que les républicains lui avaient faits, notamment un chef redoutable que l'on nommait Tête Carrée. Mais la troupe, les citoyens avaient subitement pris les armes et un combat sérieux avait eu lieu, au carrefour de la Casserie, précisément sous les fenêtres de mes dames. J'allai les voir quelques jours après, et, j'eus occasion, chez madame de La Roche Saint-André, de voir une société très hostile au Directoire, qui avait des intelligences habituelles avec les Vendéens armés. Un soir, on alla pour arrêter cette dame. Avertie par un domestique, elle se hâta d'aller au devant des gendarmes ; elle les invita avec une politesse exquise à entrer, et quand le dernier fut passé, elle sortit, ferma la porte à clé et s'esquiva. Cela fit beaucoup rire à Nantes ; mais les gendarmes, irrités, arrêtèrent toutes les personnes qui étaient dans le salon. Un M. Cadou, négociant à Nantes, ne put éviter l'emprisonnement ; je le vis au Bouffay, avec plusieurs personnes de ma connaissance. Ils furent relâchés au bout de quelques jours.

Bonaparte, revenu de l'Egypte, avait exécuté la journée du 18 brumaire. Il chercha immédiatement à pacifier la Vendée. Des avances, des propositions furent faites aux chefs, et pour les discuter, un congrès fut indiqué à Candé (Maine-et-Loire). Le général vendéen de Suzannet, qui commandait l'ancienne division de Charrette, était mandé à ce congrès. Pour s'y rendre, il lui fallait une voiture, car il souffrait encore d'une grave blessure dont il avait été attentivement soigné aux Brouzils, chez mesdemoiselles Thiériot, tantes de M. Gourraud de La Proustière, et excellentes personnes qui n'avaient pas quitté le pays, même pendant les plus dangereuses phases

Digitized by Google

de la guerre. Cette voiture, demandée à la comtesse de Mesnard, devait être amenée de Nantes à Saint-Hilaire, près de Montaigu, chez un fameux chouan nommé La Jeunesse. Mademoiselle de Mesnard, sœur de celui qui fut plus tard chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, était aimable, mais cruellement contrefaite. Elle avait reçu chez elle, au château de Mesnard, entre Vendrennes et Beaurepaire, M. Deshayes. Nous étions tous à Nantes. Mademoiselle de Mesnard proposa d'emmener ma femme en voiture ; Deshayes et moi, qui avions nos chevaux, devions les accompagner jusqu'à Saint-Hilaire, d'où nous nous rendrions à Mesnard. Le voyage eut lieu ainsi. Arrivés le soir chez La Jeunesse, à Saint-Hilaire, nous y couchâmes. Le lendemain, vers le point du jour, survint M. Grelier du Fougeroux, mort juge de paix de Sainte-Hermine et père du député de ce nom aux assemblées qui ont suivi 48; il commandait, sous le pseudonyme de Beaulieu, dans les environs de Vieillevigne. N'ayant sous ses ordres que quelques cavaliers et un peu surpris de trouver mademoiselle de Mesnard en notre compagnie, il parut craindre une surprise. Mais promptement rassuré, il emmena la voiture à la cache où il avait laissé M. de Suzannet. Deshayes prit alors mademoiselle de Mesnard sur la croupe de son cheval, et ma femme, quoique fort avancée dans sa grossesse, monta derrière moi. Mademoiselle de Mesnard craignait d'être arrêtée à Montaigu et elle engagea Deshayes à tourner cette ville, je me dirigeai au contraire en droite ligne, et nous devions nous rejoindre à Saint-Georges, chez un vendéen, M. Guesdon Briautière. Mademoiselle de Mesnard, après une course très pénible et maintes mauvaises plaisanteries que lui prodiguaient les paysans, mêmes les bergères, arriva avant nous à Saint-Georges.

M. Morisson, juge à Fontenay, résidait à Montaigu comme directeur du jury, je le vis. M. Morisson me connaissait, il avait été conventionnel et seul il avait eu le courage de s'abstenir de voter dans le procès du roi, en soutenant que nul n'avait le droit d'attenter à sa personne et de le juger. Arrivés à Saint-Georges, mademoiselle de Mesnard nous égayait en rapportant qu'une bergère la voyant à pied pour traverser un mauvais pas l'avait apostrophée en lui disant : « Où allez-vous donc comme ça, la belle équipée? »

Nous partîmes assez tard de saint Georges pour nous

Digitized by Google

rendre à Ménars ; mais la saison était avancée, et au milieu des plus mauvais chemins, nous fûmes réduits à nous arrêter au vieux château de Puigreffier. Bien des histoires se rattachent à cet antique manoir, où une foule de victimes auraient, d'après la tradition, passé par les oubliettes, espéce de trappes meurtrières.

On exploitait alors une des plus belles futaies du pays qu'avaient achetée MM. Bernard Chambinière et Mouchard. Le vieux château était en ruines ; mais pour l'exploitation du domaine, il y avait une vaste maison, dont la chambre principale était plus grande que le salon de Ransannes. Nous trouvâmes là les ouvriers de l'exploitation au nombre de plus de vingt. Les uns jouaient, d'autres buvaient et quelques-uns se tenaient à distance d'un feu ardent qui nous fit grand plaisir et que l'on alimentait sans cesse par des monceaux de copeaux. Mademoiselle de Mesnard, qui n'était qu'à une lieue de chez elle, était fort connue des fermiers. Elle leur demanda s'il leur serait possible de nous coucher. Ils répondirent qu'ils feraient de leur mieux pour cela et, après un assez bon souper, nous allâmes coucher dans le grenier au-dessus, parmi les ouvriers. Les draps des lits étaient fins et très blancs. Mademoiselle de Mesnard pensait qu'ils venaient du pillage exercé autrefois chez elle. Les ouvriers que nous trouvâmes là furent discrets et polis, mais un romancier aurait pu peindre la chambre où ils fourmillaient comme un antre de voleurs, tant ils avaient l'air sauvage et prêts à se saisir des hâches qu'on voyait suspendues aux murailles. Le lendemain nous arrivâmes enfin à Mesnard, d'où, après deux ou trois jours de repos, je conduisis ma femme à Chantonnay.

De mes deux jeunes beaux-frères, que les républicains avaient envoyés à l'armée d'Espagne comme tambours, l'aîné avait succombé : Gaspard était revenu et vint prendre sa pension chez moi avec sa sœur Sophie.

La perception dont j'avais été chargé m'avait procuré des ressources, hélas bien nécessaires ; mais la source en était tarie.

Ma femme mit au monde la première fille qu'elle ait eue, le 25 février 1800. C'est toi, bonne et chère Adèle, qui as si souvent partagé mes peines et mes travaux ! Ce jour-là arrivèrent 800 russes qui avaient été faits prisonniers en Italie.

Digitized by Google

Ils couchèrent dans l'église qui n'était pas encore rendue au culte.

Quelques mois plus tard, on afficha la mise en ferme des barrières où se percevait la taxe d'entretien des routes. Je me rendis à Fontenay, avec le boiteux Gaillard, mon ex-secrétaire, pour enchérir s'il y avait lieu. Nous devînmes adjudicataires des quatre barrières de Montaigu, Saint-Fulgent, Chantonnay et Sainte Hermine, moyennant 7.000 francs. Nous avions été en concurrence avec des personnes de Niort. Gaillard tremblait de s'être lancé dans cette entreprise, sur laquelle j'avais bien de la peine à le rassurer, mais ces messieurs, qui étaient adjudicataires des autres barrières du département, vinrent nous proposer de les substituer dans la ferme passée à notre profit. Je demandai une indemnité de 1.200 francs, elle ne fut que de six, grâce à la pusillanimité que laissa apercevoir Gaillard ; mais je fus commissionné inspecteur des quatre barrières cédées et de celle de Moreilles, aux appointements de 75 francs par mois ; Gaillard devint garde barrière à la Lune de Fontenay.

On mit bientôt en adjudication la fourniture des convois militaires dans le département. M. Constant de Niort et moi, nous prîmes cette entreprise. Le marché était excellent, si les fournitures avaient été exactement soldées, mais nous n'obtenions jamais que des mandats d'à compte. Plus d'une fois j'aurais cessé le service, sans M. Constant qui avançait des fonds et se refusait à voir les chances périlleuses qui nous menaçaient. Une fois cependant, après avoir remis les pièces comptables d'un mois récemment expiré, je déclarai que j'allais cesser tout service, si on ne me donnait un fort acompte. L'ordonnateur effrayé me fit compter 2.000 francs ; mais je lui écrivis dès le lendemain que ce secours ne m'ayant permis que de donner des àcomptes insuffisants à mes préposés, ceux-ci refusaient la continuation du service, auquel il aurait à pourvoir comme il l'entendrait. Il se fâcha, menaça, mais je tins bon et bien m'en prit, car cette affaire devenait ruineuse. Plus tard, cependant, il s'en vengea en réduisant à 9.000 francs les fournitures, montant à douze, qui nous étaient très légitimement dues, et pour les avoir, il fallut aller à Paris, où je passai plus de deux mois, au bout desquels on me donna un bon de neuf mille francs, admissible en paiement de rachat de rentes sur la Belgique. C'était une indignité, mais que

Digitized by Google

faire? Je vendis ces bons pour 3.000 francs et je m'en revins.

C'est pendant ce voyage de Paris qu'éclata la machine infernale qui, le 3 nivôse, pensa tuer le premier consul Bonaparte. J'étais, lors de l'explosion, à faire la poule au Palais-Royal. On parlait d'abord d'une explosion accidentelle chez un débitant de poudre; mais bientôt on apporta au rez-de-chaussée du café, un marchand de tableaux horriblement blessé. On sut alors que le premier consul, se rendant à l'Opéra, avait couru les plus grands dangers, et que ses ennemis avaient tenté de l'assassiner ainsi. On attribua d'abord ce crime aux terroristes ; grand nombre d'entre eux furent arrêtés, condamnés par un sénatus consulte à la déportation; mais on sut ensuite que le fait appartenait à des royalistes, qui payèrent ce forfait de leurs têtes.

J'avais enfin atteint mes vingt-cinq ans et je sentis la nécessité de me créer un état. J'allai en conséquence près de M. Auvynet, président du tribunal de Montaigu, et je lui demandai une place d'avoué. Il m'accueillit très bien et me dit que six avoués étaient assignés au tribunal, qu'il n'en existai encore que quatre parmi lesquels figurait son fils aîné, et il m'engagea à aller me faire inscrire au greffe. Le tribunal délibéra, m'admit et je fus nommé avoué le 1801.

Au moment de ma présentation par le tribunal de Montaigu, j'écrivis, à M. Loyau de Pulteau, assez proche parent de ma femme ; il siégeait au Corps Législatif avec M. Guyot des Herbières, mon ancien chef au Comité de Législation. Je le priai de s'intéresser à ma nomination et de vouloir bien m'acheter, de hasard s'il était possible, quelques livres, ceux que son collègue Guyot des Herbières au souvenir duquel je le priais de me rappeler, jugerait le plus utiles à l'exercice de ma profession. Ces messieurs se concertèrent et je reçus, avec la réponse la plus gracieuse, une caisse de livres qui me furent bien utiles : Denisart, Rousseau, de La Combe, Pothier, etc. En attendant ma nomination, j'étais allé à Nantes, où pendant environ trois semaines, je suivais assiduement les audiences, et les soirs, je travaillais chez un avoué qui m'avait ouvert son cabinet. Cela me remit un peu au courant des actes usuels dont je m'étais occupé dans l'étude de mon père, et je m'en trouvai bien quand je fus aux prises avec les réalités.

Nous logions tout près de M. Auvynet, dans une maison louée 200 francs.

Digitized by Google

Mes confrères étaient en possession des affaires. J'en avais apporté une seule, que m'avaient confiée les dames de Regnon, à qui on refusait le payement d'une rente que l'on disait prescrite. Elle leur fut ultérieurement conservée. Mais j'avais dû recourir, avant plaidoirie, à l'expérience d'un M. Brisson ex vice-président du tribunal de département et alors conseiller de préfecture. C'était un digne homme ; mais j'eus promptement l'occasion de reconnaître qu'il n'était pas fort, et je m'adressai dans la suite à Messieurs Guillemot et Genêt, à Poitiers, qui étaient, eux, de très habiles jurisconsultes.

Cependant quelques affaires m'arrivèrent ; messieurs Auvynet me voulaient du bien et plus d'une fois, des clients arrivés trop tard ou primés par des adversaires, me furent adressés. J'entendais assez bien la procédure ; le président m'en félicitait ; je traitais les affaires avec une grande exactitude ; j'avais souvent trouvé et saisi l'occasion d'écrire à des juges de paix, notaires et huissiers dans les cantons, et ils étaient satisfaits de mon concours. Lors d'une réunion des membres du conseil d'arrondissement, parmi lesquels j'avais déjà plusieurs correspondants, j'invitai ces messieurs à un bon déjeuner qui me valut de grandes protestations d'amitié. Ma clientèle s'accrut dès lors sensiblement ; l'aisance était revenue à la maison ; je travaillais avec un courage inimaginable.

Enfin je puis dire, sans trop de vanité, que je devins le second avoué du siège. M. Auvynet, fils du président, était un homme d'esprit qui écrivait parfaitement bien, mais il ne parlait pas avec une remarquable facilité.

Ses frères, à peu près de mon âge, Armand et Zacharie, étaient ses clercs et mes camarades ; ses sœurs étaient les amies de ma femme, et ces douces relations nous étaient agréables et utiles. M. Auvynet père avait été procureur à Nantes, sénéchal de M. de Juigné, seigneur de Montaigu et membre de l'Assemblée Constituante. L'avoué avait été secrétaire de Charette. Armand et Zacharie n'avaient pas pris les armes, mais toute cette famille était restée dans le pays insurgé, dans les environs de Légé. Dans mes moments de loisir, j'allais, avec les jeunes gens, à la chasse, à la pêche ; ils étaient fort habiles dans ces exercices, pour lesquels je n'avais pas une grande adresse.

J'eus pourtant celle, bien heureuse, un jour, de pouvoir

Digitized by Google

sauver la vie à Armand. Nous prenions un bain dans la rivière, dans un endroit où l'eau avait de la profondeur. Ces messieurs, à qui j'avais donné quelques leçons de natation, étaient lourds. Armand voulut pourtant tenter de traverser la rivière ; mais parvenu au milieu, il sombra. Je courus à lui en nageant, afin de le secourir. En revenant sur l'eau, il me saisit avec force, me sauta sur le dos, et malgré mes plus énergiques efforts, je ne pouvais avancer. Nous allions certainement périr tous les deux, lorsque sur ma demande pressante, il me serra moins fort et se prit à remuer un peu les jambes. Nous abordâmes enfin, mais il était temps. Zacharie, qui était hors de l'eau, avait été dans les plus cruelles transes, sans avoir pu nous secourir. J'étais exténué et d'une pâleur mortelle.

M. Auvynet avait pour collègues M. Sorin, ancien procureur à la sénéchaussée de Montaigu et M. Rodrigue, ancien évêque constitutionnel de Luçon. M. Sorin, riche en biens d'émigrés, demeurait à la campagne.

M. Rodrigue était un vieux cynique, qui avait pourtant l'amour de la justice. Il m'avait pris en amitié et m'aidait de sa nombreuse bibliothèque ; il parlait de ses collègues avec une sorte de mépris.

Au bout de trois ans d'exercice, je pouvais occuper deux clercs, et j'avais une clientèle bonne et fructueuse. Je quittai alors la maison assez triste que j'avais occupée en arrivant, et j'allai habiter, sur la route de Nantes, une maison récemment rétablie, où j'avais écurie, beau jardin et de vastes appartements, pour un loyer de 300 francs.

De notre mariage célébré le 28 août 1797, il nous était né un charmant enfant, le 27 juin 1798, que l'on nomma Antoine-Joseph-Constant. M. Desgrois père et mademoiselle de Ludernière l'avaient tenu aux fonds baptismaux. Ma femme entreprit de le nourrir. Elle en vint à bout, mais avec des souffrances inouies aux seins.

Cet enfant, que mademoiselle de Ludernière avait retenu chez elle, lorsque nous quittâmes sa maison pour aller habiter celle qui appartenait à ma femme et que j'avais fait réparer, était d'une intelligence admirable et du plus heureux physique. Nous avons eu la douleur de le perdre, le 26 février 1801. Mais tu étais là, ma chère fille, pour adoucir ce malheur, âgée alors d'un an un jour, puisque tu étais née

Digitized by Google

le 25 février 1800. Nous t'emmenâmes à Montaigu, où tu fus atteinte d'une maladie si grave, que M. Trastour, médecin, et sa mère qui étaient près de ton berceau, crurent que tout espoir était perdu. Ils voulaient nous éloigner ; mais rien ne pouvait nous arracher de ce déchirant spectacle, tant que l'évènement si cruellement attendu n'était pas arrivé. Le bon Dieu eut pitié de nous, et te conserva, chère fille, à notre tendresse !... Plus tard, ce fut notre tour d'être malades. On creusait sous les murs de la cour et du jardin de la maison un terrain dépendant de l'ancien couvent des religieuses, pour vendre les terres aux cultivateurs. Je travaillais beaucoup, et ces causes réunies me donnèrent, deux années de suite, heureusement vers les vacances, des fièvres violentes et continues. Ma femme en fut aussi atteinte.

L'hyver venu, les excavations étaient suspendues et la santé nous revenait. C'est pour nous soustraire à ces funestes exhalaisons que nous nous décidâmes à changer de maison. Au reste une autre enfant nous était survenue le 15 avril 1804. Elle fut nommée Victorine-Antoinette-Elisabeth, madame Deshayes était sa marraine. C'est cette chère enfant, belle, douce, caressante, que nous avons eu le malheur de perdre le 29 février 1816, à Bourbon Vendée. Il y a bien longtemps de cela, mais mon cœur en saigne, chaque fois que ma pensée se reporte à ce douloureux moment !

Quand j'avais fait réformer une de ces décisions que mon jugement et ma conscience m'avaient conseillé d'attaquer, l'évêque Rodrigue était enchanté, chaque fois que j'avais à lui annoncer l'annulation de jugements presque toujours rendus contre son opinion. C'était au fond, je l'ai dit, un homme juste et honnête, à part sa conduite comme ecclésiastique.

Vers l'année 1804, une loi vint rétablir les écoles de droit qui avaient disparu en 1792. On ne pouvait renvoyer à l'école ceux qui étaient en exercice près les tribunaux. Il fut donc établi que ceux qui étaient en possession de plaider devant les tribunaux seraient licenciés de droit ainsi que tous les magistrats non licenciés avant la révolution, et que ceux qui avaient moins de trois ans d'exercice seraient licenciés sur examens.

M. Auvynet fils et moi, nous nous trouvions dans ce dernier cas.

Digitized by Google

Nous travaillâmes assiduement, à l'aide de l'ouvrage de M. de Malleville sur le Code Napoléon, récemment publié, afin de pouvoir subir l'examen auquel nous étions soumis. Rendus à Poitiers, après visites d'usage aux docteurs, parmi lesquels se trouvaient heureusement MM. Guillemot et Genet, que j'avais très souvent consultés, nous étions dans un salon d'attente, pour être admis à l'examen. Il y avait là un avoué de Tours qui me parut très bien. L'huissier annonce : « La Faculté ! » M. Allard, doyen, s'arrête et dit, après avoir appelé l'avoué de Tours, M. Auvynet et moi : « Messieurs, la Faculté a considéré que vous aviez fait vos preuves ; elle vous dispense de l'examen ! »

Nous fûmes bienheureux de cette faveur, dont nous témoignâmes notre reconnaissance à la faculté, et nous assistâmes à la séance annoncée. Ce jour-là, le célèbre avocat Biju et M. Rouillé, depuis avoué d'appel, furent examinés et licenciés. La rétribution à payer était de 300 francs ; aussi les jeunes avocats sortis de l'école nous appellèrent-ils dans la suite *les avocats de cent écus*, mais ils n'étaient pas plus employés et guère plus habiles que nous.

A partir de ce moment, j'eus des occupations presque au dessus de mes forces, mais tout à coup les affaires furent enrayées par une nouvelle prise d'armes des Vendéens. Le premier consul envoya dans le pays le général Gouvion, qui se mit en rapport avec l'abbé Herbert, curé d'Aizenay et oncle du conseiller Girard. Il y eut quelques escarmouches sans importance. Mais cela inquiétait le chef de l'Etat et l'obligeait à disséminer des troupes dont il avait grand besoin ailleurs. Il comprit que cette vaste contrée, des Sables à Angers, de Nantes à Sainte-Hermine, si favorable à la guerre de surprise et de buissons, avait besoin d'un point central de surveillance, de force et de civilisation, et il décréta, en 1805, l'établissement de la préfecture à La Roche-sur-Yon. Malgré l'étonnement que cette mesure causa, les plaintes de Fontenay, les représentations des autorités qui ne pouvaient se caser dans une bourgade inabordable en hyver, où une population de trois cents âmes logeait avec peine dans quelques masures restées debout après l'incendie, ou récemment réparées, il fallut obéir.

Le préfet alla loger à La Brossardière près Saint-André, que l'on fit un peu arranger à la hâte. Les conseillers de pré-

Digitized by Google

fecture, le receveur général, les directeurs administratifs, les chefs et commis de bureaux s'entassèrent comme ils purent jusques dans des écuries converties en appartements. Le tribunal seul resta à Montaigu, en conservant sous-préfecture et recette particulière. Les ingénieurs se mirent à l'œuvre pour tracer la nouvelle ville, destinée à une population de 15.000 âmes dont elle n'a pas encore la moitié ; des routes furent ouvertes, des bâtiments, des casernes furent construits et une grande activité ne tarda pas à se manifester dans les relations et les affaires.

J'avais eu à suivre, pour madame de Boisy et ses enfants qui demeuraient au château de Landebaudière, commune de La Gaubretière, un procès des plus sérieux, qui intéressait l'honneur du chef de la famille, fusillé avec M. d'Elbé à Noirmoutiers et la fortune de la maison.

Après l'enquête la plus concluante, j'avais perdu ce procès; mais en appel et à une audience où j'avais accompagné Madame de Boisy et une de ses filles, justice complète leur avait été rendue.

J'avais aussi la clientèle de Mademoiselle de Beaurepaire. M. de Beaurepaire avait émigré ; mais, profitant d'une loi qui permettait aux émigrés de rentrer en France, il avait quitté Coblentz. A son retour, il se détermina à vendre la portion de la terre de Beaurepaire, dont il jouissait, à un négociant de Nantes nommé Branger, moyennant 260.000 francs je crois outre des charges très onéreuses telles qu'une rente de 800 boisseaux de seigle à l'abbaye de La Grénetière et une autre de 250 boisseaux même blé à un sieur Goupilleau.

A cette époque, M. de Beaurepaire avait sa mère qui habitait le domaine de La Châteigneraye dont elle était propriétaire et elle jouissait à titre de douaire de cinq belles métairies, de la terre de Beaurepaire. Ce domaine revenait à son fils et La Châteigneraye devait appartenir un jour pour moitié à Madame de La Richerie, sœur de M. de Beaurepaire.

La guerre de la Vendée étant survenue, M. de Beaurepaire y prit part et y trouva la mort. M. Branger, profitant du moment de calme qui avait ramené M. de Ludernière à Chantonnay où il fut arrêté, voulut se rendre à Fontenay, pour se libérer en assignats dépréciés, du prix de la terre de Beaurepaire qui était resté entre ses mains. Il fut surpris, vers Saint-

Digitized by Google

Fulgent, par une troupe de bandits, assassiné et dépouillé de tout ce qu'il portait à Fontenay. On a eu l'indignité d'imputer ce crime à M. de Beaurepaire, qui n'avait garde de l'avoir commis ; il était mort depuis plusieurs mois.

Mademoiselle de Beaurepaire, restée seule à l'âge de 17 ans, fut confiée à un sieur Brunetière, créé son tuteur.

Outre la belle fortune dont cette demoiselle se trouvait titulaire par la mort de toute sa famille à Beaurepaire et à La Gaubretière, elle possédait, du chef de sa mère, trois châteaux et dépendances : Montreuil, Beldecreux et Lisleau les Tours.

C'est sur ces entrefaites que l'empereur, arrivant d'Espagne, devait aller visiter la ville par lui fondée à La Roche-sur-Yon que l'on nommait alors *Napoléon*.

Il devait passer à Montaigu pour se rendre à Nantes.

Ma femme y amena Mademoiselle Gazeau, de Remberge, jeune et pieuse personne que j'accueillis de mon mieux.

Mon frère aîné était mort, laissant une fille unique mariée au docteur Néboux, fils du principal sous lequel j'avais étudié ; le docteur Néboux reste seul de ce mariage.

Sophie de Ludernière avait épousé, peu de temps après notre départ de Chantonnay, M. Brethé de La Barbière ; elle seule a survécu à tous ses frères et sœurs ; elle a trois enfants : Madame Meunier, le docteur Brethé et une fille mariée à un notaire des environs de Fontenay.

Emilie de Ludernière, qui, à sa sortie de pension, était venue demeurer avec nous à Montaigu, avait épousé, vers 1807, M. Lacombe. C'était une bonne et aimable femme, pour qui j'ai eu constamment le plus tendre et le plus pur attachement.

Gaspard de Ludernière, resté pensionnaire chez son tuteur, y était mort quelques années après notre départ de Chantonnay. Betzi de Ludernière, belle personne dans l'acception réelle de ce mot, avait épousé M. Majou, son cousin germain. A ses noces, qui durèrent cinq jours, il y avait une réunion charmante. Madame Fleury, alors femme du colonel Bouquet, y brillait par un port de reine et une toilette riche et de bon goût. Madame de La Serrie, Madame Desgrois, ma femme qui sans être jolie était gracieuse, aimable, élégamment mise, captivaient les aimables du jour ; je n'étais pas un des moins galants. Cette pauvre jeune femme, sans avoir eu d'en-

Digitized by Google

fants, est morte bien longtemps après, vers 1820 je pense.

Mademoiselle Constance de Ludernière aînée se détermina quelques années après notre départ de Chantonnay à épouser M. de Jallays, vieux gentilhomme. Au bout de quelques années de mariage elle est morte. La maison principale et paternelle qui avait été attribuée à Mademoiselle de Ludernière, fut acquise par M. Majou, qui l'habite maintenant.

Nous sommes au 8 août 1808, jour où l'empereur, partant de Napoléon, devait passer à Montaigu pour se rendre à Nantes (1).

Depuis huit jours, tout était en émoi. Un M. Walch, contrôleur des contributions indirectes et son frère, devenus depuis des royalistes exaltés, et des ennemis acharnés de Louis Philippe, s'occupèrent des préparatifs avec un zèle soutenu, un goût exquis.

Sur le pont, un arc de triomphe portait cette inscription : *A Napoléon réparateur.* Le long de la maison du curé, qui domine, une colonne bien peinte retraçait les principales victoires de l'empereur. Le maire, le conseil municipal, dont je faisais partie, les autres autorités, la garde nationale étaient là depuis midi, à attendre, lorsque, sur les quatre heures, arriva un énorme fourgon contenant les ustensiles du voyage, les cuisiniers, marmitons, etc., un peu plus tard, les officiers de bouche et un colonel-maréchal de logis de la maison impériale. Celui-ci déclare que l'empereur s'arrêtera et dînera à Montaigu.

Où peut-il loger ? — Le maire, M. Auvynet fils, offrit sa maison. Elle était inabordable pour les voitures et fut refusée. La cure, soigneusement visitée, était insuffisante. On était fort embarrassé, lorsque quelqu'un dit : « La maison de M. Tortat, située sur la route, pourrait convenir. — Je ne demande pas mieux que de l'offrir, si on la trouve suffisante. — Voyons-là, » reprit le colonel. Rendus à la maison, il la trouva bien. Les cuisiniers s'emparèrent de la cuisine, d'un petit salon à côté où nous mangions. Le salon de compagnie fut destiné à l'Empereur. Mais il fallait une autre pièce pour la suite. « A cela ne tienne », dis-je. Je fis sauter dans le jardin les tables de mon étude, des draps furent cloués

(1) Le récit du passage de Napoléon à Montaigu a été publié dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée en 1887.

Digitized by Google

sur les étagères de ma bibliothèque, de mes papiers, et voilà une pièce de dix-huit pieds sur quinze, prête à recevoir la table de dix-huit couverts qu'un aubergiste y dressa. Ma femme qui fut promptement avertie, dans la maison où la société attendait l'arrivée de l'Empereur, des arrangements pris, se rendit à la maison, où elle fit, sur l'invitation d'un maître d'hôtel nommé M. Leclerc, disposer nos lits, qui étaient décents et qui se trouvèrent rapidement garnis de notre plus beau linge.

Sur les huit heures, des cris enthousiastes, poussés par les autorités qui attendaient, sur une petite terrasse qui séparait la maison de la route et par la foule immense qui obstruait au loin tous les environs, annoncèrent l'arrivée de l'Empereur. Sa Majesté avait été précédée, à diverses reprises, par de grands dignitaires. Une légère pluie tombait alors. Le maréchal Duroc, pourvu d'un parapluie, alla recevoir l'impératrice et la conduisit au salon. L'empereur et le prince Berthier suivirent. La suite se composait, outre le maréchal Duroc, de M. Prad, archevêque de Malines, du ministre de la marine Decrès, trois dames d'honneur, Mesdames de La Rochefoucault, Maret et Gazany, cette dernière, lectrice de l'impératrice, des chambellants et autres officiers, formant, dans mon étude, une table de dix-huit personnes.

Le sous-préfet, le maire, ma femme et moi, nous étions dans le corridor qui séparait le salon de mon étude. Un chambellan et le mameluck s'y établirent aussi... Ils étaient là bien loin des splendides antichambres des Tuileries... Il fallait bien s'y résigner !

L'empereur était au salon depuis quelques instants, lorsqu'on y appela le sous-préfet. Il nous dit, en sortant : « L'impératrice, après avoir bu un verre d'eau. vient de vomir. L'empereur, paraissant inquiet, m'a dit : « Qu'est-ce que c'est, Monsieur ? Voyez donc cette eau... — Sire, avait répondu le sous-préfet, n'ayez pas la moindre inquiétude, vous êtes chez de très honnêtes gens. — Mais goûtez donc ! » Le sous-préfet s'était alors saisi d'un verre plein et l'avait avalé. A-t-il dit vrai ? C'était un aimable homme, M. Bernard de Fontenay, notre ami intime, qui peut avoir un peu exagéré. Mais M. Auvynet, maire, mandé à son tour, revint, en rapportant que la maudite eau avait encore fait le sujet des questions de l'empereur. Immédiatement, le mameluck, sortant de l'apparte-

Digitized by Google

ment, dit : « Le maitre de la maison qui est avocat ? » Je n'étais pas loin et je répondis : « Me voici, Monsieur. — Sa Majesté vous demande. » Immédiatement introduit, je trouvai l'empereur à table, tournant le dos à un feu assez vif qui avait été allumé par ses ordres. L'impératrice Joséphine était à la table, en face de l'empereur et le prince Berthier était au bout, du côté du jardin. Un seul maître d'hôtel, M. Leclerc, servait leurs majestés, avec les mets et les assiettes d'argent qu'on lui apportait. Je me plaçai en face du prince Berthier, ayant conséquemment l'empereur à ma droite et l'impératrice à gauche. Je me hâtai, après avoir salué le plus respectueusement, de dire : « J'ai appris avec une grande douleur, que Sa Majesté avait été indisposée du verre d'eau qu'elle s'était fait servir en arrivant. » La gracieuse princesse se hâta de répondre : « Ce n'est rien ! Cela tient peut-être à la fatigue, à la poussière du voyage. — Ou bien, dis-je, à la désobéissance de mon domestique. Dans cette saison, il faut aller au loin chercher l'excellente eau d'une fontaine, et, dans la crainte de se trouver absent lors de l'arrivée du cortège, il aura puisé au plus près. Ah, ajoutai-je en remarquant une carafe limpide, voici de belle eau. — Oui, répondit M. Leclerc, mais elle vient de Napoléon ».

Cet incident n'eut pas d'autre suite. On vit, à n'en pas douter, ma profonde tranquillité et toute inquiétude fut bannie. L'empereur, alors, me questionna sur une foule de choses : « Quel est le prix relatif des biens patrimoniaux et des biens nationaux ? — Sire, les premiers se vendent au denier vingt-cinq ; les autres se divisent en deux classes. Les biens de main-morte, provenant des moines, des chapitres et bénéfices, sont au denier vingt ; ceux d'émigrés, peu recherchés, se vendent souvent au dessous du denier douze à quinze. — Que faites-vous ici de l'ex-représentant Goupilleau ? — Personne ne le voit. — Il est fou, pas vrai ? — Sire, en ce moment il s'occupe continuellement de ses jardins. — Le peuple est-il tranquille maintenant ? — Sire, quand le peuple a quitté les armes, il est bon, loyal, hospitalier et, quoique la division des opinions soit toujours très tranchée, les crimes contre les personnes sont rares et n'ont jamais pour cause la politique. — Parle-t-on encore des Bourbons ? — Sire, il y a longtemps que votre gloire et vos bienfaits les ont fait oublier,... votre majesté a dû remarquer que toute la jeune noblesse du pays fait partie

Digitized by Google

de sa garde d'honneur et qu'elle est commandée par M. Serin, ancien officier de dragons, sous la royauté. — Charette commandait-il dans cette partie de la Vendée ? — Non, sire, elle était sous les ordres du général de Sapinaud, brave homme que ses camarades surnomment encore *le général tranquille.* — Et Charette ? Il était cruel ? » — puis regardant le prince Berthier, il ajouta : « ... comme Alexandre, le fut il ? » — Le prince répondit : « Non, il ne le fut pas. »

Je pris alors la parole et je dis : « Sire, le général Charette, presque abandonné par la population, attribuait ce résultat à l'influence des prêtres ; soupçonnant un jour le curé de La Rabatelière d'une trahison, il le fit prendre et fusiller ; cela hâta sa perte. Hors ce cas, personne n'a accusé ce chef de cruauté. C'était du reste, à mes yeux, le plus illustre des généraux vendéens ; il ne manque à sa renommée qu'un homme de talent pour en retracer les éléments. »

L'empereur fit trêve à ses questions pour renvoyer un morceau de poisson qu'il ne trouva pas frais, malgré l'assurance du maître d'hôtel. Je saisis cette occasion pour supplier Sa Majesté de me permettre de l'entretenir d'une question de propriété qui était, pour le Poitou, d'un immense intérêt.

« Sire, vous qui avez déjà réparé tant d'injustices, il en est une que vous pouvez faire cesser d'un mot. Il existe, dans la Vendée, de grands clos de vignes concédés à titre de complant, c'est-à-dire que le bailleur, resté propriétaire du terrain, avait droit à la cinquième ou à la sixième partie des fruits. On a pourtant attaqué ces concessions, comme entachées de féodalité, parce que un denier de cens ou un chapon par journal était ajouté à la redevance. — Ce n'est pas la justice qui doit trancher cette question, c'est la politique. — Sire, vous avez pourtant rétabli ces prestations dans le comté nantais, où le contrat à complant n'a été introduit qu'à l'imitation de la coutume de Poitou. Le preneur n'a jamais payé l'impôt avant la révolution ; il pouvait être expulsé pour mauvaise culture, sur un simple procès-verbal de constat, en un mot il n'était pas propriétaire. — Tout cela sont des distinctions de gens de loi ! Encore une fois c'est la politique et non la justice qui l'emporte ici. Il n'y a pas à revenir à cet égard. Mon Dieu ! la propriété féodale, acquise de bonne foi, avant la Révolution, était légitime, ne fut-ce que par la prescription ; on l'a supprimée cependant ; que faire à cela ? se

Digitized by Google

soumettre. » Puis l'empereur se leva et me dit : « Avertissez le Corps municipal ».

Peu d'instants après, je rentrai au salon avec le corps municipal. L'empereur fut gracieux. On se borna à lui demander une cloche. Il la promit, puis nous fîmes place au tribunal, aux juges de paix, etc.

Pendant que j'étais au salon, les dames d'honneur avaient prié ma femme de les conduire dans un appartement supérieur. Sur la question qu'elle leur adressa, pour savoir si on coucherait à Montaigu, Madame de La Rochefoucault répondit : « Le savons-nous ? L'empereur, va peut-être, dans un instant, donner l'ordre du départ ».

En passant à Saint-Georges, l'empereur avait accordé 20.000 francs pour la reconstruction du clocher. Il semblait s'étonner de la discrétion des Vendéens qui ne demandaient rien ou presque rien. Aussi l'impératrice, alors que je parlais en bons termes de la population, paraissait-elle heureuse et elle ajoutait : « Je vous le disais bien, sire, que c'était un bon peuple ». Cette excellente princesse était très décolletée, encore très bien et surtout gracieuse. Je ne pouvais m'empêcher pendant le repas de la regarder avec amour ; aussi eus-je un grand chagrin lorsque l'empereur eut la dureté de s'en séparer.

J'oubliais de dire que l'empereur m'avait demandé si j'avais servi. Je répondis : « Fort peu de temps, Sire ; je n'étais pas de la conscription de 18 à 25 ; mon père s'étant opposé à ce que je continuasse le service, m'avait obtenu une place au Comité de législation. C'est après les événements du 13 vendémiaire que je suis venu dans la Vendée où je me suis marié. » Je ne remarquai pas, dans le moment, que j'avais très intempestivement et maladroitement rappelé à l'empereur cette funeste journée du 13 vendémiaire, qu'on lui a toujours reprochée. Mais je pense que cela aurait mis obstacle aux bonnes dispositions qu'il me montrait. Au reste, je ne demandai rien, à la grande surprise de mes amis ; l'idée ne nous vint même pas de présenter notre chère petite Adèle à la bonne impératrice.

Après les réceptions, l'empereur donna l'ordre du départ. Il était près d'une heure lorsqu'il se mit en route, escorté par la garde d'honneur du pays, et il arriva à Nantes sur les trois heures du matin, où on ne l'attendait plus, tant la patience avait été mise à l'épreuve auparavant.

Digitized by Google

Après le départ de l'empereur et de sa suite, un officier me demanda combien j'avais de domestiques. « Deux, » répondis-je. — « Voilà ce que je vous prie de leur distribuer de la part de Sa Majesté ». Il y avait en or 360 francs, que je partageai entre la cuisinière, qui était de Nantes, et un jeune domestique, de Chantonnay. Vous jugez de leur joie !

Le lendemain, les cancans ne manquaient pas. L'empereur devait me nommer préfet, m'attirer au Conseil d'Etat... enfin ma fortune était l'inévitable suite de la réception longue et gracieuse dont j'avais été l'objet. Il y avait plus de jalousie que de bienveillance dans ces commérages. Cependant quelques-uns se rapprochaient comme devant un soleil levant.

On trouva, dans les désordres de la cuisine, une cuillère d'argent. J'emportai cet objet à Nantes où je me rendis, le 9 août, avec M. Bernard, le sous-préfet ; je me hâtai d'aller au palais impérial, où je la remis entre les mains de M. Leclerc.

En me remerciant, il me dit : « Est-ce que vous n'avez rien à demander à l'Empereur? — Mais, dis-je, que voulez-vous que je lui demande? — Il vous a reçu avec tant de bienveillance que je ne me rappelle pas un pareil accueil. »

Les fêtes de Nantes furent magnifiques ; mais M. Bernard ni moi nous ne pûmes obtenir l'entrée du bal qui fut donné au cirque du Chapeau rouge.

Ma femme devenue grosse, accoucha de toi, mon cher Jules, le 22 mai 1809. Ce fut une grande joie dans la maison. Je ne prévoyais pas alors le bonheur que tu répands maintenant sur mes vieux jours, l'élévation de ton cœur, l'estime que t'ont conservée tous ceux qui t'ont connu, la tendre affection dont tu payes mes soins, et je me livre avec une confiance sans bornes aux séduisantes espérances que ta conduite et ta capacité ne peuvent manquer de réaliser. Dieu veuille me laisser le temps d'en jouir.

Montaigu n'offrait aucune ressource pour l'instruction des jeunes personnes. Il y avait bien deux vieilles religieuses qui enseignaient à lire, écrire et travailler ; mais le personnel de l'école était tellement mélangé que nous prîmes le parti de mettre Adèle en pension, au couvent de Chavagnes ; sa pauvre petite sœur resta à la maison.

Chaque jour ma clientèle augmentait. Napoléon, peuplée de gens sans aveu attirés par les travaux immenses qui s'y exécutaient, nous fournissait une foule de saisies-arrêts, d'expro-

Digitized by Google

priations et d'affaires de tout genre ; ma position financière était très bonne ; quelques spéculations sur les biens avaient acccru notre aisance.

Vers 1810, les citoyens furent appelés à nommer des électeurs qui devaient élire les députés à l'assemblée législative. Dans chaque canton, un président nommé par l'empereur, assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, devait, pendant huit jours, recevoir les votes de tous ceux qui étaient sur les listes dressées dans chaque commune. Il y avait à nommer, dans chaque canton, un certain nombre d'électeurs d'arrondissement et un certain nombre d'électeurs pour le collège de département ; ceux-ci ne pouvaient être pris que parmi les six cents plus imposés du département.

M. Auvynet était président du canton de Montaigu ; il me prit pour secrétaire. Je fus nommé électeur pour le collège d'arrondissement de Napoléon, qui fut bientôt réuni dans un des salons de la préfecture. Chaque collège d'arrondissement nommait trois candidats ; le collège de département en nommait également trois. Sur les douze candidats élus dans la Vendée, le préfet, en conseil de préfecture, de concert avec le président du collège de département, réduisait la liste à neuf, et c'est sur ce nombre que le sénat nommait les députés, au nombre de trois. Quoique la politique fut alors inoffensive, il y eut lutte à Napoléon. Nous eûmes de la peine à y faire passer M. le baron du Fougerais, qui était président du collège. Nous échouâmes pour M. Guerry de Beauregard, mari d'une Larochejacquelin, que M. de Barante, le préfet, voulait absolument faire nommer. A cette occasion, M. du Fougerais me fit cadeau du portrait de l'empereur renfermé dans du cristal ; j'ai conservé ce portrait.

Ce fut vers la fin de juin 1811, que la Cour d'assises fut organisée et installée à Napoléon.

Le tribunal de Montaigu, dès lors supprimé, fut donc remplacé par le tribunal de neuf juges, quatre suppléants, un procureur impérial, deux substituts et un substitut du procureur général, exerçant seulement au criminel. M. Auvynet fut maintenu dans la présidence et je fus l'un des suppléants.

J'avais loué d'un entrepreneur, M. Delépine, moyennant mille francs, une très petite maison, située route de Saumur. Heureusement, je pus sous-louer pour quatre cents francs,

Digitized by Google

à un chapelier, la petite boutique et l'arrière-boutique qui en dépendaient. C'est là que nous allâmes nous installer, et c'est là, mon bon et cher Emile, toi qui ne m'as jamais causé que de la satisfaction, que tu es né le 9 septembre 1812.

M. Auvynet père ne tarda pas à se retirer de la présidence, qui fut donnée à son fils aîné, qui avait, quelque temps auparavant, quitté le barreau, pour une place de conseiller de préfecture. J'étais alors, je puis le dire, l'enfant gâté du tribunal. Je recevais souvent ces messieurs, dans de gais repas que quelques-uns rendaient; mon ami Ménardeau était de nos réunions et tenait une maison confortable. Il avait pour pensionnaires Gillaizeau, procureur impérial, et M. Guillet, substitut au criminel.

L'empereur, qui avait appris, lors de son passage dans la Vendée, la triste capitulation du général Dupont, en Espagne, avait témoigné aux ingénieurs et aux autorités de Napoléon beaucoup d'humeur. Il était mécontent des constructions, de leur cherté. Néanmoins, il ne voulut pas abandonner son œuvre. L'ingénieur en chef, fort maltraité, fut disgracié, mais bientôt replacé à Tours.

Il n'y a pas d'administration où l'on sache mieux s'entendre et se soutenir ! Le préfet, M. Merlet, fut mandé à Paris, et un décret, daté de Napoléon, le 8 août 1808, fut rédigé et publié environ trois semaines après, qui accordait, pour la continuation des travaux de la ville et des routes, une somme de six millions. Seize cent mille francs furent alloués pour être distribués en primes de huit cents francs au plus aux propriétaires qui rebâtiraient leurs maisons incendiées, dans un délai donné. J'ai profité de ce crédit, dans diverses localités, surtout à La Châtaigneraie, pour trois mille deux cents francs. La dernière prime de huit cents francs me fut payée dès mon arrivée à Napoléon.

M. Delépine, qui avait bâti la préfecture et beaucoup d'autres constructions, pour le compte de l'état, tenait, à Napoléon, une maison confortable ; sa femme, allemande de naissance, était fort attentive pour la mienne; mais elle mourut quelque temps après.

Son mari songea bientôt à se remarier, et un certain Moreau de la Miltière, jeta son dévolu sur lui pour établir sa fille. Ce personnage dont M. de Châteaubriand parle dans ses Mémoires d'Outre-Tombe, avait émigré. On l'avait nommé

Digitized by Google

entreposeur des tabacs pour tout le département et ses magasins existaient chez M. Delépine.

Aussi voulait-il céder sa place à M. Delépine, s'il consentait à lui faire une rente et à épouser sa fille. Il m'entretint de ce projet, en me priant de m'y intéresser; tout s'arrangea. M. Delépine eut la place, constitua la pension, et épousa la demoiselle. Celle-ci habitait Rennes, avec sa mère et sa sœur aînée. J'ai assisté à ce mariage, où se trouvèrent une dame de Châteaubourg, sœur de M. de Châteaubriand, et M. Loquet de Blossac, demeurant actuellement à Saintes. Ce dernier eut l'obligeance de me copier le discours que M. de Châteaubriand avait préparé pour sa réception à l'Académie et qui l'avait empêché d'y entrer, parce qu'il avait flétri Chénier, auquel il devait succéder, en lui reprochant d'avoir voté la mort de Louis XVI.

Nous étions alors au mois de décembre 1812. En passant à Nantes, nous apprîmes l'entrée de l'empereur à Moscou. On ne peut se figurer l'enthousiasme des populations. Tout le monde croyait l'empereur maître des destinées de l'Europe et assez fort pour imposer sa volonté à l'Angleterre. En effet, si les éléments et la Providence ne s'en étaient mêlés, la Russie subjuguée, ralliée au système du blocus continental, il ne restait à l'Angleterre, grevée d'une dette de trente-deux milliards, qu'à se soumettre ou à succomber sous l'irrésistible paralysie de son commerce; car l'empereur, en la privant des débouchés qui l'ont enrichie et la soutiennent, pouvait l'attaquer dans l'Inde, et son rêve de domination universelle était réalisé.

Mais un sinistre bulletin vint jeter la France dans la plus douloureuse consternation!... L'armée de six cent mille hommes que l'empereur avait conduite en Russie, y avait été pour ainsi dire anéantie sous les neiges et les frimats. Au passage de la Bérésina, des milliers de braves, qui se pressaient sur de fragiles ponts, avaient péri dans les flots. On trouvait des régiments presque entiers, morts de froid. Les chevaux périssaient de faim et servaient de nourriture aux malheureux qui avaient pu résister à la dureté de l'hiver ou échapper à la fureur des Russes et des Cosaques. Enfin l'empereur, vaincu, était revenu en France. A son passage à Varsovie, où il trouva l'archevêque de Malines, l'abbé de Prad, son ambassadeur, il était, d'après ce dernier, accablé sous le

Digitized by Google

poids de son infortune ; il se promenait à grands pas, dans la chambre où ils se trouvaient, en disant : « Tout est perdu ! Il n'y a qu'un pas du sublime au ridicule !... J'ai touché à l'empire du monde ! Quelle sera maintenant ma destinée ? »

La France, cependant se montra grande et généreuse. Outre les levées légalement ordonnées, elle offrit, de tous les points, des chevaux, des subventions, et l'empereur put reconstituer une belle armée et se présenter en 1813, avec des succès, sur les champs de bataille de l'Allemagne. ...Je n'ai pas, mes enfants, la prétention de faire l'histoire de ce temps-là. Elle est écrite par M. Thiers avec une exactitude à laquelle je ne saurais prétendre, car je n'ai, pour me guider, que mes souvenirs. Enfin l'empereur, pressé de toutes parts par les armées nombreuses de la Russie et des puissances qui, après avoir marché sous ses ordres, lui avaient fait défection, fut malgré toute son habileté, la bravoure et le dévouement sublimes de l'armée, témoin de l'envahissement d'une partie de la France, de la prise de Paris, et réduit, au mois d'avril 1814, à la nécessité d'abdiquer le pouvoir. Le Sénat le déclara déchu et rappela au trône, sous le nom de Louis XVIII, Monsieur, comte de Provence.

Dès le mois de mars 1814, le duc d'Angoulême, conduit par le duc de Wellington, était entré à Bordeaux. La Vendée avait repris les armes avec une certaine timidité, sans avoir combattu. M. le comte d'Artois rentra alors à Paris, précédant son frère, et il y fut reçu, quoique la chose ait été contestée, avec un enthousiasme réel !

On était, il faut le reconnaître, horriblement las des maux que la guerre avait attirés sur la France. Les familles, privées de leurs enfants par suite de combats meurtriers, épuisées par des sacrifices énormes, que ne compensaient point les produits d'un sol mal cultivé ou les ressources d'une industrie dans l'enfance et sans débouchés, étaient heureuses de voir la paix succéder à tant de désastres.

Le comte d'Artois, en sa qualité de lieutenant général du royaume, décréta que la ville de Napoléon prendrait le nom de Bourbon-Vendée. Ce décret, reçu avec reconnaissance par les Vendéens, ne plaisait guère à la population laborieuse de la ville. Quant à moi, j'en fus très satisfait. J'étais alors adjoint à la mairie dont M. de Lépinerayc était titulaire quoique con-

Digitized by Google

seiller de préfecture. Ce fut lui qui proclama, avec courage, le changement de gouvernement.

M. Duplessis, juge, et moi, nous illuminâmes. Nous fumes isolés dans cette manifestation qui indigna la troupe. On fut à la veille de briser nos fenêtres. M. Duplessis n'avait point quitté la Vendée pendant la guerre; il avait même été membre du conseil supérieur qui siégeait à Chatillon. Pour moi, qui avais vécu sous la monarchie des Bourbons, je les vis revenir avec bonheur, parce que leur retour mettait fin à d'horribles calamités et que j'en espérais pour l'avenir, réconciliation des partis, paix et prospérité pour tous.

Cette illumination fut néanmoins une imprudence sans nécessité. Ce fut là le premier acte significatif de ma vie politique. Je sus le maintenir avec fermeté contre ceux qui essayèrent de m'en blâmer.

Louis XVIII, rentré à Paris, proclama la Charte et parut disposé à respecter les conquêtes que la nation avait faites en 1789 sur la féodalité et les privilèges. La bourgeoisie se ralliait de bonne foi, mais les émigrés, les Vendéens étaient mécontents. Les uns auraient voulu qu'on leur rendit leurs biens confisqués et vendus, les autres n'obtenaient pas les récompenses anxquelles ils prétendaient avoir droit. Le pauvre roi, assiégé de plaintes, de sollicitations, accorda quelques grades, quelques faveurs mal accueillis par le public. Il fit la faute énorme de décréter que les cadets de noblesse seraient seuls admis dans les écoles militaires du gouvernement. Cette ordonnance généralement blâmée, fit un tort incalculable à la légitimité; l'armée surtout en ressentit l'injure. Les bonapartistes se réjouissaient de ces impolitiques mesures.

Aussi vers le mois de septembre 1814, le duc d'Angoulême, arrivant à Bourbon Vendée, sous l'escorte exclusive des Vendéens, fut-il très froidement accueilli par la population. Mais on y avait attiré une masse de paysans qui dominaient, par leurs manifestations, l'indifférence des habitants. J'avais accompagné le maire à l'arrivée du prince, à la Comète, et je le suivis, avec le conseil municipal, à la préfecture.

Les travaux avaient repris à Napoléon, le palais de justice terminé recevait sa destination. Le collège qui avait été fondé à Saint-Jean-de-Mont, dans le marais nord-ouest de la Vendée, avec une dotation de 25.000 francs, fut transféré à

Digitized by Google

Napoléon, dans le bâtiment où existe actuellement le lycée. L'hyver fut très gai, les affaires, la confiance, le crédit étaient revenus, et tout semblait devoir se consolider, lorsqu'on apprit subitement que l'empereur, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué le premier mars 1815, avec environ mille hommes de sa garde, sur les côtes de Provence, à Cannes, je crois. La surprise fut extrême. Le gouvernement prit des mesures vigoureuses ; le maréchal Ney partit pour aller combattre l'empereur et il jura, aux mains de Louis XVIII, de le ramener dans une cage de fer. Mais le premier régiment rencontré, commandé par Labédoyère, mit bas les armes et suivit l'empereur qui entra successivement à Grenoble, à Lyon, et arriva triomphalement jusqu'à Paris consterné, où il parvint le 20 mars 1815. Louis XVIII en était parti la veille et alla s'installer à Gand.

L'empereur prit alors d'énergiques mesures pour recomposer l'armée, les corps constitués. Il envoya dans les départements des commissaires chargés d'épurer les autorités.

Ce fut Boissy d'Anglas, l'ex-conventionnel, l'ex-sénateur et pair de France, qui vint dans la Vendée. J'étais à l'audience qu'il donna à la préfecture. On me proposa une place de conseiller de préfecture, en remplacement de M. Guerry de Beauregard, mari d'une Larochejacquelin, qui fut révoqué. Je refusai et fus, à mon tour, révoqué de mes fonctions d'adjoint.

Le préfet de la Vendée au 20 mars était un vieil émigré, brave homme, du reste, âgé de 70 ans, nommé M. de Beaumont. Il y eut à la préfecture une réunion à laquelle je fus appellé. Il proposa de lever l'étendard de la révolte et de continuer à administrer au nom du roi. Mais Messieurs de Suzannet, de Béjarry, de Chantreau et autres déclarèrent qu'ils n'étaient pas prêts et force fut au préfet de déguerpir. Lors du passage de Boissy d'Anglas, c'était M. Cavoleau, prêtre marié, secrétaire général, qui administrait. Il était de la société intime des magistrats et de la mienne, il me témoignait estime et affection, et c'est lui qui insistait surtout pour m'avoir comme conseiller de préfecture et ce fut lui qui, à son grand regret, dut me faire destituer de mes fonctions d'adjoint.

L'empereur convoqua les collèges électoraux pour la nomination de députés au Corps législatif. Je fus appelé, comme

Digitized by Google

les autres électeurs, à l'assemblée qui eut lieu dans la salle d'assises. Il fallait faire un serment de fidélité à l'empereur, avant de voter. Je restai chez moi. M. Martineau, de Saint-Fulgent, père de madame de La Proutière, fut élu à Napoléon.

Pendant ce temps-là, les Vendéens s'étaient organisés et, le 22 mai, ils firent sonner le tocsin dans toutes les campagnes. Les acquéreurs de biens d'émigrés et même d'église, pour qui le Bocage n'était pas tenable, se réfugièrent à Napoléon ; tout s'y organisa afin de résister à une attaque imminente. Le général de Sapinaud, avec huit ou dix mille hommes, d'autres ont dit quinze, ne tarda pas, en effet, à s'approcher de la ville. Il bivouaqua une nuit, dans la lande, près de La Ferrière; mais, dès le lendemain, il tourna la ville et se dirigea vers la côte, afin de protéger le débarquement d'un navire que M. Louis de La Rochejacquelin avait frété à Londres et qui était chargé d'armes, de poudre, d'équipages de cavalerie, etc. Le débarquement s'opéra heureusement ; mais au retour, le général Travot, qui avait organisé en corps franc tous les bonapartistes du pays en état de porter les armes, joignit l'armée du général de Sapinaud à Aizenay, la mit dans une déroute complète, quoiqu'il n'eut guère que mille hommes sous son commandement, tandis que les Vendéens formaient un corps de huit à dix mille hommes. C'est là que M. Guerry de Beauregard, mari d'une de La Rochejacquelin, conseiller de préfecture révoqué, fut tué.

La division Travot rentra à Napoléon ivre de joie. Le buste en marbre de l'empereur fut processionnellement promené dans les rues. J'eus le chagrin d'y voir figurer M. Auvynet, ancien secrétaire du général Charette, M. Luce, receveur général, des juges, etc. Je sentis alors que le pays n'était pas habitable pour moi, au milieu d'une guerre civile acharnée, à laquelle je ne voulais prendre aucune part.

Nous partîmes pour La Rochelle avec toi, mon cher Jules ; Emile resta à la maison sous le gouvernement d'une fidèle servante ; Adèle avait, un peu auparavant, été envoyée chez Madame Trubert, à Nantes. Notre pauvre petite Lise était à Montaigu, au couvent des religieuses, que les dames de Chavagnes y avaient récemment établi. Les passions étaient tellement excitées, que nous fûmes insultés, dans la diligence qui nous emmenait, par des habitans de Napoléon, qui revenaient de Luçon avec des canons qu'ils étaient allés y chercher.

Digitized by Google

Notre séjour à La Rochelle fut paisible et même agréable. Nous y avions des connaissances qui nous firent mille politesses. J'étais admis dans un cercle composé de négociants, de magistrats, qui, presque tous, avaient hautement blâmé l'usurpation militaire que l'empereur avait exécutée. Un sieur Guichard, et un ou deux autres, connus pour partisans du nouveau régime, étaient sans cesse bernés et réduits le plus souvent à se retirer.

Cependant, la guerre continuait en Vendée. Le général Lamarque fut nommé, par l'empereur, général en chef. Il atteignit, à La Roche Servière, l'armée vendéenne, la mit en déroute, et tua M. de Suzannet, son général. Un peu auparavant, M. Louis de La Rochejacquelin avait été tué aux Mathes, dans le marais de Saint-Jean-de-Mont.

M. d'Autichamp, qui commandait à Beaupréau, Chollet et environs, réunit les chefs vendéens qui, rongés d'ambition, prétendaient tous au commandement supérieur. Le pauvre M. de Sapinaud, revêtu du titre de généralissime, était un excellent homme, sans énergie, sans instruction. Je l'ai connu très particulièrement, je puis même dire intimement, car il fut heureux, plus d'une fois, de me trouver pour divers écrits qui aidèrent plus tard aux faveurs dont il devint l'objet.

L'empereur, après les parades du champ de mai, partit pour rentrer en campagne. Ses premiers pas furent marqués par des succès.

Dans l'intérieur, on multipliait les levées d'hommes, sous le nom de fédérés. Il arriva à La Rochelle quatre mille hommes recrutés dans les départements de la Creuse, la Haute-Vienne et autres lieux circonvoisins. Les chefs étaient d'une exaltation extrême et ils exigeaient des soldats des démonstrations auxquelles les malheureux ne se prêtaient qu'avec peine. On les voyait parcourir les rues, en criant mollement : « Vive l'Empereur ! — Pourquoi criez-vous comme cela, leur demandait-on ? — Dame ! répondaient-ils, les chefs le veulent. »

Les événements, comme vous le voyez, mes bons et chers enfants, étaient graves. Je ne gagnais plus d'argent ; il fallait en dépenser beaucoup et nos ressources s'épuisaient. Je sentais le besoin d'opérer quelques recouvrements sur les fermes de La Chateigneraie, qui étaient échues. Je voulais ensuite

Digitized by Google

retirer ma pauvre petite Lise de Montaigu, où les Vendéens étaient maîtres. Je me hasardai à rentrer dans la Vendée, non par Napoléon, où j'aurais certainement eu à subir des désagréments, peut-être des persécutions, mais par Chantonnay. Je pris là un ancien cavalier vendéen, avec lequel je me rendis à Montaigu, où ma chère enfant avait été heureusement préservée de toute frayeur. Je la ramenai à Chantonnay, et de là à La Rochelle, sans accident. En passant à Saint-Fulgent, j'avais envoyé un exprès, pour informer nos fermiers qu'à mon retour je serais content de les voir et d'obtenir tout ou partie de ce qu'ils devaient. Deux se trouvèrent au rendez-vous et m'apportèrent une douzaine de cents francs. Ils m'apprirent que M. de Sapinaud était à Bazoges, avec huit cents hommes, que M. d'Autichamp avait quinze mille hommes à Chollet, que Mademoiselle de La Rochejacquelin avait réuni, vers Bressuire, deux à trois mille hommes et que la guerre allait se continuer. Les Vendéens savaient bien qu'ils ne pouvaient rien par eux-mêmes ; mais c'était, pour ceux qui voyaient les choses avec intelligence, une diversion d'un grand poids en faveur de la cause monarchique. Par là, ils privaient l'empereur de troupes aguerries qui lui auraient été bien nécessaires dans la lutte désespérée qu'il avait à soutenir contre les armées de l'Europe et ils agissaient sur l'opinion, qu'il fallait soutenir. Il est certain que malgré de sérieux mécontentements produits par des fautes du gouvernement de Louis XVIII, l'empereur n'avait pas pour lui la saine et imposante opinion publique.

A mon retour de la Vendée avec ma petite Lise, je fus obligé de coucher à Luçon, où quelques réfugiés cherchèrent à me faire arrêter. Suivant eux, je venais d'avoir des conférences avec les chouants ; on visita mes papiers et force fut bien de me laisser passer.

Peu de temps après, un soir que j'étais au salon de La Rochelle, un négociant, M. Arzac Seignet, homme charmant et royaliste spirituel, vint nous annoncer que M. Titon, receveur général et son ami, descendait de voiture, au retour d'un voyage à Paris et qu'il lui avait appris la défaite de l'armée impériale à Waterloo. Cette terrible nouvelle causa des sensations diverses. Le commerce, qui était dans une horrible souffrance, y vit la fin d'une crise dont, quelques jours auparavant, on ne pouvait prévoir les malheurs et la durée.

Digitized by Google

De mon côté, je le confesse, je fus satisfait d'un résultat qui devait me rendre une position compromise, sur laquelle je n'avais pas été sans inquiétude ; mais tous nous fûmes unanimes pour déplorer la mort de tant de braves, victimes de la malheureuse tentative de l'empereur, et pour prévoir les accablants sacrifices qui allaient en résulter pour la France. De quelque manière, au reste, que les choses se fussent passées, l'empereur eut-il été vainqueur à Waterloo, devait succomber sous les efforts du million d'hommes armés contre lui et devant les résistances de l'opinion publique. Qui peut dire aujourd'hui qu'elles auraient été les suites, les désastres d'une lutte plus longtemps prolongée ? Quoiqu'il en soit, l'empereur, de retour à Paris, fut réduit à abdiquer de nouveau en faveur de son fils ; mais les armées étrangères vinrent encore occuper la capitale et y ramenèrent Louis XVIII.

Après cette seconde abdication, l'empereur vint à Rochefort. On disait, à La Rochelle, qu'il voulait s'y enfermer et s'y défendre, mais on ajoutait peu de foi à ces bruits. Nous sûmes, peu de jours après, qu'il était parti pour l'île d'Aix et que de là, il s'était rendu au capitaine du vaisseau anglais le Bellérophon. Avant de retourner en Vendée, je voulus conduire ma femme et Jules à Rochefort où nous visitâmes le port, l'hôpital, etc. Beaucoup d'officiers de l'empire étaient encore là. A la Coquille, où nous logions, il fallait une grande réserve ; nous l'observâmes sans peine. Il y aurait eu lâcheté à braver d'intrépides officiers, froissés dans leurs plus respectables sentiments.

Après la rentrée de Louis XVIII à Paris, je songeai à quitter La Rochelle, pour revenir en Vendée. Je rencontrai à Luçon un nommé Bernard, qui me prévint que l'irritation contre moi était extrême et qu'il ne me conseillait pas de braver encore des passions fougueuses dont je serais probablement victime. Je ne me laissai pas un instant intimider par ces sinistres prédictions. Grâce à Dieu, je n'avais fait de mal à personne et je me sentais assez fort pour répondre à d'indignes provocations. Rendu à Bourbon-Vendée avec ma femme, Jules et Lise, nous trouvâmes Emile bien portant et tout en ordre dans la maison. La gouvernante n'y avait pas été inquiétée. Les rues étaient barricadées ; l'artillerie était encore parquée sur la place et tout se ressentait encore de la

Digitized by Google

vigoureuse réception que la troupe et les habitants avaient préparée aux Vendéens, s'ils s'étaient présentés. Mais ils n'avaient pas osé tenter une attaque, quoiqu'ils eussent eu la plus grande envie de s'emparer de la ville. Malgré la prédiction qui m'avait été faite à Luçon, je n'eus pas à subir la plus petite insulte.

M. de Malleville, nomme préfet de la Vendée, ne tarda pas à se rendre à son poste. Je fus, sur-le champ, l'objet de ses prédilections. C'était un administrateur sage et éclairé, qui eut à souffrir plus d'une fois des absurdes prétentions de certains chefs vendéens. Il me proposa la mairie de Bourbon-Vendée, que M. Guitton, notaire, avait exercée pendant les Cent-Jours de l'usurpation. Je n'avais guères envie d'accepter cette place, dont je prévoyais les difficultés ; ma femme, plus judicieuse que moi dans cette circonstance, se prononçait résolument pour l'abstention ; mais le préfet et tous les honnêtes gens se coalisèrent pour vaincre la résistance, et je fus installé solennellement à la mairie, le 16 ou le 17 août 1815.

Si j'avais le vif assentiment des royalistes et des gens tranquilles, ceux qui s'étaient le plus signalés pendant les Cent-Jours furent fort alarmés de ma nomination ; ils redoutaient apparemment quelques-unes des basses vengeances dont ils étaient capables. Mais je publiai, le 19 août, une proclamation qui fit le meilleur effet sur toute la population, et me procura les plus doux témoignages de confiance : en voici quelques passages :

« Habitants de Bourbon-Vendée,

« Nous venons de traverser des événements sans exemple dans l'histoire des nations ; les circonstances sont difficiles pour les administrateurs et les citoyens ; mais on peut les adoucir avec de la prudence, de la modération et de la bonne volonté. En acceptant l'honorable témoignage de confiance que je viens de recevoir, je n'ai point cédé aux mouvements d'un vain amour-propre ; j'ai cru que je pouvais vous être utile, etc.

« Il faut, mes chers concitoyens, que je vous parle avec franchise. La ville passe pour avoir montré, dans ces derniers temps de malheur, une exaltation condamnable... Il importe d'effacer jusqu'à la trace de cette funeste impression .. Que ceux qui ont eu le courage et le bonheur de rester inébranla-

Digitized by Google

blement attachés à la cause du Roi, de l'honneur et du devoir, éclairent ceux qui se sont laissés entraîner... Faisons tous le sacrifice généreux de nos haines particulières, de nos ressentiments, lors même qu'ils nous paraîtraient légitimes!... Les torts de l'opinion doivent toujours être jugés avec indulgence, etc. »

M. de Malleville, les magistrats et les vendéens éclairés et raisonnables, me louèrent d'avoir tenu ce langage modéré à une population qu'il fallait calmer. Les bons effets s'en firent immédiatement sentir ; mais les fous, qui se disaient plus royalistes que le roi et qui auraient voulu faire du maire de Bourbon-Vendée l'exécuteur de leurs haineuses passions, commencèrent à me tenir pour suspect. Je fus néanmoins appelé à une espèce de conciliabule, chez M. Chastain, principal du collège, homme fort exalté, dont j'aurai à m'occuper plus d'une fois. Là, se trouvèrent le baron de Maynard, commandant dans le marais nord-ouest, où il avait fait arbitrairement arrêter et indignement maltraiter plusieurs propriétaires du parti contraire au sien, un nommé Caillaud, ancien serrurier, qui avait participé à la première guerre de la Vendée et beaucoup d'autres royalistes. Là aussi se trouva un nommé Guérin, juge à Bourbon-Vendée. C'était un homme sans fortune, sans consistance, qui vivait chez un certain Biron, ex-aubergiste et agent des plus fougueux vendéens. On prétendit que M. de Malleville se montrait, comme moi, trop modéré. On proposa de lui adresser une représentation, afin d'obtenir des mesures énergiques, l'épuration des fonctionnaires, etc., et on voulait me charger de la rédaction de cette espèce de réprimande. Je refusai de m'associer à une telle résolution et conséquemment d'en rédiger les termes. Guérin s'en chargea et la pièce, signée de quelques-uns des assistants seulement, fut portée à M. de Malleville, qui s'en trouva blessé et la repoussa avec indignation.

A cette époque, les Vendéens étaient venus, au nombre de 1.800, occuper la ville. Le chef de la troupe voulait leur résister ; M. de Malleville était un peu de cet avis ; mais il eut fallu verser le sang, sans nécessité. J'engageai M. de Malleville à une espèce de capitulation qui fut acceptée. Les Vendéens entrèrent et la troupe se retira à Luçon. La garde nationale de Bourbon-Vendée fut désarmée Mais le général

Digitized by Google

Rivaud de La Raffinière arriva à Luçon, d'où il voulait ramener la troupe à Bourbon-Vendée. Le préfet, quelques chefs vendéens et moi, nous allâmes à Luçon, où il fut convenu que la troupe reviendrait habiter la caserne, mais que les Vendéens conserveraient le poste de l'hôtel de ville et celui de la préfecture. Vous n'imaginerez pas, mes enfants, ce qu'il fallut de soins, de prudence, de fermeté, pour prévenir des collisions constamment imminentes entre la troupe et les Vendéens. Ceux-ci étaient alimentés à l'aide de réquisitions; je fis participer la troupe aux distributions de viande qu'il fallait opérer chaque jour. Peu à peu les Vendéens se lassèrent du service et les chefs avaient bien de la peine à garnir les postes dont ils avaient la garde.

L'armée fut alors licenciée, et il était indispensable d'avoir, au service de l'administration, pour la police, la sûreté des caisses et des prisons, une force quelconque. J'obtins la remise de cent cinquante fusils et la réorganisation de la garde nationale, encore au grand mécontentement des Vendéens.

Le préfet, pressé par le parti triomphant, s'occupa d'épurer les percepteurs. Il y avait réellement nécessité de le faire. Je sus qu'on avait fait donner la perception de Mouchamps à un agent de M. de Bagneux qui, à mes yeux, ne convenait pas à cette place ; je la demandai et l'obtins pour Desgrois, qui l'a conservée pendant vingt ans.

Louis XVIII, après avoir dispersé les députés des Cent-Jours, convoqua les collèges électoraux. Celui de l'arrondissement de Bourbon, convoqué à la préfecture, sous la présidence de M. le comte de Juigné, héritier de l'ancien seigneur de Montaigu, avait à nommer trois candidats. Les collèges électoraux des Sables et de Fontenay en nommaient chacun autant, et c'est parmi ces neuf candidats que le collège de département devait nommer trois députés. Les candidats de Bourbon furent MM. du Fougerais, de Juigné et moi ; aux Sables, MM. Dupont, Auvynet et... ; à Fontenay, MM. Laval et... . Le grand collège nomma MM. Dufougerais, Laval et Auvynet. Mais le collège de Bourbon avait nommé une députation, pour porter au roi l'hommage de son dévouement. M. le comte de Juigné en était le président ; j'en faisais partie avec MM. de Carcouet, Eugène du Landreau et Guérin, juge. Rendus à Paris, il fut question

Digitized by Google

d'une adresse. MM. de Carcouet, du Landreau et Guérin voulaient qu'on demandât au Roi la restitution des biens d'émigrés. M. de Juigné et moi, nous nous y opposâmes, et comme nous refusions de nous présenter à l'audience du Roi avec une telle adresse, ces Messieurs adoptèrent, de guerre lasse, une adresse assez pâle, rédigée par M. de Juigné, à laquelle Louis XVIII fit assez bon accueil.

Pendant mon séjour à Paris, M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, m'apprit que M. de Malleville, malade d'un anévrisme, et las apparemment des ennuis que les Vendéens lui suscitaient sans cesse, avait demandé un congé et qu'il avait envoyé, pour le remplacer, M. le marquis de Roussy.

A l'audience pendant laquelle le ministre venait de m'apprendre le changement survenu dans la préfecture de la Vendée, je lui remis une demande tendant à ce que la nomination du corps municipal de Bourbon-Vendée fut à la nomination du Roi, quoique la population de la ville fut loin alors de s'élever aux cinq mille âmes qu'il fallait pour autoriser cette mesure. Elle fut pourtant accordée, par ordonnance du 18 octobre 1815. Cette faveur, qui me fortifiait beaucoup, étonna le marquis de Roussy, qui sentit dès lors qu'il aurait à compter avec moi. Aussi, dans les premiers temps, il fut charmant. Mais bientôt, le gouvernement, poussé par les exagérations de la chambre dite *introuvable*, et inquiet des résistances que lui opposaient une masse d'officiers réformés, de fonctionnaires révoqués, prescrivit des mesures sévères, que le préfet faisait exécuter avec une extrême rigueur. Dès la fin de décembre, il prescrivit la destruction des drapeaux, gravures et insignes de l'empire. Force me fut de faire brûler publiquement, sur les marches de l'hôtel de ville, les insignes proscrits. La garde nationale y assista et tout se passa très paisiblement. Des misérables ont prétendu, en 1830, que j'avais fait pratiquer des visites domiciliaires, pour y rechercher les portraits, gravures, etc. Cela était autorisé, mais rien de semblable n'a eu lieu, je l'affirme. Il existait à la mairie un très beau buste en marbre de l'empereur; le préfet en exigea la remise et le fit briser, ainsi que le buste de même matière saisi à Fontenay, dans la cour de la préfecture. Il existe à la mairie de Napoléon un récépissé de ce buste, daté du 8 janvier 1816. J'avais fait cacher ce buste, du prix de 2.400 francs, et je suppliai le préfet de le laisser intact.

Digitized by Google

« Vous ne pouvez, lui disais-je, effacer l'histoire, détruire les monnaies ! — Quoi, répondait-il, vous voulez conserver ce buste, que l'on a porté en triomphe pendant les Cent-Jours ! » Il fallait bien se soumettre ou se retirer. Mais se retirer alors eût été selon moi une lâcheté, car j'en imposais assez pour empêcher bien du mal.

Le 22 mars 1816, le marquis de Roussy, à qui j'avais énergiquement refusé un rapport sur plusieurs personnes qu'il voulait éloigner de la ville, m'écrivit pour que j'eusse à enjoindre à MM. Esgonnière du Thibœuf, ancien vice-président du tribunal, révoqué et remplacé par Guérin, Gillaizeau, procureur du roi aussi révoqué, Fayau, ex-juge, Millet et Touzeau, de se retirer dans certains lieux indiqués. Ces Messieurs étaient tous mes amis, surtout les deux premiers. J'éprouvais une grande peine à leur faire cette communication, mais ils comprirent ma position et obéirent, à l'exception de M. Touzeau, qui réclama une exception motivée sur son état de santé. J'appuyai très chaudement sa demande et il fut autorisé à rester dans sa maison à Bourbon.

Après l'expulsion de ces Messieurs, le préfet me dit un jour qu'une conspiration se tramait à Bourbon-Vendée. Trente mille hommes devaient, le 25 mai, attaquer Nantes, La Rochelle, Bourbon, Montaigu, Les Sables, Fontenay, etc. Suivant lui, on avait déterré des caisses d'armes et de munitions de guerre chez M. Delépine ; des rassemblements nocturnes avaient lieu chez MM. Birotheau, les plus paisibles gens de la contrée. Il n'y avait pas jusqu'à l'abbé Mazière, depuis curé de Bourbon-Vendée, qui ne fût mêlé aux manœuvres des prétendus conspirateurs. Je me récriai contre cette absurde révélation, que j'imputai sans ménagement à des nommés Latour et Biron, que tout le monde regardait comme espions. « Voilà comme vous êtes, M. le Maire ! Refuserez-vous de croire à la conspiration de Grenoble ?... Elle est prouvée, maintenant, et il y a huit jours, vous en doutiez. — Eh bien, M. le préfet, je doute encore de celle que vous m'apprenez. Cependant, je vous promets de veiller, et nous nous reverrons. »

Dès le soir et pendant près de trois nuits, je m'affublai d'un déguisement et je passai, avec le commissaire de police, Constantin, ancien capitaine d'infanterie décoré, le temps à surveiller les maisons indiquées. Comme je m'y attendais,

Digitized by Google

tout y dormait en repos. Mais mon rapport ne put amener le préfet à reconnaître qu'on l'avait trompé, et il avait adressé un long rapport à M. de Caze, alors ministre de la police générale. Voici ce dont il s'agissait : M. de... et M. de... avaient gagné un nommé Blanchard, ancien militaire, et ils l'avaient lancé à M. Voyneau Duplessis, vieux et honnête gentilhomme du Petit Bourg, pour lui raconter la prétendue conspiration. Celui-ci, dupe de sa crédulité et du piège dans lequel on l'enlaçait, vint rapporter au préfet les révélations de Blanchard. M. de Caze fut donc informé des faits et on ajoutait que cette conspiration avait des ramifications à Moulins. Or, le préfet de Moulins, M. de la Vieuville, était le beau-père de M. de Bagneux. M. de Caze prit le parti d'envoyer Blanchard à Moulins et il lui donna une mouche, à l'aide de laquelle il sut promptement que cette conspiration n'était qu'une indigne mystification. Le préfet avait-il voulu se créer un prétexte de persécuter les habitants ? Avait-il été dupe de plus habiles ? Je ne l'ai jamais su au juste. C'était un homme de peu de portée ; mais, certes, il y avait sous jeu de mauvais desseins. Le ministre fit insérer au Moniteur un article qui dévoilait l'intrigue et couvrit le préfet de confusion.

On ne se tint pourtant pas pour battus. Le baron de Maynard s'était maintenu en armes dans le marais nord-ouest ; des cocardes vertes y furent arborées et on annonça publiquement qu'on irait à Bourbon pour punir les traîtres. Le cœur manqua pour l'exécution, parce que quelques chefs s'y opposèrent. M. Desabbayes, qui commandait entre Les Sables et Bourbon, menaça même de lever sa division pour défendre la ville ; résolution magnifique de sa part, qui me détermina à lui faire faire hommage, par le corps municipal, d'une épée d'honneur que je lui remis solennellement à l'hôtel de ville. Cette faveur, qui a été plus tard et dans une occasion bien douloureuse d'une grande utilité à son fils, excita contre lui le plus vif mécontentement de tous les fous de son parti.

Sous prétexte de cette prétendue conspiration, le préfet prescrivit la recherche et la saisie des armes de guerre dans toute la Vendée. Il assembla deux cents gendarmes à Bourbon, et il a soutenu depuis que, sans ces mesures, la conspiration eut éclaté. Le fait est que le 25 mai et les jours suivants s'étaient passés sans autre agitation que celle produite par les ordres impolitiques de l'autorité.

Digitized by Google

A cette occasion, le préfet m'imposa la plus pénible opération; il prescrivit des visites domiciliaires, pour désarmer une foule de citoyens paisibles qui avaient rendu leurs armes lors de l'entrée des Vendéens à Bourbon. J'avais la plus grande envie de refuser mon concours à cette persécution ; j'en causai avec le général Caillé, qui commandait le département, avec le colonel d'Ecquevilly, chef de la légion de Seine-et-Marne, et avec plusieurs de mes amis. Tous furent d'avis que le plus sage serait d'obéir.... ils craignaient de voir passer le pouvoir municipal en d'autres mains. Je fis mon sacrifice, mais comme je ne pouvais être partout à la fois, je déléguai cette jolie commission à plusieurs membres du corps municipal et je me tins à la mairie pour recevoir les armes qu'on saisirait, les réclamations qui pourraient être faites, et dresser procès-verbal du tout.

Les visites eurent lieu; ceux qui les opérèrent, à leur grand déplaisir, ne trouvèrent presque rien. Un prote, dont je n'ai pas retenu le nom, vint avec un mauvais fusil qu'il brisa devant moi. Il fit l'impertinent et je fus obligé de le faire momentanément arrêter. L'odieux de tout cela retomba heureusement sur le préfet.

L'indignation devint si grave, que je crus devoir enfin informer l'autorité de ce qui se passait. Le 1er juin 1816, j'adressai un rapport détaillé des faits que je viens d'analyser à M. le baron de Fougerais, député, en le laissant libre d'en faire l'usage qu'il voudrait, déclarant que je m'en rapportais à sa prudence et que j'approuvais d'avance tout ce qu'il jugerait convenable de faire.

M. du Fougerais aurait dû, sans me compromettre, monter à la tribune et signaler à toute la France les faits constants portés à sa connaissance. Mais il n'osa braver les cris, les trépignements qui l'eussent inévitablement assailli dans cette Chambre introuvable. Il mit M. de Barante dans sa confidence ; mon rapport, mis sous les yeux du conseil des ministres, y produisit une grande sensation. Comme je l'avais demandé, on envoya, pour vérifier les faits, un commissaire général de police, M. Blondeau, beau-frère de M. de Saint-Pardoux.

M. Blondeau, à son passage à Nantes, apprit, sur-le-champ, que le rapport n'avait rien exagéré ; il assembla, à la préfecture de Bourbon, Messieurs de Lézardière, Chantreau,

Digitized by Google

de Béjarry, de La Roche Saint-André, et beaucoup d'autres nobles qui l'étonnèrent par leurs inimaginables prétentions. En sortant de ce conciliabule, il vint dîner chez moi. J'y avais réuni MM. Desabbayes, Armand Auvynet, président du tribunal, Duplessis, procureur du roi, et Duvivier, ingénieur en chef. M. Blondeau nous rapporta que ces messieurs avaient la prétention que la Vendée fut dispensée de l'obéissance aux lois générales de l'état. « Ce n'est pas, disaient-ils, une population comme dans le reste de la France. Les habitants des campagnes se font un cas de conscience de respecter tous les droits, même ceux que les révolutionnaires ont supprimés. Ils doivent, à raison des services qu'ils ont rendus, être pour longtemps exempts du service militaire, etc. » Enfin, il y avait eu, dans cette conférence, tant de déraison, que M. Blondeau n'en revenait pas ; souvent même, il ne riait. Mais il nous rassura, en nous promettant que justice serait promptement faite du préfet.

Cependant, quinze jours se passèrent et rien n'était encore survenu. A cette époque, la session législative fut close et M. de Coislin, général vendéen des environs de Savenay et député, fut nommé au commandement de la Vendée, en remplacement du général Caillé. Le préfet m'ayant un jour invité à dîner, j'eus occasion, dans un tour de jardin, de dire au général, le préfet présent : « Eh bien, général, comment vont les choses à Paris ? — Bah ! dit-il, que peut-on faire ? Cette vieille bête de Louis XVIII, avec sa Charte, entrave tout. Il faudra finir par le f... à Vincennes. » Je me tus ; mais je me dis à moi-même : « Voilà un général avec lequel j'aurai bientôt à lutter. » Je profitai ensuite de la permission que m'avait donnée M. Blondeau, pour lui écrire que les amis du roi s'inquiétaient du silence gardé par le gouvernement et de l'audace croissante des chefs donnés au département. Il y avait en effet toujours un projet d'exciter la population à quelque mouvement, pour avoir une raison de l'écraser. A la fête du roi, le 25 août 1816, j'avais fait dresser sur la place un feu de joie qui devait être allumé de quatre côtés : par le préfet, le général, le président du tribunal et par moi. Au moment où l'on présentait les torches, une pluie de sable, de graviers, vint tomber au milieu du cortège ; le chapeau de M. de Coislin en fut atteint. De là une explosion de cris, de menaces. On imputait cette action à la garde nationale, qui était

Digitized by Google

sous les armes. On cria dix fois, avec une espèce de fureur : « Vive le Roi ! Vive le Roi !... f... » Le feu avait été allumé et on se rendit à la préfecture où j'eus à entendre des imprécations qui me bouleversaient. Jamais fête ne m'a paru plus longue et plus périlleuse.

Nous avons pensé alors que les projectiles avaient été lancés par un des agents du parti. Les habitants n'y étaient certainement pour rien ; ils étaient mécontents, cela est vrai ; mais ils comprenaient très bien qu'ils devaient éviter tout ce qui pouvait exciter l'irritation de leurs adversaires.

Peu de jours après, ordre fut donné au préfet de partir sans retard pour Paris, et il fut remplacé par M. le comte de Kerespertz, vieux et digne gentilhomme breton.

On ne manqua pas de m'imputer la disgrâce du préfet. Cette fois on avait raison, car j'y avais résolument contribué. M. de Bagneux, alors sous-préfet, le général de Coislin et leurs adhérents se flattaient d'en avoir le dessus. Je faisais bonne contenance ; j'étais énergiquement soutenu par la population et les amis que j'avais fait dîner avec M. Blondeau. Heureusement, l'ordonnance du 5 septembre vint nous rassurer et nous fortifier. Cette ordonnance dissolvait la Chambre introuvable et ordonnait la convocation des collèges électoraux. On adjoignit aux électeurs des chevaliers de la légion d'honneur, quelques fonctionnaires; le nombre des députés fut augmenté et l'âge des élus fut réduit de 40 ans à 30.

Le parti exalté fut encore vexé de voir remplacer le général de Coislin par le comte de Vitré, qui, tout en ménageant beaucoup les chefs vendéens, fut très poli pour moi.

Peu de jours avant l'ordonnance du 5 septembre, presque au moment où le marquis de Roussy, préfet, fut révoqué, j'eus à subir une scène à laquelle je n'aurais pas dû m'attendre. M. Chastain, principal du collège, était un de mes adjoints, mais il n'avait pas tardé à se séparer de moi. Prêtre marié, il avait à se faire pardonner cette position et il avait probablement pensé que le parti vendéen l'emporterait.

C'est chez lui que les plus furieux se réunissaient ; il y donnait des bals. Les enfants étaient politiquement divisés en deux camps, et des querelles presque sanglantes éclataient fréquemment. L'époque des vacances étant survenue, le principal profita de mon absence pour distribuer les prix, et, dans une diatribe indigne contre moi, il fit son éloge.

Digitized by Google

Un exprès vint me prévenir à La Machegaisière, où nous étions allés passer quelques jours, de l'attaque inouïe dont j'avais été l'objet : on ne m'avait pas nommé, mais personne ne s'y était mépris.

J'étais fort mécontent de la conduite du principal, du peu de succès du collège, où il n'y avait que cinq pensionnaires, outre les cinquante entretenus par le gouvernement. Déjà j'avais demandé que la direction fut remise aux mains d'un docte et pieux ecclésiastique ; mais, après l'outrage dont j'avais à me plaindre, il me fallait obtenir justice. Sur ma réclamation, M. Royer Collard, grand maître de l'Université, envoya un inspecteur général, et en ma présence, il articula les faits et griefs précédemment dénoncés. M. Chastain fut obligé de convenir de ses torts et de sa qualité de prêtre marié. Il fut remplacé par M. Graize, homme très estimable, sous lequel vous avez, mes chers enfants, fait vos premières études.

Le 6 novembre 1816, le duc d'Angoulême vint à Bourbon-Vendée. J'allai le recevoir au Point-du-Jour, où le corps municipal et les autorités m'avaient accompagné. J'adressai au prince une courte allocution, à laquelle il répondit gracieusement. Dans toutes ses réponses il recommandait l'oubli du passé et l'union de tous. Le *Moniteur*, qui rendit compte de ce voyage, cite spécialement les paroles que le prince adressa à la foule d'officiers vendéens réunis à la préfecture : « J'aurai toujours du plaisir à me trouver parmi vous. Vous avez tous plus ou moins d'influence dans vos communes. Le Roi désire, ainsi que moi, que vous vous en serviez pour mettre la paix et l'union parmi les habitants. Le Roi veut l'oubli du passé. Il est temps que toutes les dénominations de partis disparaissent. Je suis bien aise de vous dire qu'on s'est servi du nom des princes pour faire croire à des divisions qui n'existent pas. Tous les princes de la famille royale n'ont d'autre opinion et d'autre volonté que celle du Roi ; ils ne font qu'un avec lui ; le roi entend que tous les Français soient soumis à la Charte comme à sa personne »

Cette allocution, prononcée avec une chaleureuse conviction, fit une vive et salutaire impression sur l'auditoire. Les Vendéens plus royalistes que le Roi en furent très mécontents, et ils se vengèrent de l'espèce de mercuriale qu'ils avaient subie, par un jeu de mots offensant et déplacé : « *Le*

Digitized by Google

duc d'Angoulême, dirent-ils, *est un marchand d'oublis*, voyageant pour la maison de Caze et Compagnie. » Mais la vérité est qu'ils en furent très mystifiés et qu'à partir de ce jour ils furent, pendant quelque temps du moins, beaucoup plus circonspects et plus calmes.

Le soir, le prince reçut à sa table grand nombre de fonctionnaires. Pendant la plus grande partie du dîner, je fus l'objet de ses prédilections. Le pauvre préfet, qui se trouvait entre nous deux, avait sans cesse la peine de se pencher en arrière pour faciliter notre conversation. Après le dîner, j'accompagnai le prince au bal que la ville lui donnait, dans la grande salle de la mairie ; il fit le tour du cercle, adressant des paroles obligeantes aux dames que je lui nommais. Ayant remarqué que Monseigneur fixait un tableau exposé près de l'estrade qui lui avait été soigneusement préparée, je lui dis : « Ce sont les ordonnances rendues en faveur de la ville ; le pendant est la Charte Constitutionnelle. — Bien, Monsieur le maire, je vous félicite de cette heureuse idée. »

Le lendemain, après une messe célébrée à la préfecture, le prince passa en revue la garnison et partit, laissant aux honnêtes gens une satisfaction réelle.

Actuellement, mes chers enfants, qu'un peu de repos a succédé à des temps bien difficiles, un coup d'œil rétrospectif.

A mon arrivée à la mairie, je succédais à M. Delépinerays, qui avait cumulé, avec les fonctions municipales, celles de conseiller de préfecture. Sa conduite, pendant les Cent Jours, avait été prudente ; mais comme administrateur, c'était un pauvre homme. La ville devait à tous les ouvriers, qui refusaient leurs fournitures et leurs services. On avait affermé des terrains vacants, destinés à l'édification des maisons, et moyennant cinquante francs, à Pertuzé, l'un des employés de la mairie, des terrains que j'affermai plus tard neuf cents francs. Les halles étaient régies par un gagé de ville. Le revenu, qu'on accusait être de trois cents francs, formait, disait-on, une masse noire qui ne figurait pas au budget et qui fournissait à certaines dépenses occultes. Je fis sur-le-champ cesser cette abusive gestion. Les halles, mises en ferme pour une année, produisirent quinze cent vingt francs ; l'année d'après, le bail monta à deux mille quatre cents francs.

L'année 1816 fut calamiteuse pour la cherté des grains.

Digitized by Google

J'obtins à deux fois plus de soixante mille francs, employés à des ateliers de charité pour les places qui entourent la préfecture, l'arrangement du jardin de l'Hôtel de Ville, et la création, aux halles, d'une salle de spectacle qui a servi pendant plus de vingt-cinq ans aux représentations. Voici comment je parvins à me procurer ces immenses ressources.

Nous avions obtenu trois cent mille francs pour les fournitures faites aux Vendéens pendant les Cent Jours. J'étais membre de la commission qui fut chargée de liquider ces fournitures. J'avais pour collègues plusieurs vendéens qui se montraient des plus parcimonieux quand il s'agissait d'acquéreurs de biens nationaux, sur lesquels les réquisitions avaient particulièrement pesé. Il en résulta, sur les trois cent mille francs, une économie considérable. La majeure partie fut attribuée à la ville et je fus chargé d'en faire l'emploi. Le conseil municipal accorda aussi des subventions, notamment pour solder les fournitures d'instruments et de matériaux, toiles et peintures du théâtre. Les travaux étaient dirigés par des conducteurs qui dressaient des feuilles où les journées étaient marquées au profit de chaque ouvrier. Je signais l'acquit des mandats délivrés par le préfet, mais je n'en ai jamais touché un centime. L'argent était versé à un honnête homme, M. Pertuzé, employé de la mairie; il payait les ouvriers le dimanche, sur les feuilles certifiées par les conducteurs ; aussi tout a-t-il été régularisé sans donner lieu à la moindre plainte.

Une seule foire, fixée au huit juin de chaque année, existait réellement à Bourbon. Sept autres étaient mentionnées sur l'almanach ; mais on n'y amenait pas une seule paire de bœufs. J'entrepris de fonder des foires sérieuses. Les habitants prétendaient que je ne réussirais pas ; mais je ne m'arrêtai pas à cette objection. Il me fut facile d'obtenir d'abord six foires. Pour les faire prendre, j'écrivis plus de deux cents lettres aux marchands de bœufs, aux principaux propriétaires, aux curés. Je m'efforçai de faire comprendre à tous que l'intérêt de tout le pays était que ce grand marché fut favorisé, adopté. Je fis, chez les aubergistes, les propriétaires et chez les marchands, une quête qui me produisit douze cents francs. Le conseil municipal y ajouta six cents francs. Cela me procura, pour chaque foire, trois cents francs, que je distribuai en primes aux plus beaux bestiaux amenés. Je me rendais au champ de

Digitized by Google

foire, en habit de maire, tambour en tête et un détachement de la garde nationale pour escorte. Les primes étaient données en grand appareil, sur l'avis d'un jury choisi parmi des hommes expérimentés, et les bestiaux primés, couverts de bouquets et rubans, étaient promenés en ville au son du tambour.

L'année suivante j'obtins six nouvelles foires ; je les fis prendre par les mêmes moyens et depuis ce temps, Bourbon a vu chaque année ces grands marchés s'accroître en importance. Nous avions fait supprimer une partie des petites foires des environs ; celles qui ont été respectées sont, pour la plupart, tombées d'elles-mêmes.

J'avais trouvé les finances de la ville dans un état déplorable ; les ouvriers, je l'ai dit, refusaient fournitures et travaux à la mairie. L'Hôtel de Ville n'était pas achevé ; le jardin était couvert de pierrailles et des débris de la construction ; l'hôtel de la préfecture était entouré de terrains inégaux, fouillés dans certains endroits à une profondeur de cinq à six mètres, pour des enlèvements de sable. Il en était de même de la place dite des Exécutions, derrière l'école primaire et l'hôtel des Etrangers.

La sagesse, la fermeté, l'intelligence de mon administration, je puis le dire, ramenèrent la confiance et l'ordre dans nos ressources. Les terrains entourant la préfecture devinrent de belles promenades, garnies encore des arbres que j'y fis planter ; les énormes excavations de la place des Exécutions furent comblées. L'Hôtel de Ville, achevé, reçut, dans le salon de réception, une belle tenture et les modestes décorations qu'il était possible d'y ajouter. Le jardin, déblayé, fut planté soigneusement ; les déblais, amoncelés avec goût, formèrent une petite montagne, une pièce d'eau fut creusée et tout cela ne coûta presque rien à la ville. J'étais parfaitement secondé, il est vrai, par le préfet, qui s'étudiait à favoriser toutes mes entreprises, et par le bon vouloir des habitants qui, sur tous les tons, chantaient mes éloges. C'est ainsi que les arbres et arbustes du jardin de l'Hôtel de Ville me furent à peu près tous fournis par la générosité de quelques amateurs.

La misère avait été, pendant l'hiver de 1816 à 1817, horrible pour certains départements. A Bourbon Vendée, grâce à mes ateliers de charité, où je recevais jusqu'à de malheureuses créatures mal famées, personne n'eut à souffrir et d'immenses travaux furent exécutés. La réaction vendéenne, vaincue par

Digitized by Google

l'ordonnance du 5 septembre 1816, nous laissait en repos. Le préfet, M. de Kerespertz, me disait franchement : « Je suis le serviteur de la Charte, je n'en suis pas l'ami ! Mais si les Vendéens, que j'aime, osaient remuer malgré mes avis, vous me verriez à cheval contre eux. » Je crois qu'il l'aurait fait. Je n'ai pas connu d'homme meilleur et plus charitable. Un jour que je faisais une quête avec sa femme, pour nos pauvres, il voulut s'inscrire pour douze cents francs. Je savais qu'il n'était pas riche et je résistai à cet excès de générosité ; je n'obtins qu'avec peine qu'il substituât aux douze cents francs une souscription de soixante francs par mois ; la mienne fut de cent vingt francs pour l'année et la souscription générale s'éleva à trois mille six cents francs.

La réception gracieuse que m'avait faite le duc d'Angoulême, lors de son dernier passage à Bourbon, avait excité contre moi une certaine jalousie à Messieurs,... qui jusqu'alors avaient été d'excellents amis. Le bien que j'avais fait ensuite, la faveur populaire dont je jouissais et le concours que me prêtait le préfet, devinrent de nouveaux motifs d'envie ; ils se firent mes adversaires... Cette place de maire, exercée avec le soin que j'y apportais, me prenait beaucoup de temps. J'avais de fréquentes occasions de réunir les autorités, les officiers de la garde nationale, et mes intérêts en souffraient.

Ces diverses raisons, alors que tout était au calme, me déterminèrent, au mois de mai 1817, à donner ma démission. Dans la lettre que j'adressai à ce sujet au préfet, je le suppliais instamment de me faire immédiatement remplacer, offrant de continuer mes soins à l'administration jusqu'à l'installation de mon successeur.

Le préfet ne voulut pas accepter ma démission. Il m'écrivit à ce sujet la lettre la plus flatteuse. Sur mon insistance, il envoya ma démission au ministre de l'intérieur, qui le chargea de me faire de bienveillantes représentations et de m'engager à rester à mon poste. Cela me détermina à écrire directement au ministre, pour lui expliquer les motifs de ma résolution. Tout en protestant de mon profond respect et de mon dévouement pour le Roi, j'ajoutais : « Je crois lui en avoir donné d'irrécusables preuves, en luttant contre toutes les exagérations. Je ne l'ai pas fait impunément contre une classe puissante dans cette contrée ; J'ai vu se tourner contre moi des *personnes marquantes*, qui m'avaient constamment

Digitized by Google

honoré de leur bienveillance et même de leur amitié...

Ma consolation est d'avoir fait mon devoir en servant fidèlement le Roi et les intérêts de la ville dont il avait daigné me confier le gouvernement. La masse des habitants me rend justice et me sait quelque gré du bien que j'ai pu faire... Les dissidents ne pourront me refuser leur estime. »

Je crois que cette lettre, datée du 10 mai, a précédé celle que le préfet adressa au ministre et la réponse de celui-ci, plus haut mentionnée ; et c'est vraisemblablement sur mon refus d'y adhérer, et sur les nouvelles insistances du préfet, du conseil municipal et de mes adjoints, que me parvint directement du ministère une lettre du 13 juin 1817, dont je vais consigner ici les termes flatteurs et honorables.

« Monsieur le maire, vous m'avez informé, le 10 mai, de la résolution que vous aviez prise de quitter vos fonctions municipales. M. le Préfet de votre département, que j'avais chargé de vous inviter à les conserver, vient de m'écrire qu'il n'avait pu vous y décider. Il m'en a témoigné ses regrets et m'a répété, à cette occasion, tout ce que je savais d'avantageux sur votre personne et votre administration. La délibération honorable que le conseil municipal a prise à ce sujet, le 2 juin, est encore pour vous un témoignage bien flatteur, et des suffrages aussi unanimes achèvent de me convaincre que personne plus que vous, monsieur, n'est en état de bien administrer la ville de Bourbon. Je regarderais comme un malheur pour elle de ne plus vous avoir pour maire. Vous avez supporté les plus grandes difficultés que pût présenter votre carrière municipale. En vous conduisant avec une sage modération, vous avez mérité la confiance du plus grand grand nombre de vos administrés et l'estime de vos adversaires eux-mêmes. La tâche qui vous reste est plus facile; vous n'avez plus maintenant qu'à recueillir les fruits de votre bonne conduite antérieure. C'est au nom de votre dévouement aux intérêts de la commune, du bien que vous pouvez y faire, de votre attachement pour le Roi, dont vous êtes propre à faire chérir le gouvernement, que je vous invite à conserver des fonctions où vous êtes si utile... J'espère que vous ne résisterez pas à ce vœu de vos concitoyens, de vos chefs, et, en y joignant le plus auguste nom, au désir de *Sa Majesté*, qui vous verrait avec peine renoncer à l'administration d'une ville digne de son intérêt. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous offrir

Digitized by Google

l'assurance de ma considération distinguée. Signé *Lainé*, ministre de l'Intérieur. »

Tout le monde, à l'exception de mes envieux, fut d'avis que je ne pouvais refuser de continuer mes fonctions. Je m'y résignai et, après en avoir informé le conseil municipal à la séance du 3 août 1817, le conseil manifesta sa satisfaction dans les termes suivants :

« Le conseil qui avait vu avec peine M. le maire prendre le parti d'abandonner les rênes d'une administration où il avait donné tant de preuves de sagesse, de prudence et de capacité, se fait un devoir d'applaudir à sa nouvelle détermination et vote des remerciements à son excellence, le ministre de l'intérieur, pour avoir, par ses instances, amené cette détermination. »

Les envieux se turent et dissimulèrent leur dépit. J'avais acquis une position telle qu'ils ne pouvaient songer alors à me nuire. Je profitai du calme d'alors pour fonder, de concert avec M. de La Lande, inspecteur de l'enregistrement, une société d'agriculture, sciences et arts qui fut favorisée par le préfet et dotée par le département. Le ministre de l'intérieur nous fit adresser toutes les publications que son département subventionnait. Je fis abandonner, par le Conseil municipal, à la Société un vaste terrain, au bas de la préfecture, où nous fîmes établir une pépinière. Une partie du terrain de l'hôtel de ville fut convertie en jardin botanique ; nous fûmes enfin secondés par une foule de propriétaires, dans les essais et les améliorations que nous recommandions. Nous nous procurâmes enfin une certaine collection de médailles, et nous faisions un peu de bien, celui que de semblables associations peuvent faire.

Mais les envieux nous tournaient en ridicule, et ils firent tant, qu'à une de ses sessions, le conseil général supprima l'allocation dont il nous avait jusqu'alors gratifié. J'étais alors le président de la Société.

Je fis, le 4 avril 1820, un rapport détaillé de nos opérations ; il fut imprimé, distribué et la société demeura en sommeil. Les archives et une légère somme en réserve m'étaient restées. Les médailles, les minéraux furent confiés au docteur Bouchet. Plus tard, tous ces objets furent remis à un Athénée, formé sous la présidence de M. de Jussieu, préfet. On me fit l'honneur de me voter des remerciements, pour le soin que

Digitized by Google

j'avais pris à la conservation des objets et de l'argent que je leur fis remettre, et de me nommer membre correspondant. Ce titre ne m'a pas beaucoup occupé, et l'Athénée est mort comme la société qui l'avait précédé.

Je fis la faute, vers la fin de 1818, de me laisser engager dans la loge maçonnique que M. de La Lande, le docteur Bouchet et quelques autres avaient fondée. J'en fus d'abord le frère aumônier et plus tard le vénérable. Cela m'a coûté pas mal d'argent et a fourni à mes envieux le moyen de me calomnier. Cette société eut un grand succès, et, par cela même, on en redoutait l'influence. J'affirme que devant moi et sous ma présidence, toutes discussions relatives à la religion ou à la politique ont été sévèrement interdites. Mais je ne suis pas sûr que le carbonarisme n'ait pas été pratiqué par les plus avancés. Cette loge fut fermée en 1822, il me semble. Si l'autorité avait su le plaisir qu'elle me fit alors, elle aurait peut-être suspendu la mesure. Il est certain que nous étions à la veille de nous dissoudre.

Pour en finir d'un coup sur cet objet, j'ai, mes chers enfants, un peu anticipé sur les temps, je reviens aux évènements de 1818.

Au mois de mai 1818, M. Gerlache, garde-magasin et chef de la manutention, vint m'informer que le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, venait de supprimer l'établissement militaire de Bourbon Vendée. Cette nouvelle, promptement répandue en ville, y jeta la plus vive consternation. Je sentis moi-même que la ville était perdue et que la sécurité du pays était remise en question, si cette fatale détermination était maintenue. J'assemblai immédiatement le Conseil municipal, qui décida qu'une adresse au Roi serait présentée par une députation, dans le but d'obtenir le rapport de l'arrêté du ministre de la guerre. La séance, suspendue pendant quelques heures, fut reprise le soir. On y adopta, avec de grands éloges, l'adresse que j'avais rédigée et dont je n'ai pu retrouver la copie ni le brouillon, et on me chargea, avec M. Drouyn de l'Huis, receveur général, qui fut nommé au scrutin, de la porter sans retard à Paris et de suivre l'adoption des réclamations bien légitimes de la ville.

M. Duplessis, procureur du roi, aurait voulu être de la députation. Il avait auprès du gouvernement une influence méritée, mais il était infirme, presque toujours malade et on

Digitized by Google

sentit qu'il ne me serait d'aucune utilité dans les démarches actives qu'il fallait faire. Mais il m'en voulut beaucoup de son échec, et à compter de ce jour, il se fit mon ennemi déclaré. C'était un honnête homme, mais animé de passions. Cela tourna l'opinion contre lui et contribua à le contenir ; car s'il eut pû me nuire à un haut point, il l'eut fait, j'en suis convaincu, sans égard pour mes bons procédés antérieurs, et quoique je n'aie assurément eu de ma vie aucun tort envers lui, que Dieu lui fasse repos !

La nomination de M. Drouyn de l'Huis, père du ministre actuel des affaires étrangères, ne me satisfaisait pas beaucoup, et voici pourquoi. Les salons de ce receveur général étaient le rendez-vous des Vendéens les plus exaltés. La société bourgeoise se réunissait quelquefois à la maison, le plus souvent chez madame de Lépinerays, femme du conseiller de préfecture. Il y avait, entre ces deux sociétés, scission complète. Quelque temps auparavant l'évènement dont je m'occupe, M. Drouyn avait même été mandé à Paris, avec le baron Benjamin de Maynard, qui, comme je l'ai déjà mentionné, se maintenait en armes dans le marais nord-ouest. Cependant je dus subir le choix du conseil municipal, et il fut convenu que nous partirions le lendemain matin, dans sa calèche et en poste. J'avais fait observer au conseil que ce second voyage à Paris, qui allait m'éloigner de mon cabinet, ajouterait aux dépenses déjà considérables que m'avait occasionnées la mairie. Il avait été dit que la ville supporterait la moitié des frais. Les citoyens, tumultueusement assemblés, offraient spontanément tous les sacrifices que l'on exigerait.

Nous partîmes donc, le lendemain de la séance du conseil municipal.

Pendant le voyage, il m'entretint de diverses particularités de sa vie.

Pendant l'occupation des armées étrangères, M. Drouyn était allé chercher les fonds dont les receveurs généraux étaient dépositaires. Il voyageait avec une maringote et une patente de marchand quincailler. Le soir, vêtu d'une blouse, il se présentait chez les comptables, exigeait la remise des fonds, en vertu des ordres du ministre des finances, Louis, et il avait trois pour cent sur toutes les sommes ainsi recouvrées. Les receveurs généraux voulaient bien résister ; mais

Digitized by Google

il leur faisait entrevoir une révocation inévitable s'ils n'obéissaient pas. C'est le même ministre qui l'avait nommé receveur général de la Vendée; mais à l'époque de notre arrivée à Paris, les finances étaient aux mains d'un génois nommé Corvetto.

Dès le soir de notre arrivée, nous fûmes reçus chez M. de Cazes, ministre de la police générale, dans un hôtel somptueusement meublé, situé quai Malaquais. Nous trouvâmes là M. de Saint-Cricq, directeur général des douanes, avec lequel M. Drouyn était au mieux en ce que M. de Saint-Cricq lui avait donné l'autorisation d'escompter, à de très favorables conditions, les obligations à terme que les négociants de Nantes consentaient en acquittement des droits souvent très considérables qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient avancer.

M. de Saint Cricq nous présenta au ministre, qui nous fit très bon accueil. Je lui expliquai l'objet de notre voyage, en lui exposant avec confiance et de mon mieux que la décision du ministre de la guerre était la mesure la plus impolitique qu'il fut possible de prendre. « La fondation d'une ville au centre du Bocage de la Vendée, lui dis-je, fut la réalisation des vues élevées d'un grand homme. Il a voulu créer là un point de surveillance et de civilisation dont chaque jour fait encore sentir la nécessité, etc. »

M. de Cazes, qui connaissait l'esprit turbulent qui faisait encore de temps à autre explosion dans le pays, comprit parfaitement que la mesure prise par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, dont il n'avait pas eu jusqu'alors la moindre connaissance, ne pouvait être maintenue, et, en me frappant sur l'épaule, il me dit: « Vous aurez bien votre garnison ! »

Nous voulûmes alors aller chez M. Lainé, ministre de l'intérieur; M. de Saint Cricq nous y conduisit dans sa voiture. Le ministre nous reçut aussi très bien, et en recevant l'adresse au Roi que je lui présentai, il dit qu'il s'occuperait sans retard de notre réclamation. Comme M. de Cazes, il n'avait nulle connaissance de la détermination du maréchal et du départ des troupes. En sortant, M. de Saint-Cricq nous conduisit rue de la Paix, hôtel de la Tamise, où nous étions descendus. J'eus occasion de lui rapporter ce que M. de Cazes m'avait dit : « Ah, dit M. de Saint Cricq, s'il vous a dit cela, votre affaire est sûre ! Dès ce soir, à minuit, le roi saura votre arrivée. »

Digitized by Google

Le conseil des ministres fut saisi sans retard de la question et décida à l'unanimité, moins le ministre de la guerre, que Bourbon Vendée serait maintenu comme établissement militaire. Par accommodement, il fut dit que l'hôpital cesserait d'être hôpital militaire et à la charge de l'Etat ; qu'il serait remis à la ville ou au département, et que le ministre de la guerre n'aurait plus à payer que les journées de ses malades.

Nous fûmes promptement informés de cette décision ; mais ce n'était pas tout : il fallait la faire exécuter, vaincre la mauvaise volonté du ministre et de ses bureaux. Plusieurs jours se passèrent et le maréchal Gouvion Saint-Cyr, que nous vîmes, nous reçut assez froidement et nous renvoya à M. le général Decaux, chef de division, chargé du mouvement des troupes. M. Drouyn se lassa ; il avait ses affaires et je fus livré à mes propres forces. Heureusement, j'avais là M. le baron du Fougerais, qui était plein de dévouement et qui me fut bien utile. Il connaissait particulièrement M. Cassaing, intendant militaire et alors secrétaire général du ministère de la guerre ; il me fit dîner avec lui. M. Cassaing avait été intendant à la division du malheureux et illustre maréchal Ney ; il en était l'ami, le conseil, et c'est parce qu'on avait trouvé des lettres excellentes de lui, dans les papiers du maréchal, qu'on l'avait appelé au poste élevé qu'il occupait dans le moment. Après le dîner, nous causâmes longtemps sur un canapé, et comme je déplorais avec attendrissement la mort d'un si brave homme, il me dit : « Que voulez-vous ! Le malheur a voulu que le maréchal ait été abandonné à ses seules inspirations. Si Clouet ou moi, nous nous étions trouvés près de lui, il n'aurait pas commis la faute qui l'a perdu. Sur un champ de bataille, c'était un homme admirable ; en politique, c'était autre chose. Le général Bertrand est arrivé près de lui, avec une proclamation ronflante; cela l'a séduit et il l'a signée ! » En me parlant ainsi, ce pauvre M. Cassaing avait presque les larmes aux yeux.

Je lui parlai alors de la mission qui m'avait appelé à Paris, de la décision prise au conseil du Roi et de son inefficacité actuelle, M. du Fougerais intervint et supplia M. Cassaing de nous être favorable. « Cela, dit-il, dépend un peu du général de Caux ; je crois bien que c'est lui qui a conseillé la mesure condamnée : il est entier dans ses opinions. Cependant, je ferai ce que je pourrai pour vous être utile. Venez demain à

Digitized by Google

onze heures au ministère ». Puis il partagea en deux une carte de visite et, en me remettant l'un des morceaux, il me dit qu'en le présentant, je serais immédiatement introduit près de lui.

J'avais informé le préfet et mes adjoints de la décision intervenue au Conseil des Ministres. La joie avait été grande dans la ville ; mais on ne prévoyait pas et moi-même je ne soupçonnais pas les difficultés qui m'attendaient, pour en assurer l'exécution. M. Drouyn, très occupé de ses intérêts particuliers, me laissait tout le soin des démarches à faire. Nous avions dîné au ministère de la police générale, où M. de Cazes m'avait expliqué que le gouvernement n'entendait pas que l'établissement militaire de Bourbon fut supprimé et il me promit de donner ses soins pour que la garnison, qui avait été enlevée, nous fût rendue. J'avais aussi dîné seul chez M. Laîné, ministre de l'Intérieur, qui fut très bien, mais moins chaleureux que M. de Cazes.

C'est dans ces circonstances que je me présentai au ministère de la guerre, où M. Cassaing me reçut affectueusement. Après lui avoir reitéré, plus en détail que la veille, l'état de la question, il manda dans son cabinet le général de Caux, et lui dit : « Général, voici M. le maire de Bourbon-Vendée qui vient vous demander sa garnison. — Cela, répondit M. de Caux, est tout uniment impossible, quant à présent, du moins. — Cependant, général, dis-je, il a été décidé au conseil du Roi que l'établissement militaire de Bourbon-Vendée serait conservé. — Le conseil du Roi décide ce qu'il veut, mais moi, je ne puis faire l'impossible. De toutes parts on demande des troupes et nous n'avons pas 250.000 hommes disponibles. — Mais, général, un grand intérêt politique d'ordre et de civilisation s'attache à la position particulière de Bourbon-Vendée. — Je n'ai pas à m'occuper de politique. — Permettez-moi, général, de vous faire observer que cette création d'une ville au centre d'un pays presque inabordable, peu éclairé et sans cesse agité, fut le résultat de la pensée d'un grand homme. — Enfin je ne puis faire l'impossible, je n'irai pas envoyer périr dans une caserne de boue et de crachats des soldats qu'il faut ménager, quand nous avons de quoi loger en France 400.000 hommes, dans les plus belles casernes du monde. — Est-ce à dire que la décision rendue doit rester lettre morte ? — Je ne dis pas celà ; nous verrons au mois

Digitized by Google

d'octobre ! — Au mois d'octobre !. . Si notre garnison ne doit nous être rendue qu'alors, je serai obligé de rester à Paris, (nous étions au mois de mai), car, d'après ce j'ai écrit et fait espérer, je ne puis rentrer chez moi sans m'exposer aux plus vifs désagréments. — Vous avez raison, Monsieur, restez !... On obtient souvent, par l'importunité, des choses même injustes. — Général, je ne puis accepter une telle position, je demande... — Permettez ; vous êtes maire, je crois même un bon maire ; mais je dois voir la France et non pas une seule ville. »

M. Cassaing intervint alors et dit : « Allons, allons, M. de Caux, un peu de complaisance ! tâchez d'abréger les délais ». A mon tour je lui dis : « Mon Dieu, si je deviens importun, ce n'est pas par plaisir ; mais votre refus, s'il était irrévocable, me clouerait ici jusqu'à solution de la mesure prescrite. » Le général dit : « Je verrai, j'examinerai, si je puis quelque chose ; » et il se retira.

Le lendemain, j'informai M. du Fougerais de cette entrevue et il fut convenu que j'en rendrais compte à M. de Cazes. Je me présentai à son hôtel, et, comme je le présumais, il n'était pas visible ; mais j'avais préparé une lettre explicative des faits et j'exigeai qu'elle lui fut immédiatement portée, en déclarant que j'attendrais les ordres de son excellence. Le ministre me fit appeler et me promit de s'occuper de ma réclamation, qu'il regardait comme très juste. Puis il me dit : « J'aurais à causer avec vous ; mais il faut que je me rende aux Tuileries. Faites-moi le plaisir de passer chez M. de Mirbel, mon secrétaire général. » Et il remit à un huissier un mot d'écrit, avec ordre de me conduire au bureau de M. de Mirbel. J'y trouvai M. Laval, député de Fontenay, brave et digne homme, qui, par la sagesse et la fermeté de ses votes, prêtait un concours efficace au ministère. Etaient alors au pouvoir MM. Pasquier, à la justice, Lainé, à l'intérieur, de Cazes à la police générale, jouissant de la faveur du Roi et d'une influence incontestée. Le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, était président du Conseil, M. Corvetto était aux finances. Le gouvernement était dans une excellente voie. Si les bourgeois appelés à la Chambre, si la presse eussent prêté à ces sages ministres le concours loyal que M. Laval, leur donnait bien des malheurs eussent été épargnés et la monarchie légitime, poussée plus

Digitized by Google

tard dans de coupables entreprises, n'eut pas succombé. M. de Mirbel, M. Laval et moi, nous causâmes des élections qui devaient avoir lieu au mois d'août ou de septembre suivant, en vertu de la loi que M. Lainé avait fait rendre et qui admettait à l'élection directe tous les français payant trois cents francs de contributions. C'était une conquête immense, faite sur le privilège, au profit de la bourgeoisie ; mais c'était à condition que celle-ci saurait et voudrait en user avec sagesse et modération ; malheureusement il n'en fut rien !

Ce jour-là, M. de Mirbel nous apprit que les ultra-libéraux de Paris voulaient tenter le coup le plus hardi, en faisant nommer Manuel dans la Vendée. M. Laval et moi, nous nous récriâmes sur l'invraisemblance d'une aussi audacieuse entreprise, et notre avis fut qu'elle n'avait aucune chance de succès. « Ne vous y fiez pas, dit M. de Mirbel ; il est bien essentiel que tous les honnêtes gens s'entendent pour éclairer les électeurs. »

Pendant les trois jours qui suivirent, point de nouvelles. M. Drouyn, qui était fort causeur, me raconta les détails de son voyage à Paris, lorsqu'il y fut mandé avec le baron de Maynard.

Un matin, quatre jours après mon entrevue avec le général de Caux, un domestique de M. du Fougerais me remit un billet par lequel cet ami m'informait que la veille, il avait rencontré chez M. le duc de Richelieu le général de Caux qui lui avait dit : « M. le baron, annoncez à vos ennuyeux députés de Bourbon-Vendée qu'ils vont avoir leur garnison ; j'ai signé aujourd'hui l'ordre d'y envoyer la légion de Seine-et-Marne qui est à Toulouse. » Je me hâtai d'aller serrer la main de M. du Fougerais et, sur ses nouvelles assurances, M. Drouyn et moi allâmes jeter des cartes partout et le lendemain, nous étions en route pour la Vendée.

A mon arrivée, la population ivre de joie vint m'accabler de remerciements, mais je trouvai Messieurs ... très froids. Ma femme m'apprit que les habitants avaient eu le projet de m'accueillir au retour par un feu de joie. M. Duplessis, chez qui elle allait quelquefois, lui avait fait à ce sujet une scène de violence. « J'espère, Madame, lui avait-il dit, que vous empêcherez cette ridicule démonstration. » Elle n'en avait pas eu connaissance jusqu'alors ; mais ayant pris des informations, elle supplia nos amis de faire comprendre aux habi-

Digitized by Google

tants que ce serait me rendre un mauvais service, à cause de certaines jalousies qui commençaient à n'être un secret pour personne.

Je reçus de la ville moitié de la dépense de ce voyage et je refusai la portion pour laquelle les habitants s'étaient cotisés. Mais ils envoyèrent l'un d'eux à Nantes et on en rapporta douze couverts d'argent, une losse, un couteau à poisson, un moutardier marqués à mon chiffre, qui me furent offerts à titre de cadeau et de reconnaissance ; je conserve ces objets, comme un bon souvenir d'une louable action de ma vie.

J'assemblai bien vite le conseil municipal, qui vota au ministre de la police générale des remerciements que je me hâtai de lui transmettre. Je reçus, quelques jours après, une lettre datée du 11 juin 1818, ainsi conçue :

« Monsieur,

« Son excellence, le ministre de la police générale, a été très sensible aux remerciements que vous lui avez adressés, au nom du corps municipal de Bourbon-Vendée. Il me charge de vous le dire et de vous assurer qu'il sera toujours disposé à porter aux pieds du trône les justes réclamations de vos concitoyens. Il n'oubliera jamais que, dans le temps de l'usurpation, la Vendée a été le dernier boulevard de la monarchie légitime, et il acquiert chaque jour la preuve que ses fidèles habitants ne sont pas moins disposés à obéir à l'autorité du Roi, qu'ils ont montré de courage à la défendre. Il sait, Monsieur, ce que vos administrés doivent à votre administration éclairée et prudente ; comme Français, il vous en remercie, comme ministre de Sa Majesté, il approuve votre conduite.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le maître des requêtes, secrétaire général de la police,
Signé : Mirbel. »

Deux mois plus tard, le collège électoral fut convoqué pour nommer directement trois députés. Le gouvernement fit la faute de l'assembler à Fontenay, au centre d'un pays où les paysans, surtout ceux des marais de Luçon, étaient très exaltés. Tous les mécontents que la réaction de 1815 avait

Digitized by Google

faits, tous les acquéreurs de biens nationaux s'y rendirent des points les plus éloignés, tandis que les gens paisibles, effrayés d'un voyage de trente à quarante lieues et des dépenses qui en devaient résulter, restèrent chez eux. Le collège, composé de mille électeurs au moins, n'en réunit guères que six cents, divisés en deux sections. M. du Fougerais en présidait une ; l'autre fut dirigée par M. Laval, qui m'avait appelé comme secrétaire. Mais au premier tour de scrutin, les bureaux furent renversés et il nous fut facile de comprendre ce que le scrutin définitif nous réservait.

J'avais dans l'opposition de grands amis, Delange, par exemple, qui me dirent que s'ils avaient pu savoir que M. Laval m'aurait confié le secrétariat, on m'y aurait maintenu, mais qu'à mon arrivée tous les arrangements étaient pris. Ce fut M. Pervinquière père qui me remplaça et MM. Manuel, Perreau, de La Châteigneraye sortirent au premier tour ; le lendemain, M. Esgonnière fut élu.

On ne peut imaginer aujourd'hui, mes chers enfants, la sensation que produisit en France l'élection de Manuel *dans la Vendée*. Ce fut un premier coup porté à la loi que le digne et honorable M. Lainé avait fait rendre en 1817.

Les nouveaux députés obtinrent bientôt une modification dans le ministère. M. de Serres, orateur éloquent, qui, dans les derniers jours de la Chambre introuvable, lui avait fait entendre, au milieu des plus violentes interruptions, de sévères vérités et de salutaires avertissements, fut appelé à la justice. Le préfet de la Vendée, comte de Kérespertz, fut remplacé par M. Rogniat, frère du général du génie, ce qui fit grand plaisir à mes jaloux ; mais leur joie fut de courte durée, car M. Rogniat me traita avec une grande bienveillance. Il se montrait plus administrateur qu'homme politique, et je le trouvai constamment disposé à seconder les propositions que j'avais à lui soumettre.

(A suivre).

M. TORTAT.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société Nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 6 janvier 1909.* — Après le discours d'usage prononcé par M. Martha, président sortant, M. Prou occupe le fauteuil de la présidence.

Sont élus associés correspondants honoraires à l'étranger : MM. Pirenne, professeur à l'Université de Gand (Belgique) ; Michaëlis, professeur à l'Université de Strasbourg et H. de Geymuller, correspondant de l'Institut à Baden Baden.

M. P. Enlart, membre résidant, fait une intéressante communication sur plusieurs monuments archéologiques de la ville de Messine qu'il a étudiée et photographiée, et qui paraissent avoir disparu dans le cataclysme récent.

Séance du 13 janvier 1909. — M. le baron de Baye lit une note sur une sépulture barbare de la commune d'Ormoy-sur-Aube (Haute-Marne).

M. Mayeux étudie une clef de voûte de la chapelle Saint-Loup et Saint-Pierre de Salles-la-Source (Aveyron).

M. Boinet fait une communication sur un bras reliquaire de Saint-Florentin et sur une sculpture de Charleville (Marne).

M. Deshoulières étudie une crosse abbatiale de Chezal-Benoît (Cher).

M. Héron de Villefosse communique l'empreinte d'une pierre gravée découverte dans le Puy-de-Dôme. Il signale ensuite une nouvelle douille de bronze de l'époque romaine.

M. Mazerolle lit une notice sur M. Anatole de Barthélemy.

Séance du 20 janvier 1909. — M. Joseph du Teil étudie le manuscrit des Grandes Chroniques de France conservé à la bibliothèque de Saint-Omer, qu'il compare avec celui de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

M. Enlart fait connaître deux objets conservés à Londres et à Bruxelles, qui sont des épaves de l'ordre chypriote de l'Epée, créé par le roi Pierre Ier de Lusignan.

M. Ruelle signale l'intérêt d'un passage d'un livre sacré sur les décans, conservé à la Bibliothèque nationale, pour l'histoire de la glyptique hermétique.

M. Monceaux donne quelques détails sur un plomb byzantin trouvé en Algérie.

Digitized by Google

M. Martroye expose ses raisons de modifier la chronologie relative à une entrée solennelle du général Bélisaire à Byzance après ses victoires sur les Goths.

Séance du 27 janvier 1909. — M. de Mély fait une communication sur les miniatures d'un manuscrit de Bruges.

M. Espérandieu décrit un monument mérovingien découvert à Poitiers par le R. P. de la Croix.

M. Stein étudie la biographie des ancêtres du peintre Clouet et établit qu'il y a eu successivement quatre peintres de ce nom : Jean, Gabriel, Jean et François, ce dernier était vraisemblablement originaire de Bruges.

M. Pallu de Lessert fait une communication sur certains privilèges d'ordre politique dont jouissaient les membres de la Société des Antiquaires de France au temps du régime censitaire.

M. P. Monceaux, au nom de M. A. Merlin, communique des inscriptions chrétiennes de Tunisie trouvées à Tabarka et à Testour.

M. É. Chenon communique des notes biographiques sur un sculpteur de Bourges au XVII^e^ siècle, Jean Lafrimpe.

Séance du 3 février 1909. — M. Lacombe communique un placard d'indulgence conservé à la Bibliothèque nationale. Ce document, qui provient du couvent des Cordeliers de Dijon, a été imprimé à Metz entre le mois d'octobre 1481 et le mois de juin 1482.

M. P. Monceaux, au nom du R. P. Delattre, communique de nouveaux plombs byzantins trouvés à Carthage.

M. Maurice présente quelques observations sur les monnaies de l'atelier de Tarragone, du temps de Constantin, qui offrent les signes chrétiens.

M. Stein fait une communication sur les dates de la construction de la cathédrale du Mans. Cet édifice a été construit au XIII^e^ siècle par l'architecte Thomas Toustain et un autre architecte inconnu.

M. Mayer communique les photographies de l'église de Béroul-Mulottière (Eure-et-Loir), qui date de la Renaissance.

Séance du 10 février 1909. — M. Roman communique un mémoire sur les dessins de sceaux de la collection Gaignières à la Bibliothèque Nationale.

M. le comte de Loisne étudie un bas-relief du musée d'Arras qui représente la Vierge et l'Enfant Jésus, fin du XIV^e^ siècle.

M. Enlart communique des spécimens de ferronnerie du Musée de Douai, XV^e^ siècle.

M. Mirot communique des lettres d'anoblissement accordées en 1379 par Charles VI à Bernado di Cino.

M. Mayeux présente quelques remarques sur le sens du mot *cementarius*.

Séance du 17 février 1909. — M. de Loisne complète une com

Digitized by Google

munication précédente sur un bas-relief du Musée d'Arras, qui représente la Vierge et l'Enfant Jésus.

M. Stein fait une communication sur la présence du célèbre peintre Jean de Bruges en Aragon et en Armagnac à une époque très voisine de celle où on le trouve à la cour de France.

M. Marquet de Vasselot montre à la Société une statuette en bronze de la Renaissance représentant un écorché, qui a été récemment acquise par le Musée du Louvre.

M. Lefebvre des Noëttes présente des documents relatifs à l'histoire de l'équitation.

M. de Charencey lit une note sur la chronologie de l'Abbatiat d'Abbolde, premier abbé de Soligny (Orne).

Séance du 24 février 1909. — M. René Fage fait connaître à la Société les sculptures du porche de la petite église de La Graulière (Corrèze).

M. Boinet étudie deux portraits du duc Jean de Berry qui se trouvent dans deux manuscrits à la bibliothèque de Bourges.

M. Max Prinet entretient la Société d'un portrait de Jean de Vienne, seigneur de Listenois (mort en 1499). Ce portrait se trouve dans un livre d'Heures appartenant à M. Pépin Lehalleur.

M. Biver fait une communication sur les tombes en pierre de Tournay qui ont été importées en Angleterre et dont trois datent du XII^e^ siècle.

M. Vitry présente la photographie d'une tête de Christ en bois de l'Ecole française au XII^e^ siècle, qui appartient à la collection de de M. Jacques Doucet.

M. Héron de Villefosse communique une note de M. Dechelette sur de nouvelles bouterolles trouvées près de Soleure, portant le nom de Genellianus.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. Chabeuf, la photographie d'une inscription romaine récemment découverte par un garde de batterie au Mont-Afrique, à 12 kilomètres à l'ouest de Dijon.

M. Germain Bapst fait une communication sur un tableau légué au Louvre par la princesse Mathilde ; le personnage représenté sur ce tableau a servi deux fois à Velasquez pour le tableau des Forges de Vulcain qui est au musée du Prado.

Séance du 3 mars 1909 — M. Ruelle lit une note sur un manuscrit palimpseste de la Bibliothèque nationale.

M. Poupardin communique l'épitaphe de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, mort en 921, d'après un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale.

M. Mayeux propose une nouvelle interprétation des sculptures du porche de l'église de la Graulière (Corrèze).

M. Héron de Villefosse entretient la Société de deux bronzes an

Digitized by Google

tiques qui font partie de la collection de M. Ch. Mèze, à Paris.

M. Clouzot fait une communication sur François Carmoy, auteur des statues couronnant le tombeau de François Ier, à Saint-Denis.

Séance du 10 mars 1909. — M. Mayeux rappelle les fouilles faites en 1820 à Joigny, au lieu dit (les Mouchettes) dans un cimetière gallo-romain et signale les figures encore inédites du rapport rédigé alors.

M. Henri Clouzot complète sa communication sur l'auteur des statues couronnant le tombeau de François Ier à Saint-Denis.

M. Chenon signale un texte du *Grand Coutumier de France* qui intéresse la conservation des édifices antiques.

M. de Charençay signale un portrait de M. de Rancé qni est conservé à l'abbaye de La Trappe.

M. Monceaux, de la part de M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, communique une inscription chrétienne récemment trouvée à Bizerte (l'ancienne Hippo Diarrhytes).

Séance du 17 mars 1909. — M. Gosset fait une communication sur la charpente de la cathédrale de Messine.

M. Monceaux communique, au nom du R. P. Delattre, une boucle de bronze trouvée en Tunisie.

M. Monceaux communique et étudie des inscriptions chrétiennes récemment découvertes par M. le commandant Guérin à Henchir-El-Begueur (Cercle de Tebessa).

M. l'abbé Corbière montre à la Société deux tableaux qu'il a récemment acquis à Rome et qui représentent saint Benoît et la Vierge.

Séance du 24 mars 1909. — M. Roman communique, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, un devis pour la fabrication d'une tapisserie commandée par la chancellerie de France en 1536.

M. Prinet communique des sceaux du XIIIe siècle et montre comment le timbre héraldique s'est formé par la réduction du type équestre des sceaux.

M. Destrée communique le résultat de ses recherches sur les œuvres d'un artiste flamand du XVe siècle, Juste de Gand.

M. Dumuys entretient la Société d'un retable polychrome en pierre qu'on vient de découvrir dans une chapelle de l'église Saint-Aignan à Orléans, et qui représente une *Pieta*.

M. Dumuys présente encore des observations sur les recherches relatives à l'étendard de Jeanne d'Arc.

M. de Charencey étudie les diverses étymologies proposées pour le nom de La Trappe.

Séance du 31 mars 1909. — M. P. Monceaux communique des inscriptions chrétiennes de Ksar-Ouled-Zid (Cercle de Tebessa), inscriptions découvertes par M. le commandant Guénin et gravées sur des linteaux ou corniches d'églises.

Digitized by Google

M. Vitry communique la photographie d'une vierge gothique de bois (fin du XIVe siècle ou commencement du XVe), qui est récemment entrée au musée du Louvre et qui provient d'Espagne. Elle témoigne d'une influence très caractérisée de l'Art français.

M. Costa de Beauregard communique une lettre de Colbert écrite en 1667, qui se rapporte à un intéressant projet de tapisserie où devait figurer des marines.

M. Héron de Villefosse lit une note sur diverses antiquités (vases, lampes, fresques), récemment trouvées à Vienne (Isère).

Séance du 7 avril 1909. — M. le comte Durrieu entretient la Société de la nouvelle organisation de la Pinacothèque Vaticane.

M. Martroye signale un texte de Procope relatif au naufrage d'un navire vandale chargé du butin de Rome et se demande si ce navire ne serait pas celui dont on vient de retrouver les débris en face de Madhia, dans les eaux tunisiennes.

Séance du 14 avril 1909. — M. le comte Durrieu signale l'entrée récente à la Bibliothèque Vaticane d'un livre d'Heures exécuté en Flandre, qui porte à l'intérieur l'étiquette de Stuvaert et qui a conservé sa reliure originale.

M. Germain Bapst signale un contrat de 1545, relatif à des cartons de peintures commandés à Jean Cousin et à Louis Dubreuil par les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Marquet de Vasselot annonce que le musée du Louvre, grâce au concours de sept donateurs anonymes, a pu acquérir les principales pièces de la collection Gay.

M. Paul Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Afrique trouvées à Henchir-Bou-Saïd, à l'ouest de Tebessa, par M. le commandant Guénin.

Séance du 21 avril 1909. — M. Vitry présente les photographies de plusieurs culs de lampe gothiques originaires de Bourges qui viennent d'être acquis par le Musée du Louvre. Ces sculptures paraissent dater du commencement du XVe siècle, elles ont sans doute appartenu au palais du duc Jean de Berry.

M. Paul Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Afrique trouvées à Henchir Zoura (au sud-ouest de Tebessa) par M. le commandant Guenin.

M. Marquet de Vasselot montre à la Société un monument célèbre qui faisait partie de la collection Gay et qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre. C'est une croix émaillée de Limoges qui date du XIIe ou XIIIe siècle et qui est signée de Johannes Garnerius.

Séance du 28 avril 1909. — M. de Mély fait une communication sur les miniatures de Loyset Lyedet, maître miniaturiste du XVe siècle et sur la marque de son atelier.

M. Paul Monceaux communique des inscriptions chrétiennes

Digitized by Google

d'Afrique trouvées à Heuchir-El-Abiod (à l'ouest de Tebessa) par M. le commandant Guenin.

Séance du 5 mai 1909. — M. de la Tour donne lecture d'un mémoire de M. Mowat sur un buste sculpté de Béatrix, femme de Robert Ier comte d'Eu.

M. Marquet de Vasselot fait une communication sur une tapisserie conservée au Musée du Louvre, et qui représente l'histoire de Jephté.

M. Marquet de Vasselot annonce encore l'acquisition par le Musée du Louvre de douze émaux peints de Monvaerni (deuxième moitié du xve siècle.)

M. Pallu de Lessert lit une note de M. Merlin, directeur du Service des antiquités de Tunisie, sur une inscription qu'on vient de découvrir près du lazaret de Carthage et qui mentionne un proconsul d'Afrique.

M. Stein étudie les sculptures de la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres et présente des observations sur la biographie du sculpteur Jean Soulas (xvie siècle.)

M. Monceaux, de la part du R. P. Delattre, présente des objets du Moyen-âge qui ont été récemment trouvés à Carthage et qui ont été identifiés par M. de la Tour, du cabinet des Médailles.

Séance du 12 mai 1909. — M. le comte Durrieu entretient la société d'un manuscrit appartenant au duc de Devonshire qui a fait partie de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne. Ce manuscrit est un exemplaire du *Mystère de la vengeance de N. S. Jésus-Christ.* Un compte des archives de Lille atteste que les vingt miniatures et l'ornementation sont l'œuvre de l'enlumineur flamand Loyset Lyedet.

M. Blanchet étudie un moule circulaire en schiste de la collection Gay, récemment entré au Musée du Louvre. On y voit un guerrier et une inscription. C'est la représentation d'une scène d'un roman du Moyen-âge, le roman de Boef de Haumtone.

M. de Mély entretient la Société d'une devise qui se lit sur le frontispice du Térence des Ducs « De bien en mieux. » Il cite une poésie de Jean Marot adressée à Anne de Bretagne, dont le refrain est identique à cette devise.

M. Lefèvre-Pontalis, au nom de M. Socard, peintre-verrier, présente une curieuse restitution d'un panneau vitré d'une châsse carolingienne découverte par M. Pilloy dans le cimetière de Séry-les-Mézières, près Saint-Quentin. Ce panneau est fort intéressant pour l'étude de la technique.

M. de Villenoisy lit une note de M. le comte de la Sizeranne sur des pierres sculptées qu'on vient de trouver à Saint-Vallier (Rhône).

Séance du 19 mai 1909. — M. Max Prinet étudie une série de sceaux du Moyen-âge (du xiiie au xvie siècles) sur lesquels les

Digitized by Google

armoiries de deux conjoints sont réunies dans un même écu.

M. de Loisne signale une charte où figure un mode particulier de datation d'après la « Blanche Paques » (Alba Pascha). Cet Alba Pascha paraît être le dimanche des Rameaux.

M. Tardif cite un texte de l'année 1301 qui semble confirmer cette interprétation. Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. le comte Durrieu, de Baye, Corbierre, de Mély et Michon.

M. Marquet de Vasselot annonce que M. Piet Latandrie, récemment décédé, a fait des legs importants aux Musées du Louvre, du Cabinet des médailles de Cluny, des Arts décoratifs et de Sevres. (Pièces du Moyen Age, de la Renaissance, de l'Orient musulman.

M. Dumuys entretient la société de la découverte d'un panneau peint, signé et daté de 1494.

M. le baron de Baye, de la part du baron de Loë, annonce la découverte récente d'un casque dans une sépulture de la nécropole franque de Trivières (Hainault.)

Séance du 26 mai 1909. — M. Martroye achève la lecture du mémoire de M. le baron de Baye sur un casque récemment découvert dans la nécropole franque de Trivières (Hainault).

M. Monceaux lit une note du R. P. Delattre sur un plomb de bulle byzantin qui a été découvert en Syrie à Tyr.

M. Monceaux communique encore des inscriptions chrétiennes inédites récemment trouvées à Ksar Tebinet (près Tebessa) par M. le commandant Guénin.

M. Emile Chenon annonce la découverte à Chateaumeillant (Cher) l'ancien *Mediolanum Bilurigum*, d'un nouveau puits romain. Il donne quelques détails sur cette découverte.

M. Coutil fait une communication sur les trouvailles de monnaies gauloises en Normandie.

Séance du 2 juin 1909. — M. le comte de Loisne présente la photographie d'un lion colossal du XVI^e^ siècle, d'une technique curieuse, placé jadis au sommet du beffroi d'Arras et conservé actuellement au musée de cette ville.

M. Bruston donne un essai de traduction de l'inscription hebraïque archaïque découverte récemment à Guézer (Palestine.)

M. le comte de Charencey complète sa communication antérieure sur le nom de la Trappe.

M. le commandant Lefebvre des Noëttes présente une série de photographies de monuments gothiques de style flamboyant, où figurent des animaux.

M. Ravaisson-Mollien étudie les sculptures de trois sarcophages antiques du Vatican, et donne une explication nouvelle des scènes représentées.

Séance du 9 juin 1909. — M. Monceaux communique des ins-

Digitized by Google

criptions chrétiennes d'Algérie, récemment trouvées près de la frontière tunisienne par M. le commandant Guenin.

M. Pallu de Lessert lit un mémoire de M. L. Poinssot sur les intailles antiques du Musée du Bardo, près Tunis.

M. Héron de Villefosse communique une note de M. Fernand Blanchard, conservateur du Musée de Soissons, sur un fragment d'inscription latine qu'on vient de découvrir à Soissons.

M. Marquet de Vasselot présente à la Société une plaque d'ivoire récemment offerte au Musée du Louvre. Cette pièce importante qui représente la Multiplication des pains et des poissons par le Christ est une œuvre allemande de la seconde moitié du x^e^ siècle.

M. Héron de Villefosse communique encore le texte d'une inscription, récemment entrée au Musée de Saint-Germain, qui provient sans doute des environs de Reims. Elle renferme le nom d'une nouvelle divinité celtique.

M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, fait une communication sur deux chateaux-forts du Midi de la France, le Castrum de Caumont (Ariège) et le Castelas de Belvezet (Gard).

M. le baron Joseph du Teil présente des fragments du tombeau de Guillaume Fillastre provenant de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.

Séance du 16 juin 1909. — M. Pallu de Lessert termine la lecture du mémoire de M. L. Poinssot sur les intailles antiques du Musée du Bardo.

M. le comte Durrieu propose une attribution nouvelle pour les célèbres peintures du retable de Saint-Bertin aujourd'hui au musée de Berlin. Il montre que ce retable est probablement l'œuvre de Jean Hennecart, peintre en titre et valet de chambre des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

M Ravaisson Mollien signale un texte de Léonard de Vinci écrit à Rome avant la fin de 1492 et rattache ce texte à la tradition sur l'énigmatique excursion de l'artiste à Naples ; il montre aussi que Léonard paraît s'être rendu plus tard à Otrante.

Séance du 23 juin 1909. — M. de Mély présente les photographies de diverses miniatures, il revient à ce propos sur la question des signatures de miniaturistes.

M. Lefevre étudie un vitrail de l'église Notre-Dame d'Etampes où est représenté le groupe des Sibylles.

M. Monceaux communique des dédicaces chrétiennes récemment trouvées par M. le commandant Guenin au sud de Tebessa, près de la frontière tunisienne.

M. le comte de Loisne présente la photographie d'une Vierge gothique en pierre qu'on a découverte à Hallines (Pas-de-Calais) en creusant les fondations de la nouvelle église. Cette statue est

Digitized by Google

un intéressant spécimen de la sculpture franco-flamande du commencement du XIVe siècle.

M. Max Prinet étudie un sceau de la ville de Bordeaux appendu à une charte de 1297.

M. Guebhard présente les photographies en grandeur naturelle d'une perle en verre qui a été trouvée dans une nécropole de Münsingen (Suisse) et qui porte une inscription en caractères inconnus.

Séance du 30 juin 1909. — M. Michon rappelle qu'il a signalé jadis les alignements de menhirs de Pagliano en Corse, il donne quelques indications complémentaires.

M. de Mély entretient la Société des monuments antiques découverts en Sardaigne.

M. Ravaisson-Mollien compare la copie de la Joconde de Bourg-en-Bresse au dessin original de la collection Vallardi et à la figure d'une fresque de Luini.

M. le baron de Baye annonce la découverte en Crimée d'une basilique du VIIIe siècle qui fut fondée par le Goth Johamé et qui fut le principal sanctuaire des Goths de Crimée.

M. Monceaux communique une inscription chrétienne qui a été récemment découverte par M. le commandant Guenin, à Henchir-El-Ogla (cercle de Tebessa) et qui est la dédicace d'une basilique donatiste.

Séance du 7 juillet 1909. — M. Lauer étudie un buste byzantin d'impératrice de la collection Camondo. Il en rapproche d'autres sculptures conservées dans divers musées ou collections.

M. Martroye entretient la Société de la législation relative à la compétence de la juridiction épiscopale au commencement du Ve siècle et de son interprétation dans la pratique à cette époque, d'après des lettres de saint Augustin.

Séance du 21 juillet 1909. — M. Max Prinet étudie les origines de la réduction à trois du nombre des fleurs de lys dans les armes de France. Il signale des sceaux du XIIIe siècle, le plus ancien de 1220 où l'écu de France ne porte que trois fleurs de lys. Cette réduction semble avoir pour origine la difficulté qu'éprouvait le graveur à figurer d'une façon claire un grand nombre de fleurs sur un champ exigu.

M. Bruston essaie d'expliquer les obscurités que présentent les deux inscriptions de Gaionas découvertes récemment au Transtevere et l'épitaphe du même personnage comme depuis plus longtemps.

M. Dumuys annonce la découverte près d'Issoudun d'un cimetière gallo-romain renfermant des tombes à bas-reliefs, des stèles à personnages, etc.

M. de La Tour communique à la Société le dessin à grande

Digitized by Google

échelle d'un camée récemment acquis par le Cabinet des Médailles qui représente un Gaulois vu de face.

Séance du 28 juillet 1909. — Le Président annonce la mort du Dr A. Monteil.

La date de la séance de vacances est fixée au 15 septembre.

M. Stein fait hommage au nom de M. Mirot de la chronique de Morigny publiée par ses soins.

M. Enlart donne lecture d'un mémoire de M. M. Bauchond sur des vestiges d'un château du XIIIe ou XIVe siècle récemment découverts à Valenciennes. M. Enlart communique une étude sur la cathédrale de Gênes et fait ressortir les nombreuses ressemblances de sa façade avec celles des cathédrales de Rouen et de Lisieux et autres édifices de Normandie, il démontre qu'elle fut commencée par un ou plusieurs maîtres de cette région vers le milieu du XIIIe siècle.

M. Gauckler étudie les sarcophages anthropoïdes découverts à Carthage par le R. P. Delattre, il émet l'opinion que ce ne sont pas des œuvres puniques, car ils sont d'un maître étranger et on en a découvert de tout semblables à Corneto. Il suppose que les uns et les autres ont pu être fabriqués en Sicile.

M. Michon discute divers points de la communication de M. Gauckler. Il croit que les effigies répondent sinon à la ressemblance, du moins à la condition des défunts, et remarque que la question d'origine reste soutenue et que l'importation aurait pu être faite d'Afrique en Etrurie.

M. Ch. Ravaisson-Mollien lit et commente des notes de Léonard de Vinci sur l'aviation dans le Codice Atlantico et montre qu'il croyait à la réalisation de ce problème.

M. Maindron fait hommage de deux études sur l'arsenal de Malte et remarque que le portrait d'Adophe de Vignacourt attribué au Caravage au Louvre reproduit une armure ancienne de cet arsenal qui figure dans d'autres portraits de grands maîtres.

Séance du 15 septembre 1909. — La Société de Montbrison « La Diana » organise une souscription pour l'achat du château de la Bâtie d'Urfé.

Le R. P. Jalabert envoie une note relative à l'interprétation d'une inscription relative à des vexillaires pannoniens en Palestine.

M. Véran, architecte des monuments historiques, envoie la photographie d'un sarcophage orné d'inscriptions récemment découvert à Arles.

M. Ruelle communique une lettre de M. Hamelin signalant la découverte, au château d'Yères (Seine-et-Oise), de fragments d'architecture du milieu du XIIe siècle.

M. Lauer présente la photographie d'une curieuse relique du Sancta Sanctorum, qu'il avait mentionnée antérieurement.

Digitized by Google

M. Stein communique un document inédit relatif au séjour en France de Jean Bonjean, peintre gantois, au XIVe siècle.

Séance du 3 novembre 1909. — M. E. Blanchet fait une communication relative aux sculptures romaines et mérovingiennes et aux sculptur esdécouvertes à Saint-Ambroix (Cher) pendant l'été de 1909.

M. P. Monceaux communique des inscriptions chrétiennes récemment trouvées par le commandant Guénin en Algérie, dans la région de Tellidjen.

M. le commandant Espérandieu entretient la Société des dernières fouilles qu'il a faites au Mont Auxois (Alesia) avec la collaboration de M. le docteur Epery, ancien maire d'Alise-Sainte-Reine. Il annonce la découverte de quatre petits temples qui étaient consacrés à des nymphes de sources. Il montre une série de photographies qui représentent soit les ruines, soit les nombreux objets trouvés dans les fouilles (sculptures, fibules, ex-voto en bronze, etc.).

M. Durand Gréville signale quelques tableaux peu connus qu'on peut attribuer à Petrus Christus, peintre flamand de la fin du XVe siècle.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, entretient la Société d'une statuette féminine du style grec primitif qui était autrefois au musée d'Auxerre et qui vient d'entrer au musée du Louvre (salle grecque) par suite d'un échange.

Séance du 10 novembre 1909. — M. Marquet de Vasselot annonce que les objets légués au Louvre par M. Piet-Lataudrie viennent d'être exposés dans les salles du musée.

M. de Mély communique les photographies du célèbre manuscrit de Virgile datant de l'année 1469 qui appartient à la bibliothèque de Dijon.

M. Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Algérie qui ont été récemment découvertes par M. le commandant Guénin dans la région de Cheria et d'Henchir Magroun au S.-O. de Tebessa.

M. Mayeux fait une communication sur l'abside de l'église Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan.

M. Prinet étudie un sceau armorié de l'année 1218 conservé dans les archives du département de la Manche.

M. Ruelle signale un article sur les ruines de Lambese.

M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, communique des plombs de bulle byzantins trouvés à Carthage, et une note sur un nouveau fragment du célèbre bas-relief de la Vierge, conservé au musée Lavigerie.

M. Durand Gréville fait une communication sur les tableaux qu'on peut attribuer à Petrus Christus le père, et à Petrus Christus le fils.

Digitized by Google

Séance du 17 novembre 1909. — M. Henri Stein fait connaître l'auteur des restaurations de la belle église abbatiale de Souvigny au XVe siècle, ainsi que de la construction de la chapelle neuve où sont enterrés Charles duc de Bourbon et sa femme. La Société s'associe aux observations de M. Deshoulières, qui signale les tristes mutilations dont les tombeaux de Souvigny ont été et sont encore l'objet.

M. Durand-Gréville signale un tableau de la cathédrale de Grenade qu'il attribue au pinceau de Thierry Bouts.

M. Vidier donne quelques détails historiques sur la Vierge d'ivoire provenant de la Sainte-Chapelle, qui est conservée au musée du Louvre.

MM. Héron de Villefosse et Blanchet communiquent quelques incriptions nouvelles.

Séance du 29 novembre 1909. — M. le commandant Espérandieu communique une inscription nouvelle qu'il a copiée au musée de Cologne : dédicace à Diane par un centurion.

M. Vitry communique les photographies des travaux de restauration du château de Montal (Lot).

M. Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Afrique récemment découvertes au Sud-Ouest de Tebessa, par M. le commandant Guénin.

M. Durand Gréville présente la photographie d'une Madeleine conservée dans la sacristie de la cathédrale de Burgos, qu'il attribue à Giampedrino, un des meilleurs élèves de Léonard de Vinci.

M. Ravaisson-Mollien fait une communication sur le buste de cire représentant Flore, qui vient d'être acquis par le musée de Berlin. Il conteste également les hypothèses qui attribuent ce buste soit à Léonard de Vinci, soit à l'Anglais Lucas.

Séance du 1er décembre 1909. — M. le comte Durrieu entretient la Société d'un manuscrit du Bristish Museum, connu sous le nom de Shrewsbury book. C'est un don fait à Marguerite d'Anjou, fille du roi René, à l'occasion de son mariage avec le roi d'Angleterre Henri VI. On y trouve un grand tableau généalogique orné de figures qui avaient pour objet de démontrer qu'en Henri VI était le véritable représentant de la descendance de saint Louis.

M. Lafaye, de la part de M. Franki Moulin, communique la photographie d'une inscription récemment trouvée près d'Hyères, qui permet de déterminer l'emplacement de la ville antique d'Olbia.

La Société procède à l'élection des membres du Bureau.

Sont élus :

Président : M. Cagnat ;

1er Vice-président : M. Michon ;

2e Vice-président : M. Lafaye ;

Secrétaire : M. Stein ;

Digitized by Google

Secrétaire-adjoint : M. de Mely ;
Trésorier : M. Henry Martin ;
Bibliothécaire-archiviste : M. Pallu de Lessert.

Séance du 8 décembre 1909. — M. Maurice Roy revient sur la famille de Jean Cousin qu'il a étudiée avec succès; il attribue au ciseau de Jean Cousin, entre autres travaux, la célèbre statue de l'amiral Chabot, que possède le musée du Louvre.

M. Toutain s'élève contre les conclusions de M. Barthel dans ses études sur l'arpentage romain en Afrique d'après les documents relevés sur place par M. le commandant Donau.

M. F. de Mély donne l'explication d'une légende gravée sur l'anneau d'or de la collection Carrand.

M. Durand-Gréville signale les discussions ouvertes au sujet d'un buste appartenant au musée de Berlin.

Séance du 19 décembre 1909. — M. Max Prinet cite quelques exemples de déguisements héraldiques employés par les rois au Moyen Age pour dissimuler leur personnalité dans les combats.

M. Marquet de Vasselot montre à la Société six grands carreaux de faïence émaillée récemment acquis par le musée du Louvre. Ces carreaux, qui portent les armoiries et des emblèmes de la maison de Gonzague, proviennent de Mantoue où ils devaient décorer un appartement du *Castello Vecchio* de cette ville. Ils ont dû être exécutés pour le marquis Gian-Francesco de Gonzague (mort en 1519) ou pour sa femme Isabelle d'Este.

M. Maurice Roy signale une intéressante pièce d'archives qui fixe définitivement la date du décès du peintre Jean Perréal, mort à Paris en juin ou juillet 1530.

M. Ch. Ravaisson Mollien commente les anciens textes relatifs aux œuvres plastiques en terre et cire de Léonard de Vinci et de Lomazzo.

M. Durand-Gréville présente la photographie d'une aquarelle qu'il croit être une étude originale d'après nature, faite par Raphaël pour le portrait du pape Jules II.

M. Héron de Villefosse communique deux notes du R. P. Delattre sur une *tabula lusoria* (table de jeu), et sur des fragments d'inscriptions de martyrs qu'on vient de découvrir à Carthage.

M. Héron de Villefosse signale encore une inscription inédite provenant de Rome, qui a été récemment en vente à Paris.

Séance du 22 décembre 1909. — M. le comte Durrieu entretient la Société de la célèbre Bible peinte de Saint-Paul-Hors-les-Murs et propose une explication des vers du prologue où est nommé le calligraphe Ingobert.

M. Toutain complète sa communication antérieure sur le cadastre de l'Afrique romaine et répond aux objections faites par M. Barthel dans une revue allemande.

Digitized by Google

M. Pallu de Lessert lit une note de M. Mowat sur le nom du prétendu dieu gaulois Ogmios, qui, en réalité, devrait se lire Oglaios.

M. Moreau de Néris lit une note sur diverses antiquités romaines qui ont été récemment découvertes à Néris et dans la région.

M. Stein communique la photographie d'une charte de Robert de Courtenay (1273) qui présente cette particularité très rare d'être scellée de deux sceaux du même personnage, l'un ecclésiastique (il était évêque d'Orléans), l'autre laïque et féodal).

M. Monceaux, de la part du R. P. Delattre, communique des sceaux byzantins récemment trouvés à Carthage.

Séance du 29 décembre 1909. — M. Michon lit une note de M. Franz Cumont relative à une communication précédente de M. Lauer sur des bustes d'impératrices conservés à Rome et à Paris, d'après un texte de Nicetas de Remesiana. Ces bustes pourraient dater de la fin du IVe siècle.

M. Marcel Aubert signale la restauration du château de Lassay (Loir-et-Cher), construit de 1480 à 1500, par Philippe du Moulin. Dans une fresque de l'église voisine est représenté le château, sur cette même fresque on voit la légende de saint Christophe; on ne doit pas admettre la tradition qui attribue au saint les traits de Philippe du Moulin.

M. Monceaux communique une lettre de M. Bruston qui propose des lectures nouvelles pour des inscriptions africaines récemment publiées dans le Bulletin de la Société.

M. Monceaux communique, de la part du R. P. Delattre, des plombs byzantins et une monnaie anglaise du Moyen Age, récemment découverts à Carthage.

Séance du 5 janvier 1910. — M. Prou, président sortant, prononce le discours d'usage. M. Cagnat lui succède au fauteuil.

M. Adrien Blanchet présente un travail de M. Emile Chanel relatif à des objets découverts dans la ville gallo-romaine de Pérignat (Ain). Ces recherches ont apporté une contribution utile à l'étude des peintures murales des établissements romains en Gaule.

Séance du 12 janvier 1910. — M. Toutain lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Ulysse Robert, son prédécesseur, inspecteur général des bibliothèques et des archives.

M. le baron de Baye signale l'intérêt de diverses fibules appartenant à une collection particulière de Crimée où elles ont été trouvées.

M. Adrien Blanchet communique deux curieuses empreintes de sceaux qui constituent des illustrations de deux poèmes français du XIIIe siècle qui eurent une grande vogue.

Séance du 19 janvier 1910. — M. Paul Durrieu communique

Digitized by Google

la photographie d'un manuscrit du British Museum dont une miniature exécutée avant 1435 représente deux des édifices les plus célèbres de Jérusalem avec de curieux détails.

M. Deshoulieres étudie le plan de l'ancienne abbaye de Déols en Berri.

M. Maurice Roy apporte la preuve d'un nouveau travail exécuté en 1555 par Dominique Florentin pour le tombeau du cardinal Jean de Lorraine.

M. Dimier s'élève contre certains arguments récemment apportés au sujet d'un recueil de crayons de Chantilly où l'on a voulu voir un recueil exécuté pour Catherine de Médicis.

Séance du 26 janvier 1910. — M. Dimier complète sa communication antérieure sur les crayons de Chantilly.

M. Vitry présente les photographies de plusieurs sculptures récemment entrées dans les collections du Louvre.

M. Stein signale un manuscrit qui a été exposé au Burlington-Club et qui doit être ajouté aux productions du pinceau célèbre de « maître François ».

Séance du 2 février 1910. — M. le Dr Guebhart présente quelques spécimens de céramique trouvées dans les fouilles opérées aux environs de Murat (Cantal) et à Flers (Orne).

M. de Mély apporte quelques modifications à d'antérieures lectures d'inscriptions.

M. Michon lit, au nom de M. Héron de Villefosse, une note sur un moule mérovingien du Musée d'Orléans, où sont proposées quelques modifications de lecture.

M. Mayeur communique la photographie du sarcophage de Guillaume, abbé de Saint-Genin des Fontaines (Pyrénées-Orientales).

M. C. de Mandach signale l'emploi du mot *tympanon* dans les lettres relatives aux tableaux de Lorenzo Lotto.

Séance du 9 février 1910. — M. Henri Stein rectifie la lecture proposée par M. de Mély à la précédente séance au sujet d'une inscription du château d'Artins.

M. R. Cagnat explique la véritable signification du mot tympanon dans les termes anciens, notamment dans Vitruve.

M. Ch. Ravaisson-Mollien indique le symbolisme de la représentation de Méleagre sur les sarcophages.

M. Ph. Lauer présente de la part de M. de La Martinière, des photographies des fresques qui existent encore dans la chapelle de l'ancien prieuré du temple de Blanzac-Cressac (Charente), dont l'intérêt grandit du fait qu'elles semblent représenter un fait d'armes entre chevaliers français et sarrasins raconté par Guillaume de Tyr.

Séance du 16 février 1910. — M. Roman signale la représen-

Digitized by Google

tation sur un sceau de Légendes des miracles de saint Taurin.

M. de Mély signale de curieuses erreurs de copistes du Moyen-âge qui peuvent être des confusions archéologiques.

M. Bordeaux communique un mémoire sur des miroirs et aiguilles en verre trouvés dans des tombeaux romains à Locarno.

M. Dimier déclare qu'un certain Santorinus qu'on a considéré jusqu'ici comme un peintre et comme un collaborateur du Primatice devait être bien plutôt un apothicaire ou un bandagiste.

M. Vitry fait connaître un nouveau manuscrit dont les miniatures peuvent être attribuées à l'atelier de Jean Bourdichon et qui appartient à la bibliothèque du duc de Cumberland.

Séance du 23 février 1910. — M. Monceaux décrit plusieurs objets découverts à Carthage par le P. Delattre, probablement des tessères, puis un plomb de balle.

M. Boinet communique un contrat en date du 29 août 1586, par lequel le sculpteur Germain Pilon s'engage à exécuter pour les Célestins de Paris un magnifique pupitre en cuivre, fondu à la Révolution, et dont le dessin a été reproduit par Mellin dans ses *Antiquités Nationales*.

M. Héron de Villefosse communique un petit plateau d'argent, d'origine romaine, trouvé dans le lit de la Saône, sur lequel sont disposés des masques de satyres et de femmes, des animaux, etc., il est analogue à ceux décrits autrefois par M. de Longpérier et à un autre appartenant au Musée du Louvre.

M. Toutain, revenant sur la question du cadastre de l'Afrique à l'époque romaine, donne lecture d'un texte peu connu de l'historien arabe El Kerouani relatif à ce sujet. Il propose également une nouvelle lecture pour une inscription de la cité des *Nybgenii*.

M. Ruelle annonce qu'il a retrouvé un texte grec du scoliaste anonyme de la tétrabile astrologique de Ptolémée et au Vatican un nouveau texte grec d'Apomasar.

Séance du 2 mars 1910. — M. Cagnat, président de la Société, donne lecture du discours prononcé aux obsèques de M. d'Arbois de Jubainville.

M. de Mély étudie les manuscrits français 9198-9199 de la Bibliothèque Nationale et trouve dans le premier tome où sont décrits les « Miracles de la Vierge » la signature *Kazymir de Raczie*, qu'on lit également sur le manuscrit d'Oxford, continuation de celui de Paris, dans le second tome, on y trouve l'inscription *Magister Willelmus* qui pourrait être la signature de *Guillaume Wreland*.

MM. le comte Durrieu et le comte Delaborde déclarent qu'au point de vue paléographique, ils ne peuvent admettre la lecture proposée par M. de Mély.

Digitized by Google

M. Lefevre signale la légende de la sibylle tiburtine dans une tapisserie appartenant au Musée de Cluny.

M. Monceaux communique, au nom de M. Merlin, une inscription chrétienne trouvée naguère près de Kassrime (l'ancienne Cillium) en Tunisie.

Séance du 9 mars 1910. — M. Boirot présente une bague de l'époque de la Renaissance trouvée à Saint-Servan.

M. Michon, au nom de M. le commandant Espérandieu, lit une note sur des inscriptions celtiques découvertes en 1909 près de Cavaillon (Vaucluse), et publiées récemment par M. F. Mazauric.

M. Durand-Gréville communique des photographies de dessins appartenant aux collections du British Museum et attribués par lui à Thierry Bouts, d'autres tableaux de collections publiques devraient être des œuvres du même peintre.

M. le comte Durrieu communique un livre d'heures manuscrit copié à Milan en 1426 par « Johannes de Porzellis. »

Séance du 16 mars 1910. — M. le comte de Charencey explique le sens de certains mots français tels que requin et arlequin.

M René Prinet étudie le traité du xv^e^ siècle intitulé le « Trésor de noblesse » adaptation frauduleuse d'un petit ouvrage de Diego de Valera que l'on pourrait attribuer à Antoine Vérard.

M. Henri Stein signale une fâcheuse lecture paléographique dans la légende d'une tapisserie récemment passée en vente.

M. R. Cagnat signale dans des inscriptions découvertes en Espagne la curieuse mention du sanglier. signe distinctif des étendards des cohortes gauloises, dans les armées romaines.

Séance du 23 mars 1910. — M. Cagnat lit une notice nécrologique sur M. le marquis des Meloizes, récemment décédé.

M. de Mély donne quelques indications nouvelles sur diverses miniatures.

M. Héron de Villefosse communique au nom du R. P. Delattre une nouvelle *tabula lusoria* trouvée dans les fouilles de l'amphithéâtre de Carthage.

Séance du 30 mars 1910. — M. Demaison proteste contre une opinion récente qui voudrait que certaines statues de la cathédrale de Reims aient été exécutées en 1739 lors d'une restauration de l'édifice, il les juge authentiquement du xiii^e^ siècle.

M. le baron de Baye étudie différents casques barbares découverts dans la Russie meridionale et discute les théories émises à ce sujet par deux archéologues allemands.

M. Pasquier essaie de déterminer l'époque à laquelle appartiennent certains donjons du Moyen-Age qu'on peut voir dans la région pyrénéenne, notamment dans le département de l'Ariège.

M. Marquet de Vasselot examine deux émaux limousins du xv^e^ siècle, l'un du Musée des Arts décoratifs, l'autre de la collec-

Digitized by Google

tion Dutuit qui portent des inscriptions dont il discute l'importance.

Séance du 6 avril 1910. — M. Boinet présente la photographie d'une sculpture romane du Musée de Lyon, offrant cette particularité d'être comprise dans un encadrement où est gravée une pseudo-inscription arabe qui paraît n'avoir aucun sens.

M. Chéron signale une poésie relative au cardinal de Richelieu, trouvée dans les registres paroissiaux du Lourouer-Saint-Laurent (Indre).

M. le commandant Lefebvre des Noëttes entretient la Société de la question de la ferrure des chevaux dans l'antiquité romaine; les ferrures à clous n'existaient pas et l'argument tiré de la tessère de Domitien n'a aucune valeur.

M. Pasquier parle des substructions romaines retrouvées à Toulouse dans le jardin du Capitole, elles font partie d'un système de remparts complètement disparus.

Séance du 13 avril 1910. — M. le comte Durrieu parle des « Heures » de Turin et des personnages représentés dans une des plus belles miniatures.

M. de Mély présente une observation relative au nom de Mahomet, inscrit sur la manche d'un des bourreaux qui lapident saint Etienne, sur une plaque émaillée de Monvaerni.

M. de Mély rappelle que le *Keuren* de Bruges cite en 1459, Jean Cloet, peintre-décorateur. Il ajoute qu'on avait pas cité jusqu'ici le nom des élèves qu'il forma jusqu'en 1484, ni les dignités successives qu'il occupa jusqu'en 1487.

M. Marcel Aubert entretient la Société de l'architecture de l'église romane de Jumièges.

M. le commandant Lefebre des Noettes communique une étude sur l'hipposandale et répond aux objections de M. Joly, publiées dans la revue « Pro Alesia. »

Séance du 22 avril 1910. — M. le baron du Teil communique un travail sur une statuette en terre cuite appartenant à M. Robinson et attribuée à Michel-Ange, et sur une autre statuette en bronze représentant le Christ étendu, qui se trouve en sa possession.

M. Boinet entretient la Société des sculptures de la cathédrale de Bourges.

M. Héron de Villefosse s'occupe des fontaines des cours intérieures des maisons romaines; ces édicules sont assez communs en Italie et assez rares en France.

M. de Mély signale un travail de M. Jean Mascart relatif à la comète de Halley, qui doit paraître dans la Nature du 23 avril. Cette comète serait celle représentée dans la tapisserie de Bayeux, ce qui permettrait de fixer la date d'exécution de la dite tapisserie.

Digitized by Google

Séance du 27 avril 1910. — M. le commandant Lefebvre des Noëttes présente les photographies de différents objets appartenant au Saalburg-Museum ; il croit pouvoir affirmer que tous les fers prétendus romains provenant des fouilles faites en 1863-1865 par M. Jacobi appartiennent au Moyen-âge.

M. P. Monceaux communique des plombs byzantins récemment découverts à Carthage par le R. P. Delattre.

M. Chénon donne quelques renseignements sur la découverte d'un puits gallo-romain à Chateaumeillant (Cher), et sur les objets qui y ont été trouvés.

Séance du 4 mai 1910. — M. Piton, présenté par M. Omont, donne lecture d'un travail sur la population de Paris à l'époque de Philippe le Bel ; il signale les erreurs des statisticiens et propose d'évaluer cette population à environ 60,000 habitants.

M. Vitry entretient la Société des sculptures du XII^e^ siècle appartenant au Musée du Louvre, provenant du premier atelier du portail de Sainte-Anne à la cathédrale de Paris et trouvées par Viollet-le-Duc dans les fouilles du parvis ; il suppose que Maurice de Sully, prenant pour modèle le portail de la cathédrale de Chartres, les aurait fait préparer dès l'origine.

Séance du 11 mai 1910. — M. de Mély étudie une miniature des Heures de Boussu conservée à la bibliothèque de l'Arsenal.

M. Espérandieu envoie la copie d'une inscription latine du musée de Langres qui fournit deux noms de personnes d'origine celtique.

M. Prou signale une note inédite de l'abbé Lebeuf relative à une inscription romaine, consistant en une dédicace à la rivière d'Yonne.

M. Monceaux signale des sceaux byzantins récemment découverts à Carthage.

M. Héron de Villefosse présente une lanterne romaine en terre cuite envoyée au musée du Louvre par le P. Ronzevalle, de l'Université de Beyrouth.

Séance du 18 mai 1910. — M. Deshoulieres parle de nouvelles fouilles entreprises à Saint-Hilaire, près de Saint-Ambroix (Cher), et notamment d'une inscription votive à Jupiter.

M. Vitry présente des photographies d'un certain nombre de statues religieuses du XVI^e^ siècle conservées dans des églises du Roumois.

M. de Mély signale les études récentes relatives au magnétisme des briques cuites.

M. Besnard a recherché au mont Saint-Michel les vestiges des églises primitives, celle de l'époque carolingienne et celle qui fut élevée à la suite de l'écroulement de 1103 ; il apporte les résultats personnels auxquels il aboutit et y étudie le développement de l'architecture monastique.

Digitized by Google

Séance du 25 mai 1910 — M. Héron de Villefosse présente deux plateaux du VI^e^ siècle entrés récemment au musée du Louvre et provenant du département des Bouches-du-Rhône.

M. Prinet étudie les différentes dispositions dans lesquelles on voit accolées une mître et une crosse dans les armoiries des évêques et des abbés.

M. Bruston propose une nouvelle lecture pour une sculpture relative à Calvin, qui existe dans le chœur de Saint-Sernin, de Toulouse.

Séance du 1^er^ juin 1910. — M. Emile Chénon est élu membre de la Société.

M. Maurice Roy apporte quelques nouvelles dates intéressantes pour la biographie des artistes italiens établis à Paris au XVI^e^ siècle, notamment de Luca Penni et de son frère Bartolomeo.

Séance du 8 juin 1910. — M. Martroye cherche à établir que le siège épiscopal dit de Maximien conservé à Ravenne serait celui de Maximus, évêque de Salone en Dalmatie vers 342.

M. Mirot donne lecture de quelques lettres de Jean de Piles, fort intéressantes pour la topographie de Rome au XVI^e^ siècle.

M. Serbat étudie quelques textes et dessins relatifs à l'église de Saint-Jean-en-Grève, à Paris.

Séance du 15 juin 1910. — M. Bruston entretient la Société des signes hiéroglyphiques que l'on remarque sur un disque récemment découvert à Phaestros et cherche à en établir le sens.

M. de Mély appelle l'attention sur plusieurs inscriptions qui donnent des noms de miniaturistes dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et dans un manuscrit de la Biblothèque de l'Arsenal.

M. Toutain signale une dédicace à la grande mère des Dieux, relevée par M. Cagnat dans les ruines de Djemila (Afrique).

Séance du 22 juin 1910. — M. Joulin étudie les fouilles entreprises depuis plusieurs années à Ampurias (Espagne) et leur importance pour l'histoire de la civilisation hellénique.

M. Gauckler présente de la « Fanciulla d'Anzio », conservée au musée national de Rome, plusieurs photographies exécutées il y a trente ans, peu de jours après la découverte ; il étudie la technique des deux morceaux dont se compose cette statue, et prouve que la partie inférieure a été détachée d'un groupe sans aucun rapport avec la partie supérieure et qu'elle servit ensuite à compléter.

Séance du 29 juin 1910. — M. Héron de Villefosse communique divers objets gallo-romains provenant de Mérouville (Eure-et-Loir).

M. Bruston prouve que l'inscription d'autun dite de Pectorius est actuellement en acrostiche, et propose de nouvelles lectures pour les derniers vers.

Digitized by Google

M. Martroye étudie la manière dont sont signalés certains événements, au point de vue de leur date, dans les chroniqueurs byzantins.

Séance du 6 juillet 1910. — M. Bruston termine la lecture de son mémoire sur l'inscription de Pectorius.

M. Prinet montre que les archéologues normands ont attribué à tort à Bernard Carit, évêque d'Evreux, un des vitraux de la cathédrale, qui ne porte pas ses armoiries.

M. Martroye présente, au nom de M. le baron de Baye, quelques photographies de l'église des saints Boris et Gleb à Smolensk, et parle des fouilles qui y ont été pratiquées récemment.

M. Maurice étudie les monnaies ostrologiques de l'époque constantinienne.

M. le Dr Guebhard apporte le résultat d'une découverte d'objets en bronze décorés faite à Clans (Alpes-Maritimes), et en indique tout l'intérêt.

Séance du 13 juillet 1910. — M. Chapot signale des tours antiques d'Aix en Provence démolies à la fin du XVIIIe siècle, et considérées généralement comme ayant été originairement des mausolées; il rapproche l'une d'eux d'un monument circulaire découvert à Éphèse, et qu'on interprète comme un édifice commémoratif et d'apparat.

M. Bruston recherche le sens de l'inscription d'Aberkios, trouvée en Phrygie, et en apporte une nouvelle interprétation.

Séance du 21 juillet 1910. — M. Enlart étudie une ruine existant à Newport (Rhode Island), généralement considérée comme un reste de la domination scandinave; ce pourrait être, d'après d'autres personnes, les ruines d'un moulin du XVIIe siècle.

M. le comte Durrieu signale l'intérêt de broderies qui constituent l'ornementation principale d'une chasuble appartenant au musée de Douai; il donne encore quelques détails sur deux anciens tableaux du même musée.

M. Monceaux apporte quelques plombs byzantins récemment trouvés à Carthage par le P. Delattre.

Séance du 20 juillet 1910. — M. Enlart a vu à Newport (Rhode Island), une ruine assez importante que l'on a considérée comme un reste de la domination scandinave; il ne se range pas à cet avis. Une opinion contraire tend à admettre que cette ruine serait le débris d'un moulin qui ne serait pas antérieur au XVIIe siècle. M. Enlart évite de conclure.

M le comte Durrieu signale une curieuse chasuble appartenant au musée de Douai ; elle n'est pas antérieure au XVIIe siècle, mais dans son ornementation sont entrés plusieurs morceaux de broderies florentines du XIVe siècle, qui représentent des scènes de la

Digitized by Google

vie de la Vierge, et qui constituent de précieux spécimens de ces objets d'art très prisés sous le règne de Charles VI.

Il appelle également l'attention sur plusieurs tableaux du musée de Douai, notamment sur celui des « Malheurs de Job », attribué jadis à Jérôme de Bosch, et qu'il convient de restituer avec plus de certitude à Peter Huys ; et sur une « Vierge glorieuse » qu'il croit pouvoir, avec M. G. Hulin, classer parmi les œuvres de l'Ecole du maître de Flémalle.

M. Monceaux apporte des nouveaux spécimens des plombs de Carthage, communiqués par le P. Delattre.

Séance du 27 juillet 1910. — La Société d'Histoire et d'Art de Glasgow envoie une circulaire annonçant l'Exposition historique qui doit se tenir dans cette ville en 1911.

M. Michon lit, au nom de M. Cagnat, le discours qui a été prononcé la veille aux obsèques de M. Léopold Delisle.

La séance est levée en signe de deuil.

Séance du 21 septembre 1910. — Des félicitations sont adressées à M. Picard, associé correspondant, nommé officier de la Légion d'honneur, et à M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, nommé chevalier.

M. le chanoine Durville fait une communication sur les démolitions de l'ancien évêché de Nantes. Un évêché antérieur avait été construit de 1118 à 1140 ; on en a retrouvé les traces. Au-dessous de cette construction ont été trouvés également de nombreux débris gallo-romains.

M. Héron de Villefosse promet son concours auprès de la Commission des monuments historiques pour le classement de ces débris.

M. Lauer fait une communication sur la date des mosaïques du triclinium de Léon III au Latran et sur celles de Sainte-Suzanne à Rome.

M. Piton fait une communication sur les livres de tailles et les censiers de Paris et notamment sur le vieux Temple d'après la taille de 1295. Derrière le vieux Temple de Saint-Jean-en-Grève se trouve, au coin des rues des Barres et Grenier-sur-l'Eau, une maison appartenant autrefois à l'abbaye de Maubuisson ; une pierre avec les armoiries de l'abbaye subsiste encore.

M. Héron de Villefosse rend compte des fouilles de M. le commandant Espérandieu à la Croix-Saint-Charles, au mont Auxois. Un grand temple et une piscine pour les malades ont été retrouvés.

Séance du 9 novembre 1910. — M. le docteur Raymond présente quelques objets de l'époque gallo-romaine provenant des environs de Vendôme.

M. le docteur Guebhard annonce de la part de M. le comte de

Digitized by Google

Tryon-Montalembert la découverte d'une grande fresque du moyen âge dans l'église de la Ferté-Loupière (Yonne).

M. Vitry proteste contre un plan de travaux qui d'après un journal d'art récent comprendrait le rétablissement des anciens escaliers du portail de la cathédrale de Paris. On sait que de l'avis unanime des archéologues ces escaliers n'ont jamais existé.

M. Bruston cherche à établir que les *Odes de Salomon* récemment découvertes en syriaque sont des cantiques chrétiens et non des œuvres juives.

M. Mayeux signale l'existence, à la cathédrale de Perpignan, de plusieurs bustes de consuls de la ville, beaux morceaux de sculpture du XVIe siècle.

M. Héron de Villefosse signale plusieurs exemplaires existant à Brugg (Suisse) de pieds romains dont un en ivoire analogues à ceux qu'il a déjà présentés à la Société.

Séance du 16 novembre 1910. — M. Vauvillé entretient la Société des découvertes nouvelles faites dans l'important cimetière gallo-romain des Longues Raies dans la banlieue de Soissons.

M. Maurice Roy annonce qu'il a retrouvé le testament de l'artiste italien Luca Penni daté de la fin de l'année 1556.

M. Toutain combat une interprétation donnée au fragment de statue trouvé à Alesia et conservé dans le petit musée de cette localité.

M. de Mély apporte la photographie d'une sculpture de la cathédrale de Lisieux où l'on distingue les armes parlantes de l'évêque Cauchon.

M. J. Maurice étudie quelques types de divinités dans des monnaies de l'atelier de Carthage.

Séance du 23 novembre 1910. — M. Mayeux lit une étude sur la cloche de la cathédrale de Perpignan.

M. Chenon étudie dans quelles conditions Cujas vint professer un cours libre de droit romain à Paris.

M. Héron de Villefosse annonce la découverte d'une statuette de Vénus et d'une inscription sur le territoire de Vaison.

M. Monceaux décrit de nouveaux plombs provenant de Carthage.

Séance du 30 novembre 1910. — M. Enlart étudie l'épitaphe de Guillaume du Cos de la Hitte, gouverneur de Gênes pour Louis XII, qu'il a retrouvée dans les jardins du Musée de Gênes.

M. Prinet fait une communication sur les armoiries représentées sur une pierre tombale de Lugny (Côte-d'Or).

M. Boinet étudie un ivoire carolingien de la Bibliothèque Nationale provenant de Metz sur lequel est figuré le plus ancien exemple connu jusqu'ici du thème de la Vierge allaitant l'Enfant.

Au nom de M. Ulysse Rouchon, du Puy en Velay M. Babelon

Digitized by Google

lit des notes sur les peintures de la chapelle de Peyrusse et sur celles de l'église d'Auzon.

Au nom de M. le chanoine Besson M. Héron de Villefosse communique une note sur un sanglier en bronze trouvé dans le canton de Fribourg (Suisse).

Séance du 7 décembre 1910. — M. Batiffol s'attache à démontrer que l'un des répons de l'office liturgique nous a conservé un texte épigraphique qui serait antérieur au IXe siècle.

M. Besnard étudie les fortifications du château de Fougères qui datent du XVe siècle.

M. Guebhard présente un échantillon de béton armé provenant de Saint-Maurice en Valais et diverses petites statuettes en pierre d'origine orientale qui ont été achetées à Marseille.

Séance du 14 décembre 1910. — M. Piton fait une communication sur la construction de la tour du Louvre sous le règne de Philippe-Auguste.

M. Dumuys complète une communication antérieure sur un tableau de la fin du XVe siècle appartenant à un particulier d'Orléans; les noms du peintre et du personnage pour qui le tableau fut exécuté ont pu être identifiés par l'archiviste du Loiret.

M. Héron de Villefosse appelle l'attention sur les fouilles exécutées par M. Véran dans la cour du musée Arlaten à Arles et sur leurs résultats.

M. Michon étudie l'origine de deux morceaux d'une frise appartenant au musée du Louvre et qu'il a reconnus de même provenance que d'autres morceaux découverts au Forum.

M. Marquet de Vasselot présente une écuelle couverte en faïence d'Urbino récemment entrée dans les collections du Louvre.

Séance du 21 décembre 1910. — M Michon signale l'intérêt d'un vase d'argent trouvé aux environs d'Arras au XVIe siècle et qui appartient au musée impérial de Vienne.

M. de la Tour, au nom de M. le commandant Mowat, lit une note sur l'origine du nom du port marocain Agadir.

M. Maurice Roy apporte un nouveau document pour la biographie du célèbre céramiste rouennais Maccot Absquesne.

M. Héron de Villefosse fait, au nom de M. Merlin, une communication sur un grand cylindre en bronze trouvé près de Beja (Tunisie), et, au nom de M. Dechelette, une autre communication sur l'interprétation des inscriptions gauloises des trophées de l'Arc d'Orange.

Séance du 28 décembre 1910. — M. Durand Gréville signale des œuvres attribuables à Raphaël qui ont jusqu'ici été inscrites sous le nom du Pérugin.

M. de Mély apporte un morceau de quartz provenant de Suisse

Digitized by Google

dont l'intérêt est considérable pour l'explication d'un passage d'un texte de Platon.

M. Demaison signale une curieuse tête de Mercure naguère découverte à Reims.

M. le comte Durrieu revient sur la question de l'auteur d'une peinture de la fin du XV^e^ siècle qui appartient à un collectionneur d'Orléans.

M. Héron de Villefosse communique des inscriptions latines découvertes par M. Louis Chatelain en Tunisie.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS

Nominations d'Archivistes départementaux.

1909. Par arrêté préfectoral en date du 21 mai 1909, M. Canal a été nommé archiviste des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 1909, M. Faure a été nommé archiviste de la Drôme.

1910. Par arrêtés préfectoraux :

— Du 31 mars 1910, M. de la Martinière a été nommé archiviste du Morbihan.

— Du 1er juin 1910, M. Léo Imbert a été nommé archiviste de la Charente.

— Du 4 juillet 1910, M. Latouche a été nommé archiviste du Tarn-et-Garonne.

— Du 18 août 1910, M. Desage a été nommé archiviste des Côtes-du-Nord.

— Du 29 octobre 1910, M. Régné a été nommé archiviste de l'Ardèche.

Notre revue publiera, comme volume de **Documents,** *la*

CORRESPONDANCE DU COMTE DE VIVONNE

Général des galères de France pour l'année 1671

Editée avec introduction et notes par J. CORDEY

Cet ouvrage sera distribué aux seuls souscripteurs des années 1909-1910 *et* 1911.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

M. Léopold Delisle et la Normandie, par M. *Louis Passy*, membre de l'Institut. v

La Famille de Voltaire : Les Arouet, par M. *Guy Chardon-champ* 1

Nomenclature des ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris, et qui ont été exposés depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels, par M. *Lucien Gillet* (suite) 65

Journal de voyage, du 26 octobre 1773 au 16 novembre 1773, de M. Denis-Nicolas Trinquand, huissier de la Chambre du Roi, faisant partie de l'ambassade chargée de recevoir et ramener en France Madame la Princesse Marie-Thérèse de Savoie, pour son mariage avec Charles-Philippe de France, comte d'Artois (depuis le roi Charles X), publié par M. *Lucien Trinquand*, notaire honoraire . . 107

Le pape Clément VII et l'abbaye Saint-Pierre de Lyon 1389-1390, par M. *Louis Caillet*. 115

Lettre des habitants de Bâle aux Lyonnais, par M. *Louis Caillet* 160

La Descendance des Corneille, par M. *Mariolle-Pilté*. . . 165

Extraits des Mémoires d'Antoine Tortat, publiés par M. *Tortat* 195

Chronique 263

Renseignements. 288

Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500

Publiés sous la direction de **Mario ROQUES**

Cette collection de textes critiques rigoureusement établis, munis des variantes essentielles et accompagnés de courtes introductions et de glossaires des mots rares, est appelée à rendre aux romanistes les mêmes services qu'a rendus aux philologues classiques la *Bibliothèque Teubner*. A l'exactitude scientifique, à l'élégance de la forme, elle unira la modicité du prix ; enfin la publication sera assez rapide pour que d'ici à peu d'années cette collection puisse constituer une véritable bibliothèque française médiévale.

A la fin de 1911 dix volumes au moins seront mis en vente ; paraîtront tout d'abord :

La chastelaine de Vergi	édité par Gaston RAYNAUD. — *Paru.*	**0.80**
Villon, *Œuvres*	— UN ANCIEN ARCHIVISTE. —	**2 fr.**
Le Garçon et l'Aveugle	— Mario ROQUES.	
Courtois d'Arras	— Edmond FARAL.	
Philippe de Novare, *Mémoires*	— Charles KOHLER.	
Le jeu de la Feuillée	— Ernest LANGLOIS.	
Colin Muset, *Chansons*	— Joseph BÉDIER.	
Aucassin et Nicolette	— Mario ROQUES.	
Le Coronement Looïs	— Ernest LANGLOIS.	

Le prix approximatif de chaque volume de cette collection variera de **0.80** *à* **3** *francs, suivant l'importance du volume.*

UHLENBECK (C. C.). — **Contribution à une phonétique comparative des dialectes basques.** Traduit, avec révision de l'auteur, par GEORGES LACOMBE, 1910. In-8. 99 pages..... **3 fr.**

GASTON PARIS — **Mélanges de littérature française du moyen âge, publiés par** MARIO ROQUES. — Première partie : **La littérature française au moyen âge. — L'épopée. — Le roman.** Volume in-8..... **12 fr.**

Rappel : **Mélanges linguistiques.** Ouvrage complet, 4 fascicules..... **25 fr.**

Collection des classiques castillans. — Chaque volume de 300 à 400 pages in-8. Broché : 3 fr. Reliure espagnole en peau, 5 fr. ; en toile, 4 fr.

— *Œuvres parues :* **Santa Teresa.** — Tome I. *Las Moradas.* — **Tirso de Molina.** — Tome I. *Teatro.*

— *Sous presse :* **Quevedo.** Obras. Tome I. — Vida de **Torres Villarroel.** — **Garcilaso.** Poesias.

Histoire de la poésie française au XVI^e siècle. — Tome I. L'école des rhétoriqueurs, par HENRY GUY, professeur à l'Université de Toulouse. Fort volume in-8 de 390 pages..... **10 fr.**

ERNEST LANGLOIS, professeur à l'Université de Lille. **Les manuscrits du Roman de la Rose,** description et classement. — In-8, 548 pages..... **12 fr.**

LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale. **Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque.** — Un volume in-8, 1910..... **2 fr.**

— **Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des Incunables.** — Un volume in 8, 1910, de 100 pages..... **2 fr.**

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE (Université de Grenoble). — II^e série. — Collection d'opuscules de critique et d'histoire. — N° 1. **L'Italie dans quelques publications de jésuites français,** par G. MAUGAIN, in-8 jésus, 62 pages..... **1 fr. 50**

— N° 2. **Sur la destinée de quelques manuscrits anciens. Contribution à l'histoire de Fabri de Peiresc,** par C. PITOLLET, in-8 jésus, 15 pages..... **0 fr. 50**

— *Déjà paru :* 1^re série, T. I. — G. MAUGAIN. **Documenti bibliografici e critici per la storia della fortuna del Fenelon in Italia.** 1910, in 8..... **7 fr. 50**

Ouvrage terminé :

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Par J. GILLIÉRON et EDMONT

35 fascicules in-folio de 50 cartes chacun..... **875 fr.**

La table in-f° est sous presse.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

RENOUVELLEMENT DU 1er JANVIER 1911

Nous rappelons que les abonnements ne sont pas portés en compte

et que les demandes doivent être accompagnées de leur montant.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. Recueil mensuel de diplomatie, d'histoire et de droit international, fondé en 1861. Un an, 50 fr. ; départem. et Union post. 55 fr. — Collection complète 1.500 fr.

BULLETIN MENSUEL DES RÉCENTES PUBLICATIONS FRANÇAISES. (Bibliothèque Nationale). — Tome XXX. — Nouvelle série *méthodique*, avec double table constituant la seule bibliographie complète des livres nouveaux (dépôt légal, dons et acquisitions). — Paris, 10 fr. ; départements et Union postale, 12 fr. — Edition sur papier pelure destinés à être collée sur fiches, 15 fr. — Collection complète 290 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE. — Un an, 14 fr. ; Etranger, 17 fr. — Collection complète 150 fr.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, fondée par F. Bournon et Mazerolle, dirigée par E. Mareuse et L. Jacob. 16e année (1909-1910). Mensuelle. — Paris, 10 fr. — Départements et Union postale, 12 fr.

LE MOYEN AGE. Recueil paraissant tous les deux mois, dirigé par MM. A. Marignan, Prou et Wilmotte, secrétaire A. Vidier. — 2e série, tome XV (tome XXIV de la collection). — Abonn. ann. : Paris, 15 fr. — Départ. et Union postale, 17 fr. — Collection complète 300 fr.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS. Tome XVI en cours ; le fascicule, 6 fr. — Collection complète 300 fr.

RECUEIL DES TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES. Sous la direction de G. Maspero, membre de l'Institut. Abonnement au volume complet. — Tome XXXIII. Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 32 fr. — Collection complète 1.250 fr.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, fondée en 1857, paraissant tous les deux mois. — Abonnement : France et Belgique, 20 fr. ; autres pays, 25 fr. — Collection in-4 400 fr.

REVUE BÉNÉDICTINE. Travaux d'érudition et d'histoire religieuse du moyen âge. Tome XXVIII. — Abonnement annuel, 12 fr. 50. — Collection complète 300 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES. 21e année. Recueil mensuel dirigé par MM. Chatelain, membre de l'Institut, bibliothécaire en chef de l'Université de Paris, et L. Dorez, de la Bibliothèque Nationale. Secrétaire : A. Boinet, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Paris, 15 fr. — Départements et Union postale, 17 fr. — Collection complète 295 fr.

REVUE CELTIQUE. Fondée par H. Gaidoz, 1870-1885, continuée par d'Arbois de Jubainville, 1886 1910, dirigée par J. Loth, professeur au Collège de France, avec le concours de G Dottin, professeur à l'Université de Rennes ; E. Ernault, professeur à l'Université de Poitiers ; J. Vendryes, chargé de cours à l'Université de Paris, et plusieurs savants des Iles britanniques et du continent. Paraît tous les trois mois. Tome XXXII. Paris, 20 fr. — Départements et Union postale, 22 fr. — Collection complète 600 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES. Publication trimestrielle, dirigée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, consacrée à Rabelais et à l'histoire de son temps. Tome IX. — Abonnement annuel, 10 fr. — Collection complète 160 fr.

LA REVUE DE HONGRIE. 4e année, mensuelle. Organe de la Société littéraire française de Budapest. — Abonnement annuel, 30 fr. — Collection complète 120 fr.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET DE LITTÉRATURE. Tome XXV. Recueil trimestriel consacré a l'étude des langues et patois de France, publié par L. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. Publie les Etudes de géographie linguistique de M. J. Gilliéron. — Paris, 15 fr. — Départements et Union postale, 16 fr. — Collection complète 250 fr.

ROMANIA. Tome XL. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé en 1872, par MM. P. Meyer et G. Paris, publié par G. Meyer, membre de l'Institut. — Paris, 20 fr. — Départ. et Union post., 22 fr. — Collection complète 1.125 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. Fondée en 1874. Bulletin. Mémoires. Documents. — Cotisation annuelle, 15 fr. 10. — Collection complète (d'occasion) 350 fr.

Principales Revues de province : *Revue internationale des Études basques, Annales de Bretagne, Revue de Bretagne, Antiquaires de Normandie, Annales Fléchoises, Revue bourguignonne de l'Université de Dijon, Société d'Études de l'Oise, Société des Alpes-Maritimes*, etc.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

viâ Calais ou Boulogne

CINQ SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Voie la plus rapide

Trajet en 6 h. 45. — Traversée maritime en 1 heure. — Services officiels de la Poste (viâ Calais)

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie le Danemark, la Suède et la Norvège

Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, des Vacances, de la Toussaint et de Noël.

Délivrance de Billets d'Excursion à prix très réduits pour

Bruxelles.

Billets d'Excursion pour la Vallée de la Meuse.

Prix : 1re cl., 42 fr. 35 ; 2e cl., 31 fr. 25 ; 3e cl., 23 fr. 20. Validité : 15 jours.

Billets circulaires pour Pierrefonds, les Ruines de Coucy, les Bords de la Meuse, Grottes de Han et Rochefort.

Prix : 1re cl., 72 fr. 70 ; 2e cl., 53 fr. 20. Validité : 30 jours.

Voyages circulaires divers pour visiter la Belgique.

Prix très réduits. Validité : 30 jours.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs.

A effectuer sur les divers grands Réseaux français et les principaux Réseaux étrangers.
Validité : 60 à 120 jours suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.

Billets de Vacances à prix réduits.

Avantageux pour les Familles d'au moins trois personnes, effectuant, sur le Nord, un parcours simple minimum de 50 kilomètres.

Fêtes du Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Prolongation de la validité des Billets d'Aller et Retour ordinaires.

Billets de 14 jours pour Londres :

Délivrés certains jours de Fêtes.
Prix au départ de Paris : 1re cl., 72 fr. 85 ; 2e cl. 46 fr. 85 ; 3e cl., 37 fr. 50.

Billets dits : 4 jours à Londres.

Aux mêmes prix.

Billets circulaires pour le Comté de Kent.

Délivrés au départ de Paris, et de diverses gares de province conjointement avec des billets Paris ou Calais à Douvres, ou Paris ou Boulogne à Folkestone.
Durée de validité de 33 jours, prolongeable par deux périodes de 15 jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet à chaque période.

Billets d'Excursion pour l'Écosse et le Pays de Galles.

Délivrés du 1er Mai au 31 Octobre. Validité 45 jours. Prix très réduits.

Billets d'Excursion du Dimanche pour Chantilly, Pierrefonds et Compiègne, Coucy-le-Château, Villers-Cotterêts

A des prix excessivement réduits.

Bains de Mer et Villes d'Eaux :

Billets d'Aller et Retour collectifs pour Familles d'au moins quatre personnes, valables 33 jours. (Réduction de 50 % à partir de la quatrième personne.)
Cartes d'abonnement de 33 jours. (Réduction de 20 % sur le prix des abonnements ordinaires d'un mois.)
Billets individuels hebdomadaires. (Réduction de 20 à 44 %.)
Billets individuels ou collectifs d'Excursion du dimanche à des prix excessivement réduits (1re et 3e classes) (pour les Bains de mer seulement).

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

NRLF PHOTOCOPY JUL 9 '90

Digitized by Google

La Correspondance
historique et
archéologique.

DC1
C67
v.15-17

868845

DC1
C67
v.15-17

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google